

**ENTRE LOYAUTÉ PARTISANE ET ENGAGEMENT NATIONALISTE : NAPOLÉON-
ANTOINE BELCOURT, LE PARTI LIBÉRAL ET LA CAUSE CANADIENNE-
FRANÇAISE, 1860-1932**

par

Geneviève Richer

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de doctorat en philosophie en histoire

Département d'histoire
Faculté des arts
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

ENTRE LOYAUTÉ PARTISANE ET ENGAGEMENT NATIONALISTE : NAPOLÉON-ANTOINE BELCOURT, LE PARTI LIBÉRAL ET LA CAUSE CANADIENNE-FRANÇAISE, 1860-1932

Geneviève Richer
Université d'Ottawa, 2015

Superviseur :
Michel Bock

Avocat de profession, Napoléon-Antoine Belcourt (1860-1932) est une figure bien en vue de l'élite canadienne-française d'Ottawa et de la scène politique fédérale de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Élu en 1896, puis réélu en 1900 et en 1904 député libéral de la circonscription d'Ottawa, Belcourt occupe aussi la fonction de président de la Chambre des communes pendant quelques mois en 1904, avant d'être nommé sénateur en 1907. En 1910, il contribue à la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), dont il occupe la présidence de 1910 à 1912 et de nouveau entre 1921 et 1932. De plus, Belcourt est l'un des chefs de la résistance au Règlement XVII en Ontario.

Depuis plusieurs années, l'historiographie de la question nationale et de la question politique au Canada français s'est principalement intéressée à des figures historiques du Québec qui font passer l'intérêt national avant toute chose ou encore à celles qui sont prêtes à accepter des compromis. Pourtant, Belcourt montre qu'il n'est ni l'un, ni l'autre puisqu'il manifeste à la fois sa loyauté partisane, de même qu'un engagement certain à l'égard de la cause canadienne-française. Ce dernier devient toutefois plus important à compter de 1910, au moment où l'homme politique se porte à la défense des intérêts des Franco-Ontariens, alors que ceux-ci ne constituent pas, de toute évidence, un obstacle à sa loyauté partisane. Dans ce contexte, Belcourt affiche un nationalisme modéré qui promeut un Canada fort et uni dans la dualité. Ce faisant, il

apporte un discours qui se distingue des acteurs les plus intransigeants de la lutte contre le Règlement XVII et qui ont retenu l'attention des historiens depuis les dernières années. Cette forme de nationalisme, que défend Belcourt au cours de cette période, est aussi défendue par le Parti libéral fédéral à partir des années 1920. L'homme politique est alors un de ceux qui permettent de faire de la question canadienne-française un enjeu au sein de la famille libérale. Ainsi, sa formation politique n'est pas seulement une contrainte pour Belcourt ; elle contribue aussi à façonner son nationalisme.

REMERCIEMENTS

Mon intérêt pour l'histoire de l'Ontario français m'a amenée à étudier le parcours politique et idéologique de Napoléon-Antoine Belcourt. Depuis le début de ce cheminement, plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de ma thèse. C'est pourquoi je voudrais leur témoigner toute ma gratitude.

D'abord, je tiens à remercier Michel Bock d'avoir gentiment accepté de me diriger. Tout au long de ce parcours, il m'a offert un encadrement de qualité. Ses conseils judicieux et ses encouragements continuels m'ont permis de me surpasser. Je lui suis d'ailleurs reconnaissante de m'avoir donné l'occasion de travailler sur quelques-uns de ses projets et de m'avoir recommandée à certains de ses collègues. Ce fut un grand plaisir et un grand privilège de travailler avec lui pendant toutes ces années.

Je tiens aussi à remercier Pierre Anctil d'avoir partagé avec moi les éditoriaux sur Belcourt qu'il a découverts dans le cadre de ses recherches sur *Le Devoir*. De plus, je dois beaucoup à Lotfi Ben Rejeb pour son écoute et sa grande générosité.

Mes remerciements vont également au personnel des Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, des Archives Deschâtelets et du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa pour l'accueil chaleureux et pour l'appui à ma recherche. Merci aussi au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, à l'Association des universités de la francophonie canadienne, au Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire de l'Institut français de l'Université de Regina, de même qu'au Centre de recherche en civilisation canadienne-française, à la Faculté des études supérieures et postdoctorales et au Département d'histoire de l'Université d'Ottawa pour leur appui financier.

Enfin, je réserve le dernier mot de remerciement à ma famille pour son appui inconditionnel.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER – NAPOLÉON-ANTOINE BELCOURT, LA QUESTION NATIONALE ET LA QUESTION POLITIQUE AU CANADA FRANÇAIS : CONSIDÉRATIONS HISTORIOGRAPHIQUES	20
Les historiens et la question nationale au Canada.....	21
<i>Le loyalisme</i>	21
<i>Le nationalisme ultramontain et séparatiste de Jules-Paul Tardivel</i>	23
<i>Le nationalisme autonomiste d’Honoré Mercier</i>	25
<i>Le nationalisme canadien d’Henri Bourassa</i>	25
<i>Le nationalisme canadien-français de Lionel Groulx</i>	32
<i>Le Québec et les minorités françaises</i>	37
<i>L’impérialisme</i>	41
<i>Le continentalisme</i>	43
<i>Le bon-ententisme</i>	44
Les historiens et les hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale.....	45
<i>Wilfrid Laurier</i>	46
<i>Le parti avant les convictions</i>	48
<i>Les convictions avant le parti</i>	50
Les historiens et Napoléon-Antoine Belcourt	53
<i>La crise scolaire franco-ontarienne</i>	53
<i>Le Canada et l’Empire britannique</i>	59
Conclusion.....	60
CHAPITRE 2 – LES ANNÉES DE FORMATION, 1860-1896.....	62
Famille, éducation et profession	65
Promouvoir le patriotisme canadien-français.....	74
La formation politique.....	78
<i>Le Club national de Montréal et d’Ottawa</i>	79
<i>Les élections fédérales de 1887</i>	81
<i>Les élections fédérales de 1891</i>	84

Le chemin de la victoire.....	94
<i>La poursuite des activités politiques dans les rangs libéraux</i>	95
<i>Les élections fédérales de 1896</i>	96
Conclusion.....	105
CHAPITRE 3 – LES ANNÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES, 1896-1907.....	107
La minorité catholique et canadienne-française.....	110
<i>L'accord Laurier-Greenway</i>	110
<i>L'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan</i>	119
<i>L'avenir de la nation canadienne-française</i>	126
De la guerre à la paix universelle.....	133
<i>La guerre sud-africaine</i>	134
<i>Édouard VII et l'Entente cordiale</i>	145
Conclusion.....	148
CHAPITRE 4 – LES PREMIÈRES ANNÉES AU SÉNAT : PARTIE I, 1907-1913.....	150
Le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis.....	153
<i>La marine de guerre canadienne</i>	153
<i>Le traité de réciprocité avec les États-Unis</i>	160
<i>Le couronnement du roi George V</i>	163
<i>La contribution financière d'urgence à la marine britannique</i>	165
La question scolaire de l'Ontario et du Keewatin.....	171
<i>Le Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario</i>	171
<i>Diriger l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario</i>	182
<i>Les écoles séparées du Keewatin</i>	190
Conclusion.....	192
CHAPITRE 5 – LES PREMIÈRES ANNÉES AU SÉNAT : PARTIE II, 1912-1918.....	194
L'adoption du Règlement XVII et les premières années de la résistance.....	196
<i>L'appel à la résistance : le Québec et l'Ontario français</i>	198
<i>Le Vatican</i>	214

<i>Les instances juridiques et politiques</i>	217
La Première Guerre mondiale	221
<i>L'effort de guerre du Canada</i>	222
<i>La conscription et le gouvernement d'Union</i>	233
Conclusion.....	241
 CHAPITRE 6 – LES ANNÉES DE L'APRÈS-GUERRE, 1918-1922.....	 243
Le statut du Canada dans l'Empire britannique et sur la scène internationale	247
<i>La participation du Canada aux conférences et aux traités</i>	247
<i>La Société des nations</i>	254
<i>Le poste de délégué du Canada à Washington</i>	258
La poursuite de la lutte contre le Règlement XVII	260
<i>La diffusion des ouvrages de William Henry Moore et Percival Fellman Morley</i>	261
<i>La Société des nations et les droits des minorités</i>	266
<i>Le Comité de Toronto et la fondation de la Unity League of Ontario</i>	268
Conclusion.....	282
 CHAPITRE 7 – LES DERNIÈRES ANNÉES, 1922-1932.....	 284
Le dénouement de la crise scolaire franco-ontarienne	287
<i>Le travail avec la Unity League of Ontario</i>	287
<i>Un Règlement XVII modifié</i>	297
Les rapports avec les nationalistes groulxistes au moment du Règlement XVII	302
<i>L'appel de la race</i>	302
<i>Le Grand Prix d'Action française</i>	304
<i>L'État français indépendant</i>	311
Les droits religieux des Franco-Ontariens au moment du Règlement XVII.....	313
<i>La nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa</i>	314
<i>Dénonciation de l'attitude du clergé catholique irlandais</i>	316
L'après-Règlement XVII	321
<i>Henri Bourassa, la Constitution et la crise scolaire franco-ontarienne</i>	321
<i>L'ACFEO et la collaboration avec les catholiques irlandais</i>	327

<i>Changements au sein de la CESO</i>	330
<i>La fin d'une vie publique</i>	331
Conclusion.....	333
CONCLUSION.....	336
BIBLIOGRAPHIE.....	347

INTRODUCTION

Avocat de profession, député libéral de la circonscription d'Ottawa de 1896 à 1907 et sénateur libéral de l'Ontario (région d'Ottawa) de 1907 jusqu'à son décès en 1932, Napoléon-Antoine Belcourt est une figure bien en vue de l'élite canadienne-française d'Ottawa et de la scène politique canadienne de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Son parcours politique et idéologique contribue à l'émergence de diverses représentations de la part de ses contemporains. Il suscite à la fois l'admiration et la sympathie des bon-ententistes et des groulxistes. Si Louvigny de Montigny, traducteur au Sénat, croit que Belcourt cherche à réconcilier les Canadiens français et les Canadiens anglais pour le bien de l'unité nationale, le prêtre-historien Lionel Groulx, maître à penser du nationalisme canadien-français au tournant des années 1920, en fait plutôt un héros de la nation canadienne-française en l'associant à Dollard des Ormeaux. Ces deux représentations de Belcourt sont également présentes en 1932 lors du décès de l'homme politique. Alors que les journaux de langue française en font un soldat de la cause française en Ontario et au Canada, les journaux de langue anglaise le dépeignent plutôt comme un artisan de la Bonne Entente.

Tout en obtenant l'admiration et la sympathie des bon-ententistes et des groulxistes, Belcourt est aussi perçu comme un traître à la nation canadienne-française. En effet, le sénateur conservateur Philippe Landry, le journaliste nationaliste Jules Fournier, l'avocat d'Ottawa Joseph Ulric Vincent, *L'Événement* de Québec et l'abbé Sylvio Corbeil, ancien directeur de conscience de Lionel Groulx et directeur de l'École normale de Hull, lui reprochent son esprit partisan puisqu'il privilégie, selon eux, les intérêts de sa formation politique au détriment des intérêts de la minorité catholique et canadienne-française. En plus d'être associé à la politique partisane,

Belcourt est aussi caractérisé d'impérialiste, que ce soit par Henri Bourassa, porte-parole du nationalisme canadien au tournant du XX^e siècle, ou encore par *Les Débats* de Montréal.

Ces représentations contradictoires de Belcourt peuvent s'expliquer par le fait que le député et sénateur navigue entre les différentes idéologies et idées qui marquent le Canada à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. En tant que député et sénateur libéral et en tant qu'ami et partisan de Wilfrid Laurier, chef du Parti libéral du Canada, Belcourt suit la ligne de parti lorsqu'il est question des politiques adoptées ou défendues par sa formation politique. Parmi celles-ci, il y a l'accord Laurier-Greenway de 1896 et la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant en 1905 l'Alberta et la Saskatchewan qui ne rétablissent pas les droits scolaires de la minorité catholique ; il s'agit de droits qui sont pourtant garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB). De plus, il se rallie à la ligne de parti sur la réciprocité avec les États-Unis en 1891 et 1910, de même qu'à la participation canadienne à la guerre sud-africaine en 1899 et au premier conflit mondial en 1914. Même s'il s'oppose, au départ, à la marine de guerre canadienne, Belcourt finit toutefois par l'accepter. La loyauté que voue le député, puis le sénateur envers son chef et son parti l'amène également à critiquer les politiques conservatrices, dont la Politique nationale dans le cadre des campagnes électorales fédérale de 1891 et 1896, le règlement de la crise scolaire manitobaine par une loi réparatrice en 1896, les écoles séparées du Keewatin en 1912, la contribution financière d'urgence à la marine britannique en 1913, ainsi que la conscription en 1917. Enfin, Belcourt appuie les candidats libéraux et le Parti libéral lors des campagnes électorales.

Tout comme Laurier, William Lyon Mackenzie King, les bourassistes et les impérialistes modérés, Belcourt se porte à la défense de l'autonomie du Canada au sein de l'Empire britannique, ce qui l'amène à rejeter l'idée d'une fédération impériale. À l'instar des deux chefs

libéraux et des impérialistes modérés, mais contrairement à Bourassa et ses disciples, il soutient néanmoins que le Canada, en tant que membre de l'Empire britannique, a un devoir de prêter main-forte au gouvernement impérial, afin de maintenir et préserver le drapeau britannique qui protège les Canadiens, de même que pour sauvegarder la civilisation et la démocratie dans le monde. Cette prise de position ne l'empêche pas cependant de promouvoir la paix universelle en dénonçant le militarisme. Préférant le maintien du lien impérial à l'annexion aux États-Unis, Belcourt affiche sa loyauté envers la couronne britannique, ce qui le rapproche encore une fois de Laurier, de Mackenzie King, des bourassistes et des impérialistes modérés.

Pendant qu'il exprime sa loyauté partisane, Belcourt défend aussi les intérêts des Canadiens français. Voulant assurer l'existence de la nation canadienne-française au sein du Canada, il encourage la colonisation de ses compatriotes au Manitoba et dans le Nord de l'Ontario, de même que le rapatriement des Franco-Américains. Afin de mettre un terme à l'infériorité économique des Canadiens français, Belcourt promeut la colonisation, une plus grande participation aux milieux économiques, l'épargne, la tempérance et la proscription des chantiers forestiers pour les moins de 18 ans, ce qui le rapproche des bourassistes et des groulxistes. De plus, il combat le Règlement XVII (1912-1927) qui limite l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication aux deux premières années du primaire, dans les écoles bilingues de l'Ontario, alors qu'il a refusé de promouvoir le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique des provinces de l'Ouest canadien que garantit pourtant l'AANB. Dans sa lutte contre la politique du gouvernement ontarien, Belcourt invoque des principes qui caractérisent aussi la pensée des bourassistes et des groulxistes, soit l'ancienneté des Canadiens français au Canada, de même que la thèse des deux peuples fondateurs. De plus, à l'instar des groulxistes, il soutient que le Québec, en tant que « province mère », a un devoir

d'intervenir auprès des minorités françaises, les « avant-postes » du Canada français, lorsque leur existence est menacée par des politiques assimilatrices. Bien qu'il refuse d'introduire la crise scolaire franco-ontarienne dans le débat sur la participation canadienne au début du premier conflit mondial, contrairement aux bourassistes, Belcourt finit toutefois par lier les deux questions lors du débat sur la conscription en 1917.

S'il lutte en faveur des droits scolaires des Franco-Ontariens, Belcourt lutte aussi en faveur de leurs droits religieux au sein de l'Église catholique de l'Ontario, ce qui contraste avec son refus de préconiser le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique de l'Ouest canadien, comme nous venons de le mentionner. Pour ce faire, il invoque non seulement l'ancienneté, mais aussi la thèse de l'union de la langue et de la foi, c'est-à-dire que l'assimilation peut, d'après lui, entraîner l'apostasie, ce qui le rapproche du Bourassa des années 1910 et des groulxistes. Étant donné qu'il croit que la Confédération est le seul cadre permettant, pour le moment, la survie et l'expansion de la culture et de la civilisation françaises au Canada, Belcourt s'oppose, tout comme Bourassa, au projet d'État français indépendant anticipé en 1922 par *L'Action française* de Montréal.

Souhaitant protéger l'unité nationale qui est fragilisée par le Règlement XVII, Belcourt promeut un rapprochement entre Canadiens français et Canadiens anglais. Grâce au soutien d'anglo-protestants influents des milieux juridique, politique, universitaire et industriel de l'Ontario, Belcourt contribue en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario, dont l'objectif est non seulement de convaincre le gouvernement ontarien d'abroger le Règlement XVII, mais aussi de favoriser des rapprochements et une meilleure coopération entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne.

Belcourt est l'un des premiers hommes politiques influents de l'Ontario français. Sa carrière sur la scène fédérale s'échelonne sur une période de 36 années consécutives au cours de laquelle il occupe les fonctions de député, de président de la Chambre des communes et de sénateur. De plus, sa relation avec Wilfrid Laurier n'est pas seulement professionnelle ; elle est aussi personnelle puisque son chef et l'épouse de ce dernier sont respectivement le parrain et la marraine de son fils aîné, Jean-Wilfrid. Belcourt est aussi une figure importante de l'Ontario français. C'est le président fondateur de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), principal porte-parole et organisme de défense des Franco-Ontariens au cours des années 1910 et 1920. Il joue également un rôle significatif dans la lutte contre le Règlement XVII, que ce soit à titre d'avocat ou de président de l'ACFEO. Pourtant, son parcours politique et idéologique n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Même s'ils se sont davantage penchés, quoique de manière succincte, sur son rôle de chef de la résistance contre le Règlement XVII, il n'en demeure pas moins cependant que les historiens de la crise scolaire franco-ontarienne ont principalement mis l'accent sur les acteurs les plus intransigeants, dont l'ACFEO, le père Charles Charlebois et Lionel Groulx. Ces derniers ont associé la question scolaire franco-ontarienne à la question canadienne-française. L'exemple de Belcourt montre cependant qu'il existe une autre dimension au combat contre le Règlement XVII. L'homme politique adopte une approche modérée, en liant la question scolaire franco-ontarienne à la question canadienne.

Le parcours politique et idéologique de Belcourt ne se limite pas seulement à l'Ontario français ; il a aussi une dimension pancanadienne et internationale. En effet, le député et sénateur intervient dans le débat plus large sur la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération et celui sur le statut du Canada au sein de l'Empire

britannique et sur la scène internationale. Belcourt est aussi le premier homme politique franco-ontarien à jouer un rôle important sur la scène internationale, comme en témoigne, entre autres, sa participation à la Conférence interalliée et internationale de Londres en 1924. Il est d'ailleurs l'une des rares figures historiques franco-ontariennes, voire canadiennes-françaises, qui permettent de faire le lien entre la question franco-ontarienne et la grande histoire politique du Canada.

Compte tenu du fait que Belcourt manifeste à la fois sa loyauté partisane et un engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française, l'étude de son parcours politique et idéologique permet d'apporter d'importantes nuances à l'historiographie de la question nationale et de la question politique au Canada français de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Il faut dire que cette dernière s'est principalement intéressée à des figures historiques canadiennes-françaises du Québec qui, comme Henri Bourassa, font passer l'intérêt national avant toute chose ou encore celles qui, à l'instar d'Albert Sévigny, sont prêtes à des compromis. N'étant ni l'un, ni l'autre, l'exemple de Belcourt montre qu'il existe plusieurs tons de gris offrant d'autres possibilités qui n'ont pas été étudiées jusqu'à présent et dans lesquelles se retrouvent l'homme politique. Lorsqu'il y a un vide partisan, Belcourt essaie d'aller au-delà de ce frein à son engagement nationaliste à l'égard de la cause canadienne-française, en faisant du Parti libéral fédéral le meilleur véhicule pour faire valoir sa conception d'un Canada fort et uni dans la dualité, particulièrement au cours des années 1920. Il contribue alors aux changements de mentalité au Canada anglais envers les Canadiens français à une époque où le Parti libéral fédéral s'affiche comme le parti de l'unité nationale en défendant, entre autres, le bilinguisme et le biculturalisme. Ainsi, le parcours politique et idéologique de Belcourt permet de faire le lien entre la question nationale et la question politique au Canada français, en plus de mieux

comprendre la diversité du champ idéologique et politique canadien-français, et ce, du point de vue d'un acteur franco-ontarien influent.

En ce qui a trait à la méthodologie envisagée pour cette étude, elle consistera à soumettre à une analyse qualitative le parcours politique et idéologique de Napoléon-Antoine Belcourt de 1860 à 1932. Il faut d'abord préciser que le député et sénateur n'est pas un intellectuel au sens strict et a peu réfléchi, à l'écrit et à l'oral, sur les fondements de sa pensée. Cette dernière s'observe surtout par ses gestes et ses interventions ponctuelles sur les grands enjeux nationaux et internationaux de son époque. En plus d'étudier ses prises de position et ses activités politiques et nationalistes, nous analyserons aussi les différentes représentations de Belcourt que se font ses contemporains. Puis, nous le comparerons avec les loyalistes, les lauriéristes, les bourassistes, les groulxistes, les impérialistes et les bon-ententistes. L'approche comparative nous permettra alors de voir ce qui rapproche et ce qui distingue Belcourt de ses contemporains. S'insérant dans le domaine de l'histoire du Canada français, de l'histoire politique et de l'histoire intellectuelle, l'étude du parcours politique et idéologique de Belcourt permettra ainsi de mieux comprendre comment un homme politique canadien-français issu d'une province anglophone parvient, dans un Canada qui est profondément divisé sur des enjeux nationaux et internationaux, à manifester un engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française, tout en étant loyal à son chef et à sa formation politique. Il sera donc possible de voir comment il en vient à forger sa propre conception des nations canadienne et canadienne-française.

Belcourt fait partie d'une génération d'hommes politiques qui arrive à l'âge de la raison à une époque où le champ idéologique se transforme rapidement au Canada. Au Canada français, la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle est marquée, entre autres, par le loyalisme. Adhérant à la thèse du providentialisme de la conquête britannique, Thomas Chapais croit que les autorités

britanniques sont responsables de l'expansion de l'autonomie religieuse et politique des Canadiens français après 1760¹. Cependant le providentialisme n'est pas seulement une thèse loyaliste ; il est aussi une thèse nationaliste. Pour Lionel Groulx, la conquête britannique est davantage une catastrophe pour les Canadiens français, ce qui l'amène à critiquer l'interprétation de Chapais. Imputant la perte de la colonie à la France et non à la Providence, l'abbé estime plutôt que c'est la fidélité des Canadiens français à leur mission providentielle, celle qui leur a été accordée à l'époque de la Nouvelle-France, qui leur permet de survivre comme nation².

Le lauriérisme marque aussi le Canada français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle³. Il est associé à Wilfrid Laurier, chef du Parti libéral et premier ministre du Canada de 1896 à 1911. Après avoir adhéré au libéralisme radical des Rouges durant la période qui précède la Confédération, Laurier se met à promouvoir un libéralisme modéré d'inspiration britannique dans le but de se concilier l'Église catholique. Dans son célèbre discours de 1877, il affirme défendre un libéralisme politique qui n'est ni catholique, ni révolutionnaire. Lorsque son parti accède au pouvoir en 1896, Laurier décide d'opter pour la politique de conciliation et de compromis sur des enjeux qui divisent la population canadienne⁴.

Au cours de cette période, plusieurs formes de nationalisme se manifestent au Canada français. D'abord, il y a celui de Jules-Paul Tardivel. Après avoir développé un nationalisme culturel basé sur la religion, le journaliste promeut, à compter de 1885, un État français et

¹ Damien-Claude Bélanger, « Thomas Chapais, loyaliste », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n° 4 (2012), p. 439-472.

² Michel Bock, « Overcoming a National “Catastrophe” : The British Conquest in the Historical and Polemical Thought of Abbé Lionel Groulx », dans Phillip Buckner et John G. Reid (dir.), *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 161-185.

³ Cette idée politique est aussi présente au Canada anglais au cours de cette période.

⁴ Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (1986), 450 p. ; H. Blair Neatby, *Laurier and a Liberal Quebec : A Study in Political Management*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973, 244 p.

catholique indépendant, en réaction aux crises scolaires et à la pendaison de Louis Riel⁵. Alors que Tardivel souhaite couper les ponts avec le Canada, Honoré Mercier revendique, quant à lui, l'autonomie du Québec à l'intérieur du régime confédéral, en réaction à la pendaison de Riel. De plus, il va même jusqu'à revendiquer en 1893 l'indépendance du Canada. Préoccupé de la situation précaire des minorités françaises, Mercier invite le Québec à les protéger⁶. Puis, les crises scolaires et les rébellions métisses contribuent à l'émergence au Québec de l'idée d'un Canada bilingue et biculturel, ce qui mène à l'élaboration de la thèse des deux peuples fondateurs au tournant du XX^e siècle⁷.

Parmi ceux qui considèrent la Confédération comme un pacte entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne, il y a Henri Bourassa. En effet, ce dernier promeut un Canada bilingue et biculturel qui permet l'existence et l'épanouissement des Canadiens français et des Canadiens anglais sur tout le territoire canadien, tout en préconisant leur union et non leur fusion. En réaction à l'apogée de l'impérialisme au Canada au tournant du XX^e siècle, il développe un nationalisme canadien. Même s'il est loyal à la couronne britannique, Bourassa estime que le seul moyen d'assurer le plein épanouissement de la nation canadienne est de préserver son autonomie au sein de l'Empire britannique. C'est pour cette raison qu'il s'oppose à toute participation du Canada aux guerres impériales, à moins que le pays soit représenté dans les conseils impériaux, que le Parlement et la population canadienne soient consultés à ce sujet ou que le pays soit lui-même en danger. Bourassa forge aussi son nationalisme en réaction à l'esprit partisan qui anime les hommes politiques canadiens, étant

⁵ Réal Bélanger, « Le nationalisme ultramontain : le cas de Jules-Paul Tardivel », dans Nive Voisine et Jean Hamelin (dir.), *Les ultramontains canadiens-français. Études d'histoire religieuse présentées en hommage au professeur Philippe Sylvain*, Montréal, Éditions du Boréal, 1985, p. 267-303, 323-347.

⁶ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume I : 1760-1896, Montréal, Éditions Fides, 2000, p. 446-448 ; Arthur I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982), p. 97, 103, 175-176, 181-183.

⁷ A.I. Silver, *op. cit.*

d'avis que ces derniers devraient davantage favoriser les intérêts de la nation et non ceux des partis politiques⁸. Après avoir adhéré à la thèse de l'union de la langue et de la foi au cours des années 1910, c'est-à-dire que l'assimilation peut entraîner l'apostasie, Bourassa se met à privilégier la foi au détriment de la langue au cours des années 1920, en réaction aux positions du souverain pontife sur le nationalisme « immodéré » et le nationalisme « outrancier ». Par conséquent, il décide de s'opposer au projet d'État français indépendant à la suite de la publication de l'enquête de *L'Action française* de Montréal, en 1922, sur l'avenir politique du Canada français. Il s'oppose aussi en 1929 au mouvement sentinelliste du Rhode Island⁹. À partir de cette période, les luttes nationalistes se feront davantage dans l'ombre, du moins en Ontario, comme en témoignent les activités de l'Ordre de Jacques-Cartier, une société secrète créée en 1926 à Ottawa et qui existera jusqu'en 1965¹⁰.

Étant donné que la crise de la conscription au Canada français et les crises scolaires dont sont victimes les minorités françaises laissent entrevoir un avenir sombre pour la nation canadienne-française au sein de la Confédération, Lionel Groulx, qui adhérait au nationalisme de Bourassa, se met à développer un nationalisme qui est davantage centré sur le Canada français que sur le Canada au tournant des années 1920. L'abbé propose alors une conception organique de la nation qui exige un devoir de solidarité nationale entre tous ceux qui partagent la tradition canadienne-française. Par conséquent, il estime que le Québec, le foyer de la nation canadienne-française, a le droit et le devoir d'intervenir auprès des minorités françaises, afin de défendre leurs droits linguistiques et religieux lorsque ceux-ci sont brimés par la majorité anglo-

⁸ Réal Bélanger, *Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, 552 p. ; Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.

⁹ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume II : 1896-1929, Montréal, Éditions Fides, 2004, p. 55-58, 160-164.

¹⁰ Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 » (à paraître).

protestante. De leur côté, les minorités françaises qui sont, selon lui, les « avant-postes » du Canada français, doivent éveiller le Québec à la menace qui plane sur la nation canadienne-française. L'abbé croit d'ailleurs que la survivance des minorités françaises s'inscrit dans la mission providentielle des Canadiens français, c'est-à-dire que ceux-ci ont reçu la mission de répandre la civilisation française et la foi catholique sur le continent nord-américain. Contrairement à Bourassa au cours des années 1920, Groulx refuse de séparer le national du religieux, prétextant que la rupture du lien qui unit ces deux éléments ne peut qu'être désastreuse pour la nation canadienne-française. En compagnie de ses collaborateurs de *L'Action française*, il va même jusqu'à envisager en 1922 la création d'un État français indépendant, advenant l'effondrement de la Confédération qui serait provoqué par le mécontentement de l'Ouest canadien à l'égard des politiques mercantilistes du Canada central¹¹.

Si le paysage idéologique du Canada français de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle est marqué par le loyalisme, le lauriérisme, de même que par les nationalismes de Tardivel, Mercier, Bourassa et Groulx, celui du Canada anglais est marqué, entre autres, par l'impérialisme. Au cours de cette période, il est possible de distinguer deux catégories d'impérialistes. D'abord, une majorité d'entre eux revendiquent un Empire décentralisé au sein duquel les dominions, dont le Canada, seraient autonomes, tout en reconnaissant l'importance de voir ces derniers unir leurs forces en cas de danger. Puis, une minorité d'entre eux militent en faveur d'une fédération impériale¹². À l'opposé des impérialistes, il y a les continentalistes qui

¹¹ Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, 452 p.

¹² Phillip Buckner, « The Long Goodbye : English Canada and the British World », dans Phillip Buckner et R. Douglas Francis (dir.), *Rediscovering the British World*, Calgary, University of Calgary Press, 2005, p. 181-207.

privilégient les valeurs américaines au détriment des idées et des traditions européennes, ce qui amènent les impérialistes à les qualifier d'annexionnistes¹³.

Enfin, le mouvement de la Bonne Entente caractérise le Canada anglais au cours des années 1910 et 1920. Il se manifeste par l'entremise de diverses associations qui prêchent la modération et l'unité dans un Canada divisé. Fondée en 1916 par des Canadiens anglais de l'Ontario, la Ligue de la Bonne Entente (LBE) favorise le rapprochement et la réconciliation dans un contexte de conflit mondial, afin d'éviter que le fossé ne se creuse davantage entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne. Bien qu'elle reçoive la sympathie de certains membres de l'élite canadienne-française, la LBE est toutefois perçue avec un certain scepticisme par les milieux nationalistes canadiens-français, lorsque ce n'est pas carrément de l'hostilité. Cette attitude s'explique par le fait que les organisateurs sont des partisans du recrutement militaire ou encore que les activités n'ont pas fait avancer les intérêts nationaux. Malgré ces appréhensions, le mouvement de la Bonne Entente se poursuit tout de même durant la période de l'après-guerre avec la création d'associations qui s'intéressent davantage aux droits des Canadiens français et à la question scolaire en Ontario. Il y a d'abord la Better Understanding Association fondée en 1918. Puis, il y a la Unity League of Ontario qui voit le jour en 1922 et à laquelle est associé Belcourt¹⁴.

Afin d'étudier la parcours politique et idéologique de Belcourt de 1860 à 1932, nous avons consulté plusieurs types de sources. D'abord, nous avons consulté les écrits publics et privés du député et sénateur que nous avons repérés dans ses archives personnelles situées aux

¹³ Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride. Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, 322 p.

¹⁴ Robert Talbot, « Une réconciliation insaisissable : le mouvement de la Bonne Entente, 1916-1930 », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. VIII, n° 1 (automne 2007), p. 67-125. Nous aborderons en profondeur la contribution de Belcourt à la fondation de la Unity League of Ontario et sur ses relations avec les membres dans les deux derniers chapitres.

Archives Deschâtelets à Ottawa et dans les archives de l'Association canadienne-française de l'Ontario situées au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, de même que dans les archives de quelques-uns de ses correspondants. Il s'agit de ses publications, de ses discours prononcés lors d'événements et devant la Chambre des communes et le Sénat du Canada, de documents juridiques au sujet de la question scolaire en Ontario, de ses requêtes et de ses mémoires, de sa correspondance, ainsi que ses albums de spicilèges qui sont organisés de façon chronologique et thématique et qui offrent une panoplie d'articles provenant particulièrement des journaux francophones et anglophones de l'Ontario et du Québec. Nous avons également consulté des documents de nature académique et généalogique provenant du Fonds Napoléon-Antoine Belcourt situé aux Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières.

En plus d'avoir consulté les écrits publics et privés de Belcourt, nous avons consulté les *Comptes rendus officiels des Débats de la Chambre des communes* de 1896 à 1907 et les *Débats du Sénat du Canada. Rapport officiel* de 1907 à 1932, période où Belcourt est respectivement député et sénateur. Même si les archives de l'homme politique contiennent quelques-unes de ses interventions à la Chambre des communes et au Sénat, nous avons tout de même décidé de consulter ces documents dans le but d'avoir un portrait plus complet de ses interventions tout au long de sa carrière politique fédérale. Les *Comptes rendus officiels des Débats de la Chambre des communes du Canada* et les *Débats du Sénat du Canada. Rapport officiel* sont des documents indispensables pour bien comprendre la vie politique canadienne depuis la Confédération, de même que les prises de position des députés et des sénateurs sur des questions politiques, économiques et sociales. En ce qui concerne Belcourt, nous nous sommes surtout attardée à ses interventions sur les grands enjeux nationaux et internationaux de son époque.

Nous avons également consulté divers journaux dans le but de compléter la série d'articles qui est rassemblée dans les albums de spicilèges de Belcourt. Pour ce faire, nous avons consulté au complet et pour la période indiquée les journaux de langue française d'Ottawa, ceux-ci étant les mieux placés pour couvrir les activités de Belcourt et pour exprimer un point de vue sur l'homme politique. Il s'agit des journaux suivants : *Le Canada* (1884-1898), *Le Courrier fédéral* (1917-1925), *Le Drapeau national* (1891), *Le Droit* (1913-1932), *L'Écho d'Ottawa* (1896) et *Le Temps* (1894-1915). De plus, nous avons jugé opportun de consulter au complet et pour la période indiquée *Le Devoir* de Montréal (1910-1932), étant donné qu'il n'hésite pas à afficher sa sympathie envers la lutte des Franco-Ontariens contre le Règlement XVII¹⁵. En ce qui a trait aux autres journaux que nous avons choisis pour notre recherche, nous les avons consultés partiellement, soit à des moments précis, non seulement dans le but de repérer d'autres articles pertinents sur Belcourt, mais aussi dans le but de recueillir les réflexions de ces journaux sur l'homme politique. Nous les avons également consultés lorsque des documents faisaient référence à certains articles. Pour ce faire, nous avons consulté les journaux suivants : *L'Action catholique* (Québec), *Les Débats* (Montréal), *L'Événement* (Québec), *Le Nationaliste* (Montréal), *La Presse* (Montréal), *The Gazette* (Montréal), *The Globe* (Toronto), *The Ottawa Citizen* (Ottawa), *The Ottawa Free Press* (Ottawa)¹⁶, *The Evening Journal* (Ottawa) et *The Toronto Daily Star* (Toronto). Puis, nous avons repéré des articles rédigés par Belcourt dans des revues, dont *L'Action française* (Montréal), *L'Almanach de la langue française* (Montréal), *The Canadian Bar Review* (Ottawa), *The Canadian Forum* (Toronto), *The University Magazine*

¹⁵ Les dates mentionnées correspondent à celles de la fondation des journaux jusqu'à la fin de leur publication ou jusqu'au décès de Belcourt en 1932. Bien qu'il ait été fondé en 1879, *Le Canada* a été consulté à partir de 1884, année où Belcourt s'installe à Ottawa. Il est important de mentionner que *Le Drapeau national* et *L'Écho d'Ottawa* sont des journaux qui ont été fondés et publiés respectivement dans le cadre des élections fédérales de 1891 et 1896. Il faut aussi préciser que même si *Le Temps* paraît jusqu'en mars 1916, les numéros consultés étaient disponibles jusqu'à décembre 1915 inclusivement.

¹⁶ Même si le journal cesse de paraître en 1916, les numéros consultés étaient disponibles jusqu'à décembre 1900 inclusivement.

(Montréal) et les *Rapports annuels de la Société historique du Canada* (Ottawa). Enfin, nous avons consulté *La Revue moderne* (Montréal), un ouvrage généalogique, des registres paroissiaux, des annuaires municipaux, des rapports de congrès, de même que des publications de contemporains, telles des mémoires, des brochures, des études et un roman de Lionel Groulx, *L'appel de la race*. Lors de sa parution en 1922, ce dernier déclenchera une polémique à laquelle sera mêlé Belcourt.

Cette étude cherchera donc à analyser une figure politique au parcours original dans le but de poser un regard nouveau sur le rapport entre la question nationale et la question politique au Canada français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, de même que sur la diversité idéologique et politique au Canada français au cours de cette période. Nous tenterons de montrer que Belcourt est l'un de ceux qui permettent de faire de la question canadienne-française un enjeu au sein de la famille libérale, notamment au cours des années 1920. Fidèle à son chef et à sa formation politique, Belcourt parvient néanmoins à manifester un engagement certain à l'égard de la cause canadienne-française, particulièrement à compter des années 1910, lorsque les intérêts partisans ne constituent pas, de toute évidence, un obstacle pour lui. Belcourt affiche alors un nationalisme modéré qui promet un Canada fort et uni dans la dualité, tout comme le Parti libéral fédéral à partir des années 1920.

Le plan que nous avons adopté pour cette étude est essentiellement chronologique. Le premier chapitre effectuera d'abord un bilan historiographique de la question nationale au Canada à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, de même que des hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale qui sont actifs au cours de cette période. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les historiens ont plutôt étudié des figures historiques canadiennes-françaises du Québec qui privilégient les intérêts partisans ou encore celles qui sont prêtes à des

compromis. Nous ferons aussi un survol des études qui abordent Belcourt, notamment celles qui portent sur la crise scolaire franco-ontarienne. Rappelons que ces dernières se penchent davantage sur le caractère plus militant de la lutte contre le Règlement XVII et sur les acteurs qui lient la lutte contre la politique du gouvernement ontarien à la question canadienne-française.

Le chapitre suivant sera consacré aux années qui précèdent la première élection de Belcourt en tant que député de la circonscription d'Ottawa en 1896. Il abordera le contexte familial, académique, professionnel et politique. Durant cette période, Belcourt s'intéresse à la cause nationaliste canadienne-française, en défendant l'idée d'un Canada bilingue et biculturel. Désireux de faire le saut en politique fédérale, le jeune avocat consacre cependant une bonne partie de ses activités de la période à la politique partisane. Membre du Parti libéral, Belcourt s'implique dans les clubs et les associations libéraux dans le but de parfaire sa formation politique, tout en agissant comme organisateur libéral pour la circonscription d'Ottawa. Il défend aussi la plate-forme de son parti lors des élections fédérales de 1887, 1891 et 1896. Défait en 1891, il est élu en 1896.

Le troisième chapitre étudiera les années où Belcourt est député à la Chambre des communes, soit de 1896 à 1907. Fidèle à son chef et à sa formation politique, le député suit la ligne de parti sur l'accord Laurier-Greenway, la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan et la participation canadienne à la guerre sud-africaine. Cependant, Belcourt parvient à défendre ses convictions à l'égard de la cause canadienne-française lorsqu'elles ne constituent pas un obstacle à sa loyauté partisane. Même s'il ne promeut pas le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, ni la reconnaissance du bilinguisme dans les deux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, Belcourt envisage toutefois l'avenir de la nation

canadienne-française au sein de la Confédération, d'où sa défense d'un Canada bilingue et biculturel. Au cours de cette période, il présente également une motion qui vise à inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada.

Le quatrième chapitre abordera les premières années de Belcourt au Sénat. Tout comme dans le cadre de son séjour à la Chambre des communes, le nouveau sénateur continue d'exprimer sa loyauté partisane. Refusant dans un premier temps d'offrir son appui à la marine de guerre canadienne puisqu'il l'associe au militarisme, Belcourt finit toutefois par l'accepter en l'associant désormais à la paix. De plus, il suit la ligne de parti sur la réciprocité avec les États-Unis, la contribution financière d'urgence à la marine britannique et les écoles de la minorité catholique du Keewatin. Cependant, il parvient, à partir de cette période, à manifester un engagement nationaliste qui est plus important qu'auparavant, d'autant plus que les intérêts partisans ne sont pas en jeu. Premier président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) fondée en 1910, Belcourt se porte à la défense des intérêts de la population franco-ontarienne, que ce soit la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa, la reconnaissance des écoles bilingues de l'Ontario, la nomination de Franco-Ontariens au Sénat et à la haute magistrature ou encore l'amélioration des conditions économiques de ses compatriotes.

Le cinquième chapitre analysera d'abord la lutte que mène Belcourt contre le Règlement XVII. Le sénateur se permet d'intervenir en faveur des droits scolaires de ses compatriotes franco-ontariens puisque sa loyauté au Parti libéral ne constitue pas un obstacle dans ce cas. Afin d'obtenir gain de cause, le sénateur demande l'appui du Québec, des Franco-Ontariens et du Vatican, tout en s'adressant aux instances juridiques et politiques. Il profite de l'occasion pour promouvoir un Canada fort et uni dans la dualité. Au moment où il combat le Règlement XVII,

Belcourt joint sa voix à celle de son chef et de son parti pour encourager l'effort de guerre du Canada. Bien qu'il refuse dans un premier temps de lier la crise scolaire franco-ontarienne à la participation canadienne à la Première Guerre mondiale, Belcourt finit toutefois par faire volte-face en 1917 au moment où son chef dénonce la conscription. Désormais, il privilégie l'abolition du Règlement XVII au détriment de l'effort de guerre.

Les deux derniers chapitres porteront sur la période de l'après-guerre. Le sixième se penchera sur la fidélité que voue Belcourt à la ligne de parti sur des questions qui touchent le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale, comme en témoignent la participation du pays aux traités et aux conférences, ou encore la Société des nations (SDN). Pendant ce temps, Belcourt, qui revient en 1921 à la présidence de l'ACFEO, poursuit sa lutte contre le Règlement XVII qui ne pose toujours pas un obstacle à sa loyauté partisane. Puisque le Parti libéral fédéral s'affiche comme le parti de l'unité nationale à compter des années 1920, Belcourt décide d'en faire le véhicule pour faire valoir l'importance d'un Canada fort et uni dans la dualité lorsqu'il s'adresse à l'élite anglophone de l'Ontario. Sa campagne de persuasion auprès de cette dernière mène en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario. Au cours de cette période, Belcourt cherche aussi l'appui de la SDN.

Le dernier chapitre examinera les dernières années de la vie de Belcourt. Ce dernier continue d'éclairer l'élite anglophone de l'Ontario sur la justesse des droits scolaires de ses compatriotes franco-ontariens jusqu'à la fin de la lutte contre le Règlement XVII en 1927, tout en sensibilisant l'élite canadienne-française du Québec et l'élite internationale. À chaque fois, il se réfère au principe d'un Canada fort et uni dans la dualité. Parce qu'il lutte contre le Règlement XVII, Belcourt réussit à obtenir l'admiration et la sympathie des nationalistes groulxistes, quoiqu'il n'endosse pas leur prise de position sur l'avenir politique du Canada

français. Pendant qu'il mène toujours son combat contre la politique scolaire, le sénateur revendique le respect des droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens. À la suite du règlement de la crise scolaire franco-ontarienne, Belcourt demeure à la tête de l'ACFEO où il poursuit son travail en faveur des intérêts des Franco-Ontariens, alors que ceux du Parti libéral ne sont toujours pas en jeu. Au cours de cette période, il se lance dans un débat constitutionnel avec Henri Bourassa. De plus, il joint sa voix à celle des catholiques irlandais dans le but d'obtenir une modification à la loi sur la répartition des impôts scolaires. Après avoir lutté contre le Règlement XVII, Belcourt doit désormais faire face à la volonté de certains membres de la population francophone d'Ottawa de se débarrasser des chefs de la résistance.

Une étude du parcours politique et idéologique de Belcourt s'impose, d'autant plus que la question nationale et la question politique au Canada français n'a jamais été étudiée du point de vue d'un homme politique franco-ontarien influent. Pourtant, Belcourt participe au débat sur la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération et sur celui du statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale. Tout au long de sa carrière politique fédérale, Belcourt essaie de maintenir un équilibre entre sa loyauté partisane et son engagement vis-à-vis la cause nationale canadienne-française, un engagement qui demeure, somme toute, fragile. Néanmoins, le Parti libéral n'est pas seulement une contrainte pour Belcourt ; il contribue aussi à façonner son nationalisme.

CHAPITRE PREMIER

NAPOLÉON-ANTOINE BELCOURT, LA QUESTION NATIONALE ET LA QUESTION POLITIQUE AU CANADA FRANÇAIS : CONSIDÉRATIONS HISTORIOGRAPHIQUES

La question nationale et la question politique au Canada français sont des problématiques qui ont largement intéressé les historiens au fil des années. Bien qu'elles aient été étudiées du point de vue des intellectuels et des hommes politiques canadiens-français du Québec, la question nationale et la question politique au Canada français n'ont jamais été étudiées du point de vue d'un homme politique franco-ontarien de l'envergure de Napoléon-Antoine Belcourt. En manifestant à la fois sa loyauté partisane et un engagement face à la cause nationale canadienne-française, le député et sénateur offre pourtant un point de vue qui n'est pas celui de Wilfrid Laurier, de Rodolphe Lemieux, d'Albert Sévigny, d'Henri Bourassa et encore moins celui des intellectuels canadiens-français, dont Lionel Groulx. Étant donné que le parcours politique et idéologique de Belcourt a une dimension franco-ontarienne, pancanadienne et internationale, notre étude s'insère à la fois dans le débat historiographique sur l'Ontario français, qui est largement dominé par la crise scolaire franco-ontarienne, de même que dans celui sur le statut constitutionnel du Canada et les relations internationales.

L'objectif de ce chapitre est d'abord de fournir un bilan historiographique du contexte idéologique et politique dans lequel évolue Belcourt. Pour ce faire, nous présenterons les principales études de la question nationale au Canada de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, tant du point de vue du Canada français que du Canada anglais, de même que celles des hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale qui ont été actifs au cours de cette

période. De plus, ce chapitre a pour but de mesurer la place qu'occupe Belcourt dans l'historiographie, notamment celle de la crise scolaire franco-ontarienne¹.

Les historiens et la question nationale au Canada

Afin de mieux situer Belcourt dans le paysage idéologique canadien de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, il importe de faire un survol des principales études historiques de la question nationale au Canada, tant du point de vue du Canada français (le loyalisme, le lauriérisme², le nationalisme ultramontain et séparatiste de Jules-Paul Tardivel, le nationalisme autonomiste d'Honoré Mercier, le nationalisme canadien d'Henri Bourassa, le nationalisme canadien-français de Lionel Groulx et les relations entre le Québec et les minorités françaises) que du Canada anglais (l'impérialisme, le continentalisme et le bon-ententisme). Ce survol permettra de voir que le champ idéologique canadien se transforme rapidement au cours de cette période et que les idéologies et les idées sont souvent présentées par les historiens comme étant distinctes, voire antinomiques.

Le loyalisme

Présent au Canada français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le loyalisme a fait l'objet de quelques études récentes de la part des historiens. Étudiant le développement de la mémoire collective entourant Montcalm, la bataille des Plaines d'Abraham et la conquête de Québec chez les membres de l'élite canadienne-française du Québec de 1791 à 1911, Michel Ducharme montre qu'ils développent des représentations positives de la conquête avant 1828. Alors que M^{gr} Joseph-Octave Plessis estime que l'événement est un bienfait voulu par la

¹ Il faut préciser que certaines études reviennent d'une section à l'autre.

² Cette idée politique est aussi présente au Canada anglais, bien entendu. Nous la traiterons dans la section sur les hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale.

Providence, qui a protégé la colonie des idées de la Révolution française, Pierre Bédard, Louis-Joseph Papineau et Jacques Labrie soutiennent, pour leur part, qu'il a permis l'instauration du régime parlementaire, en plus de sauvegarder la colonie de la misère et d'un régime oppressif. Ducharme explique que ces représentations positives de la conquête et de la constitution britannique disparaissent cependant à la fin des années 1820 au profit des idées républicaines puisque les autorités britanniques refusent d'acquiescer aux revendications des réformistes. À la suite de l'échec des rébellions de 1837-1838, le républicanisme, qui est devenue une idéologie marginalisée, fait place à un nationalisme canadien-français basé sur la survivance. Au cours de cette période, les représentations positives de la conquête refont surface. Il y a M^{gr} Louis-François Laflèche qui défend la thèse du providentialisme, alors que Wilfrid Laurier affirme que la conquête a introduit la liberté anglaise au Canada³.

Thomas Chapais est l'un des derniers grands représentants du loyalisme au Canada français. Comme l'explique Damien-Claude Bélanger, Chapais croit que la conquête britannique est un bienfait voulu par la Providence, d'où l'importance de reconnaître et de prêter allégeance aux institutions et aux autorités légitimes. Il estime que les autorités britanniques ont contribué à l'expansion des libertés religieuses et politiques des Canadiens français et, jusqu'à un certain point, au maintien et à l'épanouissement du fait français. Bien qu'il soit un loyaliste, en plus d'être un royaliste admirant les institutions politiques de la Grande-Bretagne, Chapais n'est toutefois pas, selon Bélanger, un impérialiste puisqu'il préconise le *statu quo* dans les relations avec la mère patrie⁴.

³ Michel Ducharme, « Interpreting the Past, Shaping the Present, and Envisioning the Future : Remembering the Conquest in Nineteenth-Century Quebec », dans Phillip Buckner et John G. Reid (dir.), *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 136-160.

⁴ Damien-Claude Bélanger, « Thomas Chapais, loyaliste », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n° 4 (2012), p. 439-472.

En plus d'être une thèse loyaliste, le providentialisme est aussi une thèse nationaliste. À ce sujet, Michel Bock soutient que Lionel Groulx ne considère pas la conquête comme un fait providentiel, d'où sa critique de l'interprétation de Chapais. D'après lui, l'abbé impute la perte du Canada non pas à la Providence, mais plutôt à la France qui a préféré abandonner sa colonie. Pour Groulx, si les Canadiens français ont pu surmonter les effets catastrophiques de la conquête, ce n'est pas grâce aux autorités britanniques, mais grâce aux élites politiques et religieuses qui sont demeurées fidèles à la mission providentielle qui a été accordée aux Canadiens français à l'époque de la Nouvelle-France. Ainsi, la conquête est davantage, aux yeux de Groulx, une catastrophe qu'un bienfait providentiel destiné à protéger les droits de ses compatriotes de langue française⁵.

Le nationalisme ultramontain et séparatiste de Jules-Paul Tardivel

Tout comme le loyalisme, le nationalisme marque le Canada français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les historiens en ont étudié les différentes formes au fil des années. D'abord, il y a le nationalisme ultramontain et séparatiste de Jules-Paul Tardivel, dont Réal Bélanger tente de démontrer l'évolution. D'abord, Tardivel défend un nationalisme culturel basé sur la religion, ce qui l'amène à propager l'idée de la mission providentielle des Canadiens français, tout en accordant une place importante à la langue française, à l'histoire et au mode de vie rural et agricole. À compter de 1885, il se met cependant à promouvoir l'idée d'un État français et catholique indépendant, en réaction aux crises scolaires et à la pendaison de Louis Riel. Selon le journaliste, c'est la Providence qui décidera du moment où naîtra cet État. Entre-

⁵ Michel Bock, « Overcoming a National “Catastrophe” : The British Conquest in the Historical and Polemical Thought of Abbé Lionel Groulx », dans Phillip Buckner et John G. Reid (dir.), *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 161-185.

temps, Tardivel invite ses compatriotes canadiens-français à s’y préparer⁶. Tout comme Bélanger, Yvan Lamonde se penche sur le nationalisme ultramontain et séparatiste de Tardivel. Il soutient que le journaliste est le premier à conjuguer le nationalisme culturel et le nationalisme politique. D’après Lamonde, Tardivel souhaite la séparation du Québec, sans toutefois faire appel au principe libéral des nationalités⁷.

La pensée de Tardivel sur la France suscite également l’attention des historiens. Dans leur étude respective, Yvan Lamonde et Pierre Savard montrent que le journaliste dénonce la France républicaine au profit de la France d’Ancien Régime puisque le libéralisme contribue, selon lui, à séculariser l’ordre civil et politique de la société française⁸. De plus, Tardivel critique la société américaine qui, à l’instar de la société française, est influencée par le libéralisme. Comme l’explique Savard, le journaliste croit qu’un tel phénomène favorise la sécularisation. Par conséquent, il s’oppose à l’émigration des Canadiens français aux États-Unis. Tardivel perçoit aussi d’un mauvais œil l’impérialisme américain qui, à ses yeux, menace l’économie canadienne et les structures sociales canadiennes-françaises⁹. Damien-Claude Bélanger relate aussi cette critique que fait Tardivel du pays voisin. D’après lui, elle est une réaction contre la modernité. Il montre que le journaliste condamne une société trop permissive qui favorise l’individualisme, la sécularisation et le laissez-faire économique¹⁰.

⁶ Réal Bélanger, « Le nationalisme ultramontain : le cas de Jules-Paul Tardivel », dans Nive Voisine et Jean Hamelin (dir.), *Les ultramontains canadiens-français. Études d’histoire religieuse présentées en hommage au professeur Philippe Sylvain*, Montréal, Éditions du Boréal, 1985, p. 267-303, 323-347.

⁷ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume I : 1760-1896, Montréal, Éditions Fides, 2000, 572p.

⁸ *Ibid.* ; Pierre Savard, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1967, 499 p.

⁹ P. Savard, *op. cit.*

¹⁰ Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride. Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, 322 p.

Le nationalisme autonomiste d'Honoré Mercier

Si Tardivel promeut un État français et catholique indépendant à compter de 1885, Honoré Mercier préconise plutôt une plus grande autonomie pour le Québec au sein de la Confédération au cours de la même période. Arthur I. Silver montre qu'en réaction à la pendaison de Louis Riel, Mercier se porte à la défense de l'autonomie provinciale dans le but de préserver la spécificité catholique et française du Québec à l'intérieur de la Confédération, ce qui mène en 1887 à l'élection du Parti national qu'il dirige. Alors que le gouvernement du Nouveau-Brunswick décide en 1871 d'éliminer les écoles séparées, celles-ci étant fréquentées par la minorité catholique, Mercier intervient pour dénoncer une telle politique. Il croit d'ailleurs que le Québec a le devoir de protéger les minorités catholiques et canadiennes-françaises sur l'ensemble du territoire canadien¹¹. Pour des raisons d'ordre moral et religieux, Mercier préconise cependant, en 1893, l'indépendance du Canada, tel que le démontre Yvan Lamonde. Il croit que cette dernière est préférable au *statu quo* et à l'union politique avec les États-Unis, quoiqu'il trouve cette dernière tentante¹².

Le nationalisme canadien d'Henri Bourassa

En plus de contribuer au développement du nationalisme ultramontain et séparatiste de Tardivel et du nationalisme autonomiste de Mercier, les crises scolaires et la pendaison de Louis Riel contribuent aussi à l'émergence de la thèse des deux peuples fondateurs au Québec, celle-ci devant protéger les droits des minorités françaises, comme l'indique Arthur I. Silver. Il s'agit d'une thèse à laquelle adhère Henri Bourassa qui en est un des principaux porte-parole¹³.

¹¹ Arthur I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982), 283 p.

¹² Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. I, *op. cit.*

¹³ A.I. Silver, *op. cit.*

Bourassa a fait l'objet de nombreuses études depuis les années 1950 jusqu'à tout récemment. Plusieurs caractéristiques de sa pensée ont retenu l'attention des historiens. Parmi celles-ci, il y a le rapport entre la langue et la foi, voire le rapport entre le nationalisme et le catholicisme, qui suscitent diverses thèses. D'abord, il y a des historiens, dont Michael Oliver, qui ne perçoivent aucun changement chez Bourassa. Même s'il reconnaît que la rencontre avec le pape a pu renforcer l'élément ultramontain de la pensée de Bourassa, Oliver soutient que les arguments qu'utilise le directeur du *Devoir* pour dénoncer le nationalisme « extrémiste » au tournant des années 1920 sont les mêmes qu'il a utilisés pour dénoncer l'impérialisme durant les années antérieures. Au cours de cette période, Bourassa refuse de s'identifier au nationalisme canadien-français de Lionel Groulx et de ses disciples puisqu'ils prêchent, selon lui, en faveur de « l'exclusivisme racial », en véhiculant des tendances séparatistes. Il condamne aussi, en 1929, le mouvement sentinelliste du Rhode Island. Alors qu'il porte un regard sévère sur Groulx, comme nous le verrons plus loin, Oliver salue toutefois Bourassa, dont le nationalisme ne tient pas seulement compte des Canadiens français et des Canadiens anglais, mais aussi des communautés culturelles¹⁴.

De son côté, Joseph Levitt abonde, jusqu'à un certain point, dans le sens d'Oliver. Il soutient que Bourassa défend la thèse de l'union de la langue et de la foi au cours des années 1910, ce qui l'amène à adhérer à la mission providentielle des Canadiens français¹⁵. Lorsque le souverain pontife condamne le nationalisme « outrancier » durant les années 1920, Bourassa en fait tout autant. Selon ce dernier, cette doctrine atteint ses buts par des moyens illégitimes, ce qui va à l'encontre des valeurs catholiques. Levitt explique cependant que Bourassa ne rejette pas

¹⁴ Michael Oliver, *The Passionate Debate. The Social and Political Ideas of Quebec Nationalism, 1920-1945*, Montréal, Véhicule Press, 1991, 284 p.

¹⁵ Joseph Levitt, « La perspective nationaliste d'Henri Bourassa (1896-1914) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, n° 4 (mars 1969), p. 569-582.

nécessairement le nationalisme au cours de cette période. En fait, il soutient que le directeur du *Devoir* reconnaît une forme de nationalisme qui exprime un « amour modéré pour la nation », tout en étant conforme aux valeurs catholiques. Au cours de cette période, Bourassa poursuit d'ailleurs son programme nationaliste qui promeut l'égalité culturelle et l'autonomie canadienne au sein de l'Empire britannique¹⁶.

Sylvie Lacombe constate aussi, dans la pensée de Bourassa, beaucoup de continuité. Bien qu'elle ne fasse pas référence aux positions papales sur le nationalisme « immodéré » et sur le nationalisme « outrancier » au cours des années 1920, Lacombe reconnaît cependant l'aspect contradictoire des prises de position de Bourassa face aux luttes pour la langue française au Canada et celles menées par les sentinellistes du Rhode Island. Cette contradiction peut s'expliquer, selon elle, par le fait que Bourassa subordonne la langue française au catholicisme. Si le directeur du *Devoir* se porte à la défense de la langue française au cours des années 1910, c'est parce qu'elle rend possible la préservation de l'ordre social catholique au Canada. Le maintien de cette langue permettrait ainsi de transmettre le patrimoine catholique de génération en génération. Quant à la lutte des sentinellistes en 1929, elle incarne plutôt une opposition envers l'autorité de l'évêque sur une question d'argent et non sur une question de langue¹⁷.

Si Oliver, Levitt et Lacombe soulignent la constance de la pensée de Bourassa sur le rapport entre la langue et la foi, Yvan Lamonde montre plutôt qu'elle subit une évolution. D'abord, Bourassa adhère à la thèse de l'union de la langue et de la foi au cours des années 1910. Il affirme même que l'Église catholique a enseigné aux Canadiens français que « le patriotisme n'est pas contraire à la religion ». Cependant, Bourassa en vient à privilégier la foi au détriment

¹⁶ Joseph Levitt, « Henri Bourassa : The Catholic Social Order and Canada's Mission », dans Fernand Dumont *et al.* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 193-222.

¹⁷ Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada de 1896 à 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.

de la langue au tournant des années 1920. Il soutient désormais que les « devoirs de[s] catholiques [doivent] prime[r] [sur les] droits nationaux ». Lamonde croit que l'encyclique pontificale *Ubi arcano dei* de 1922 et la rencontre avec le souverain pontife en 1926, l'année de la condamnation de *L'Action française* de Paris, sont responsables de ce changement de cap chez Bourassa. Par conséquent, ce dernier dénonce le projet d'État français indépendant anticipé en 1922 par *L'Action française* de Montréal, ainsi que le mouvement sentinelliste du Rhode Island en 1929. Lamonde soutient également que la rencontre avec le pape est « le point de départ d'un militantisme antinationaliste » chez Bourassa¹⁸.

L'anti-impérialisme est une autre composante de la pensée de Bourassa qui retient l'attention des historiens. Ce dernier rejette l'idée d'une fédération impériale au profit d'une plus grande autonomie du Canada au sein de l'Empire britannique. De plus, il s'oppose à toute participation du Canada aux guerres impériales, sans le consentement du Parlement et de la population canadienne. C'est ce que démontrent, entre autres, James I.W. Corcoran, Jean Drolet, Rolando Gomes, Sylvie Lacombe, Yvan Lamonde, Joseph Levitt et Casey Murrow dans leur étude respective publiée dans les années 1960, 1970 et 2000¹⁹. V.C. Smith croit, pour sa part, que la pensée de Bourassa sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique évolue de 1900 à 1916. D'abord Bourassa ne souhaite pas précipiter la rupture du lien impérial de 1900 à

¹⁸ Yvan Lamonde, « Rome et le Vatican : la vocation catholique de l'Amérique française ou de l'Amérique anglaise? », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, 324-343 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume II : 1896-1929, Montréal, Éditions Fides, 2004, 323 p. Notons que la thèse de l'évolution de la pensée de Bourassa sur le rapport entre la langue et la foi est aussi soutenue par Jean Drolet. À ce sujet, voir « Henri Bourassa : une analyse de sa pensée », dans Fernand Dumont *et al.* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 223-250.

¹⁹ James I.W. Corcoran, « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 18, n° 3 (décembre 1964), p. 343-356 ; vol. 19, n° 1 (juin 1965), p. 84-105 ; vol. 19, n° 2 (septembre 1965), p. 229-337 ; vol. 19, n° 3 (décembre 1965), p. 413-442 ; Rolando Gomes, « Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3 (printemps 2008), p. 161-182 ; S. Lacombe, *op. cit.* ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.* ; J. Levitt, « La perspective nationaliste », *loc. cit.* ; J. Levitt, « Henri Bourassa », *loc. cit.* ; Casey Murrow, *Henri Bourassa and French Canadian Nationalism. Opposition to Empire*, Montréal, Harvest House, 1968, 143 p.

1915. Il estime plutôt que l'indépendance du Canada doit se faire lentement et progressivement. Cependant, il modifie en 1916 sa prise de position en réaction à l'attitude du gouvernement britannique en ce qui a trait à la conduite de la guerre. Il revendique désormais l'indépendance immédiate du Canada²⁰. Bien qu'elle reconnaisse la volte-face de 1916, Sylvie Lacombe soutient toutefois que, tout au long de sa carrière publique, Bourassa défend l'idée que l'indépendance du pays sera plus solide si elle se fait à long terme. De plus, elle affirme que l'anti-impérialisme de Bourassa ne l'empêche pas de manifester sa loyauté à l'égard de la couronne britannique. Adhérant à la thèse du providentialisme de la conquête britannique, Bourassa croit que cette dernière a accordé la liberté politique aux Canadiens français, ce qui leur a permis de préserver l'ordre social catholique qui est incarné dans leurs institutions et leurs traditions sociales²¹.

S'il souhaite préserver le *statu quo* dans les relations avec la mère patrie, c'est aussi parce que Bourassa craint que le Canada soit absorbé par les États-Unis. Comme l'explique Sylvie Lacombe, il croit que le resserrement du lien impérial peut favoriser l'annexion avec le pays voisin²². Cette crainte qu'exprime Bourassa face à une telle situation est aussi soulignée par Damien-Claude Bélanger. Le seul moyen d'éviter l'annexion du Canada avec les États-Unis, affirme Bourassa, est d'accorder plus d'autonomie au pays et des droits à la minorité franco-catholique. Le directeur du *Devoir* avoue cependant que l'impérialisme constitue davantage une menace à la société canadienne que l'annexion. Selon lui, le discours et les actions des

²⁰ V.C. Smith, « Moral Crusader : Henri Bourassa and the Empire, 1900-1916 », *Queen's Quarterly*, vol. 76, n° 4 (hiver 1969), p. 635-647.

²¹ S. Lacombe, *op. cit.*

²² *Ibid.*

impérialistes canadiens-anglais contribuent à détériorer la foi du Québec envers la Confédération, ce qui ne peut qu'aviver l'intérêt de la province pour l'annexion²³.

Le catholicisme oriente aussi la pensée de Bourassa sur la participation canadienne à la Première Guerre mondiale. Selon René Durocher, Bourassa, qui s'est toujours opposé à la participation canadienne aux guerres impériales, est déchiré entre ses convictions politiques et son catholicisme ultramontain lorsque les évêques décident de soutenir l'effort de guerre du Canada. Même s'il critique l'attitude pro-guerre des prélats, Bourassa se réconcilie cependant avec ces derniers au moment de l'adoption de la conscription, une mesure qu'ils combattront ensemble²⁴.

La pensée de Bourassa à l'égard de l'industrialisation est également étudiée par les historiens, notamment Joseph Levitt et Michael Oliver. Ces derniers montrent, dans leur étude respective, que Bourassa accepte l'industrialisation, pourvu qu'elle soit conforme aux besoins de la nation canadienne-française. C'est pourquoi Bourassa préconise des réformes sociales qui doivent s'inspirer des principes de l'ordre social catholique. Ainsi, pour Levitt et Oliver, il est davantage un réformiste puisqu'il cherche à adapter la nation canadienne-française à la nouvelle réalité sociale et économique, au lieu de la replonger dans un mode de vie rétrograde²⁵.

Adoptant l'approche comparative, Sylvie Lacombe constate, quant à elle, que Bourassa et les impérialistes canadiens-anglais partagent certaines caractéristiques communes. Même s'ils ont une conception différente de la nation, les deux groupes souhaitent toutefois maintenir le lien avec la Grande-Bretagne, craignent l'annexion américaine, sont plus réformateurs que

²³ D.-C. Bélanger, *Prejudice and Pride, op. cit.* Dans leur étude respective, Jean Drolet et Joseph Levitt font brièvement référence à la crainte de Bourassa face à l'annexion aux États-Unis. Voir J. Drolet, *loc. cit.* ; J. Levitt, « Henri Bourassa », *loc. cit.*

²⁴ René Durocher, « Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918 », *Communications historiques* (1971), p. 248-275.

²⁵ Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec (1900-1914)*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p. ; M. Oliver, *op. cit.*

révolutionnaires, critiquent la politique partisane, partagent une vision conservatrice qui attache de l'importance à la religion dans l'amélioration du monde qu'ils souhaitent réformer et accordent une place importante à la notion de « race »²⁶.

D'autres études consacrées à Bourassa paraissent au cours des années 2010, dont celle de Pierre Anctil qui analyse les éditoriaux du *Devoir* de 1910 à 1932. Occupant la fonction de directeur au cours de cette période, Bourassa se sert de son journal pour exprimer et développer son nationalisme, mais aussi pour influencer le cours des événements. Anctil soutient que la contribution et les actions de Bourassa évoluent durant son séjour à la direction du quotidien nationaliste montréalais. D'abord, le directeur du *Devoir* se consacre pleinement à son journal de 1910 à 1918, période où il rédige les éditoriaux qui marquent le plus sa carrière publique. S'affichant comme un défenseur des intérêts du Canada, Bourassa utilise d'abord *Le Devoir* pour combattre Laurier et l'impérialisme britannique, ce qui alimente son nationalisme canadien. En réaction à la Première Guerre mondiale et à la crise scolaire franco-ontarienne, Bourassa fait du *Devoir* le véhicule de la conscience du nationalisme canadien-français. Partisan du fait français, il profite de sa tribune pour exprimer sa conception d'un Canada bilingue et biculturel, d'où son adhésion à la thèse des deux peuples fondateurs. Épuisé par la crise de la conscription, Bourassa diminue sa production éditoriale à compter de 1919. Influencé par la vie religieuse et l'Église catholique, le directeur du *Devoir* délaisse les combats politiques au profit du catholicisme qui prend de plus en plus de place dans sa pensée. Au cours de cette période, il dénonce le nationalisme «outrancier» et le mouvement sentinelliste du Rhode Island. Bourassa délaisse en 1926 la gestion du *Devoir*, avant de quitter ses fonctions de directeur en 1932²⁷.

²⁶ S. Lacombe, *op. cit.*

²⁷ Pierre Anctil, avec la collaboration de Pierrick Labbé, *Fais ce que dois. 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa, 1910-1932*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 383 p.

Tout récemment, Réal Bélanger a publié une biographie de Bourassa qui couvre sa carrière journalistique et politique de sa naissance en 1868 au déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914. Incarnant l'indépendance en politique, Bourassa, soutient Bélanger, se distingue de la majorité des hommes politiques de son époque par sa volonté de privilégier les intérêts nationaux au détriment des intérêts partisans. C'est pour cette raison qu'il rejette toute forme de compromis et qu'il dénonce la politique partisane. Au cours de cette période, ce catholique ultramontain développe un nationalisme pancanadien qui se porte à la défense d'une plus grande autonomie du Canada au sein de l'Empire britannique, d'un Canada bilingue et biculturel qui respecte les minorités, de même qu'un développement économique et culturel exclusivement canadien. Afin de promouvoir son nationalisme pancanadien et de former l'opinion publique, il se sert des publications, des conférences, ainsi que du journal *Le Devoir* fondé en 1910 et dont il est le directeur. Leader des intellectuels canadiens-français, Bourassa a été le mentor et l'inspirateur de plusieurs groupes de jeunes, sans oublier des membres du clergé et de la petite bourgeoisie professionnelle. En dépit de nombreuses critiques à son égard, Bourassa a néanmoins joué un rôle important au niveau de la construction nationale du Canada²⁸.

Le nationalisme canadien-français de Lionel Groulx

La crise de la conscription et les crises scolaires amènent Lionel Groulx et *L'Action française* de Montréal à développer un nationalisme canadien-français au tournant des années 1920. Les premières études qui s'y intéressent soutiennent la thèse du « provincialisme » de la pensée groulxiste. C'est le cas notamment de la thèse de doctorat de Michael Oliver soutenue en 1956 et publiée en 1991. Bien qu'il jette un regard positif sur Bourassa, comme nous l'avons

²⁸ Réal Bélanger, *Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*, Québec, Presses de l'Université de l'Université Laval, 2013, 552 p.

démontré plus haut, l'historien est plutôt sévère à l'égard de Groulx et de *L'Action française*. Porte-parole d'un nationalisme « étroit », « extrémiste », « intransigeant » et « exclusiviste », l'abbé et sa revue, affirme Oliver, ne font aucunement preuve d'ouverture d'esprit comme Bourassa, dont le nationalisme ne tient pas seulement compte des Canadiens français, mais aussi des Canadiens anglais et des autres communautés culturelles. Préférant limiter leur champ d'action au Québec, Groulx et *L'Action française* prônent une certaine forme d'indépendantisme, contrairement à Bourassa qui encourage un nationalisme canadien²⁹.

La thèse du « provincialisme » de la pensée groulxiste est reprise plus ou moins de façon intégrale dans plusieurs études sur *L'Action française* de Montréal, dont celles de Susan Mann Trofimenkoff³⁰ et Jean-Claude Dupuis³¹, et sur Lionel Groulx, dont celle de Jean-Pierre Gaboury³², qui paraissent dans les années subséquentes. Cependant, elle est remise en question dans les années 2000 par Michel Bock. Étudiant la place qu'accorde Groulx aux minorités françaises à l'intérieur de son nationalisme canadien-français, Bock montre que l'abbé n'est pas un séparatiste puisqu'il les considère comme des membres de la nation canadienne-française. Il indique que l'intérêt que porte Groulx à l'égard de ses compatriotes francophones hors Québec vient d'une conception organique de la nation, cette dernière regroupant tous ceux qui partagent des caractéristiques communes, soit la langue, la foi, l'histoire, de même que les traditions nationales. Selon lui, l'abbé perçoit les minorités françaises comme les « avant-postes » du Canada français, alors que le Québec en est le foyer. De plus, il soutient que, pour Groulx, leur survivance s'inscrit dans la mission providentielle des Canadiens français, c'est-à-dire que ceux-

²⁹ M. Oliver, *op. cit.*

³⁰ Susan Mann Trofimenkoff, *Action française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p.

³¹ Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

³² Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx : aspects idéologiques*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970, 226 p.

ci ont reçu la mission de répandre la civilisation française et la foi catholique sur le continent nord-américain. Cette conception que développe Groulx à l'égard des minorités françaises l'amène d'ailleurs à tisser des liens étroits avec les principaux chefs de file des groupes francophones hors Québec et à intervenir en faveur des Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII. Même s'il envisage en 1922, avec ses collaborateurs de *L'Action française* de Montréal, l'idée d'un État français indépendant si la Confédération en venait à s'écrouler, Groulx rassure toutefois ses compatriotes des autres provinces en leur disant qu'ils ne seront pas abandonnés³³.

La nature de la relation entre les membres de *L'Action française* et Bourassa à la suite de la publication de l'enquête sur l'avenir politique du Canada français suscite également un débat chez les historiens. D'abord, Susan Mann Trofimenkoff montre que le projet d'État français indépendant, anticipé en 1922 par *L'Action française*, provoque une rupture entre Bourassa et les membres de la revue. Alors que le directeur du *Devoir* désapprouve la voie que choisissent ses anciens disciples, Groulx condamne, quant à lui, les nouveaux scrupules religieux de son compatriote qui, selon lui, nuisent à son nationalisme³⁴. La thèse de la rupture invoquée par Trofimenkoff est d'ailleurs reprise par Yvan Lamonde³⁵. Cependant, elle n'est pas partagée par Dupuis. Ce dernier soutient plutôt que Groulx et ses collaborateurs ne sont pas complètement en rupture avec Bourassa puisqu'ils continuent d'appuyer les principes nationalistes de ce dernier. S'il y a une divergence entre les deux parties, elle se manifeste davantage, d'après l'historien, au niveau des moyens qui leur permettront d'atteindre leur idéal national commun³⁶.

³³ Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, 452 p.

³⁴ S. Mann Trofimenkoff, *op. cit.*

³⁵ Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*

³⁶ J.-C. Dupuis, *op. cit.* Voir aussi Jean-Claude Dupuis, « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 2 (été 1994), p. 27-43.

Les historiens ne s'entendent pas non plus sur la pensée économique des groulxistes. D'abord, Michael Oliver estime que le nationalisme de Groulx aurait contribué à maintenir les Canadiens français dans un mode de vie traditionnel, les privant ainsi des bienfaits de la modernité³⁷. De son côté, Jean-Pierre Gaboury abonde dans le même sens qu'Oliver. Il croit que Groulx aurait failli à sa tâche de guide de la nation canadienne-française puisqu'il a cantonné ses compatriotes dans un mode de vie traditionnel et dépassé, ce qui les aurait empêchés de devenir maîtres de leur économie³⁸. De son côté, Susan Mann Trofimenkoff croit plutôt que *L'Action française* hésite entre le progrès et son attachement à un mode de vie traditionnel. Même si elle craint l'industrialisation et l'urbanisation, la revue est toutefois consciente que ces deux phénomènes sont là pour rester et que le bien-être matériel est une nécessité³⁹.

Jean-Claude Dupuis tente d'apporter certaines nuances à la thèse de l'archaïsme de la pensée économique des groulxistes soutenue par Oliver et Gaboury et, jusqu'à un certain point, par Trofimenkoff. Il montre que *L'Action française* encourage le progrès et la modernisation du Canada français, pourvu qu'ils soient conformes aux valeurs collectives traditionnelles, c'est-à-dire la famille, la patrie et l'Église catholique. Selon l'historien, la revue élabore même un plan économique qui préconise un équilibre entre le développement industriel et agricole. De plus, elle revendique des réformes en éducation, afin que les Canadiens français s'adaptent aux nouveaux besoins qu'engendre la société industrielle⁴⁰. À ce sujet, Yvan Lamonde partage le propos de Dupuis. Il ajoute aussi que la revue dénonce l'émigration des Canadiens français vers

³⁷ M. Oliver, *op. cit.*

³⁸ J.-P. Gaboury, *op. cit.*

³⁹ S. Mann Trofimenkoff, *op. cit.*

⁴⁰ J.-C. Dupuis, *op. cit.* Voir aussi Jean-Claude Dupuis, « La pensée économique de *L'Action française* (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993), p. 193-219.

les États-Unis et la culture étatsunienne, le travail le dimanche et les Juifs, de même que la mauvaise presse, le théâtre et le cinéma qu'elle considère comme des agents de corruption⁴¹.

Alors que certains historiens débattent du nationalisme et de la pensée économique des groulxistes ou encore de la nature des liens entre les membres de *L'Action française* et Bourassa au cours des années 1920, Frédéric Boily préfère, pour sa part, remettre en question la thèse d'Esther Délisle selon laquelle Groulx était raciste et antisémite. Bien qu'ils soient présents à l'occasion dans sa pensée, le racisme et l'antisémitisme ne constituent pas, selon lui, des idéologies dominantes chez Groulx. Boily estime plutôt que ce dernier développe davantage un nationalisme culturel inspiré par le nationalisme organiciste et romantique conçu par le philosophe allemand, Johann Gottfried Herder. Ainsi, pour l'abbé, c'est plutôt la culture et non la « race » qui constitue le fondement de la nation canadienne-française. De plus, Boily soutient que Groulx croit que les élites doivent promouvoir l'appartenance nationale auprès de leurs compatriotes. Afin qu'elles puissent accomplir cette tâche, les élites doivent, au dire de l'abbé, recevoir une éducation nationale suffisante⁴².

Enfin, Damien-Claude Bélanger s'intéresse, quant à lui, à la pensée de Groulx à l'égard des États-Unis. Rejetant la modernité, l'abbé porte un regard sévère sur la société américaine, comme en témoigne, entre autres, sa dénonciation du matérialisme américain et de l'émergence du fondamentalisme protestant. Groulx critique aussi l'immigration américaine au Canada puisqu'elle constitue, selon lui, une menace à l'unité nationale canadienne, en plus de favoriser l'américanisation de l'Ouest canadien. Bien qu'il soit critique à l'égard de la société américaine et des immigrants américains, Groulx salue toutefois les Franco-Américains qui, grâce à leur

⁴¹ Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*

⁴² Frédéric Boily, *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, 234 p.

volonté de préserver la foi catholique et la langue française, font partie de l'Amérique française⁴³.

Le Québec et les minorités françaises

Ce survol des principales études de la question nationale au Canada français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle serait incomplet s'il n'abordait pas celles des rapports entre le Québec et les minorités françaises, d'autant plus qu'ils marquent l'époque de Belcourt. C'est surtout à compter des années 1990 que les historiens commencent à porter une attention particulière à cette problématique. Certains d'entre eux se sont penchés sur le sentiment de solidarité qui anime le Québec lorsque les minorités françaises doivent lutter pour assurer leur existence. Étudiant l'évolution des rapports entre le Québec et l'Ontario français au cours de la première moitié du XX^e siècle, Pierre Savard explique qu'il y a des membres de l'élite canadienne-française du Québec, dont des journalistes, des intellectuels et des hommes politiques, qui appuient leurs confrères franco-ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII⁴⁴.

L'importance qu'il accorde aux minorités françaises dans sa pensée amène Lionel Groulx à entretenir des liens étroits avec les principaux chefs de file canadiens-français des provinces anglophones et à intervenir en faveur des Franco-Ontariens dans leur combat contre le Règlement XVII. C'est ce que soutient Michel Bock, comme nous l'avons démontré plus haut⁴⁵. De son côté, Damien-Claude Bélanger relate aussi cette importance des minorités françaises dans la pensée de Groulx lorsqu'il étudie les rapports entre l'abbé et les Franco-Américains. Parce

⁴³ D.-C. Bélanger, *Prejudice and Pride*, *op. cit.*

⁴⁴ Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.

⁴⁵ M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, *op. cit.*

qu'il considère ces derniers comme des membres de la grande famille de l'Amérique française, Groulx formule des projets qui visent à promouvoir la survivance franco-américaine⁴⁶. Même s'il invite les Franco-Américains à préserver les traits distinctifs de la nation canadienne-française, l'abbé perçoit toutefois d'un mauvais œil l'émigration des Canadiens français vers le pays voisin puisqu'elle affaiblit et éparpille, selon lui, la nation canadienne-française. C'est ce que démontre non seulement Bélanger, mais aussi Bock qui étudie la pensée de *L'Action française* à l'égard des Franco-Américains⁴⁷. De plus, les deux historiens soutiennent, dans leur étude respective, que Groulx et les membres de la revue n'apprécient pas la radicalisation des méthodes de combat des sentinellistes, dont le recours aux tribunaux civils et les attaques contre l'épiscopat. Alors que le Vatican condamne le nationalisme « outrancier », l'abbé et *L'Action française* préfèrent se taire, craignant visiblement d'être condamnés à leur tour. Ce silence contraste nettement avec l'appui que Groulx et la revue ont donné aux Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII⁴⁸.

Non seulement les minorités françaises peuvent compter sur Groulx dans leur lutte pour leur survivance, mais elles peuvent aussi compter sur la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), comme l'explique Martin Lavallée. Afin de renforcer la nation canadienne-française, la SSJBM favorise l'union de tous les Canadiens français d'Amérique du Nord. Considérant les minorités françaises comme les « avant-postes » du Canada français, la SSJBM se donne pour mission de leur porter secours lorsque leur existence est menacée. Sous la présidence de Victor

⁴⁶ Damien-Claude Bélanger, « L'abbé Lionel Groulx et la survivance franco-américaine », *Francophonies d'Amérique*, n° 13 (2002), p. 91-105.

⁴⁷ Damien-Claude Bélanger, « L'abbé Lionel Groulx et les conséquences de l'émigration canadienne-française aux États-Unis », *Quebec Studies*, vol. 33 (printemps / été 2002), p. 53-72 ; Michel Bock, « "Suicide de race" ou "vocation apostolique" ? La représentation des Franco-Américains dans *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 175-200.

⁴⁸ Damien-Claude Bélanger, « L'abbé Lionel Groulx et la crise sentinelliste », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 1, n° 1 (automne 2000), p. 7-36 ; M. Bock, « "Suicide de race" », *loc. cit.*

Morin, soit de 1915 à 1924, ce sont particulièrement les Franco-Ontariens qui bénéficient de l'appui de l'organisme, que ce soit sur les plans moral, matériel ou monétaire⁴⁹.

Le réseau institutionnel canadien-français est aussi un autre moyen qu'utilisent le Québec et les minorités françaises pour manifester leur solidarité à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Marcel Martel est un des premiers historiens à offrir une analyse approfondie des rapports entre les deux groupes au sein du réseau institutionnel canadien-français. Soucieux de préserver l'identité canadienne-française, les élites décident de mettre en place un réseau institutionnel national à compter de 1867, ce qui mène à la création d'associations provinciales, dont l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, ou encore d'associations nationales, tel que l'Ordre de Jacques-Cartier. Martel explique que « ce réseau vise d'abord à raffermir les liens entre les groupes francophones, puis à coordonner les actions collectives pour la défense et la promotion des droits [des Canadiens français] ». Ainsi, à défaut d'avoir un État canadien-français distinct, les élites peuvent compter sur les différentes associations nationales pour faire avancer les intérêts de la nation canadienne-française. Même si elles ont l'appui du Québec dans leurs luttes et leurs revendications, les minorités françaises estiment toutefois que leur « gouvernement national » est davantage incarné par le gouvernement fédéral où siègent plusieurs de leurs représentants⁵⁰.

En étudiant en profondeur l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC) de sa fondation en 1926 jusqu'à sa dissolution en 1965, Denise Robillard s'intéresse aussi, d'une certaine façon, au développement du réseau institutionnel canadien-français. Après avoir vu le jour en Ontario,

⁴⁹ Martin Lavallée, « “Assumer la haute direction de la vie de la race” : la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1915-1924) », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 12, n° 1 (2011), p. 7-55.

⁵⁰ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p. Il est important de mentionner que Pierre Savard s'intéresse aussi au réseau institutionnel canadien-français. Il soutient que les élites misent sur les associations nationales, dont la Société Saint-Jean-Baptiste, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et l'Ordre de Jacques-Cartier, dans le but de solidifier les liens entre le Québec et l'Ontario français. À ce sujet, voir P. Savard, *loc. cit.*

l'OJC réussit à s'implanter partout au Canada. Robillard soutient que le rôle de cette société secrète a été crucial et nécessaire à la survie des minorités françaises et à l'avancement des Canadiens français au pays, tel qu'en témoignent ses nombreuses réalisations, que ce soit sur le plan linguistique ou encore sur le plan économique. Privilégiant la discrétion de ses activités, l'OJC parvient à infiltrer les associations nationales canadiennes-françaises à travers le pays⁵¹.

En plus du réseau institutionnel canadien-français, les congrès patriotiques favorisent aussi les rapprochements entre le Québec et les minorités françaises à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. À ce sujet, Gaétan Gervais soutient que l'élite franco-ontarienne profite de ces congrès pour affirmer son adhésion aux valeurs fondamentales de l'identité canadienne-française, soit la langue, la foi, la culture et l'histoire. De son côté, l'élite canadienne-française du Québec profite plutôt de l'occasion pour manifester sa solidarité à l'égard de ses compatriotes francophones des provinces anglophones⁵².

Alors que Bélanger, Bock, Gervais, Lavallée, Martel, Robillard et Savard discutent du sentiment de solidarité qui existe entre le Québec et les minorités françaises à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, Yves Frenette croit plutôt que les deux groupes prennent « les chemins de la différence » au tournant des années 1920. L'historien soutient qu'il y a un début de rupture qui s'effectue entre le Québec et les minorités françaises au cours de cette période, alors que le mouvement nationaliste canadien-français commence à se replier sur le Québec⁵³. Pour leur part, Gervais, Martel et Savard la situent plutôt dans les années 1960⁵⁴.

⁵¹ Denise Robillard, *L'Ordre de Jacques-Cartier, 1926-1965. Une société secrète pour les Canadiens français catholiques*, Montréal, Éditions Fides, 2009, 541 p.

⁵² Gaétan Gervais, *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Prise de Parole, 2003, 230 p.

⁵³ Yves Frenette, avec la collaboration de Martin Pâquet, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal, 1998, 210 p.

⁵⁴ G. Gervais, *Des gens de résolution, op. cit.* ; M. Martel, *op. cit.* ; P. Savard, *loc. cit.*

L'impérialisme

Tout comme le Canada français, le Canada anglais connaît une effervescence idéologique à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. À ce sujet, les historiens se sont, entre autres intéressés à l'impérialisme. C'est au cours des années 1960 que paraissent les premières études sur la question, dont celle de Norman Penlington. Ce dernier montre que le mouvement impérialiste au Canada, de 1896 à 1899, est alimenté par un sentiment antiaméricain qui est né dans le cadre des relations diplomatiques canado-américaines⁵⁵.

Les études qui paraissent dans les années subséquentes tentent d'associer l'impérialisme au nationalisme. D'abord, il y a celles qui montrent que l'idéologie est une forme du nationalisme canadien. Carl Berger est un des premiers historiens à développer cette thèse au tournant des années 1970. Défenseurs des institutions canadiennes et des traditions britanniques, les impérialistes canadiens-anglais souhaitent, selon Berger, le renforcement du lien impérial, non seulement dans le but de permettre au Canada d'atteindre sa destinée nationale, mais aussi dans le but de préserver la spécificité du Canada à l'égard des États-Unis. Même si certains impérialistes canadiens-anglais dénoncent sévèrement la société américaine, il n'en demeure pas moins que plusieurs d'entre eux sont toutefois d'avis que le Canada jouera le rôle d'intermédiaire dans le cadre d'une future réconciliation entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. De plus, Berger soutient que l'impérialisme au Canada est né du désir d'une fédération impériale⁵⁶.

Les études de Robert J.D. Page et de Sylvie Lacombe s'inscrivent dans la même veine que celle de Berger. Étudiant l'impérialisme canadien à l'époque de la guerre sud-africaine, Page montre qu'il s'agit également d'un mouvement religieux, moral, intellectuel et

⁵⁵ Norman Penlington, *Canada and Imperialism, 1896-1899*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, 288 p.

⁵⁶ Carl Berger, *The Sense of Power. Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 2013 (1970), 277 p.

économique⁵⁷. Ayant le mérite d'avoir publié la première étude en français sur l'impérialisme au Canada, Lacombe compare, quant à elle, la pensée des impérialistes canadiens-anglais à celle de Bourassa. Comme nous l'avons déjà souligné, elle montre que les deux groupes partagent certaines caractéristiques communes, en dépit de leur conception différente de la nation. Contrairement à ses prédécesseurs, Lacombe étudie le mouvement impérialiste jusqu'en 1920⁵⁸.

Cette idée que les impérialistes canadiens-anglais sont tous des partisans de la fédération impériale ne fait pourtant pas l'unanimité parmi les historiens. Ne remettant pas en cause la thèse de Berger sur la compatibilité entre l'impérialisme et le nationalisme, Phillip Buckner croit plutôt que la majorité des impérialistes au Canada anglais promeuvent un Canada autonome au sein d'un Empire décentralisé. Selon lui, ces derniers reconnaissent néanmoins l'importance d'unir les forces impériales lorsqu'il y a un danger commun. Buckner estime que ce n'est qu'une minorité d'impérialistes qui revendique une fédération impériale, dont l'idée disparaît complètement après 1918⁵⁹.

Pour sa part, Damien-Claude Bélanger tente de nuancer la thèse selon laquelle l'antiaméricanisme des impérialistes canadiens-anglais est une manifestation du nationalisme (canadien). Selon lui, la crainte de la modernité permet aussi d'expliquer les critiques que font les partisans de l'Empire britannique à l'égard de la société américaine. Pour les impérialistes canadiens-anglais, le matérialisme, l'individualisme, la sécularisation, la culture des masses ou encore le cosmopolitisme sont tous des maux issus de la modernité⁶⁰.

⁵⁷ Robert J.D. Page, « Canada and the Imperial Idea in the Boer War Years », *Revue d'études canadiennes*, vol. 5, n°1 (février 1970), p. 33-49.

⁵⁸ S. Lacombe, *op. cit.*

⁵⁹ Phillip Buckner, « The Long Goodbye : English Canada and the British World », dans Phillip Buckner et R. Douglas Francis (dir.), *Rediscovering the British World*, Calgary, University of Calgary Press, 2005, p. 181-207.

⁶⁰ D.-C. Bélanger, *Prejudice and Pride, op. cit.*

La thèse du nationalisme canadien pour décrire l'impérialisme au Canada n'est pas partagée par Douglas L. Cole. Ce dernier affirme plutôt que le mouvement impérialiste canadien est davantage une constituante du nationalisme britannique ou anglo-saxon. Répondant à l'étude de Berger, Cole croit que son homologue n'a pas tenu compte des traits communs qui existent entre le discours des impérialistes canadiens-anglais et celui de leurs compatriotes des autres colonies britanniques, préférant plutôt s'en tenir à la spécificité du Canada. À son avis, les impérialistes canadiens-anglais partagent la même culture, la même origine ethnique, le même destin, le même héritage et les mêmes buts que les Britanniques, Australiens, Néo-Zélandais et Sud-Africains. Ainsi, ces individus ne défendent pas une tradition canadienne, mais plutôt une tradition britannique⁶¹.

Le continentalisme

Alors qu'une majorité d'impérialistes souhaitent un Canada autonome au sein d'un Empire décentralisé et qu'une minorité d'entre eux optent plutôt pour la fédération impériale, les continentalistes rejettent, pour leur part, les idées et les traditions européennes au profit des valeurs américaines, c'est-à-dire celles du Nouveau-Monde. Selon Allan Smith, il y a des Canadiens anglais qui se sentent davantage appartenir à la société nord-américaine qu'à la société européenne. Par conséquent, ils souhaitent adapter les idéaux, la culture et les valeurs américaines à la société canadienne. Smith soutient que les journaux américains ont contribué au développement de cette identité au Canada anglais⁶².

⁶¹ Douglas L. Cole, « Canada's "Nationalistic" Imperialists », *Revue d'études canadiennes*, vol. 5, n° 3 (automne 1970), p. 44-49.

⁶² Allan Smith, *Canada : An American Nation? Essays on Continentalism, Identity and the Canadian Frame of Mind*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, 398 p.

Damien-Claude Bélanger abonde dans le même sens que Smith. Contrairement aux impérialistes, les continentalistes acceptent la modernité et les valeurs qu'incarnent la société américaine, dont la laïcité, l'individualisme, le libéralisme et le progressisme. Afin de rapprocher le Canada de sa destinée nord-américaine, les continentalistes préconisent un renforcement des liens entre le Canada et les États-Unis. Compte tenu du fait qu'ils privilégient l'expérience nord-américaine au détriment des idées et des traditions européennes, les continentalistes sont souvent présentés comme des annexionnistes par les impérialistes⁶³.

Le bon-ententisme

À l'instar de l'impérialisme et du continentalisme, le bon-ententisme suscite l'intérêt des historiens. Les quelques études qui portent sur le sujet tentent de définir l'objectif principal de la Ligue de la Bonne Entente (LBE) créée en 1916 au milieu de la Première Guerre mondiale. Analysant l'organisme de 1916 à 1917, Brian Cameron explique que les membres anglophones ne cherchent pas à comprendre les inquiétudes et les revendications des membres francophones ; ils ne cherchent qu'à favoriser la conscription, de même que des intérêts économiques et politiques. Lorsque la LBE fait place, en 1917, au mouvement de la *Win-the-War*, les membres francophones se sentent humiliés et trahis par leurs confrères anglophones. Ils sont d'avis que ces derniers ont voulu profiter de leur participation pour témoigner d'un semblant d'unité parmi les deux groupes, surtout sur la question de la participation canadienne à l'effort de guerre⁶⁴.

Robert Talbot tente de nuancer la thèse de Cameron voulant que la conscription est le principal objectif de la LBE. Il croit plutôt que les membres sont davantage préoccupés à retrouver l'esprit d'unité qui régnait au début de la guerre. Selon lui, les membres anglophones

⁶³ D.-C. Bélanger, *Prejudice and Pride, op. cit.*

⁶⁴ Brian Cameron, « The Bonne Entente Movement, 1916-1917 : From Cooperation to Conscription », *Revue d'études canadiennes*, vol. 13, n° 2 (été 1978), p. 42-55.

souhaitent changer l'opinion de l'Ontario à l'égard des Canadiens français, dans l'espoir que ceux-ci s'intéressent de nouveau à l'effort de guerre. Talbot ne partage pas non plus l'idée de Cameron selon laquelle la LBE et la Win-the-War étaient « une seule et même chose ». En effet, il estime que la majorité des participants n'ont jamais adhéré à la LBE, sans oublier le fait que le tiers d'entre eux ne provenaient ni du Québec, ni de l'Ontario. Contrairement à Cameron qui étudie le mouvement de la Bonne Entente de 1916 à 1917, Talbot l'étudie plutôt jusqu'en 1930. Il explique que le bon-ententisme connaît, en 1918, un regain avec la création de la Better Understanding Association ; il s'agit d'une association qui porte une attention particulière à la question scolaire des Franco-Ontariens et aux droits des Canadiens français. La Unity League of Ontario, créée en 1921, va encore plus loin en demandant l'abrogation du Règlement XVII. Enfin, le mouvement de la Bonne Entente connaît une autre transformation à la fin des années 1920 et au début des années 1930. Sous la direction de femmes, l'ancienne LBE n'est plus un mouvement interprovincial ou encore un groupe de pression ; elle est désormais un club social municipal qui organise des conférences portant sur l'histoire et la culture. Au moment de la crise économique, elle se consacre à l'aide aux chômeurs⁶⁵.

Les historiens et les hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale

Il importe aussi de faire un survol des principales études historiques qui se sont penchées sur la carrière politique de Wilfrid Laurier, le chef de Belcourt, de même que celle de certains députés et ministres canadiens-français de la scène fédérale qui sont actifs à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, afin de mieux situer Belcourt dans le contexte politique de son époque. Il y a deux catégories d'hommes politiques qui se dégagent de l'historiographie. D'abord, il y a ceux

⁶⁵ Robert Talbot, « Une réconciliation insaisissable : le mouvement de la Bonne Entente, 1916-1930 », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. VIII, n° 1 (automne 2007), p. 67-125. La ULO n'est pas créée en 1921, comme l'affirme Talbot, mais plutôt en 1922.

qui ne manifestent pas d'engagement nationaliste. Puis, il y a ceux qui s'y consacrent pleinement. Refusant de se plier à la discipline de parti, ces députés et ministres préfèrent généralement quitter les rangs de leur formation politique.

Wilfrid Laurier

Premier ministre du Canada de 1896 à 1911 et premier Canadien français à occuper cette fonction, Wilfrid Laurier a fait l'objet de plusieurs biographies et études de la part des historiens au fil des années. Cependant, ces derniers ne partagent pas la même conception de Laurier et de son œuvre. Faisant l'apologie du premier ministre, Oscar Douglas Skelton salue celui qui a réussi à protéger l'unité nationale canadienne, en combattant l'impérialisme britannique et les préjugés raciaux et religieux⁶⁶. Étudiant Laurier dans sa relation avec sa formation politique, John Wesley Dafoe soutient que le premier ministre est un artisan de l'autonomie canadienne puisqu'il a résisté au mouvement impérialiste⁶⁷. Joseph Schull trace aussi un portrait flatteur de Laurier. Il le présente comme un grand Canadien qui s'est consacré à la défense des intérêts de son pays, en tenant tête au mouvement impérialiste et aux États-Unis. Incarnant la modération et la conciliation à une époque de tensions entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, Laurier, affirme Schull, est visiblement l'architecte de l'unité nationale canadienne⁶⁸.

Tout en affirmant que la politique de compromis de Laurier a consolidé la Confédération, H. Blair Neatby soutient que le chef libéral parvient à transformer sa province natale en forteresse libérale, ce qui lui permet d'obtenir et de préserver le pouvoir jusqu'en 1911. Il

⁶⁶ Oscar Douglas Skelton, *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, Volume 1 : 1841-1896, Toronto, McClelland and Stewart, 1965 (1921), 181 p. ; Oscar Douglas Skelton, *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, Volume 2 : 1896-1919, Toronto, McClelland and Stewart, 1965 (1922), 235 p.

⁶⁷ John Wesley Dafoe, *Laurier : A Study in Canadian Politics*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968 (1922), 109p.

⁶⁸ Joseph Schull, *Laurier : The First Canadian*, Toronto, Macmillan of Canada, 1965, 658 p.

explique que cette transformation est possible par la conciliation des conservateurs modérés de la province, par une attitude coopérative à l'égard de l'Église catholique et par l'appui des libéraux provinciaux. Neatby indique qu'il n'y a qu'un parti nationaliste provincial qui pourrait saper le contrôle qu'exerce Laurier sur sa province natale. Affaibli par le mouvement nationaliste que dirige Henri Bourassa, Laurier perd des sièges au profit des conservateurs-nationalistes au Québec lors des élections fédérales de 1911, ce qui permet aux conservateurs fédéraux de prendre le pouvoir⁶⁹.

Alors que les historiens anglophones, dont Skelton, Dafoe, Schull et Neatby, louangent Laurier et son œuvre, Réal Bélanger, quant à lui, jette un regard plutôt sévère sur le premier ministre. Lâche et opportuniste, Laurier, soutient l'historien, sacrifie ses principes dans le but de préserver le pouvoir, de même que l'unité de son parti. Il se plie généralement à la volonté de la majorité anglo-protestante, en adoptant des compromis qui nuisent plus souvent qu'autrement à la minorité catholique et canadienne-française. Sous prétexte de préserver l'unité nationale canadienne, Laurier trahit l'esprit de la Confédération qui doit pourtant promouvoir un Canada bilingue et biculturel⁷⁰.

Bélanger se penche aussi sur l'évolution du libéralisme de Laurier. D'abord, ce dernier adhère au libéralisme radical des Rouges de sa formation jusqu'à la Confédération de 1867. Durant cette période, Laurier est membre de l'Institut canadien de Montréal, le principal foyer du rougisme de la métropole. Bien qu'il s'affiche comme un Rouge, Laurier exprime tout de même une certaine modération. En 1867, il publie un article-programme qui annonce en quelque sorte son discours de 1877. À compter de 1867 jusqu'en 1911, Laurier délaisse le libéralisme radical

⁶⁹ H. Blair Neatby, *Laurier and a Liberal Quebec. A Study in Political Management*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973, 244 p.

⁷⁰ Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (1986), 450 p.

au profit d'un libéralisme modéré d'inspiration britannique dans le but de se concilier l'Église catholique. Dans son célèbre discours de 1877, il explique que son libéralisme n'est ni catholique, ni révolutionnaire, mais plutôt politique. Enfin, Laurier continue d'adhérer au libéralisme modéré d'inspiration britannique à la suite de la défaite de son parti en 1911. Cependant, il s'intéresse, quoique timidement, au libéralisme progressiste. Soucieux de préserver l'unité nationale et celle de son parti au moment de l'adoption de la conscription et de la formation du gouvernement d'Union, Laurier délaisse l'aspect progressiste de son programme pour se concentrer sur les valeurs libérales traditionnelles⁷¹.

Le parti avant les convictions

Rodolphe Lemieux est un des hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale qui privilégie les intérêts partisans au détriment de ses convictions. René Castonguay montre que Lemieux est le modèle typique d'homme de parti, c'est-à-dire qu'il est prêt à mettre de côté ses convictions personnelles pour finalement exprimer sa fidélité envers son chef et son parti. Par conséquent, Lemieux se rallie au compromis et à la conciliation, tels que proposés par Laurier, non seulement dans le but de protéger l'unité du Parti libéral, mais aussi dans le but de progresser à l'intérieur de sa formation politique. Cette loyauté partisane vaut d'ailleurs à Lemieux le titre de lieutenant de Laurier au Québec, de même que les fonctions de solliciteur général, de ministres des Postes et de la Marine ou encore de diplomate. Lorsque William Lyon Mackenzie King succède à Laurier comme chef du Parti libéral, Lemieux décide de se mettre à l'écart de son parti, en acceptant les postes de président de la Chambre des communes et de

⁷¹ Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan Lamonde (dir.), *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Éditions Fides, 1995, p. 39-72.

sénateur. Il laisse ainsi la place à Ernest Lapointe qui lui succède à titre de lieutenant du Québec⁷².

Albert Sévigny est un autre exemple d'homme politique canadien-français de la scène fédérale qui manifeste son esprit partisan. Selon Réal Bélanger, la pensée de Sévigny évolue au fil de sa carrière politique fédérale. Après avoir œuvré au sein du Parti conservateur du Canada, Sévigny se joint à Henri Bourassa dans le but de combattre la marine de Laurier qu'il juge impérialiste. Élu en 1911 comme député conservateur-nationaliste, il délaisse progressivement les principes nationalistes de Bourassa, afin d'appuyer les mesures adoptées par Robert Borden et les conservateurs. Bien qu'il exige en 1912 le respect des droits scolaires de la minorité catholique du Keewatin, contrairement à ses collègues conservateurs canadiens-anglais, Sévigny, qui a combattu les visées impérialistes de la marine de guerre de Laurier, donne toutefois son soutien à la contribution financière d'urgence à la marine britannique proposée la même année par Borden. Appuyant l'effort de guerre du Canada lors de la Première Guerre mondiale, le nouveau ministre des Postes se rallie, en 1917, à la ligne de parti sur la conscription et le gouvernement d'Union, ce qui lui vaut les critiques acerbes de ses compatriotes du Québec, de même que sa défaite lors des élections fédérales qui se déroulent la même année⁷³.

Enfin, Esioff-Léon Patenaude suit, jusqu'à un certain point, la ligne de parti, comme le démontre Nelson Michaud. Nommé en 1915 ministre du Revenu de l'intérieur par Robert Borden, Patenaude invoque les principes nationalistes d'Henri Bourassa dans le but de justifier son action. Même s'il menace de démissionner comme ministre si Borden et le cabinet

⁷² René Castonguay, *Le chevalier du roi. Rodolphe Lemieux et le Parti libéral, 1866-1937*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 238 p.

⁷³ Réal Bélanger, *L'impossible défi. Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux (1902-1918)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 368 p. Sévigny n'est pas le seul député conservateur-nationaliste à se plier à la discipline de parti ; il y a aussi Pierre-Édouard Blondin et Louis-Philippe Pelletier. À ce sujet, voir Michèle Jean, *Pierre-Édouard Blondin : la lourde hypothèque d'un passé nationaliste, 1908-1921*, Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1985, 122 p. ; Danièle Goulet, *Louis-Philippe Pelletier : un exemple du douloureux mariage du mouvement nationaliste et du Parti conservateur fédéral, 1911-1914*, Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1991, 188 p.

n'étudient pas le mémoire qu'il a présenté avec ses confrères Thomas Chase Casgrain et Pierre-Édouard Blondin sur la question scolaire franco-ontarienne, Patenaude estime toutefois que la motion Lapointe, qui demande la reconnaissance des droits scolaires des Franco-Ontariens, ne peut qu'envenimer davantage les tensions déjà existantes entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, en plus d'aller à l'encontre de l'autonomie provinciale. Il décide finalement de ne pas démissionner, prétextant qu'un tel geste de sa part ne pourrait qu'être nuisible à ses compatriotes canadiens-français. Bien qu'il appuie l'effort de guerre du Canada et le service national dans le cadre du premier conflit mondial, le nouveau secrétaire d'État et ministre des Mines s'oppose cependant à la conscription, ce qui l'amène à démissionner du cabinet et à refuser de rejoindre les rangs du gouvernement d'Union. Il croit qu'une telle mesure mettra en péril l'unité nationale et qu'elle contribuera à isoler davantage les Canadiens français. À la suite de sa démission, Patenaude tente de convaincre Arthur Meighen d'adhérer à ses principes nationalistes, ceux-ci étant une condition pour revenir à Ottawa, ce que le chef conservateur accepte de faire. Ambivalent face à ses convictions et à sa formation politique, Patenaude est défait lors des élections fédérales de 1925 et 1926⁷⁴.

Les convictions avant le parti

Il existe aussi des hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale qui demeurent fidèles à leurs convictions, refusant ainsi de se plier à la ligne de parti. Parmi ceux-ci, il y a Henri Bourassa, député libéral et indépendant. Réal Bélanger, encore une fois, se penche sur la carrière fédérale de Bourassa de 1896 à 1907. Développant un nationalisme canadien qui promeut l'autonomie du Canada au sein de l'Empire britannique, de même que l'idée d'un

⁷⁴ Nelson Michaud, *L'énigme du sphinx. Regards sur la vie politique d'un nationaliste, 1910-1926 : Esioff-Léon Patenaude*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998, 267 p.

Canada bilingue et biculturel, d'où son adhésion à la thèse des deux peuples fondateurs, Bourassa privilégie les intérêts nationaux au détriment des intérêts partisans. Par conséquent, il condamne en 1899 la décision de son gouvernement d'envoyer un contingent de volontaires canadiens combattre aux côtés de l'armée britannique en Afrique du Sud. Étant d'avis que cette mesure constitue un précédent et qu'elle entraînera automatiquement un changement dans les rapports entre le Canada et la mère patrie, Bourassa décide de démissionner comme député libéral. Réélu député indépendant lors d'une élection partielle en 1900, puis député libéral lors des élections générales qui se déroulent la même année, Bourassa part en croisade contre le système des partis qui incite les députés à défendre des intérêts partisans dans le but d'assurer leur réélection plutôt que de défendre des intérêts nationaux, ce qui contribue, d'après lui, à corrompre la société. Il croit aussi que l'opportunisme des hommes politiques des deux principaux partis au Canada alimente les conflits entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, ce qui nuit à l'unité nationale. Bien qu'il accepte l'accord Laurier-Greenway qui règle la question scolaire manitobaine, Bourassa exige toutefois le respect et la reconnaissance des droits scolaires de la minorité catholique de la Saskatchewan et de l'Alberta, ce qui l'amène à s'opposer au compromis proposé par son gouvernement⁷⁵.

À l'instar de Bourassa, Paul-Émile Lamarche demeure fidèle à ses convictions. À ce sujet, Réal Bélanger montre, dans une autre de ses études, que Lamarche est un des seuls députés conservateurs-nationalistes élus en 1911 à demeurer fidèles aux principes nationalistes d'Henri Bourassa. Militant d'abord au sein du Parti conservateur du Canada, Lamarche délaisse graduellement cette formation politique dans le but de se joindre au groupe des conservateurs-nationalistes. Partisan de l'indépendance en politique, Lamarche vote contre les mesures de Robert Borden et des conservateurs, alors que la majorité de ses confrères conservateurs-

⁷⁵ R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*

nationalistes se rallient à la ligne de parti. Partisan d'un Canada bilingue et biculturel, Lamarche se porte en 1912 à la défense des droits scolaires de la minorité catholique du Keewatin et de ceux des Franco-Ontariens lorsqu'il appuie en 1916 la motion Lapointe qui demande le respect de leurs droits scolaires. Défenseur de l'autonomie canadienne face à la Grande-Bretagne, Lamarche s'oppose à la contribution financière d'urgence à la marine britannique, de même qu'à la participation canadienne à la Première Guerre mondiale. Dégoûté par la politique, Lamarche offre en 1916 sa démission et part en croisade contre la conscription⁷⁶.

Frederick Debartzch Monk est un autre homme politique canadien-français de la scène fédérale qui défend, jusqu'à un certain point, ses convictions. D'après François Béland, Monk ne réussit pas à convaincre Robert Borden et le Parti conservateur d'accepter les principes nationalistes. Nommé en 1901 au poste de lieutenant du Québec par son chef, Monk profite de son nouveau statut pour exposer son programme politique ayant comme devise « Le Canada pour les Canadiens ». En réaction au refus de ses confrères conservateurs d'appuyer son programme politique et aux critiques qui sont portées contre lui, Monk décide en 1904 de démissionner comme lieutenant du Québec. Réélu la même année, il décide d'aller à l'encontre de son parti chaque fois que les principes nationalistes sont attaqués. Reprenant à ses conditions le poste de lieutenant du Québec en 1909, Monk rompt néanmoins avec Borden et les conservateurs sur la question navale puisque ces derniers exigent une plus grande contribution de la part du Canada. Réélu en 1911 à titre de député conservateur-nationaliste, le nouveau ministre des Travaux publics appuie cependant, en 1912, la décision du gouvernement conservateur de ne pas garantir des droits scolaires à la minorité catholique du Keewatin. Puisque son chef refuse sa proposition

⁷⁶ Réal Bélanger, *Paul-Émile Lamarche. Le pays avant le parti (1904-1918)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1984, 439 p.

de tenir un plébiscite sur la contribution financière d'urgence à la marine britannique, Monk offre sa démission comme ministre et se sépare définitivement de son parti⁷⁷.

Les historiens et Napoléon-Antoine Belcourt

Acteur important de la lutte contre le Règlement XVII en Ontario, Belcourt ne passe pas inaperçu dans l'historiographie de la crise scolaire franco-ontarienne. Cependant, cette dernière s'intéresse davantage aux acteurs les plus militants. Parmi ceux-ci, il y a l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), le père Charles Charlebois ou encore Lionel Groulx qui lient le combat contre le Règlement XVII à la question canadienne-française⁷⁸. Il n'en demeure pas moins par contre que certains historiens offrent quelques pistes, sans toutefois les approfondir, sur la stratégie modérée qu'adopte Belcourt qui lie plutôt l'événement à la question canadienne, comme nous le verrons. En plus de l'historiographie du Règlement XVII, Belcourt est abordé dans d'autres études où il est question de la participation canadienne à la guerre sud-africaine et à la Première Guerre mondiale.

La crise scolaire franco-ontarienne

C'est au cours des années 1950 et 1960 que paraissent les premières études qui abordent la crise scolaire franco-ontarienne et, par le fait même, Belcourt. Parmi les historiens qui se sont penchés sur le sujet durant cette période, il y a Mason Wade. Ce dernier étudie la relation qu'entretient Belcourt avec le Québec durant les premières années du conflit scolaire franco-ontarien. En tant que porte-parole des Franco-Ontariens et avocat de la Commission des écoles

⁷⁷ François Béland, *F.D. Monk : le Parti conservateur fédéral et l'idée d'un Canada pour les Canadiens, 1896-1914*, Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1986, 171 p.

⁷⁸ À ce sujet, voir entre autres, M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit. ; Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 » (à paraître).

séparées d'Ottawa (CESO), Belcourt, soutient l'historien, est invité à expliquer le Règlement XVII à ses compatriotes de la province voisine⁷⁹.

Si Wade s'intéresse au rapport entre Belcourt et le Québec dans le cadre de la lutte contre le Règlement XVII, Franklin A. Walker s'intéresse plutôt aux démarches qu'entreprend le sénateur auprès du gouvernement ontarien. Il étudie la volonté de Belcourt de collaborer avec les premiers ministres de l'Ontario, soit James Pliny Whitney et George Howard Ferguson, en ce qui a trait aux revendications scolaires des Franco-Ontariens⁸⁰.

Au cours des années suivantes et jusqu'à tout récemment, les historiens continuent de s'intéresser au rôle que joue Belcourt dans le cadre de la crise scolaire franco-ontarienne. Ce qui retient particulièrement leur attention, c'est l'attitude modérée et conciliatrice du sénateur. En effet, Michel Bock, Robert Choquette, Gaétan Gervais, Marcel Martel, Martin Pâquet, Peter Oliver, Pierre Savard et Robert Talbot montrent brièvement que le retour de Belcourt à la présidence de l'ACFEO en 1921 contribue à un changement de ton dans la lutte contre le Règlement XVII. Belcourt entame une campagne de persuasion auprès de la population anglophone de l'Ontario dans le but de l'éclairer sur la justesse des droits scolaires des Franco-Ontariens. Il réussit même à s'allier des membres de l'élite anglo-protestante de la province, ce qui aboutit à la fondation de la *Unity League of Ontario (ULO)*⁸¹. La nature du lien qu'entretient Belcourt avec cette dernière suscite deux thèses parmi les historiens. D'abord, Peter Oliver

⁷⁹ Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Tome II : 1911-1963, Ottawa, Cercle du Livre de France, 1963 (1955), 584 p.

⁸⁰ Franklin A. Walker, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study*, Volume 2, Toronto, Thomas Nelson & Sons Limited, 1964, 507 p.

⁸¹ M. Bock, « Le germe d'un divorce », *loc. cit.* ; Robert Choquette, « Linguistic and Ethnic Factors in the French Irish Catholic Relations in Ontario », *Canadian Catholic Historical Association Study Session*, vol. 39 (1972), p. 35-43 ; Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p. ; Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 123-192 ; Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Éditions du Boréal, 2010, 335 p. ; Peter Oliver, « The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929 », *Revue d'études canadiennes*, vol. 7, n° 1 (février 1972), p. 22-45 ; P. Savard, *loc. cit.* ; R. Talbot, *loc. cit.*

indique que le sénateur n'en est pas membre, mais plutôt son maître à penser⁸². De son côté, Robert Choquette estime que Belcourt en est le seul membre catholique⁸³. Quoi qu'il en soit, sa contribution à la fondation de la *ULO* amène Patrice A. Dutil, auteur de la première étude sur Belcourt, et Robert Talbot à croire que le sénateur est un bon-ententiste. Dans leur étude respective, les deux historiens expliquent qu'il travaille à reconstruire les ponts entre les Canadiens français et les Canadiens anglais⁸⁴. Cette volonté qu'a Belcourt de solliciter l'appui des Canadiens anglais de la province dans le cadre de la lutte contre le Règlement XVII est aussi soulignée brièvement par Jack D. Cecillon. Ce dernier indique que Belcourt invoque l'argument de l'unité nationale devant le *Rotary Club* de Windsor, en faisant appel à la tolérance entre les deux peuples fondateurs et une plus grande ouverture face à l'apprentissage des deux principales langues du Canada⁸⁵. Pour sa part, Robert Choquette utilise des propos semblables. Il soutient que Belcourt est un partisan du pacte entre les deux peuples fondateurs et d'un Canada bilingue. Par conséquent, le sénateur réussit non seulement à tisser des liens avec des membres de l'élite anglo-protestante de l'Ontario et l'épiscopat canadien-français, mais aussi avec Lionel Groulx, maître à penser du nationalisme canadien-français au tournant des années 1920, qui décide de lui attribuer en 1924 le Grand Prix d'Action française⁸⁶. Il s'agit d'un fait que relate également Dutil. Bien qu'il partage l'avis de Choquette sur les rapports entre les nationalistes canadiens-

⁸² P. Oliver, *loc. cit.*

⁸³ R. Choquette, « Linguistic and Ethnic Factors », *loc. cit.*

⁸⁴ Patrice A. Dutil, « Against Isolationism : Napoléon Belcourt, French Canada, and “La grande guerre” », dans David MacKenzie (dir.), *Canada and the First World War. Essays in Honour of Robert Craig Brown*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 96-137 ; R. Talbot, *loc. cit.*

⁸⁵ Jack D. Cecillon, *Prayers, Petitions, and Protests. The Catholic Church and the Ontario Schools Crisis in the Windsor Border Region, 1910-1928*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2013, 367 p.

⁸⁶ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, 282p.

français et Belcourt, l'historien note toutefois que ce dernier parvient également à tisser des liens avec les catholiques irlandais⁸⁷.

Michel Bock analyse aussi l'admiration et la sympathie que Groulx exprime envers Belcourt dans le cadre de la crise scolaire franco-ontarienne. Il montre que l'abbé et les membres de *L'Action française* de Montréal décident en 1924 de décerner à Belcourt le premier et seul Grand Prix d'Action française dans le but de souligner sa contribution à la résistance franco-ontarienne au Règlement XVII. Lors de la cérémonie, Groulx fait un parallèle entre l'œuvre du sénateur et les exploits de Dollard des Ormeaux. Cette remise de prix vaut d'ailleurs à Groulx des critiques sévères de la part de l'abbé Sylvio Corbeil, son ancien directeur de conscience et directeur de l'École normale de Hull. Ce dernier soutient que le sénateur est un « esprit malfaisant » et que le Grand Prix d'Action française est un « mensonge historique ». Si Corbeil est dur envers Belcourt, c'est parce qu'il n'apprécie pas, entre autres, son esprit partisan⁸⁸. Il n'est d'ailleurs pas le seul à critiquer les agissements politiques de Belcourt au cours de cette période. En effet, Joseph Ulric Vincent, un avocat d'Ottawa qui est impliqué au sein de l'ACFEO, reproche à Belcourt d'avoir utilisé l'Association à des fins partisans. D'après Robert Choquette et Gaétan Gervais, ce sont visiblement les accusations de Vincent qui incitent Belcourt à démissionner de la présidence de l'ACFEO en 1912⁸⁹.

Même si Groulx salue le combat que mène Belcourt contre le Règlement XVII, la question de l'État français indépendant anticipé, en 1922, par *L'Action française* semble avoir créé un malaise entre le sénateur et l'abbé, comme l'explique Michel Bock. Après avoir accepté de modifier un extrait de son discours qu'il allait prononcer lors de la remise du Grand Prix d'Action française à la demande de Groulx, Belcourt lui fait savoir, par l'entremise de l'oblat

⁸⁷ P.A. Dutil, *loc. cit.*

⁸⁸ M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, *op. cit.*

⁸⁹ R. Choquette, *Langue et religion*, *op. cit.* ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*

Charles Charlebois, directeur du *Droit*, qu'il croit que la Confédération est le seul cadre permettant, pour le moment, la survie et l'expansion de la culture et de la civilisation françaises au Canada. De plus, Bock soutient que, selon René du Roure, professeur de littérature à l'Université McGill, et Louvigny de Montigny, traducteur au Sénat, Groulx se serait inspiré de la vie de Belcourt pour créer Jules de Lantagnac, le personnage principal de son roman *L'appel de la race* publié en 1922, ce qui provoque une controverse importante⁹⁰.

La participation de Belcourt à des congrès patriotiques canadiens-français lors de la crise scolaire franco-ontarienne retient également l'attention des historiens. Parmi ceux-ci, il y a René Dionne qui étudie le Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario qui se déroule, en 1910, à Ottawa. Il montre que Belcourt et ses confrères franco-ontariens contribuent à la «première prise de parole collective en Ontario français», cette dernière étant incarnée, selon lui, par le congrès et la fondation de l'ACFEO. En tant que président du congrès, Belcourt désire conscientiser son auditoire à l'importance de maintenir des écoles anglo-françaises soutenues et financées par l'État puisqu'elles font partie de l'héritage national. C'est pourquoi il souhaite créer une association permanente qui aidera la population franco-ontarienne à défendre ses intérêts. Ce sont d'ailleurs les initiatives de Belcourt et celles des porte-parole franco-ontariens qui, d'après Dionne, mènent à la création de l'ACFEO⁹¹.

Tout comme Dionne, Gaétan Gervais se penche sur la participation de Belcourt au Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario. Contrairement à son prédécesseur, Gervais n'offre pas une analyse du discours du sénateur. L'historien ne fait que préciser que ce dernier s'implique à titre de membre du comité provisoire et de président. Cependant, il expose brièvement les grandes lignes du discours que prononce Belcourt dans le cadre du Premier

⁹⁰ M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit.

⁹¹ René Dionne, « 1910. Une première prise de parole collective en Ontario français », dans *Cahiers Charlevoix I. Études franco-ontariennes*, Sudbury, Société Charlevoix et Prise de parole, 1995, p. 15-124.

Congrès de la langue française au Canada qui se tient, en 1912, à Québec. Se présentant à titre de porte-parole des Franco-Ontariens, Belcourt demande l'appui du Québec dans la lutte que mènent ses compatriotes pour un enseignement bilingue⁹². À l'instar de Gervais, Marcel Martel et Martin Pâquet s'intéressent au discours de Belcourt dans le cadre de ce congrès. Ils montrent que le sénateur fait part à son auditoire de l'importance de travailler en faveur de la survivance de la langue française en Ontario⁹³.

Le discours que prononce Belcourt lors du Premier Congrès de la langue française au Canada fait réagir Henri Bourassa qui participe à l'événement. Réal Bélanger explique que le directeur du *Devoir* n'endosse pas la prise de position de son confrère de l'Ontario selon laquelle la langue française n'a qu'un statut officiel dans le domaine fédéral et au Québec. Bourassa croit plutôt que parler sa langue maternelle n'a pas besoin de garanties constitutionnelles puisqu'elle est, selon lui, un droit naturel. Par conséquent, la langue française a le droit d'exister sur l'ensemble du territoire canadien⁹⁴.

Pendant qu'il lutte pour les droits scolaires de ses compatriotes franco-ontariens, Belcourt lutte aussi pour leurs droits religieux, en invoquant la thèse de l'union de la langue et de la foi. Comme le montre Michel Bock, le sénateur s'adresse aux autorités vaticanes pour obtenir des effectifs cléricaux de langue française ou pour dénoncer les agissements de certains membres du clergé irlandais, dont l'évêque de London, M^{gr} Michael Francis Fallon⁹⁵. Il s'agit d'un fait que relatent brièvement Robert Choquette et Gaétan Gervais dans leur étude respective⁹⁶.

⁹² G. Gervais, *Des gens de résolution*, *op. cit.*

⁹³ M. Martel et M. Pâquet, *op. cit.*

⁹⁴ R. Bélanger, *Henri Bourassa*, *op. cit.*

⁹⁵ Michel Bock, « Le Vatican et l'ACFEO au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les archives du Vatican : pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-275.

⁹⁶ R. Choquette, *Langue et religion*, *op. cit.* ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*

Le Canada et l'Empire britannique

En plus de s'intéresser au rôle de chef de la résistance que joue Belcourt dans le cadre de la lutte contre le Règlement XVII, les historiens se penchent également sur sa prise de position à l'égard du lien impérial. Parmi ceux-ci, il y a James I.W. Corcoran qui se penche brièvement sur Belcourt dans le contexte du conflit en Afrique du Sud. Il explique que le député est favorable à une participation canadienne. C'est pour cette raison que Belcourt dénonce la démission d'Henri Bourassa. Contrairement à ce dernier, le député ne croit pas que la décision du gouvernement fédéral constitue un précédent. De plus, Corcoran indique que Belcourt est un impérialiste canadien-français, sans toutefois approfondir sur le sujet. Il préfère sans doute s'en tenir aux propos de Bourassa qui le qualifie ainsi⁹⁷.

Pour sa part, Mason Wade explique que le sénateur unit sa voix à celle de ses confrères du Québec pour encourager l'effort de guerre des Canadiens français lors de la Première Guerre mondiale⁹⁸. Quant à Patrice A. Dutil, il soutient que le Règlement XVII n'empêche pas Belcourt d'appuyer l'effort de guerre de son pays, contrairement aux nationalistes. Ne le considérant pas comme un anti-impérialiste de la mouvance d'Henri Bourassa, Dutil explique que Belcourt croit que le Canada doit s'épanouir sur la scène internationale. Par conséquent, la participation du pays aux guerres impériales lui offrira, selon le sénateur, une bonne occasion de le faire, d'autant plus que le lien impérial fait partie du contrat canadien⁹⁹. Cependant, les deux historiens n'abordent pas la prise de position de Belcourt sur la conscription et le gouvernement d'Union.

En somme, ce survol des principales études qui abordent Belcourt montre que l'homme politique est surtout présent dans l'historiographie de la crise scolaire franco-ontarienne.

⁹⁷ James I.W. Corcoran, « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 19, n° 1 (juin 1965), p. 84-105.

⁹⁸ M. Wade, *op. cit.*

⁹⁹ P. Dutil, *loc. cit.*

Cependant, les historiens n'approfondissent pas sa pensée, ses activités et ses rapports avec la ULO au cours de cette période. Même s'ils reconnaissent que Belcourt lutte pour les droits scolaires et religieux de ses compatriotes francophones de l'Ontario au cours des années 1910 et 1920, les historiens n'étudient pas l'ensemble de son parcours politique et idéologique, qui a aussi une composante pancanadienne et internationale. Il faut reconnaître néanmoins que certains historiens démontrent que Belcourt appuie la participation canadienne à la guerre sud-africaine et à la Première Guerre mondiale. Il n'en demeure pas moins, par contre, qu'eux non plus n'étudient pas la dimension pancanadienne et internationale du parcours politique et idéologique de Belcourt.

Conclusion

En somme, ce bilan historiographique de la question nationale au Canada de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle et des hommes politiques canadiens-français de la scène fédérale qui sont actifs au cours de cette période nous montre que les historiens se sont principalement intéressés à deux types de figures historiques canadiennes-françaises. D'abord, il y a celles qui privilégient les intérêts nationaux. Puis, il y a celles qui sont prêtes à des compromis. En ce qui a trait à Belcourt, il ne correspond ni à l'un, ni à l'autre de ces portraits. De plus, les historiens de la crise scolaire franco-ontarienne retiennent en général son rôle de chef de la résistance contre le Règlement XVII. Même s'ils se sont surtout attardés aux acteurs les plus militants qui font de la question scolaire franco-ontarienne un enjeu canadien-français, les historiens du Règlement XVII montrent toutefois, de manière succincte, que Belcourt, qui s'affiche comme un modéré, en fait davantage un enjeu canadien.

Ainsi, l'étude de la question nationale et de la question politique au Canada français du point de vue d'un homme politique franco-ontarien influent s'impose. C'est pourquoi nous nous proposons d'étudier le parcours politique et idéologique de Belcourt de 1860 à 1932. Nous serons alors en mesure de mieux voir la compatibilité entre le libéralisme et le nationalisme de l'homme politique, particulièrement à compter des années 1920, même s'il y a une contrainte partisane. Cette méthode nous permettra d'apporter d'importantes nuances à l'historiographie de la question nationale et de la question politique au Canada français de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, de même que celle de la crise scolaire franco-ontarienne. Elle nous permettra aussi de voir comment Belcourt en vient à forger sa propre conception du Canada et du Canada français.

CHAPITRE 2

LES ANNÉES DE FORMATION, 1860-1896

Né à Toronto de parents canadiens-français du Québec et ayant vécu une bonne partie de sa jeunesse dans cette province, Napoléon-Antoine Belcourt choisit de s'établir à Ottawa au cours des années 1880. C'est dans cette ville qui est majoritairement anglophone et où il a passé une partie de son enfance, quoiqu'il existe tout de même une importante population francophone qui est implantée depuis plusieurs années, qu'il décide de pratiquer sa profession d'avocat, de fonder une famille et de s'impliquer sur le plan politique. Initié à la cause nationaliste canadienne-française durant sa jeunesse et ayant habité la province de Québec pendant plusieurs années, Belcourt doit désormais composer avec la réalité de vivre en situation minoritaire, où la population francophone de la province est constamment confrontée aux dangers de l'assimilation. Espérant se lancer en politique fédérale sous la bannière libérale, Belcourt doit aussi faire face à la réalité de la circonscription d'Ottawa qui, même si elle a droit à deux représentants à la Chambre des communes¹, n'élit que des représentants conservateurs depuis la Confédération en 1867, à l'exception des élections de 1874 où un des deux candidats élus était libéral². Malgré cette situation, Belcourt réussit tout de même à se forger une place dans les

¹ Cette politique est en vigueur de 1872 à 1933. En 1933, la circonscription est divisée en deux pour former les circonscriptions d'Ottawa-Est et d'Ottawa-Ouest, chacune ayant son représentant. À ce sujet, voir « Historique des circonscriptions depuis 1867 : Ottawa (citée d'), Ontario (1867-1933) », *Parlement du Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [en ligne], [http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Include=Y&Language=F&rid=518&Search=Det] (1^{er} février 2013). Puisque la circonscription d'Ottawa a droit à deux représentants à la Chambre des communes, la tradition veut qu'un anglo-protestant et un Canadien français soient élus. C'est ce que laissera entendre en 1908 Belcourt lors des élections ontariennes. À ce sujet, voir « La campagne libérale », *Le Temps*, 15 mai 1908, p. 1 et 4.

² Il s'agit du médecin Pierre St-Jean.

milieux francophone, juridique, universitaire et politique d'Ottawa, ce qui lui permet de devenir une figure importante de l'élite canadienne-française de la ville et de la scène politique fédérale.

Durant cette période où il tente de faire ses premières armes en politique fédérale, Belcourt est témoin des grands enjeux nationaux qui marquent le Canada et le Canada français durant les années 1880 et 1890 et qui contribuent à l'émergence de diverses conceptions de la nation canadienne et canadienne-française. D'abord, il y a la politique économique des deux principaux partis politiques de la scène fédérale, comme en témoigne la campagne électorale de 1891. D'un côté, John A. Macdonald, chef du Parti conservateur, promeut le développement d'une économie industrielle grâce à la Politique nationale et au chemin de fer du Canadien Pacifique. De l'autre, Wilfrid Laurier, chef du Parti libéral, mise plutôt sur la réciprocité avec les États-Unis et sur les intérêts du Canada. Cependant, la politique économique libérale ne fait pas l'unanimité parmi les libéraux. Parmi les opposants, il y a Edward Blake, l'ancien chef du Parti libéral fédéral. Même s'ils ne partagent pas la même conception de l'économie canadienne, Macdonald et Laurier souhaitent néanmoins maintenir le lien impérial³.

À ce débat s'ajoute celui qui entoure la question linguistique et religieuse. Il est alimenté par l'intervention du pape dans la question des biens des Jésuites au Québec, la pendaison de Louis Riel et la crise scolaire manitobaine. D'abord, certains membres de l'élite anglo-protestante, regroupés autour de la Equal Rights Association ou encore de la Protestant Protective Association, perçoivent la minorité catholique et canadienne-française comme une menace à la langue anglaise et à la culture anglo-saxonne dans les provinces anglophones. C'est pourquoi ils décident de partir en croisade contre le dualisme canadien, en défendant l'idée d'un

³ Christopher Pennington, *The Destiny of Canada. Macdonald, Laurier, and the Election of 1891*, Toronto, Allen Lane Canada, 2011, 336 p.

Canada anglophone et protestant. Ils estiment que l'unité de langue est nécessaire pour assurer l'unité du pays⁴.

La situation précaire dans laquelle se retrouve la minorité catholique et canadienne-française des provinces anglophones amène l'élite canadienne-française à concevoir tout autrement la nation canadienne. Comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, les crises scolaires et la pendaison de Louis Riel contribuent à l'émergence du nationalisme ultramontain et séparatiste de Jules-Paul Tardivel⁵, du nationalisme autonomiste d'Honoré Mercier⁶, de même qu'à la thèse des deux peuples fondateurs, dont Henri Bourassa est un des principaux porte-parole⁷. Nous avons également démontré qu'au Canada français, la période est également marquée par le loyalisme auquel adhère Thomas Chapais qui défend la thèse du providentialisme de la conquête britannique⁸.

Tout au long de la période qui précède sa première élection à titre de député de la circonscription d'Ottawa en 1896, Belcourt consacre une bonne partie de ses activités à la politique partisane. Afin de parfaire sa formation politique, le jeune avocat, qui s'affiche comme un libéral, se joint à des clubs et à des associations qui défendent les intérêts du Parti libéral. Afin d'accorder une voix politique aux libéraux canadiens-français d'Ottawa, Belcourt fonde en 1886 le Club national d'Ottawa. Lors des campagnes électorales fédérales de 1887, 1891 et 1896, il défend ouvertement la plate-forme de son parti. Il se présente même comme candidat

⁴ Carl Berger, *The Sense of Power. Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 2013 (1970), 277 p.

⁵ Réal Bélanger, « Le nationalisme ultramontain : le cas de Jules-Paul Tardivel », dans Nive Voisine et Jean Hamelin (dir.), *Les ultramontains canadiens-français. Études d'histoire religieuse présentées en hommage au professeur Philippe Sylvain*, Montréal, Éditions du Boréal, 1985, p. 267-303, 342-347 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume I : 1760-1896, Montréal, Éditions Fides, 2000, p. 444-447.

⁶ Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. I, *op. cit.*, p. 447-448 ; Arthur I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982), p. 97, 103, 175-176, 181-183.

⁷ A.I. Silver, *op. cit.* p. 193.

⁸ Damien-Claude Bélanger, « Thomas Chapais, loyaliste », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n° 4 (2012), p. 439-472.

libéral en 1891 et en 1896. Bien que la politique partisane occupe une place importante, Belcourt s'intéresse néanmoins à la cause nationaliste canadienne-française, comme en témoigne sa participation à un rassemblement organisé en 1886 par la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. Dans le cadre de cet événement, il défend l'idée d'un Canada bilingue et biculturel. Cependant, son engagement nationaliste demeure somme toute faible au cours de cette période.

Famille, éducation et profession

Né à Toronto dans le Canada-Ouest (aujourd'hui l'Ontario) le 15 septembre 1860 et baptisé à la paroisse de l'Immaculée conception de Trois-Rivières dans le Canada-Est (aujourd'hui le Québec), le 28 novembre 1860, Napoléon-Antoine Belcourt est le fils de Ferdinand-Napoléon Belcourt et de Marie-Anne Clair, tous deux originaires de Trois-Rivières⁹. Il est le deuxième d'une famille de treize enfants, dont quatre mourront en bas âge. Son père a occupé diverses fonctions au cours de sa vie. Il a été promoteur, avec les frères Dawson de Trois-Rivières, de la première grande route qui relie le Canada central au Manitoba, commerçant à Trois-Rivières au cours des années 1850, employé au Parlement du Canada-Uni de la fin des années 1850 jusqu'en 1867, directeur du bureau de poste de la Chambre des communes de la fin des années 1860 jusqu'au début des années 1870, de même que marchand de vin et de spiritueux à Ottawa avec A.C. Clair à la fin des années 1860. De plus, il a été agent d'assurance à Springfield (Massachusetts) aux États-Unis et directeur-gérant de la première compagnie d'assurance-vie canadienne-française, *La Canadienne*, qu'il a fondée en 1886 à Montréal. Il a

⁹ « Québec, registres paroissiaux catholiques, 1621-1979, Trois-Rivières, Immaculée Conception, Baptêmes, mariages, sépultures, 1853-1863 », image 505. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1961-28029-5714-56?cc=1321742] (1^{er} mars 2014).

occupé cette fonction jusqu'à son décès en 1889¹⁰. Après sa naissance, la famille de Belcourt s'installe dans diverses villes, soit Québec et Trois-Rivières au début des années 1860, Ottawa à la fin des années 1860, Springfield (Massachusetts) aux États-Unis au début des années 1870 et Montréal à la fin des années 1870¹¹.

Belcourt reçoit son instruction primaire à Ottawa, avant d'être admis à l'âge de 12 ans au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières¹². Lors de son passage dans cette institution de 1872 à 1879, il réussit à obtenir du succès dans toutes ses classes, tout en ayant un bon comportement. Il suit tous les cours qui sont offerts jusqu'à la première année de philosophie inclusivement et qui comprend la logique, la métaphysique, les mathématiques et l'histoire naturelle, en plus d'étudier la physique et la chimie. Il réussit d'ailleurs à se distinguer de ses camarades de classe puisqu'il reçoit en 1873 les prix de géographie et de calligraphie¹³.

Au cours de sa jeunesse, Belcourt est initié à la cause nationaliste canadienne-française. D'abord, il est vraisemblablement témoin du dévouement que porte son père aux intérêts de ses compatriotes. Selon le livre généalogique de la famille Belcourt publié en 1946, cette cause a été

¹⁰ Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières (dorénavant ASSJTR), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant FNAB), FN-0260/C2-B33-11, « Notes généalogiques du Sénateur N.-A. Belcourt extraites d'un travail de M. Joseph Drouin, juillet 1923 », p. 2 ; *La Famille Belcourt. Tricentenaire, 1646-1946*, [Sudbury], [s.é.], [1947], p. 27 ; *Caverhill's Toronto City Directory* (1859-1860), *The Quebec Directory* (1863-1864), (1864-1865) ; *The Ottawa City and Counties of Carleton and Russell Directory* (1866-1867) ; *The Province of Ontario Gazetteer and Directory* (1869) ; *The Ottawa City Directory* (1869-1870), (1870-1871), (1872-1873) ; *Lovell's Montreal Directory* (1886-1887), (1887-1888), (1888-1889), (1889-1890) ; « Québec, registres paroissiaux catholiques, 1621-1979, Trois-Rivières, Immaculée Conception, Baptêmes, mariages, sépultures, 1853-1863 », image 341. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1961-28029-6259-58?cc=1321742] (1^{er} mars 2014) ; « Massachusetts, Springfield Vital Records, 1638-1887 », image 554. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-267-11694-174866-33?cc=1865477] (1^{er} mars 2014).

¹¹ Il est possible de retracer le parcours de la famille Belcourt grâce aux lieux de naissance des enfants. Voir *La Famille Belcourt. Tricentenaire*, p. 27.

¹² Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant FNAB), HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « The New Crown Attorney », *The Evening Journal*, 28 juin 1894.

¹³ ASSJTR, FNAB, FN-0260/C2-B33-09, note de J.B. Comeau, prêtre, curé, 28 juin 1879 ; note de F.X. Cloutier, prêtre, préfet des études, 29 juin 1879 ; note de J.E.R. Caisse, prêtre, professeur de physique, 5 juillet 1879 ; ASSJTR, Fonds Trifluviens des 19^e et 20^e siècles (dorénavant FTS), dossier : N.-A. Belcourt, 1927-1950, FN-0368-014, « Sans titre », sans date.

l'idée dominante de la vie du père¹⁴. Cette dernière peut s'expliquer par le fait qu'il s'est impliqué au sein d'associations canadiennes-françaises d'Ottawa, dont la Société Saint-Jean-Baptiste et l'Institut canadien-français, lorsqu'il a habité la capitale fédérale à la fin des années 1860 et au début des années 1870¹⁵. De plus, il faut se rappeler qu'il a fondé en 1886, à Montréal, la première compagnie d'assurance-vie canadienne-française.

Il n'y a pas seulement le père de Belcourt qui l'initie à la cause nationaliste canadienne-française durant cette période ; il y a aussi l'évêque de Trois-Rivières, M^{gr} Louis-François Laflèche. À ce sujet, Belcourt avouera quelques années plus tard, au moment de la lutte contre le Règlement XVII, que c'est grâce au prélat si d'anciens élèves de Trois-Rivières, dont lui-même, se sont dévoués à la lutte scolaire franco-ontarienne¹⁶. L'influence qu'a pu avoir M^{gr} Laflèche auprès de Belcourt peut s'expliquer par le fait qu'il est un grand défenseur des éléments culturels de la nation canadienne-française, c'est-à-dire la langue, la foi et les traditions. Adhérant à la thèse du providentialisme, l'évêque croit que les Canadiens français ont reçu de la Providence la mission de répandre le catholicisme sur la terre qu'ils ont reçue en héritage. Il estime que si ses compatriotes demeurent fidèles à cette mission, ils pourront survivre comme nation catholique, ce qui leur permettra de maintenir intactes la foi, la langue et les institutions de leurs pères¹⁷.

Fondateur et protecteur du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières¹⁸, M^{gr} Laflèche est aussi une figure très présente auprès des élèves qui fréquentent cette institution scolaire. Belcourt affirmera plus tard l'avoir côtoyé au cours des cinq dernières années de son séjour au

¹⁴ *La Famille Belcourt. Tricentenaire*, p. 27.

¹⁵ *The Ottawa City and Counties of Carleton and Russell Directory (1866-1867) ; The Ottawa City Directory (1868), (1869-1870) ; Jean-Yves Pelletier, L'Institut canadien-français d'Ottawa, 1852-2002 : survol historique et biographie des patrons, des présidents d'honneur et des présidents, suivi d'une liste alphabétique des membres*, Ottawa, J.-Y. Pelletier, 2006, p. 139.

¹⁶ Omer Héroux, « Belcourt et la crise scolaire ontarienne », *Le Droit*, 25 juillet 1957, p. 2.

¹⁷ Louis-François Laflèche, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, E. Sénécal, 1866, 268 p.

¹⁸ Au sujet de l'apport de M^{gr} Laflèche envers le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, voir Jean Panneton, *Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, 1860-2010*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 375 p.

séminaire, visiblement de 1874 à 1879, soit au moment où l'évêque habitait sur place. Dans une lettre adressée en 1924 à Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*, il expliquera que le prélat venait presque toutes les semaines dans sa classe de philosophie dans le but de vérifier le travail des étudiants. Sans nécessairement faire référence au dévouement du prélat envers les droits des Canadiens français, Belcourt affirmera avoir conservé une grande admiration pour M^{gr} Laflèche, malgré les attaques qu'il a portées contre ses confrères libéraux et, par le fait même, contre sa propre personne :

Il est resté l'orateur le plus convainquant [sic] que j'aie entendu dans ma vie. Sa grande éloquence était plutôt l'œuvre d'un don naturel que le produit de l'étude ou de l'entraînement [sic], ou de l'effort. Elle était plutôt le résultat de l'intégrité et de l'intensité de ses convictions, de son courage, voire même de sa ténacité. Son langage était toujours simple mais fort imagé. Ses comparaisons tirées de la simple nature, étaient toujours fort pittoresques ; aussi ai-je conservé de lui un souvenir bien vivace et malgré les coups, parfois cruels, qu'il a administré [sic] à mes chefs politiques, par ricochet, à moi-même, mon admiration pour son caractère, ses vertus, son austérité et son zèle est toujours restée intacte¹⁹.

Ainsi, le fait que l'évêque trifluvien était un fervent ultramontain qui n'hésitait pas à attaquer les libéraux au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle ne semble pas avoir affecté l'estime que lui voue Belcourt. En somme, c'est sans doute grâce à l'influence de son père et à celle de M^{gr} Laflèche si Belcourt s'intéressera, tout au long de sa vie, aux droits des Canadiens français. À cet effet, il n'hésitera pas à s'impliquer au sein d'associations de langue française, que ce soit l'Institut canadien-français et l'Alliance française d'Ottawa²⁰ ou encore de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario au sein de laquelle il occupera la présidence de 1910

¹⁹ AD, FNAB, HH 6017 .B42M, lettre 291 : Napoléon-Antoine Belcourt à Omer Héroux, 2 février 1924.

²⁰ Jean-Yves Pelletier, *L'Alliance française d'Ottawa, 1905-2005 : un siècle d'histoire*, Ottawa, Alliance française d'Ottawa, 2005, p. 11-12, 59 ; J.-Y. Pelletier, *L'Institut canadien-français d'Ottawa*, op. cit., p. 139.

à 1920 et de nouveau de 1921 à 1932. De plus, Belcourt est vraisemblablement propriétaire du journal *Le Temps* d'Ottawa de 1896 à 1913²¹.

C'est à l'Université Laval (campus de Montréal) que Belcourt décide de poursuivre des études en droit de 1879 à 1882²². Il obtient sa licence avec grande distinction²³. Admis au Barreau du Québec en 1882, Belcourt pratique d'abord sa profession à Montréal avant de s'installer définitivement à Ottawa en 1884, année où il est admis au Barreau de l'Ontario²⁴. À ce sujet, il est impossible de savoir si le jeune avocat a reçu une formation en *common law* dans le but de pratiquer sa profession en Ontario. La seule chose que nous sachions, c'est qu'il a réussi ses examens d'admission au barreau de cette province. C'est dans le quartier Saint-Georges, aujourd'hui la Côte-de-Sable, situé dans la haute-ville et où habite l'élite locale, que Belcourt passera le reste de ses jours. Il est impossible pour le moment de connaître les motifs qui poussent Belcourt à s'établir dans la capitale fédérale au cours de cette période. Bien qu'elle soit majoritairement anglophone, Ottawa comporte toutefois une importante population

²¹ Bibliothèque et Archives Canada (dorénavant BAC), Fonds Wilfrid Laurier, MG26-G, vol. 90, bobine C-720, p. 27722-27726, lettre de Napoléon-Antoine Belcourt à Wilfrid Laurier, 2 novembre 1898 ; vol. 200, bobine C-786, p. 57127-57128, lettre de Napoléon-Antoine Belcourt à Wilfrid Laurier, 21 juin 1901. Notons que Belcourt exprimera une certaine ambivalence face à ses liens avec *Le Temps*. Il affirmera en 1904 au *Ottawa Citizen* que *Le Temps* n'est pas et qu'il n'a jamais été son organe personnel et qu'il n'entretient aucun rapport avec ce journal. Cependant, il indiquera en 1931 à William Lyon Mackenzie King qu'il s'est servi en 1905 et en 1908 du *Temps*, son journal, pour dénoncer les propos de P.D. Ross, propriétaire du *Evening Journal* d'Ottawa, qui avait publié des propos haineux à l'égard des catholiques et des Canadiens français. Belcourt laissera également entendre qu'il était propriétaire du *Temps* avant 1905. Dans sa brochure sur la question scolaire franco-ontarienne publiée en 1915, Joseph Ulric Vincent soutiendra que *Le Temps* était la propriété de Belcourt en 1910 et en 1911. À ce sujet, voir «Mr. Belcourt and the Dundonald Demonstration», *The Ottawa Citizen*, 15 octobre 1904, p. 6 ; BAC, Fonds William Lyon Mackenzie King, MG26-J1, vol. 184, bobine C-2324, p. 156744-156745, Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, 3 novembre 1931 ; Joseph Ulric Vincent, *La question scolaire*, Ottawa, Ottawa Printing, 1915, p. 107, 109. Selon Paul-François Sylvestre, *Le Temps*, fondé en 1894, est « tour à tour libéral et conservateur ». Ce quotidien cessera de paraître en 1916. Cependant, Sylvestre ne mentionne pas le fait que Belcourt en a été le propriétaire. À ce sujet, voir Paul-François Sylvestre, *Les journaux de l'Ontario français, 1858-1983*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1984, p. 25.

²² ASSJTR, FTS, dossier : N.-A. Belcourt, 1927-1950, FN-0368-014, « Sans titre », sans date.

²³ Jean Héту, *Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 125 ans*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, p. 18.

²⁴ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « Sans titre », sans titre de journal, [1882] ; « Nouvelles diverses », sans titre de journal, [1884] ; « Examens à Toronto », sans titre de journal, [1884] ; « Complimentary Banquet », sans titre de journal, [1884] ; « Dîner à M. A. Belcourt », *Le Monde*, [1884].

francophone qui est bien enracinée et qui n'hésite pas à s'afficher. Au fil des années, cette dernière s'est dotée d'écoles, de paroisses, d'institutions nationales, dont l'Institut canadien-français et la Société Saint-Jean-Baptiste, d'une société de secours mutuel nommée l'Union Saint-Joseph, de même que quelques journaux, tels *Le Progrès*, *Le Courrier d'Ottawa* et *Le Canada*. De plus, elle réussit à faire élire ses représentants à l'hôtel de ville, soit au poste de maire ou aux postes de conseiller municipal²⁵. Ayant habité Ottawa pendant quelques années durant son enfance, il est possible de croire que Belcourt a été marqué par la ville et par sa population francophone, au point de vouloir s'y installer définitivement. Il se peut également que ce soit la politique fédérale qui l'incite à revenir dans la capitale puisqu'il manifestera ses ambitions politiques au cours des années suivantes.

Son admission au Barreau de l'Ontario durant les années 1880 constitue une réalisation importante pour un Canadien français qui souhaite s'établir dans la capitale fédérale. Dans un témoignage offert en 1932, au Sénat, à la suite du décès de Belcourt, le libéral Raoul Dandurand, qui a été son camarade de classe à l'université, explique que son confrère franco-ontarien lui avait confié, à l'époque, sa volonté de s'établir dans une ville où aucun Canadien français ne s'était encore présenté au barreau de la province²⁶. De plus, Belcourt occupe une position exceptionnelle à l'époque puisqu'il plaide autant en Ontario qu'au Québec, sans oublier le fait qu'il agit de 1894 à 1896 à titre de substitut du procureur-général dans le comté de Carleton, ce qui fait de lui le premier Canadien français à occuper ce poste en Ontario²⁷. Selon un court document biographique provenant de ses archives personnelles et dont l'origine nous est

²⁵ Gaétan Gervais, « L'Ontario français (1821-1910) », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 49-124.

²⁶ *Débats du Sénat du Canada, 1932-1933. Rapport officiel*, 4^e session, 17^e Parlement, Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur de Sa Très Majesté le Roi, 1933, p. 4.

²⁷ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « Mowat's Remembrances », *The Evening Journal*, 28 juin 1894 ; « M. N.A. Belcourt », *La Patrie*, [1894].

inconnue, Belcourt est le premier avocat canadien-français à plaider au palais de justice d'Ottawa. Être un pionnier comporte toutefois son lot de difficultés pour le jeune avocat. Confronté à la réalité anglophone du milieu juridique de la capitale fédérale, Belcourt s'est déjà vu interdire l'entrée de la salle réservée aux avocats, compte tenu du fait qu'il était un Canadien français. De plus, d'après le document, il n'était pas toujours facile pour un avocat de langue française d'obtenir gain de cause devant le tribunal²⁸.

Sa profession d'avocat l'amène en 1892 à contribuer à la fondation de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, dont il est membre et examinateur, en plus d'occuper le poste de secrétaire. Cette institution universitaire le récompense en 1895 en lui décernant un doctorat honorifique en droit. Il recevra en 1909 la même distinction de l'Université Laval. Puis, Belcourt obtient en 1899 le titre de conseiller en loi de la reine pour le Québec, de même que pour l'Ontario, où il est le premier Canadien français à recevoir cet honneur. En plus d'être admis aux barreaux du Québec et de l'Ontario, Belcourt est également admis en 1900 à celui du Yukon, étant donné qu'il agit à titre de conseiller juridique de plusieurs compagnies minières. Il s'engage aussi dans diverses associations juridiques. Parmi celles-ci, il y a l'Institut belge de droit comparé et le Council of the Society of comparative Legislation de Londres²⁹. Il est important de mentionner que Belcourt pratiquera sa profession pendant 48 ans, tout en poursuivant parallèlement une carrière politique sur la scène fédérale. Il fera particulièrement sa marque dans le cadre de la crise scolaire franco-ontarienne durant les années 1910, où il

²⁸ *Ibid.*, HH 6024 .B42R, document 3 : « M. N.-A. Belcourt », Ottawa, 23 janvier 1933, p. 2.

²⁹ *Ibid.*, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « Université d'Ottawa », *Le Canada*, 19 avril 1892 ; « University of Ottawa Organizes a Faculty of Law », *The Evening Journal*, 19 avril 1892 ; « À l'université », sans titre de journal, ? juin 1895 ; « Bien mérité », *Le Canada*, ? juin 1895 ; « Docteur en droit », *La Patrie*, ? juin 1895 ; « Sans titre », *L'Électeur*, ? juin 1895 ; « From the Capital », *The Montreal Herald*, ? juin 1895 ; AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », « Nouveaux conseils de la Reine », *Le Soleil*, ? mai 1899 ; « M. N.A. Belcourt, C.R. », *Le Temps*, 5 octobre 1899 ; « Sans titre », *La Patrie*, 5 octobre 1899 ; « Mr. N.A. Belcourt, M.P. », sans titre de journal, 18 août 1903 ; AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 3 : « Notes personnelles de 1906 à août 1925 », « Présentation des diplômes », *Le Temps*, 13 décembre 1909 ; ASSTR, FNAB, FN-0260/C2-B33-12, « Sans titre », p. 1.

défendra, entre autres, la Commission des écoles séparées d'Ottawa et son président Samuel Genest devant divers tribunaux, que ce soit la Cour supérieure et la Cour d'appel de l'Ontario ou encore le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, comme nous le verrons dans le cinquième chapitre.

Tout au long de sa carrière juridique, Belcourt s'associe à plusieurs partenaires. À son arrivée à Ottawa, il se joint d'abord à William McDougall, un ancien Père de la Confédération qui a été gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et à son fils, Frank McDougall. Au cours des années qui suivent, Belcourt réussit à établir un des plus importants cabinets d'avocats de la ville d'Ottawa qui dessert tant l'Ontario que le Québec. Durant cette période, il aura à tour de rôle plusieurs partenaires, dont John J. MacCraken, John A. Ritchie, fils de William Ritchie, ancien juge en chef de la Cour supérieure de l'Ontario, George F. Henderson, Edgar-Rodolphe-Eugène Chevrier, qui sera le député d'Ottawa à la Chambre des communes dans les années 1920 et 1930, Paul Leduc, son gendre, Robert Laurier et Jean Genest, fils de Samuel Genest, un des héros de la lutte scolaire franco-ontarienne durant les années 1910 et 1920³⁰.

En plus d'y pratiquer sa profession, c'est également à Ottawa que Belcourt décide de fonder une famille. Il épouse, le 29 janvier 1889, à Québec une Canadienne française d'origine irlandaise, Hectorine Shehyn, qui est native de cette ville ; il s'agit de la fille de Joseph Shehyn, trésorier provincial dans le gouvernement d'Honoré Mercier et futur sénateur libéral à Ottawa. De cette union naissent trois filles (Béatrice, Gabrielle et Jeanne). À la suite du décès d'Hectorine en 1901, Belcourt convole à Ottawa, le 19 janvier 1903, en secondes noces avec une anglophone de la ville, Mary-Margaret Haycock, cette dernière étant la fille de Richard Henry Haycock, un agent d'assurance de la capitale fédérale. Quatre enfants sont issus de cette union,

³⁰ *The Ottawa City Directory* (1885-1932). Certaines lettres de Belcourt, dont l'en-tête indique le nom de ses associés juridiques, sont présentes dans les archives de ses correspondants. De plus, il y a quelques articles, qui sont contenus dans le premier album de spicilèges de Belcourt, qui en font mention.

dont trois garçons (Jean-Wilfrid, Paul-Lafontaine et Victor-Philippe) et une fille (Marie-Dolorès) qui mourra quelques mois après sa naissance³¹. Le fils aîné de Belcourt a d'ailleurs pour parrain et marraine Wilfrid Laurier et Zoé Lafontaine, l'épouse de ce dernier³².

Confronté à la réalité d'un mariage mixte, Belcourt s'impose lorsqu'il est question de la langue que doivent utiliser ses trois fils. Pour lui, il est clair que la langue française doit occuper une place importante au foyer, au point où les trois garçons lui adressent toujours la parole dans cette langue, en plus de fréquenter des institutions scolaires de langue française, que ce soit l'école, le collège ou l'université³³. Ainsi, cette insistance au sujet de l'utilisation de la langue française montre que Belcourt souhaite à tout prix transmettre l'héritage canadien-français à ses enfants, sans doute afin d'éviter qu'ils soient anglicisés par leur mère. Selon Robert Choquette, l'attitude de Belcourt au foyer aurait d'ailleurs engendré des problèmes conjugaux, au point où sa deuxième épouse décide en 1914 d'entamer des procédures judiciaires dans le but d'obtenir le divorce. L'historien soutient qu'elle veut rompre avec son mari non seulement parce qu'il utilise la langue française au foyer, alors qu'elle est unilingue anglaise, mais aussi parce qu'il « [fait] preuve d'un tempérament violent et ingouvernable, [en plus] d'être violent à son égard et de maintenir une persécution systématique de [sa personne] ». Sans référence à l'appui, Choquette affirme aussi que le divorce a été accordé à Mary-Margaret qui obtient également la garde de leurs trois fils, de même qu'un dédommagement de 22 500 dollars. Quant à Belcourt, il est

³¹ *La Famille Belcourt. Tricentenaire*, p. 27-28 ; ASSTR, FNAB, « Notes généalogiques du Sénateur N.-A. Belcourt extraites d'un travail de M. Joseph Drouin, juillet 1923 », p. 4.

³² « Ontario, Roman Catholic Church Records, 1760-1923, Carleton, Ottawa, Sacré-Coeur, Baptisms, Marriages, Burials, 1889-1904 », image 275. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1951-24152-70810-14?cc=1927566&wc=M6VY-DPJ:220997901,220997502,221001603,221261301] (1^{er} mars 2014).

³³ AD, FNAB, « M. N.-A. Belcourt », Ottawa, 23 janvier 1933, p. 2 ; Charles B. Sissons, *Nil alienum. The Memoirs of C.B. Sissons*, Toronto, University of Toronto Press, 1964, p. 236.

contraint de payer pour l'éducation de ses fils³⁴. Il est difficile cependant de croire que le divorce ait été obtenu. Au moment de sa maladie et de son décès en 1920, Mary-Margaret est toujours considérée comme l'épouse de Belcourt, que ce soit par celui-ci ou encore par *Le Droit*³⁵. Sa vie familiale et conjugale fera d'ailleurs l'objet d'une polémique en 1922 au moment de la publication du roman *L'appel de la race* rédigé par Alonié de Lestres (pseudonyme de Lionel Groulx). Certaines critiques reprocheront à ce dernier d'avoir violé la vie intime de Belcourt en créant le personnage principal du roman, Jules de Lantagnac, ce que démentira Groulx, comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

Promouvoir le patriotisme canadien-français

Durant ses premières années dans la capitale fédérale, Belcourt ne se dévoue pas seulement à sa profession d'avocat ; il s'intéresse aussi à la cause nationaliste canadienne-française. C'est le cas lors d'un grand rassemblement organisé en 1886 par la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, où il est invité à prendre la parole à la veille de la fête nationale des Canadiens français : la Saint-Jean-Baptiste. Dans son discours, il tente d'attiser le patriotisme de ses compatriotes canadiens-français de la ville en soulignant l'importance de célébrer leur fête nationale. Pour y parvenir, Belcourt les invite d'abord à ne pas se laisser intimider par les critiques des Anglais, des Écossais ou encore des Irlandais qui prétendent que la Saint-Jean-Baptiste constitue une insulte à leur foi et à leur nationalité, qu'elle n'apporte aucune satisfaction à l'orgueil national des Canadiens français et qu'elle entraîne une perte de temps et d'argent³⁶.

³⁴ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, p. 218.

³⁵ « Mme Belcourt dangereusement malade », *Le Droit*, 20 septembre 1920, p. 1 ; « Obsèques de Mme Belcourt », 21 septembre 1920, p. 8 ; « Funérailles de Mme Belcourt », 22 septembre 1920, p. 8 ; AD, Fonds Canada : Histoire profane – Ontario (dorénavant FCHPO), HP 361 .P96E, lettre 101 : Napoléon-Antoine Belcourt à Gaspard Pacaud, 6 octobre 1920.

³⁶ AD, FCHPO, HP 351 .P96V, document 100 : « Salle St.-J.-Baptiste, dimanche le 6 juin 1886 », p. 3.

Reconnaissant la grandeur des autres nations, il affirme que les Canadiens français respectent ces communautés lorsqu'elles célèbrent leur fête nationale respective, cette dernière ne constituant pas, à leurs yeux, une insulte à leur foi ou à leur nationalité. Étant donné qu'ils ne possèdent pas, selon lui, le monopole du patriotisme, Belcourt demande aux Anglais, aux Écossais, aux Irlandais et aux autres communautés de respecter la fête de la Saint-Jean-Baptiste, d'autant plus que les Canadiens français ont des droits et des privilèges qui leur ont été accordés par le traité de Paris lors de la cession du « Canada français » à la couronne britannique :

Que nos concitoyens, Anglais, Écossais, Irlandais ou autres célèbrent et chantent leur histoire, qu'ils aient à certaines époques de l'année, des jours spécialement consacrés à cette fin, nous ne nous y objecterons pas, nous ne nous en offenserons jamais, nous n'y verrons pas d'insulte à notre foi, ou à notre nationalité. Mais nous réclamons et réclamerons sans cesse les mêmes privilèges et les mêmes droits, qui nous [ont] été d'ailleurs solennellement reconnus lors de la cession du Canada français par le traité de Paris. Ceux donc qui ont l'étroitesse d'esprit et la mesquinerie de s'offusquer de nos fêtes nationales peuvent en prendre leur partie, car nous continuerons malgré eux et leur sottise jalouse à redire nos traditions et nos gloires³⁷.

Belcourt estime également que la célébration de la fête nationale des Canadiens français est compatible avec la loyauté que ses compatriotes éprouvent à l'égard de la mère patrie. À cet effet, il tient à rappeler qu'ils ont réussi à deux reprises à préserver le Canada à la couronne britannique, faisant sans doute référence aux invasions américaines de 1775 et 1812³⁸. Il s'agit d'une question sur laquelle il approfondira davantage lors de la campagne électorale fédérale de 1891, comme nous le verrons plus loin.

Bien qu'ils forment une nation conquise, les Canadiens français, affirme Belcourt, ont toutefois réussi à former une population importante grâce à leur attachement à leur langue et à leur foi. Selon lui, les « démonstrations patriotiques » dans le cadre de la Saint-Jean-Baptiste contribuent à préserver cet attachement, sans oublier le fait qu'elles encouragent et renseignent

³⁷ *Ibid.*, p. 6.

³⁸ *Ibid.*, p. 7.

ses compatriotes sur les grandeurs nationales. Elles leur permettent d'être en contact direct avec leur histoire qui est garante de l'avenir. Elles leur permettent aussi de reconnaître l'importance de préserver la langue, la foi et les traditions dans le but d'assurer le maintien et l'épanouissement de la nation canadienne-française. Belcourt croit d'ailleurs que la Providence entrevoit pour ses compatriotes de langue française un avenir sur cette partie du continent nord-américain :

Elles [les démonstrations patriotiques] font défiler devant vous toute notre histoire ; elles démontrent tous les éléments de notre puissante vitalité, tous les principes de notre vigueur et de notre force, tous les caractères de notre grandeur. Elles remplissent nos cœurs des plus fermes et des plus brillantes espérances pour l'avenir ; elles évoquent tout notre passé et nous font entrevoir l'avenir. [...] Ces démonstrations patriotiques nous donnent l'exemple de tout un peuple fier de son passé et confiant dans son avenir venant au jour de la fête nationale courber devant le Roi des peuples pour lui demander de le bénir. Elles nous font affirmer notre respect pour les traditions de nos pères, notre attachement inébranlable à notre foi, à nos institutions, à notre langue et notre amour de la patrie, surtout, messieurs, elles nous font affirmer notre empressement à honorer et à faire honorer notre patrie. Et quel est celui d'entre nous qui en voyant cette multitude d'hommes accourus de partout, fleurs de vie et de force, unis par un même sentiment, le sentiment du plus grand, du plus ardent patriotisme, n'ayant qu'une seule voix pour exalter notre origine et notre histoire – quel est celui d'entre nous qui n'a pas entrevu sur nous les desseins de la Providence, qui n'a pas senti croître dans son cœur les belles espérances pour l'avenir que Dieu réserve au petit peuple canadien-français, quel est celui qui n'a pas senti croître dans son cœur les liens d'amour et d'admiration qui nous rattachent à notre patrie, à nos traditions et à notre foi. Voilà quelques-uns des avantages, quelques-uns des grands renseignements que nous recueillons dans nos célébrations du 24 juin³⁹.

Si elle est nécessaire pour encourager et pour renseigner les Canadiens français sur l'histoire et la grandeur de leur nation, la fête nationale est aussi nécessaire, d'après, Belcourt, pour résister aux dangers de l'assimilation. À ce sujet, le jeune avocat affirme que ses compatriotes sont entourés d'une population canadienne-anglaise qui est beaucoup plus nombreuse que la leur et qui ne partagent ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes convictions, ni les mêmes intérêts qu'eux. Par conséquent, Belcourt estime que les Canadiens

³⁹ *Ibid.*, p. 9-13.

français doivent manifester leur patriotisme, ce qui leur permettra d'obtenir le respect et l'admiration de la majorité anglophone :

Démontrons aux nationalités qui nous entourent ce que peuvent l'amour de la patrie, l'attachement inébranlable aux traditions de nos pères, la plus étroite et la plus cordiale union. Donnons-leur l'exemple de tout un peuple fier de son passé, sentant sur lui les desseins de la Providence, pleine de force et de vitalité, rempli de [sic] plus belles espérances dans l'avenir. Faisons en sorte qu'en nous voyant ils soient forcés de nous admirer et de nous respecter⁴⁰.

Ainsi, Belcourt est très tôt conscient de l'importance d'avoir de bons rapports avec les Canadiens anglais. En voulant protéger les intérêts de la nation canadienne-française, le jeune avocat défend visiblement une conception d'un Canada bilingue et biculturel à l'intérieur duquel les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne peuvent s'épanouir selon leurs particularités sur tout le territoire canadien. Pour lui, il n'y a pas seulement la fête nationale qui puisse assurer l'existence et l'épanouissement de la nation canadienne-française ; il y a aussi l'étude de l'histoire. Selon Belcourt, il faut la lire, la connaître et l'enseigner aux enfants⁴¹.

Belcourt développe sa conception d'un Canada bilingue et biculturel à une époque où le discours de la survivance au Canada français est axé sur la thèse du providentialisme. Défendue dans les milieux traditionalistes et conservateurs, cette thèse soutient que les pionniers français ont reçu de la Providence la mission de recréer en Amérique du Nord une terre catholique, ce qui leur permettra de maintenir les traits distinctifs de la nation canadienne-française, soit la langue, la foi et les traditions. Au cours des années 1880, ce discours est défendu par diverses figures ultramontaines, dont l'évêque de Trois-Rivières, M^{gr} Laflèche⁴², celui-là même à qui Belcourt voue une grande admiration. Lorsqu'il tente d'attiser la fibre patriotique de ses compatriotes

⁴⁰ *Ibid.*, p. 16.

⁴¹ *Ibid.*, p. 16.

⁴² Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. I, *op. cit.*, p. 389-395.

franco-ontariens, Belcourt n'invoque pas la thèse du providentialisme, préférant plutôt s'en tenir aux éléments culturels de la nation canadienne-française, que ce soit la langue, la foi, les traditions et l'histoire ; il s'agit des principes qu'invoquent également les milieux nationalistes canadiens-français à l'époque. S'il ne se réfère pas à la thèse du providentialisme, c'est peut-être parce que ce courant idéologique est moins répandu, règle générale, parmi les libéraux. Quoiqu'il en soit, cette conception d'un Canada bilingue et biculturel, que défend Belcourt, commence progressivement à faire son apparition dans le discours de l'élite canadienne-française du Québec durant cette période. En réaction aux crises scolaires et à la pendaison de Louis Riel, cette dernière en viendra, au tournant du XX^e siècle, à soutenir la thèse des deux peuples fondateurs, dont l'un des principaux porte-parole sera Henri Bourassa⁴³. Rappelons que la période est aussi marquée par le nationalisme ultramontain et séparatiste de Jules-Paul Tardivel qui reste, somme toute, marginal⁴⁴.

La formation politique

Bien qu'il s'intéresse à la cause nationaliste canadienne-française, Belcourt consacre toutefois une bonne partie de son énergie à la politique partisane. Lorsqu'il s'établit en 1884 à Ottawa, il en est d'ailleurs déjà imprégné. C'est vers la fin des années 1870, à l'époque où il est encore étudiant, que Belcourt commence à prendre part à la vie politique sous la bannière libérale. À l'instar des jeunes hommes de son époque qui souhaitent parfaire leurs connaissances politiques et s'initier au système de parti, Belcourt s'implique dans des clubs et des associations politiques. Devenant progressivement une figure libérale importante à Ottawa, le jeune avocat intervient dans les élections fédérales de 1887 dans le but d'appuyer les candidats libéraux qui se

⁴³ A.I. Silver, *op. cit.*

⁴⁴ R. Bélanger, « Le nationalisme ultramontain », *loc. cit.* ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. I, *op. cit.*, p. 446.

présentent dans les circonscriptions d'Ottawa et de Russell. Après avoir fait ses preuves au sein de l'organisation libérale fédérale, Belcourt se présente pour la première fois en tant que candidat libéral dans la circonscription d'Ottawa lors des élections fédérales de 1891.

Le Club national de Montréal et d'Ottawa

C'est au sein du Club national de Montréal que Belcourt fait ses premières armes en politique. En 1878, il en est considéré comme un membre éminent⁴⁵. Ce club a été fondé en 1873 par de jeunes libéraux à la veille des élections fédérales et au moment de l'interdiction religieuse qui frappait l'Institut canadien, le principal foyer libéral de la ville⁴⁶. Depuis les années 1850, cet institut était la cible d'attaques de la part de l'évêque de Montréal, M^{gr} Ignace Bourget, ce qui a conduit en 1869 à la mise à l'index de son annuaire de 1868 et au refus d'une sépulture catholique à un de ses membres, Joseph Guibord, la même année. Ne voulant pas se mettre à dos l'Église catholique, des membres libéraux plus modérés ont vraisemblablement voulu se dissocier de l'anticléricalisme et du radicalisme qui imprégnaient l'esprit de certains de leurs confrères, d'où la création du Club national. C'est d'ailleurs à cette époque que Wilfrid Laurier, futur chef du Parti libéral fédéral et, par le fait même, de Belcourt, a fait son célèbre discours sur le libéralisme politique. Il a affirmé en 1877 que les libéraux canadiens-français ne s'inspiraient pas des libéraux révolutionnaires de France ou d'Italie qui optent généralement pour la violence, afin d'atteindre leurs fins. Selon Laurier, ils s'inspirent plutôt des libéraux d'Angleterre qui promeuvent des réformes en se servant de moyens constitutionnels⁴⁷. Le Club national de Montréal vise essentiellement à instruire les membres sur les orientations du parti aux

⁴⁵ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », «Mr. N.A. Belcourt, M.P.», sans titre de journal, 18 août 1903.

⁴⁶ [Club Laurier], *Guide des libéraux, 1900, publié sous les auspices du Club Laurier de Montréal*, Montréal, A.L. Garneau éditeur, 1900, p. 20. Fondé en 1844, l'Institut canadien fermera ses portes en 1880.

⁴⁷ Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. I, *op. cit.*, p. 326-327, 359-366, 377-379.

niveaux provincial et fédéral, de même que sur les grandes questions politiques de l'époque, tout en permettant aux jeunes de faire leurs premières armes comme orateurs. Il s'agit aussi d'un lieu où il est possible de rencontrer les organisateurs du parti, de même que les grandes figures politiques de l'époque, que ce soit de la scène québécoise ou de la scène fédérale⁴⁸.

Ainsi, par son adhésion au Club national de Montréal, Belcourt est visiblement un libéral modéré qui adhère au libéralisme politique défini par Laurier. Cependant, il est impossible pour de savoir d'où vient cet intérêt qu'a Belcourt pour le Parti libéral. Ses archives personnelles n'offrent aucune piste sur les allégeances politiques de sa famille et de son père. De plus, Belcourt n'a pas réfléchi, à l'écrit et à l'oral, sur le libéralisme, ni sur son adhésion au Parti libéral. Il se peut que ce soit une plus grande ouverture de cette formation politique envers les francophones, la présence de Laurier, le désir de défendre les minorités et le sentiment national canadien en opposition à l'impérialisme britannique qui incitent Belcourt à rejoindre les rangs libéraux.

S'inspirant du modèle montréalais, Belcourt participe en 1886 à la fondation du Club national d'Ottawa qui vise à regrouper les libéraux canadiens-français de la ville. En fondant ce club, Belcourt souhaite ainsi leur donner une voix politique. Selon lui, l'objectif du Club national est de faire élire des candidats libéraux au niveau provincial et fédéral, de même que promouvoir les intérêts du Parti libéral parmi les Canadiens français d'Ottawa. De plus, Belcourt va même représenter, en 1891, son club lors du Banquet annuel du Club national de Montréal qui est offert en l'honneur du premier ministre du Québec, Honoré Mercier. Lors de cet événement,

⁴⁸ René Castonguay, *Le chevalier du roi. Rodolphe Lemieux et le Parti libéral, 1866-1937*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 15-16 ; Michel Lévesque, *Histoire du Parti libéral du Québec. La nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013, p. 282-285.

il est appelé à répondre au toast à titre de représentant d'un club frère⁴⁹. Il demeurera à la présidence du Club national d'Ottawa jusqu'à son élection à la Chambre des communes en 1896.

Les élections fédérales de 1887

L'engagement politique de Belcourt ne se limite pas seulement à son adhésion au Club national de Montréal ou encore à sa participation à la fondation du Club national d'Ottawa, dont il occupe la présidence ; elle l'amène également à participer à des assemblées politiques dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1887. Cette dernière se déroule d'abord dans un contexte de débat sur le libre-échange. À l'époque, plusieurs agriculteurs se plaignent de la Politique nationale adoptée en 1878 par le gouvernement conservateur de John A. Macdonald. Compte tenu du fait qu'ils doivent faire face à des tarifs élevés qui ont comme objectif de développer l'industrie canadienne, les agriculteurs sont dans l'obligation de payer plus cher pour les produits canadiens, alors qu'ils auraient pu obtenir les mêmes produits à de meilleurs prix sur le marché américain. Ce mécontentement s'explique aussi par la promesse non tenue du gouvernement de Macdonald de permettre aux agriculteurs d'avoir accès aux marchés américains dans les deux années suivant l'adoption de la Politique nationale. Pendant que se déroule le débat sur le libre-échange, le Canada vit une récession. Attirés par la prospérité américaine, plusieurs Canadiens décident de s'exiler dans les états industriels du Nord-Est des États-Unis⁵⁰.

Pour sa part, Edward Blake, qui a succédé en 1878 à Alexander Mackenzie à la tête du Parti libéral, n'est pas convaincu, pas plus que Macdonald, que le libre-échange avec les États-

⁴⁹ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « A New Political Club », sans titre de journal, [1886] ; « Le Club nationale [*sic*] », sans titre de journal, [1886] ; « Neuvième banquet annuel du Club national de Montréal offert à l'honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec, 27 janvier 1891 », p. 2.

⁵⁰ C. Pennington, *op. cit.*, p. 9-10.

Unis saura être bénéfique pour le Canada. Parce qu'il s'agit d'un des principes fondamentaux du parti, Blake finit par l'accepter, quoiqu'il s'inquiète de l'influence que pourrait avoir les États-Unis sur le Canada si la mesure était appliquée. De plus, il croit que le budget fédéral ne pourrait pas compenser la perte des revenus engendrée par l'abolition des tarifs sur les importations américaines. Lors d'un rassemblement organisé dans le cadre de la campagne électorale, Blake affirme que, pour le moment, il est impossible d'adopter une telle politique et que, par conséquent, un gouvernement libéral ne modifierait pas la Politique nationale des conservateurs⁵¹.

La campagne électorale fédérale de 1887 se déroule également dans un contexte de tensions raciales et religieuses. À l'époque, il existe des animosités qui sont provoquées par la barrière linguistique, la géographie et l'histoire. Cependant, ce qui retient davantage l'attention durant cette période, c'est la pendaison de Louis Riel en 1885. Considéré comme le Père du Manitoba, Riel a été à la tête de la résistance métisse de 1869 à 1870 à la Rivière Rouge lorsque le gouvernement fédéral voulait prendre possession des Territoires du Nord-Ouest, sans consulter la population métisse, ni les autres communautés amérindiennes de la région. Condamné à mort pour haute trahison par un jury anglo-protestant à la suite de son arrestation survenue en 1885 lors de la rébellion de Batoche, Riel est perçu comme un traître par le Canada anglais, alors que le Québec ne croit pas qu'il mérite la peine de mort. Alors que Macdonald autorise l'exécution du chef métis, Blake, quant à lui, la dénonce. Selon le chef libéral, le Canada est à la fois un pays anglophone et francophone et, par conséquent, son parti doit en être le reflet. Blake estime que les libéraux ne peuvent pas remporter majoritairement les élections avec des appels

⁵¹ *Ibid.*, p. 37.

antifrançais et anticatholiques en Ontario et dans les Maritimes, comme l'ont fait certains de ses prédécesseurs, dont George Brown⁵².

Même s'il ne se présente pas à titre de candidat lors de cette campagne électorale, Belcourt parcourt tout de même les assemblées dans les circonscriptions d'Ottawa et de Russell dans l'Est ontarien dans le but d'appuyer les candidats libéraux, que ce soit Pierre St-Jean et A.F. McIntyre (Ottawa) ou encore William Cameron Edwards (Russell). Lors de ces assemblées, il se porte à la défense du Parti libéral. Bien que les journaux ottaviens ne fassent qu'effleurer les discours de Belcourt, il est toutefois possible de voir que ce dernier cherche à réfuter les arguments des orateurs qui parlent en faveur des candidats conservateurs. C'est le cas notamment à Brooke (aujourd'hui Bourget) où il contredit le député conservateur sortant dans Ottawa, Joseph Tassé, qui affirme que Macdonald est l'ami des Canadiens français, alors que Blake est un partisan des sociétés secrètes. De plus, à Clarence Creek, Belcourt prend la défense de l'ancien gouvernement de Mackenzie qui, selon lui, n'était pas responsable de la dépression qui a secoué le pays de 1874 à 1878, contrairement à ce que laisse entendre J.M. Macdougall, un partisan conservateur qui assiste à l'assemblée. Ayant affecté le monde entier, cette dépression, affirme-t-il, a émergé dans des circonstances que ne pouvait contrôler, à l'époque, le gouvernement libéral⁵³. Belcourt réagit aussi à l'attitude du gouvernement conservateur au sujet de la rébellion métisse qui a mené en 1885 à la condamnation et à la pendaison de Riel. Lors d'une assemblée tenue dans le quartier Saint-Georges à Ottawa, Belcourt accuse les conservateurs d'être responsables du soulèvement et de ses conséquences⁵⁴. Dans un rassemblement organisé à Notre-Dame-de-Lourdes (Searsville), il s'en prend aussi à un dénommé Drapeau, un partisan conservateur, qui soutient que les libéraux se servent de la

⁵² *Ibid.*, p. 11-14, 36-37.

⁵³ « The Campaign in Russell », *The Free Press*, 8 février 1887, p. 2.

⁵⁴ « The Return Fire », *The Evening Journal*, 4 février 1887, p. 2.

pendaison de Riel dans le but d'obtenir le pouvoir⁵⁵. Malgré les interventions de Belcourt en faveur du Parti libéral et des candidats libéraux dans les circonscriptions d'Ottawa et de Russell, le Parti conservateur de Macdonald est toutefois reporté au pouvoir. Pendant que St-Jean et McIntyre sont défaits dans Ottawa, Edwards, quant à lui, remporte le siège de Russell⁵⁶.

Les élections fédérales de 1891

Au tournant des années 1890, Belcourt devient progressivement une figure importante sur le plan politique à Ottawa, au point où des amis lui demandent en 1888 de se présenter à la mairie de la ville⁵⁷. Il est impossible cependant de connaître sa réaction face à cette proposition. Quoiqu'il en soit, Belcourt est à nouveau sollicité, en 1891, par une délégation de citoyens influents de la haute-ville qui lui demande de poser sa candidature pour le poste de maire en vue des élections municipales de 1892, ce qu'il accepte de faire⁵⁸. Après une acceptation initiale, il refuse cependant de se porter candidat pour des raisons qui nous sont inconnues, son nom ne figurant pas sur la liste des résultats qui est présente dans son premier album de spicilèges⁵⁹. Cette décision peut toutefois s'expliquer par son désir de se porter candidat dans le cadre des élections fédérales de 1891. En effet, après avoir décliné la candidature libérale dans la circonscription de Prescott dans l'Est ontarien, puisqu'il est d'avis que sa santé ne lui permettrait

⁵⁵ « Comté de Russell », *Le Canada*, 15 février 1887, p. 4.

⁵⁶ « Historique des circonscriptions depuis 1867 : Ottawa (cité d'), Ontario (1867-1933) » ; « Historique des circonscriptions depuis 1867 : Russell, Ontario (1867-1966) », *Parlement du Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [en ligne], [<http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Language=F&Search=Det&Include=Y&rid=626>] (1^{er} février 2013).

⁵⁷ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « Mr. Belcourt for the Mayoralty », *The Free Press*, 17 novembre 1888 ; « Sans titre », *La Justice*, 22 novembre 1888.

⁵⁸ *Ibid.*, « La mairie », *Le Canada*, 24 décembre 1891 ; « La mairie d'Ottawa », *La Patrie*, ? décembre 1891.

⁵⁹ *Ibid.*, « Courrier du jour », sans titre de journal et sans date. Belcourt sera à nouveau sollicité en 1898 pour qu'il accepte de se présenter à la mairie d'Ottawa, ce qu'il refusera de faire.

pas de faire une campagne en plein hiver⁶⁰, Belcourt décide néanmoins de se présenter à titre de candidat libéral dans la circonscription d'Ottawa à la suite d'une requête présentée par le Club national⁶¹. La tâche ne sera pourtant pas facile pour lui, d'autant plus que la circonscription, qui a droit à deux représentants à la Chambre des communes, n'élit que des candidats conservateurs depuis la Confédération de 1867, à l'exception toutefois des élections de 1874 où le libéral Pierre St-Jean a réussi à obtenir un des deux sièges.

En tant que candidat, Belcourt s'immisce dans une campagne électorale qui oppose deux conceptions du Canada sur le plan économique. D'abord, il y a celle de Macdonald qui continue de vanter les mérites de la Politique nationale adoptée en 1878, tout en promouvant le maintien du lien impérial. Visant à mettre un terme à la dépression qui a touché le pays dans les années 1870, ce que les libéraux n'ont pas réussi à faire, d'après lui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, le chef conservateur soutient, dans son manifeste électoral, que sa politique a contribué au développement et à la prospérité du Canada sur le plan industriel et agricole. Par conséquent, Macdonald affirme qu'il a été possible d'achever la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique et d'apporter des améliorations à certaines infrastructures déjà existantes, dont les chemins de fer et les canaux, sans nuire aux finances de l'État. Bref, c'est une politique économique axée sur le développement d'une économie industrielle par l'entremise de la Politique nationale et du chemin de fer du Canadien Pacifique que propose Macdonald aux électeurs⁶². Il s'agit aussi d'une conception anti-américaniste du destin politique et économique du Canada, comme nous le verrons sous peu.

⁶⁰ *Ibid.*, « Mr. Belcourt for Prescott [*sic*] », sans titre de journal, [1891]. À ce sujet, l'album de spicilège contient aussi des articles qui sont non titrés et dont la provenance n'est pas indiquée.

⁶¹ *Ibid.*, « Le Club national », ? février 1891.

⁶² C. Pennington, *op. cit.*, p. 174-175.

De son côté, Wilfrid Laurier, qui a succédé à Blake à la tête du Parti libéral à la suite des élections fédérales de 1887, promeut la réciprocité avec les États-Unis, ce qui permettrait au Canada d'avoir accès au marché américain, tout en préservant sa souveraineté économique et politique. Selon Laurier, il s'agit de la meilleure façon d'assurer la prospérité économique du pays, puisqu'elle favorisera le bien-être des manufacturiers, des ouvriers et des cultivateurs. Ainsi, contrairement à Macdonald, c'est une politique continentaliste de l'économie canadienne que propose le chef libéral aux électeurs⁶³.

Ces deux visions nationales de l'économie canadienne suscitent des débats entre les deux chefs. D'abord, Macdonald dénonce la réciprocité avec les États-Unis que proposent les libéraux. En effet, il soutient qu'une telle mesure amènerait une hausse de la taxation dans le but de compenser la perte des revenus engendrée par l'abolition des tarifs douaniers. De plus, il brandit la menace de l'annexion si une telle mesure était adoptée puisqu'il l'associe à l'union commerciale, ce qui, d'après lui, nuirait au développement d'une économie nationale indépendante et au développement d'une culture et d'une identité nationale distincte. Le chef conservateur accuse même les libéraux de ne pas être loyaux envers le lien impérial qui a permis au Canada de s'épanouir comme nation. Selon lui, la réciprocité avec les États-Unis constitue une trahison déguisée qui vise à vendre le Canada au pays voisin⁶⁴.

Pour sa part, Laurier dénonce la Politique nationale qui, d'après lui, n'a pas apporté la prospérité économique, ni le développement de nouvelles industries, ce qu'ont pourtant promis les conservateurs depuis son adoption. Il soutient également que la mesure du gouvernement ne profite qu'à l'élite industrielle et non à l'ensemble de la population. De plus, il la tient responsable de l'émigration des Canadiens vers les États-Unis qui partent à la recherche de

⁶³ *Ibid.*, p. 182 ; Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (1986), p. 163.

⁶⁴ C. Pennington, *op. cit.*, p. 175-176, 182.

meilleurs emplois, un phénomène qui touche particulièrement la province de Québec. Soucieux de travailler dans l'intérêt du Canada, Laurier craint que la politique des conservateurs n'entraîne une dépendance du pays à l'égard de la Grande-Bretagne. Il tient d'ailleurs à rappeler que Macdonald s'est même montré favorable à la réciprocité. À ce sujet, il faut préciser que le Canada et les États-Unis avaient accepté de négocier une entente en vue d'une réciprocité partielle entre les deux pays. Cependant, le projet a été abandonné puisque le secrétaire d'État américain, James Blaine, un annexionniste et un protectionniste qui jouit d'une grande influence au sein du gouvernement de Benjamin Harrison, n'était pas intéressé à entamer des pourparlers avec le Canada⁶⁵.

Cette campagne électorale est également marquée par l'intervention de M^{gr} Édouard-Charles Fabre. Craignant l'annexion, l'évêque de Montréal publie une lettre pastorale dans laquelle il cherche à conscientiser l'électorat francophone à l'importance de demeurer sous le régime britannique. Il soutient que ce dernier a accordé aux Canadiens français des libertés qui leur ont permis de préserver leurs lois, leurs institutions, leur nationalité, leur langue et leur religion. Bien que ses propos laissent sous-entendre qu'il est favorable au Parti conservateur, M^{gr} Fabre ne spécifie toutefois pas la formation politique pour laquelle ses compatriotes doivent voter⁶⁶.

Au cours de la lutte électorale, Belcourt affronte les deux députés conservateurs sortants ; il s'agit d'Honoré Robillard, de même que Charles Herbert Mackintosh, l'ancien maire d'Ottawa qui est aussi propriétaire et rédacteur du *Ottawa Daily Citizen*. Il affronte aussi William H. Lewis (Equal Rights Association), Richard Nagle (libéral indépendant) et J.W. Patterson (Parti ouvrier). La plate-forme électorale de Laurier et du Parti libéral est reflétée dans

⁶⁵ *Ibid.*, p. 134-140, 185-187.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 216-217.

la campagne que mène Belcourt dans la circonscription d'Ottawa. Tout comme son chef, le candidat libéral dénonce la Politique nationale des conservateurs qui, d'après lui, a nui au développement économique du Canada. Il soutient qu'elle est une tromperie puisqu'elle ne bénéficie qu'aux amis du gouvernement. Ces derniers se sont enrichis au détriment de la majorité de la population canadienne qui, pour sa part, en souffre. Partisan de la réciprocité avec les États-Unis, Belcourt explique à ses électeurs qu'une telle mesure bénéficiera à tous les Canadiens. Il tient d'ailleurs à rappeler que le gouvernement s'est même montré favorable à la réciprocité, en adoptant une politique demi-protectrice et demi-libre-échangiste, sachant fort bien que sa politique de protection tarifaire n'avait pas produit le succès escompté. De plus, il affirme ne pas comprendre pourquoi les conservateurs accusent le Parti libéral de trahison, alors que les Britanniques et certains ministres conservateurs préfèrent investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Belcourt croit que la réciprocité avec le pays voisin va amener les Britanniques à investir davantage au Canada, tandis que le capital américain va contribuer à développer les ressources naturelles canadiennes. Contrairement à ce que laissent entendre les conservateurs, Belcourt estime plutôt que la politique économique de son parti n'est pas discriminatoire à l'égard de la Grande-Bretagne⁶⁷.

En réaction aux propos des conservateurs qui soutiennent que la réciprocité avec les États-Unis va engendrer l'annexion, Belcourt indique que ni Laurier, ni lui sont partisans de l'annexion. Étant donné qu'il souhaite avant tout demeurer Canadien, le candidat libéral affirme qu'il serait prêt à quitter les rangs du Parti libéral si ce dernier y devenait éventuellement favorable. S'il y a une politique qui peut, d'après lui, entraîner l'annexion aux États-Unis, c'est

⁶⁷ « Five In! », *The Daily Citizen*, 27 février 1891, p. 1 ; « Nominations in Ottawa », *The Ottawa Free Press*, 26 février 1891, p. 1 ; « The Liberal Candidate », *The Ottawa Free Press*, 2 mars 1891, p. 1 ; « La nomination », *Le Canada*, 26 février 1891, p. 3.

plutôt la politique protectionniste des conservateurs⁶⁸. En s'opposant à l'annexion, Belcourt ne fait que se rallier à la majorité des membres de l'élite canadienne-française. À l'époque, il n'y a qu'une infime minorité en son sein, principalement des Rouges, qui revendiquent l'annexion. N'ayant jamais adhéré à la Confédération, ces Rouges soutiennent qu'une telle mesure permettrait d'assurer l'existence de la nation canadienne-française sous le drapeau de la république américaine⁶⁹.

Afin de montrer qu'il n'est pas un annexionniste, Belcourt affiche sa loyauté à l'égard de la mère patrie et du drapeau britannique, en affirmant bénir le jour où les Canadiens français sont devenus des sujets britanniques. Il se dit plutôt satisfait de la présente situation puisque le pays jouit davantage de libertés que s'il était une partie intégrante des États-Unis :

*There is no man in Canada more loyal to his flag than I am and if mine were [sic] the last vote to cast in favor of maintaining British connection I would willingly cast it. Gentlemen, as a French Canadian, I bless the day – I say it in unmistakable terms – when French Canada passed under the domination of England, and with gratitude I look back over the pages of history and thank England for what she has done for Canada. There is no country in the world where we enjoy a greater measure of liberty, not even under the Stars and Stripes than in Canada. Gentlemen, I am quite satisfied to remain a Canadian. As to annexation I am bitterly opposed to it. I want Canada for the Canadians [...]*⁷⁰.

En saluant la cession du Canada à la Grande-Bretagne, Belcourt fait partie de cette génération de libéraux plus modérés, dont Laurier, qui croient que la conquête britannique a introduit au Canada les libertés anglaises. Ainsi, le loyalisme n'est plus simplement une thèse conservatrice ; elle devient, d'une certaine manière, une thèse libérale.

Réfutant les propos de son adversaire Robillard et du journal *Le Drapeau national* qui remettent en question son sentiment d'appartenance à la nation canadienne-française, comme nous le verrons plus loin, Belcourt indique que ses propos s'accordent parfaitement avec ceux

⁶⁸ « La nomination », *Le Canada*, 26 février 1891, p. 3 ; « Five In! », *The Daily Citizen*, 27 février 1891, p. 1.

⁶⁹ Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride. Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 146-148.

⁷⁰ « Nominations in Ottawa », *The Ottawa Free Press*, 26 février 1891, p. 1.

qu'a exprimés M^{gr} Fabre dans sa lettre pastorale. Tout comme la hiérarchie catholique canadienne-française, Belcourt croit que le régime britannique a protégé la colonie de la corruption du règne de Louis XV et des idées de la Révolution française :

En passant et en restant sous la domination anglaise, le Canada a évité la corruption du règne de Louis XV, les horreurs de la Terreur révolutionnaire, les violents changements politiques, la contribution de sang et d'argent en temps de guerre et les lois qui ont expulsé les religieux des écoles et des monastères. Moi, j'ai félicité le Canadien français et catholique d'avoir évité ces malheurs, les évêques depuis M^{gr} Plessis jusqu'à M^{gr} Fabre ont exprimé les mêmes sentiments qui m'animent à ce sujet et voici que M. Robillard et son journal déjà consommé nous en font le reproche. Qui a tort? M. Robillard ou moi⁷¹?

Même s'il se réfère aux bienfaits politiques et idéologiques de la conquête britannique, Belcourt demeure toutefois silencieux sur la thèse du providentialisme que soutient notamment Thomas Chapais. Alors que les conservateurs affirment ouvertement que les libéraux sont des traîtres à la couronne britannique parce qu'ils favorisent un rapprochement avec les États-Unis sur le plan économique, ce qui, selon eux, ne peut que conduire à l'annexion avec le pays voisin, Belcourt veut vraisemblablement montrer qu'un libéral comme lui peut aussi être loyal à la couronne britannique. Il se peut que le candidat libéral craigne que le mandement de M^{gr} Fabre incite les Canadiens français de sa circonscription à voter pour les candidats conservateurs. Néanmoins, tout porte à croire que son loyalisme est sincère puisqu'il l'exprimera à nouveau au cours des années suivantes. Quoi qu'il en soit, s'il est élu, Belcourt affirme qu'il se consacrera, à l'instar de son chef, aux intérêts du pays, ce qui montre que, pour lui, la loyauté exprimée envers la mère patrie peut être compatible avec celle exprimée envers le Canada⁷².

La candidature et les propos de Belcourt provoquent une guerre de mots entre *Le Canada* et *Le Drapeau national*, deux journaux de langue française d'Ottawa ; il s'agit d'un débat qui oppose deux représentations du candidat libéral. Privilégiant la cause nationale à celle des partis

⁷¹ « L'assemblée d'hier soir », *Le Canada*, 3 mars 1891, p. 2.

⁷² « La nomination », *Le Canada*, 26 février 1891, p. 3.

politiques, *Le Canada*, un journal libéral qui était conservateur au moment de sa fondation en 1879⁷³, appuie la candidature de Belcourt⁷⁴. Il le considère comme le vrai représentant des Canadiens français puisqu'il incarne davantage, selon lui, les intérêts de ses compatriotes que ceux d'un parti politique, alors que Robillard, le candidat conservateur, privilégie davantage ses intérêts personnels⁷⁵. Bien qu'il demeure silencieux sur la question des droits des Canadiens français lors de la campagne électorale, si nous tenons compte des propos qui sont rapportés par les journaux ottaviens, il n'en demeure pas moins que Belcourt a déjà manifesté publiquement son dévouement envers la nation canadienne-française dans le passé, ce qui peut expliquer l'appui qu'il reçoit du journal. Son discours prononcé en 1886 dans le cadre d'un rassemblement organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa et que nous avons abordé plus haut en témoigne. De plus, *Le Canada* soutient que Belcourt a l'appui des libéraux de langue anglaise, tandis que Robillard est abandonné par les conservateurs anglophones de la haute-ville qui désirent plutôt élire Mackintosh et Lewis⁷⁶. Par conséquent, *Le Canada* demande aux électeurs francophones de la capitale de mettre de côté l'esprit de parti et de se rallier à la candidature de Belcourt, afin d'assurer l'élection d'un des leurs à la Chambre des communes :

Il est donc évident que M. Belcourt est le seul des deux canadiens-français [*sic*] qui ait une chance d'être élu. Avec le vote français solide et l'appui des libéraux anglais tel que M. Belcourt va recevoir, nous conserverons un des nôtres à la [C]hambre des communes. Les votes français donnés à M. Robillard sont autant de votes qui contribueront à empêcher l'élection de M. Belcourt.

Cessons nos luttes de parti. Il n'est plus question pour nous de politique. Notre nationalité avant tout! Nos droits sont sacrés! Malheur à celui qui les foule aux pieds⁷⁷!

⁷³ *Le Canada* change brièvement d'allégeance politique pour devenir un journal libéral de 1891 à 1894. À ce sujet, voir P.-F. Sylvestre, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁴ En plus d'appuyer Belcourt, *Le Canada* appuie aussi le candidat conservateur Mackintosh, ce qui lui vaut les critiques du *Drapeau national*. Voir *Ibid.*, p. 24.

⁷⁵ « Au désespoir », *Le Canada*, 2 mars 1891, p. 2 ; « Nos Raisons pour la Centième Fois », *Le Canada*, 3 mars 1891, p. 2.

⁷⁶ « On veut nous jouer » et « La position de M. Belcourt », *Le Canada*, 4 mars 1891, p. 2.

⁷⁷ « La position de M. Belcourt », *Le Canada*, 4 mars 1891, p. 2.

Cet argument, que défend *Le Canada* en ce qui a trait à l'importance d'élire Belcourt dans le but de préserver la représentation canadienne-française à la Chambre des communes, est partagée par le *Ottawa Free Press*, un quotidien libéral de langue anglaise de la capitale, qui, lui aussi, offre son appui au candidat libéral de langue française :

In his capacity as leader of the Ontario Conservatives Mr. Dalton McCarthy is coming to Ottawa to urge his friends to vote for Mr. W.H. Lewis, and against Mr. Honore Robillard. It is evident that if the French Canadians of Ottawa desire to be represented by one of their own nationality they must rally to the support of Mr. Belcourt, who is well worthy of their confidence. Mr. Dalton McCarthy's ticket will no doubt be Mackintosh and Lewis. [...] As all events Mr. Robillard has been abandoned both by his Upper Town and his Lower Town friends, and his case is hopeless⁷⁸.

Alors que *Le Canada* estime que Belcourt incarne davantage les intérêts de ses compatriotes que ceux d'un parti politique, *Le Drapeau national*, un journal qui a été créé dans le but de servir la cause nationale et d'appuyer le candidat conservateur Robillard, soutient plutôt le contraire. Selon lui, Belcourt est un traître puisqu'il appuie une « politique criminelle » et un « programme antinational » qui est rejeté par Blake et 50 autres membres éminents du Parti libéral et qui a comme objectif de livrer le Canada aux États-Unis. Une telle situation ne peut, d'après le *Drapeau national*, qu'entraîner la perte des écoles séparées catholiques et, tout comme en Louisiane, la perte de la nationalité canadienne-française, en plus d'engendrer la ruine des industries nationales. Le journal va encore plus loin en prétendant que Belcourt s'est allié à Lewis, le candidat de la Equal Rights Association, dans le but d'obtenir sa majorité sur Robillard⁷⁹. Les craintes de ce dernier s'expliquent vraisemblablement par le fait que Lewis représente une association qui est antifranaçaise et anticatholique et qui a été fondée, en 1889, en réaction à l'Acte des biens des Jésuites adopté en 1888 par le gouvernement d'Honoré Mercier. Cette politique visait à dédommager la communauté pour la confiscation de ses terres à la suite

⁷⁸ « Sans titre », *The Ottawa Free Press*, 2 mars 1891, p. 2.

⁷⁹ « Les candidats de la cité d'Ottawa », *Le Drapeau national*, 28 février 1891, p. 1 ; « Résignation de M. Lewis », *Le Drapeau national*, 2 mars 1891, p. 2.

de la conquête britannique. Les orangistes ont d'ailleurs ouvertement dénoncé l'intervention du pape dans cette affaire, ce qui les a amenés à former une association visant à promouvoir un Canada anglophone et protestant⁸⁰. Cependant, il faut préciser notre recherche n'a révélé aucun indice à l'effet que Belcourt se soit allié au candidat de la Equal Rights Association.

En plus de dénoncer l'appui de Belcourt à la réciprocité avec les États-Unis et ses prétendus liens avec le candidat de la Equal Rights Association, *Le Drapeau national* remet aussi en question son sentiment d'appartenance à la nation canadienne-française. Il s'agit d'ailleurs d'un reproche qu'on lui fera souvent au cours de sa carrière politique. Bénissant le jour où le Canada est passé sous le régime britannique, Belcourt, soutient le journal, répudie ainsi la France, le pays de ses ancêtres :

M. Belcourt porte un beau nom français ; mais son cœur est-il encore français? Que signifie le plaisir qu'il a exprimé de se voir délivré de la domination française en [sic] Canada? « Je bénis, a-t-il dit, le jour où notre pays est passé sous la domination de la couronne anglaise. »

Un enfant qui répudie sa mère est bien mal né ; mais il ne l'est pas plus que le Canadien-[F]rançais qui répudie la noble France, le pays de ses ancêtres.

Bien entendu, nous n'entendons pas dire qu'il faille se montrer français en écervelé, à tort et à travers, et contrairement à nos intérêts nationaux les plus chers.

Sans bénir, comme le fait M. Belcourt, le jour qui a vu vaincre sur le sol canadien notre ancienne mère patrie, nous tenons à déclarer que nous remercions Dieu d'avoir veillé sur nous et de nous donner une autre mère patrie sous le régime de laquelle nous jouissons de l'un des meilleurs gouvernements du monde, régime qui vaut infiniment mieux que l'annexion aux États-Unis⁸¹.

À ce sujet, *Le Drapeau national* reproche même à Belcourt d'avoir déformé les propos de M^{gr} Fabre⁸². En somme, pour le journal, le candidat libéral défend davantage les intérêts du Parti libéral que ceux des Canadiens français, contrairement à ce que laisse entendre *Le Canada*. Par

⁸⁰ Au sujet de la Equal Rights Association, voir J.R. Miller, *Equal Rights. The Jesuits' Estates Act Controversy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1979, 222 p.

⁸¹ « M. Belcourt », *Le Drapeau national*, 28 février 1891, p. 2

⁸² « Un tour de force de M. Belcourt », *Le Drapeau national*, 4 mars 1891, p. 3.

conséquent, le journal invite les électeurs de langue française d'Ottawa à voter pour le Parti conservateur et non pas pour un Canadien français, tel que demandé par *Le Canada*⁸³.

Le 5 mars 1891, le jour des élections, Macdonald et les conservateurs réussissent à préserver le pouvoir. À la suite d'une vive lutte dans la circonscription d'Ottawa, Belcourt, quant à lui, est défait, les électeurs lui préférant Mackintosh qui a récolté 3029 votes et Robillard qui, pour sa part, en a récolté 2363. Terminant troisième dans la course avec 1946 votes⁸⁴, Belcourt n'est nullement découragé par les résultats et se dit même prêt à reprendre le combat n'importe quand. En ce qui a trait à sa défaite, il l'attribue à la corruption, à l'influence du gouvernement et à l'intimidation⁸⁵. Ainsi, pour lui, ce n'est que partie remise puisqu'il se lancera à nouveau dans la course lors des élections fédérales de 1896.

Le chemin de la victoire

La défaite électorale de 1891 n'incite pas Belcourt à diminuer ses activités politiques pour autant. Il continue toujours d'offrir ses services au Parti libéral, que ce soit par son engagement dans des clubs ou des associations politiques ou encore par sa participation à des conventions. Toujours désireux de faire une carrière politique fédérale, Belcourt décide de se représenter à nouveau comme candidat libéral dans la circonscription d'Ottawa lors des élections fédérales de 1896 ; il s'agit de celles qui lui ouvriront les portes de la Chambre des communes.

⁸³ « Lequel des deux? », *Le Drapeau national*, 4 mars 1891, p. 2.

⁸⁴ « Historique des circonscriptions depuis 1867 : Ottawa (cité d'), Ontario (1867-1933) ».

⁸⁵ « M. Belcourt satisfait », *Le Canada*, 6 mars 1891, p. 2 ; AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à 1898 », « Mr. Belcourt's Views », sans titre de journal, [mars 1891].

La poursuite des activités politiques dans les rangs libéraux

Durant les années qui suivent les élections fédérales de 1891, Belcourt occupe des fonctions importantes au sein d'associations libérales. Il est élu en 1893 à l'une des vice-présidences de l'Association libérale de l'Ontario, sans oublier le fait qu'il est choisi chef de l'organisation libérale pour le district d'Ottawa. Il est aussi élu en 1894 et réélu en 1895 vice-président de l'Association de réforme d'Ottawa⁸⁶. Belcourt participe également à l'organisation de la convention libérale de 1893 à titre de membre *ex-officio*. Il est d'ailleurs membre du comité local d'Ottawa qui travaille à la rédaction du discours de bienvenue de Laurier. De plus, il assiste à la convention en tant que délégué de l'Ontario représentant la section d'Ottawa⁸⁷. Ses responsabilités et sa participation à la convention montrent qu'il est dans les bonnes grâces de Laurier et du Parti libéral.

Au cours de cette période, Belcourt continue de vaquer à ses fonctions de président du Club national d'Ottawa. Il décide en 1894 de le réorganiser, non seulement dans le but de préparer ses troupes en vue des prochaines élections provinciales, mais aussi pour leur rappeler l'importance de s'occuper activement de la politique, d'autant plus que leur intérêt national est, d'après lui, mis en péril⁸⁸. Depuis les années 1880, l'Ontario est secoué par des campagnes antifrçaises et anticatholiques qui sont orchestrées par des journaux torontois, dont le *Mail* et le *Evening Telegram*, les loges orangistes, le Parti conservateur provincial que dirige William Meredith, sans oublier la Equal Rights Association et la Protestant Protective Association. À la suite des pressions exercées par le mouvement anglo-protestant, le gouvernement d'Oliver

⁸⁶ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à octobre 1898 », « Sans titre », *Le Canada*, 27 janvier 1893 ; « Sans titre », *La Patrie*, 30 janvier 1893 ; « Reform Association », sans titre de journal, ? avril 1894 ; « Ottawa Liberals on Deck », sans titre de journal, ? avril 1894 ; « They Re-Elected Ald. M'Lean », *The Free Press*, ? avril 1894 ; « Ottawa Reformers Active », *The Journal*, 19 avril 1895.

⁸⁷ [Parti libéral du Canada], *Official Report of the Liberal Convention Held in Response to the Call of Hon. Wilfrid Laurier, Leader of the Liberal Party of the Dominion of Canada, Ottawa, Tuesday, June 20th, and Wednesday, June 21st, 1893*, Toronto, Budget Printing & Publishing Co., 1893, p. 145-146, 150.

⁸⁸ « Le Club national », *Le Canada*, 3 mars 1894, p. 3.

Mowat décide d'adopter ses premières mesures qui visent à restreindre l'usage du français dans les écoles de la province. Il impose en 1885 l'enseignement de l'anglais, alors qu'en 1890, il en fait la langue d'enseignement obligatoire pour toutes les matières, sauf si les enfants ne la maîtrisent pas⁸⁹.

Les élections fédérales de 1896

Sollicité en 1896 par le Club national d'Ottawa, Belcourt consent à se présenter une seconde fois en tant que candidat libéral de la circonscription d'Ottawa⁹⁰. Tout au long de la lutte électorale, il peut compter sur l'appui du candidat libéral de langue anglaise, William H. Hutchison, un propriétaire d'usine qui a été un conseiller municipal d'Ottawa, à qui il joint sa voix pour favoriser l'élection d'un gouvernement libéral. Ensemble, ils affronteront les deux candidats conservateurs, soit Hiram Robinson, un ancien résident d'Ottawa, et Napoléon Champagne, un employé de bureau de poste qui occupe aussi la fonction de conseiller municipal d'Ottawa depuis 1892. Ils affronteront aussi Taylor McVeity, un avocat qui représente la Protestant Protective Association.

Les élections fédérales de 1896 auxquelles participent Belcourt sont déclenchées dans un contexte de crise scolaire au Manitoba. Membre du gouvernement de Thomas Greenway, le procureur général du Manitoba, Joseph Martin souhaitait convertir le système scolaire en un outil d'assimilation culturelle. C'est pour cette raison qu'il a introduit en 1890 une loi qui élimine le financement des écoles confessionnelles et une autre qui abolit le français comme langue

⁸⁹ Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 65-67 ; R. Choquette *La foi, op. cit.*, p. 108, 110-111 ; Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 128-129 ; Franklin A. Walker, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study*, Volume 2, Toronto, Thomas Nelson & Sons, chapitres 6 et 7.

⁹⁰ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 1 : « Notes personnelles de 1879 à 1898 », « Mr. Belcourt for Mate », sans titre de journal, ? mai 1896 ; « Le Club national », sans titre de journal, ? mai 1896 ; « Liberals at Work », sans titre de journal, ? mai 1896.

officielle du Manitoba. Bien qu'elles ne reçoivent plus de fonds du gouvernement provincial, les écoles confessionnelles peuvent toujours exister en tant qu'institutions privées, sauf que les contribuables catholiques sont aussi obligés de payer des taxes scolaires aux écoles publiques. Afin d'obtenir gain de cause, la minorité catholique s'est tournée vers le gouvernement fédéral dans le but qu'il désavoue la loi scolaire, ce qu'il a cependant refusé de faire, préférant plutôt laisser les tribunaux statuer sur la question. Même s'il a confirmé en 1892 la validité de la loi provinciale, le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, le plus haut tribunal de l'Empire britannique, a néanmoins soutenu en 1895 que la minorité catholique pouvait demander au gouvernement fédéral, en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de rétablir ses privilèges en matière d'éducation. Par contre, il a indiqué que les lois de 1890 n'ont pas à être désavouées. Tenant compte de ce jugement, le gouvernement conservateur dirigé par Mackenzie Bowell a introduit en 1896, à la Chambre des communes, un projet de loi réparateur qui visait à rétablir les privilèges scolaires de la minorité catholique. Quant à l'abolition du français comme langue officielle du Manitoba, les tribunaux ont invalidé en 1892 la loi de 1890. Cependant, le gouvernement de Greenway a décidé d'ignorer le jugement⁹¹.

Si elle n'a pas retenu l'attention des partis politiques lors de la campagne électorale fédérale de 1891, la question scolaire manitobaine occupe toutefois une place importante dans celle de 1896. Tout au long de la lutte, les deux chefs tentent de montrer à l'électorat qu'ils possèdent la solution qui mettra un terme à cette crise. De son côté, Charles Tupper, qui est le nouveau chef du Parti conservateur, vante les mérites de la loi réparatrice, quoique certains de ses confrères expriment leur mécontentement face à une telle mesure. Opposé à la loi réparatrice, Laurier envisage plutôt la conciliation, de même que l'ouverture d'une enquête.

⁹¹ Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Éditions du Boréal, 2010, p. 69-73.

Favorable à la politique des conservateurs, la hiérarchie catholique de langue française décide de s'immiscer dans cette campagne électorale. Elle rédige un mandement qui demande aux électeurs catholiques de voter pour les candidats qui s'engagent à appuyer une loi qui rétablirait les droits scolaires de la minorité catholique, ces derniers ayant été reconnus par le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres⁹². Puisque le mandement ne précise pas pour quel parti voter, plusieurs candidats libéraux du Québec y adhèrent⁹³. C'est ce que fera également Belcourt, comme nous le verrons plus loin.

La crise scolaire du Manitoba n'est pas le seul enjeu qui est discuté lors de la campagne électorale fédérale de 1896 ; il y a aussi l'économie. De son côté, Laurier défend désormais « une réciprocité atténuée » qui « s'inscrit dans un programme de développement des ressources naturelles du pays et dans la perspective de la nécessité d'un tarif douanier pour le revenu du Canada ». Il s'agit du nouveau programme économique qui a été élaboré en 1893 au moment de la convention libérale. Tout comme en 1891, le chef libéral dénonce la Politique nationale, de même que la corruption administrative et les déficits budgétaires du gouvernement conservateur⁹⁴. Accusés d'être responsables de la dépression qui secoue le pays, les conservateurs demeurent, pour leur part, sur la défensive en ce qui a trait à leur politique protectionniste⁹⁵.

Ces deux enjeux suscitent l'attention de Belcourt qui, comme lord de la campagne électorale de 1891, appuie le programme de Laurier. Favorable à la solution de la conciliation proposée par son chef, Belcourt est d'avis que Laurier règlera la question scolaire à la

⁹² R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 187-188 ; H. Blair Neatby, *Laurier and a Liberal Quebec. A Study in Political Management*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973, p. 74-75.

⁹³ H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 79.

⁹⁴ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 172 et 187.

⁹⁵ R. Douglas Francis, Richard Jones et Donald B. Smith, *Destinies. Canadian History Since Confederation*, Toronto, Harcourt Brace & Company Ltd., 1996, p. 91.

satisfaction de tous, même de la minorité catholique, et ce, à l'intérieur des six premiers mois, s'il réussit à former le prochain gouvernement. À ce sujet, il se permet même de critiquer Tupper qui, selon lui, utilise la question des écoles du Manitoba dans le but d'attiser une guerre de « race » et de religion. Belcourt reproche au nouveau chef conservateur de dénoncer Laurier à Winnipeg et en Ontario, en affirmant qu'il est un Canadien français de confession catholique qui souhaite rendre justice à la minorité en lui redonnant ses droits, alors qu'à Montréal, il affirme devant les catholiques que son adversaire est un traître à sa « race » et à sa religion⁹⁶. Quant à l'attitude du candidat libéral face au projet de loi réparateur, les journaux ottaviens ne rapportent aucune information à ce sujet. Belcourt s'y référera toutefois au Sénat, en 1912, lors du débat portant sur l'annexion du Keewatin au Manitoba. Il indiquera qu'il s'était opposé à la mesure conservatrice puisqu'elle ne protégeait pas, selon lui, la minorité catholique et qu'elle ne contenait aucune disposition qui aurait permis à la province de percevoir des taxes scolaires. Il soutient que le gouvernement manitobain aurait dû être consulté avant le dépôt d'une telle loi⁹⁷.

S'il adhère à la politique de conciliation proposée par Laurier en vue d'un règlement de la question scolaire manitobaine, Belcourt adhère aussi au mandement des évêques canadiens-français. Il soutient qu'il suivra la recommandation de la hiérarchie catholique de langue française, c'est-à-dire que, s'il est élu, il s'engage à défendre ses coreligionnaires contre toute législation injuste ou arbitraire⁹⁸. Pourtant, le mandement préconise l'adoption d'une loi réparatrice, tel que proposée par les conservateurs. Il s'agit d'une politique que Belcourt avouera plus tard avoir rejetée. Soucieux d'assurer son élection, le candidat libéral cherche visiblement à

⁹⁶ « Laurier-Mowat et la Victoire!! », *L'Écho d'Ottawa*, 17 juin 1896, p. 4 ; « Lively Meeting », *The Evening Journal*, 17 juin 1896, p. 6.

⁹⁷ *Débats du Sénat du Canada, 1911-1912. Rapport officiel*, 1^{ère} session, 12^e Parlement, Ottawa, C.H. Parmalee, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1912, p. 626-627.

⁹⁸ « Une assemblée splendide », *L'Écho d'Ottawa*, 20 juin 1896, p. 1 ; « Une démonstration enthousiaste », *L'Écho d'Ottawa*, 22 juin 1896, p. 4.

ménager la chèvre et le chou sur cette question. Il est sans doute conscient de l'influence que peut avoir la parole des évêques sur ses compatriotes de langue française. La seule façon de gagner leur vote est d'endosser le mandement.

Lors de la campagne électorale, Belcourt appuie aussi le programme économique des libéraux qui a été adopté, en 1893, dans le cadre de la convention libérale et qui mise sur le développement des ressources naturelles dans le but de ramener la prospérité économique au Canada. Il profite aussi de l'occasion pour critiquer la Politique nationale des conservateurs qui a, selon lui, créé des déficits annuels de quatre à cinq millions de dollars, engendré l'exode des Canadiens aux États-Unis, en plus d'avoir entraîné une baisse de 40 à 60% de la valeur des fermes. De plus, Belcourt accuse le gouvernement fédéral de corruption, faisant référence, entre autres choses, au scandale impliquant Robert McGreevy, le frère de Thomas McGreevy, un député conservateur à la Chambre des communes qui est aussi le beau-frère d'Hector Langevin, le ministre des Travaux publics. McGreevy est un employé de la firme Larkin, Connolly and Company, qui s'est vu octroyer des contrats du gouvernement⁹⁹.

Alors qu'il rappelle à ses compatriotes de langue française la chance qui leur est offerte d'élire un des leurs à la tête du pays, Belcourt ne craint toutefois pas de s'afficher comme un Canadien français devant une assemblée majoritairement anglo-protestante, comme celle organisée dans le cadre des mises en candidature. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour exprimer son admiration pour les traditions qui ont été léguées par les ancêtres des Canadiens français et pour les exploits qui ont été réalisés par les pionniers, les découvreurs et les missionnaires venus de la France :

⁹⁹ « Laurier-Mowat et la Victoire!! », *L'Écho d'Ottawa*, 17 juin 1896, p. 4 ; « Lively Meeting », *The Evening Journal*, 17 juin 1896, p. 6 ; « Five in the Field », *The Ottawa Citizen*, 17 juin 1896, p. 8 ; «No Show for The Tories», *The Ottawa Free Press*, 17 juin 1896, p. 1.

Having said that he was not a partisan, Mr. Belcourt said he was like his leader a French Canadian proud of his origin and the blood which flowed through his veins. "I would be unworthy of your respect if I did not say frankly that I cherish the memory and admire the deeds of valor and chivalry accomplished on this continent by its early settlers those brave and undaunted pioneers, discoverers and missionaries who came from France. You, who are not of my creed, cannot in your heart of hearts refuse them that just mood of praise and admiration and your highest representative historians have not refused to them"¹⁰⁰.

En plus d'exprimer sa fierté d'appartenir à la nation canadienne-française lors de cette assemblée, Belcourt affiche aussi son attachement envers les institutions et la couronne britanniques, de même qu'envers le lien impérial. Cependant, il est d'avis que le maintien de ce lien n'est que temporaire puisqu'il croit qu'un jour le Canada obtiendra son indépendance :

And, gentlemen, my allegiance, my attachment and devotion to the British Empire and to our glorious sovereign are not any the less sincere and real. Like my leader I am a convinced admirer and lover of British institutions. I want to see Canada closely united to the Empire until the day comes, as it must necessarily come some day [sic], when Canada shall be independent¹⁰¹.

Ainsi, pour Belcourt, tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas indépendant, le Canada devra continuer d'être un membre de l'Empire britannique. Cependant, il ne précise pas s'il envisage une république canadienne ou encore un Canada indépendant qui maintiendrait le lien impérial. Loyal à la couronne britannique, Belcourt souhaite peut-être que son pays accède à l'indépendance, tout en demeurant au sein de l'Empire britannique. Quoi qu'il en soit, le candidat libéral partage, comme il le souligne, la même vision que Laurier face aux institutions britanniques. Il se rapproche également de son chef sur la question de l'indépendance éventuelle du Canada. En effet, Laurier estime que le lien impérial constitue un obstacle au développement du pays, au point où il a rejeté en 1892 l'idée d'une fédération impériale. Étant conscient qu'un bon nombre de Canadiens anglais préfèrent maintenir le lien qui unit le pays à la mère patrie, le

¹⁰⁰ « No Show for the Tories », *The Ottawa Free Press*, 17 juin 1896, p. 1. Des propos semblables sont résumés dans « Laurier-Mowat et la Victoire!! », *L'Écho d'Ottawa*, 17 juin 1896, p. 4.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 1. Des propos semblables sont résumés dans « Five in the Field », *The Ottawa Citizen*, 17 juin 1896, p. 8.

chef libéral se contente, pour l'instant, de défendre l'autonomie du Canada au sein de l'Empire britannique, tout en cherchant à faire évoluer le statut constitutionnel du pays¹⁰².

Préoccupé par les tensions qui existent entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, Belcourt profite également de l'occasion pour promouvoir un Canada bilingue et biculturel en faisant appel à l'esprit de solidarité, de même qu'au développement d'un sentiment national canadien. Pour y arriver, il soutient que les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne doivent comprendre que, malgré leurs différences, ils sont avant tout des Canadiens. Par conséquent, ils doivent, selon lui, privilégier les intérêts canadiens :

We shall all learn to become first and above all Canadians. And, whilst cherishing the traditions and glories bequeathed to us by our respective ancestors we shall learn to always remember that our first duty is to our country. There shall grow up and be fostered that common sentiment of solidarity to one another, that truly Canadian national sentiment without which we can never hope to become a nation worthy of the name ; without which we shall never have that harmony and peace so essential to [the] well being of every nation¹⁰³.

À ce sujet, Belcourt ne fait que se rapprocher à nouveau de son chef. Que ce soit en 1889 lors du débat sur la motion demandant au gouvernement fédéral de désavouer la loi sur les biens des Jésuites adopté ou encore en 1890 lors du débat sur la motion de McCarthy demandant l'abolition de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest, Laurier laisse entendre que la nation canadienne doit être bilingue et biculturelle. Il souhaite ainsi empêcher qu'un tel mouvement n'atteigne le Québec, ce qui explique sa volonté de défendre l'autonomie provinciale. Préconisant l'union et non la fusion des Canadiens français et des Canadiens anglais, le chef libéral soutient qu'il est possible pour les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne de s'épanouir sur l'ensemble du territoire canadien, en

¹⁰² Réal Bélanger, « L'élite politique canadienne-française et l'Empire britannique : trois reflets représentatifs des perceptions canadiennes-françaises (1890-1917) », dans Colin M. Coates (dir.), *Imperial Canada, 1867-1917*, Édinburgh, University of Edinburgh et Centre of Canadian Studies, 1997, p. 125-126.

¹⁰³ « No Show for the Tories », *The Ottawa Free Press*, 17 juin 1896, p. 1.

permettant à chacun de préserver ses particularités¹⁰⁴. Il faut rappeler que cette idée d'un Canada bilingue et biculturel commence à être présente dans le discours de l'élite canadienne-française du Québec au cours de cette période.

Tout au long de la campagne électorale, Belcourt obtient l'appui de *L'Écho d'Ottawa*, un journal de langue française qui a été créé dans le but de favoriser son élection, de même que celle d'Hutchison et des candidats libéraux qui se présentent dans les circonscriptions avoisinantes. Le journal demande aux électeurs canadiens-français d'Ottawa de consacrer un de leurs votes à Belcourt puisqu'il jouit du soutien des libéraux francophones et anglophones de la ville¹⁰⁵. Selon lui, l'élection du candidat libéral de langue française est nécessaire, afin d'assurer la représentation française à la Chambre des communes, d'autant plus qu'il est le mieux placé pour y défendre les droits et les revendications des Canadiens français :

Il en rejaillira alors sur nous un grand honneur, et certains avantages, car M. Belcourt, secondé par l'influence considérable que son compagnon de lutte, M. Hutchison, ne pourra manquer d'avoir en [*sic*] parlement, vu sa haute position dans le monde des affaires et de la finance, saura faire triompher nos droits et écouter nos justes revendications. Les circonstances sont telles aujourd'hui, à Ottawa, que ce serait un suicide pour les Canadiens-[F]rançais de diviser leurs forces. Leur devoir le plus sacré est d'unir leurs voix sur un seul candidat français, et ce candidat doit être le plus digne des deux. [...]

Il est indubitable que M. Champagne est hors de concours dans la lutte actuelle. Il paraît être admis de plus que M. Hutchison arrivera bon premier. Quant à celui qui arrivera deuxième, nul ne peut le dire encore avec certitude. La lutte est entre M. Robinson, M. Belcourt et M. McVeity. C'est-à-dire que si le gagnant n'était pas M. Belcourt, la population française d'Ottawa serait sans représentant dans le prochain parlement.

Dans ces circonstances, les conservateurs français commettraient une grande faute en donnant leurs voix à M. Champagne qui n'a aucune chance d'être élu, et c'est un devoir sacré et patriotique pour tous les Canadiens-[F]rançais de voter pour M. Belcourt, infiniment le plus digne des deux candidats français sur les rangs¹⁰⁶.

¹⁰⁴ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 150-156.

¹⁰⁵ « Désarroi conservateur », *L'Écho d'Ottawa*, 6 juin 1896, p. 4.

¹⁰⁶ « Un bon représentant », *L'Écho d'Ottawa*, 19 juin 1896, p. 1.

Les propos de *L'Écho d'Ottawa* suscitent d'ailleurs la réaction du *Ottawa Daily Citizen*. Ce dernier soutient que les appels du journal de langue française en faveur de Belcourt vont contribuer à soulever les préjugés raciaux, ce qui, d'après lui, amèneront les électeurs de langue anglaise, qui sont favorables au Parti libéral, à abandonner Belcourt en cours de route. D'allégeance conservatrice, le *Ottawa Daily Citizen* prend plutôt la défense de Champagne, prétextant qu'il possède autant l'appui des francophones que des anglophones de la circonscription. Si l'électorat canadien-français souhaite à tout prix faire élire un des leurs à la Chambre des communes, il devrait plutôt voter pour le candidat conservateur de langue française :

Here we have a bold and shameless attempt to obtain support for Mr. Belcourt by appealing to the racial fears and prejudices of the French-Canadians of the city, and asking them to vote irrespective of party or of their principles or convictions, simply because Mr. Belcourt is "one of our kind". This is a very dangerous cry to raise. Race feeling is a weapon that may cut both ways. If it should turn out that the advice given by "L'Echo [d'Ottawa]" were likely to be pursued the result might be that Mr. Belcourt would be badly left, and that the support gained in one quarter might be lost in another. No such appeal is made for Mr. Champagne. He is supported as much by the English as by the French, and if the electors to whom "L'Echo d'Ottawa" addresses itself are very anxious to have a representative of their kind in the next parliament they had better turn in and work for Napoleon Champagne, for their votes will be thrown away if they give them to Mr. Belcourt¹⁰⁷.

Bien qu'il ait été défait lors des élections fédérales de 1891, Belcourt réussit toutefois à se faire élire, le 23 juin 1896, en tant que député libéral de la circonscription d'Ottawa. Terminant en deuxième place avec un total de 2942 votes, ce qui lui permet d'obtenir un des deux sièges de la circonscription à la Chambre des communes, Belcourt suit son confrère libéral de langue anglaise, Hutchison, qui termine en première place avec un total 3333 votes¹⁰⁸. Son élection correspond d'ailleurs à la victoire du Parti libéral qui est appelé à former le prochain gouvernement avec à sa tête Laurier. Grâce à la victoire de Belcourt, la population canadienne-

¹⁰⁷ « Raising the Race Cry », *The Ottawa Daily Citizen*, 10 juin 1896, p. 4.

¹⁰⁸ « Historique des circonscriptions depuis 1867 : Ottawa (cité d'), Ontario (1867-1933) ».

française d'Ottawa est alors assurée d'une représentation à la Chambre des communes. Quelques mois après son élection, Belcourt décide de quitter la présidence du Club national d'Ottawa auquel il a consacré 10 années de travail, tout en expliquant aux membres qu'il travaillera à favoriser la nomination de libéraux de langue française à des postes importants¹⁰⁹. Ainsi, c'est une longue carrière politique sur la scène fédérale qui s'ouvre devant Belcourt et qui durera 36 ans.

Conclusion

Désireux de faire le saut en politique fédérale, Napoléon-Antoine Belcourt accorde une place importante aux activités partisans avant sa première élection en 1896. C'est pourquoi il cherche à parfaire sa formation politique dans les clubs et les associations libéraux. Il se soucie aussi de donner une voix aux libéraux canadiens-français de la ville d'Ottawa, d'où la fondation du Club national en 1886. Sa loyauté partisane amène aussi le jeune avocat à défendre les politiques libérales dans le cadre des campagnes électorales fédérales de 1887, 1891 et 1896. Quant à la cause nationaliste canadienne-française, Belcourt s'y consacre dans une moindre mesure. Cela ne l'empêche pas cependant de participer à un rassemblement organisé en 1886 par la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. Il profite de l'occasion pour afficher sa conception d'un Canada bilingue et biculturel.

Maintenant député au sein d'un parti qui est au pouvoir, et qui lui permet de accéder en 1907 au Sénat, Belcourt assistera, au cours de cette période, au prolongement du débat sur la conception d'un Canada bilingue et biculturel. C'est le cas au moment du règlement de la question scolaire des provinces de l'Ouest canadien. Rejetée par des anglo-protestants, cette conception sera toutefois soutenue par Henri Bourassa, porte-parole du nationalisme canadien, ce

¹⁰⁹ « Le Club National », *Le Temps*, 17 octobre 1896, p. 1.

qui l'amènera à adhérer à la thèse des deux peuples fondateurs. Ainsi, quelle sera la réaction de Belcourt face à l'accord Laurier-Greenway, sachant qu'il s'est montré à la fois favorable à la politique de conciliation de Laurier, de même qu'au mandement des évêques canadiens-français qui demandait le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique du Manitoba? De plus, quelle sera sa prise de position sur la situation scolaire de la minorité catholique des Territoires du Nord-Ouest qui sera soulevée en 1905 lors de la création de l'Alberta et de la Saskatchewan? Dans ce contexte, poursuivra-t-il sa défense d'un Canada bilingue et biculturel? Durant cette période, Belcourt assistera également au débat sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et que suscite la participation canadienne à la guerre sud-africaine. C'est un débat de fond qui amènera Henri Bourassa à développer un nationalisme canadien qui fera la promotion, entre autres, de l'autonomie du Canada. Pour sa part, Belcourt appuiera-t-il la décision de son gouvernement d'envoyer un contingent de volontaires canadiens combattre en Afrique du Sud? Dans le cadre de ce conflit, continuera-t-il de défendre l'idée d'un Canada indépendant, même s'il a souligné l'importance de préserver le lien impérial jusqu'à ce que cet idéal soit atteint?

CHAPITRE 3

LES ANNÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES, 1896-1907

Après avoir milité dans les rangs libéraux depuis la fin des années 1870, ce qui l'a amené à se présenter comme candidat libéral à deux reprises dans la circonscription d'Ottawa, soit lors des campagnes électorales fédérales de 1891 et 1896, Napoléon-Antoine Belcourt est loin de se douter qu'il entame en 1896 une carrière politique fédérale qui durera 36 ans. Son entrée au Parlement canadien correspond au début de l'ère Laurier qui met ainsi un terme au long règne des conservateurs qui dure depuis la Confédération de 1867, bien qu'il y ait eu un intermède libéral de 1873 à 1878. Réélu en 1900 et en 1904, Belcourt n'est pas appelé à rejoindre le cabinet de Laurier. Cependant, en 1904, il est élu à l'unanimité président de la Chambre des communes, fonction qu'il occupera pendant quelques mois. En 1905, il est nommé au Conseil privé du Roi pour le Canada. Tout au long de sa carrière de député qui durera jusqu'à sa nomination au Sénat en 1907, Belcourt parvient à se forger une place au sein du Parti libéral fédéral.

Au moment où il fait son entrée à la Chambre des communes, Belcourt assiste à l'apogée de l'impérialisme avec la guerre sud-africaine qui se déroule de 1899 à 1902, ce qui suscite un débat sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique. Comme nous l'avons démontré dans le premier chapitre, il y a d'abord les impérialistes intransigeants qui revendiquent une fédération impériale, tandis que les impérialistes modérés préconisent plutôt un Canada autonome au sein de l'Empire britannique. Ces derniers reconnaissent néanmoins l'importance d'unir les forces impériales s'il y a un danger commun¹. De l'autre côté, Henri Bourassa

¹ Carl Berger, *The Sense of Power. Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 2013 (1970), 277 p. ; Phillip Buckner, « The Long Goddbye : English Canada and the British World », dans Phillip Buckner et R. Douglas Francis (dir.) *Rediscovering the British World*, Calgary, University of

développe un nationalisme canadien en réaction à l'apogée de l'impérialisme. Au nom de l'autonomie canadienne, il refuse toute participation du Canada aux guerres de la mère patrie, de même que l'idée d'une fédération impériale, sans le consentement du Parlement et de la population canadienne, comme nous l'avons également mentionné dans le premier chapitre. À l'instar de Jules-Paul Tardivel avant lui, Bourassa développe également son nationalisme en réaction à l'esprit de parti qui anime les hommes politiques canadiens qui privilégient trop souvent les intérêts partisans au détriment des intérêts nationaux. La prise de position de Bourassa sur l'impérialisme et l'esprit de parti est partagée par ses disciples qui sont regroupés au sein de la Ligue nationaliste fondée en 1903. Cette dernière se dote en 1904 d'un journal ayant pour titre *Le Nationaliste*, afin de diffuser les idées de leur maître à penser².

Si elle est divisée sur la nature du lien impérial, la population canadienne l'est tout autant sur la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération. C'est ce que révèlent la question des écoles du Manitoba au moment de l'accord Laurier-Greenway, en 1896, et celle des Territoires du Nord-Ouest au moment de la création de l'Alberta et de la Saskatchewan, en 1905. Pendant que les anglo-protestants continuent de revendiquer l'unité linguistique et culturelle au Canada³, Bourassa défend un Canada bilingue et biculturel dans lequel les Canadiens français et les Canadiens anglais ont le droit de s'épanouir selon leurs particularités sur tout le territoire canadien, d'où son adhésion à la thèse des deux peuples fondateurs. C'est pour cette raison que Bourassa préconise l'intervention du gouvernement fédéral lorsque les droits de la minorité ne sont pas respectés par les provinces anglophones.

Calgary Press, 2005, p. 181-207 ; Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, chapitres 4 à 6 ; Robert J.D. Page, « Canada and the Imperial Idea in the Boer War Years », *Revue d'études canadiennes*, vol. 5, n° 1 (février 1970), p. 33-49.

² Réal Bélanger, *Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, chapitres 2 et 3 ; S. Lacombe, *op. cit.*, p. 72-78, 96-100.

³ C. Berger, *op. cit.*

Afin d'assurer la construction nationale du Canada, Bourassa promeut une plus grande solidarité entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne. Cette conception d'un Canada bilingue et biculturel est aussi partagée par les membres de la Ligue nationaliste⁴. Toujours marginal, le journaliste ultramontain Tardivel continue, de son côté, de préconiser l'idée d'un État français et catholique indépendant jusqu'à son décès en 1905⁵.

Ainsi, c'est dans un contexte de division sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération que le nouveau premier ministre Wilfrid Laurier opte pour une politique de conciliation et de compromis. Cette dernière se construit autour de l'opinion dominante au sein de la majorité canadienne-anglaise, alors que la minorité canadienne-française doit se contenter de quelques concessions mineures⁶.

À l'instar de la période qui précède sa première élection en 1896, Belcourt consacre une bonne partie de sa carrière politique à la Chambre des communes, soit de 1896 à 1907, aux activités partisans. Fidèle à son chef et à son parti, le député exprime sa loyauté partisane face à l'accord Laurier-Greenway, face à la deuxième version de l'article 16 des projets de loi créant l'Alberta et la Saskatchewan et face à la participation canadienne à la guerre sud-africaine. Cependant, il y a quelques circonstances n'engageant pas le Parti libéral qui permettent au député de défendre des idées proches du nationalisme canadien-français, en promouvant la conception d'un Canada bilingue et biculturel. Il n'en demeure pas moins toutefois que son

⁴ R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*, chapitres 2 à 4 ; S. Lacombe, *op. cit.*, p. 78-87 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume II : 1896-1929, Montréal, Éditions Fides, 2004, p. 27-28 ; Arthur I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982), p. 193.

⁵ Réal Bélanger, « Le nationalisme ultramontain : le cas de Jules-Paul Tardivel », dans Nive Voisine et Jean Hamelin (dir.), *Les ultramontains canadiens-français. Études d'histoire religieuse présentées en hommage au professeur Philippe Sylvain*, Montréal, Éditions du Boréal, 1985, p. 267-303, 342-347 ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*, p. 26-28.

⁶ Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (1986), 450 p. ; H. Blair Neatby, *Laurier and a Liberal Quebec. A Study in Political Management*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973, 244 p.

engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française reste faible durant cette période. De plus, Belcourt présente en 1906 une motion demandant au Parlement d'inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada.

La minorité catholique et canadienne-française

Le débat sur la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération retient l'attention de Belcourt tout au long de sa carrière de député à la Chambre des communes. Il doit faire face à la décision de son gouvernement d'opter pour le compromis lors du règlement de la question scolaire des provinces de l'Ouest canadien. Il s'agit d'une politique qui ne rétablit pas les écoles confessionnelles qui sont pourtant garanties par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Elle accorde plutôt quelques privilèges à la minorité catholique, dont le maintien dépend du bon vouloir de la majorité anglo-protestante de ces provinces. Bien qu'il refuse de plaider en faveur du rétablissement des écoles confessionnelles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, préférant plutôt se rallier à la ligne de parti, il n'en demeure pas moins que Belcourt croit toutefois que l'avenir de la nation canadienne-française se trouve au sein de la Confédération.

L'accord Laurier-Greenway

Lorsque Belcourt entreprend en 1896 sa carrière de député à la Chambre des communes, Wilfrid Laurier s'empresse de régler le conflit scolaire du Manitoba qui perdure depuis que le gouvernement manitobain a décidé en 1890 d'éliminer le financement aux écoles confessionnelles de la province. Il entame des négociations avec son homologue manitobain, Thomas Greenway, avec qui il s'entend sur un compromis. Même s'il ne rétablit pas les écoles

confessionnelles dans la province, l'accord Laurier-Greenway concède toutefois quelques concessions à la minorité catholique. Il permet l'enseignement religieux dans les écoles publiques pendant une demi-heure à la fin de chaque journée scolaire, de même que l'embauche d'enseignants catholiques dans les écoles urbaines où il y a 40 élèves ou plus et dans les écoles rurales où il y a 25 élèves ou plus. L'enseignement du français est également autorisé et se fera d'après le système bilingue, s'il y a au moins 10 enfants parlant cette langue dans une institution scolaire donnée⁷.

Cet accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba suscite diverses réactions négatives parmi la population canadienne. D'abord, les anglo-protestants le dénoncent puisqu'il est, selon eux, trop généreux envers la minorité catholique. De plus, il est dénoncé par la hiérarchie catholique de langue française, à l'exception de l'évêque de Valleyfield, M^{gr} Joseph-Médard Émard. Parmi les plus farouches opposants, il y a l'archevêque de Saint-Boniface au Manitoba, M^{gr} Adélard Langevin, qui affirme que Laurier cherchait avant tout à satisfaire la majorité anglo-protestante. Afin de neutraliser l'action des évêques canadiens-français, Laurier demande l'intervention de Rome. Les autorités vaticanes dépêchent alors d'envoyer M^{gr} Rafael Merry del Val avec comme objectif d'enquêter sur la situation. Consultant tous les partis concernés lors de son séjour au Canada, M^{gr} Merry del Val tente d'obtenir du gouvernement manitobain de nouvelles concessions à la minorité catholique. Tenant compte des observations de son délégué apostolique, Rome publie, à la fin de 1897, l'encyclique *Affari Vos*. Favorable à la voie du compromis proposée par Laurier, l'encyclique soutient que, même si la loi de 1890 et l'accord Laurier-Greenway sont imparfaits et insuffisants, ces mesures doivent

⁷ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 196 ; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 82 ; Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Éditions du Boréal, 2010, p. 73 ; Roberto Perin, *Rome et le Canada. La bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903*, Montréal, Éditions du Boréal, 1993 (1990), p. 168-169.

toutefois être acceptées et améliorées avec le temps, tout en préconisant cependant la modération⁸.

Bien qu'il se soit entendu avec son homologue manitobain, Laurier s'engage toutefois, à la demande du délégué apostolique, à poursuivre les négociations avec Greenway dans le but d'obtenir de nouvelles concessions pour la minorité catholique avant la tenue des prochaines élections provinciales⁹. À ce sujet, selon certains articles de journaux qui sont rassemblés dans un des albums de spicilèges de Belcourt, ce dernier aurait été mandaté, en 1899, par le gouvernement fédéral pour rencontrer le pape sur cette question, étant donné qu'il avait quitté le pays pour se rendre en Europe. D'après les renseignements contenus dans ces articles, sa mission aurait été de solliciter la collaboration du souverain pontife en vue d'une entente entre la minorité catholique et les autorités fédérales et manitobaines, afin d'obtenir de nouvelles concessions¹⁰ ou d'obtenir son accord à un plan modifié au sujet des concessions à accorder à la minorité catholique¹¹. Il est aussi question d'obtenir un nouveau délai dans la mise en application des promesses qu'a faites Laurier au sujet d'un règlement définitif et complet. Belcourt aurait donc reçu la mission d'expliquer au pape que le premier ministre canadien est présentement engagé dans des pourparlers avec Washington en ce qui a trait, selon toute vraisemblance, à la frontière avec l'Alaska, ce qui l'empêche de se consacrer pleinement à la question scolaire du Manitoba¹². D'autres rumeurs vont encore plus loin en affirmant qu'il doit se rendre à Rome dans le but de demander la pourpre cardinalice pour l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Joseph-Thomas Duhamel¹³. De son côté, Belcourt s'empresse de démentir ces racontars. Il

⁸ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 197-199 ; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 83-89 ; R. Perin, *op. cit.*, p. 174-180.

⁹ R. Perin, *op. cit.*, p. 180.

¹⁰ Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant FNAB), HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », « A Mission to Rome », sans titre de journal, [1899].

¹¹ *Ibid.*, « Going to Roma », sans titre de journal, [1899].

¹² *Ibid.*, « La question des écoles », *L'Événement*, [1899].

¹³ *Ibid.*, « No Sacrifice », *The Ottawa Citizen*, 18 mars 1899 ; « Impressions de voyage », *Le Temps*, [20 mars 1899].

soutient plutôt qu'il s'était rendu en Europe pour des raisons de santé et des raisons professionnelles et non pour des raisons gouvernementales ou religieuses, comme certains journaux l'ont laissé entendre. Quant à la question des écoles, il est d'avis qu'elle est désormais réglée sur le plan politique¹⁴.

Après avoir appuyé à la fois la politique de conciliation de Laurier et le mandement des évêques canadiens-français qui demandait le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique du Manitoba, lors de la campagne électorale fédérale de 1896, Belcourt finit toutefois par se rallier à l'accord Laurier-Greenway. Bien qu'aucune information ne nous soit parvenue à l'effet qu'il se soit prononcé sur la question au moment du règlement en 1896, il faut plutôt se tourner vers le discours que le député a prononcé en 1901 au Colonial Institute de Londres, et qui réfute les propos de l'écrivain et du journaliste britannique Howard-Angus Kennedy sur les Canadiens français, qu'il juge erronés, pour comprendre son attitude sur la question. Vantant les mérites de la nation canadienne-française devant un auditoire britannique, Belcourt dénonce les attaques des évêques du Québec contre le gouvernement de Laurier au moment de l'accord. Choqués par le compromis, les prélats, affirme Belcourt, ne se sont pas gênés pour attaquer les libéraux en les qualifiant de mauvais catholiques. Le jeune député indique ne pas comprendre pourquoi les évêques ont agi de la sorte, alors que la population du Québec s'est rangée derrière le Parti libéral lors des élections fédérales de 1900. À cet effet, il soutient que la majorité des circonscriptions ont été remportées par les libéraux, ce qui montre, selon lui, que les électeurs de cette province ont approuvé la politique du gouvernement :

In 1896, as most of you are aware, there had arisen a very troublesome question in Canada – the question of remedial legislation in connection with the Manitoban schools. The French-Canadians are very much attached to their religion. They think a great deal

¹⁴ *Ibid.*, « Has No Mission to Rome », *The Ottawa Citizen*, [1899] ; « Mr. Belcourt in London », *The Ottawa Citizen*, [1899] ; « Mr. Belcourt's Views », *The Ottawa Free Press*, [1899] ; « Gratifying Reception », *The Ottawa Journal*, [1899].

of their priests, and make a lot of their advice. Now, on this question the political party to which I belong, led by Sir Wilfrid Laurier, took a very decided stand. What happened in Quebec? In that province the Catholic clergy, from the hierarchy downwards, thundered against the Liberals, called them bad Catholics, and hurled against them the strongest anathemas [sic] possible. And yet, out of 65 constituents for that province, where in almost all of them the majority is French-Canadian and Catholic, 55 returned supporters of Sir W. Laurier. I think this shows that these men knew and appreciated that which was going on at Ottawa, for the result has proved that their conduct politically, at that time, actually saved the situation in Canada¹⁵.

Même s'il exprime des propos sévères à l'égard des évêques du Québec, le député reconnaît cependant que les prêtres constituent des figures importantes pour ses compatriotes canadiens-français puisqu'ils agissent à la fois comme des conseillers spirituels et temporels :

And this explains, among other things, the love of the French-Canadian for his priest, and the reason why, to this day, he sets so much store by his advice. The priest was the educated man, the peasant was not. He went to him for advice, not only on matters spiritual, but on matters temporal, with the result that a great attachment grew up and exists to this day between the people and the clergy, which, however, will not prevent Jean Baptiste, as we have seen, from performing his political duty in the way he thinks best¹⁶.

En dénonçant l'attitude des évêques du Québec, Belcourt montre qu'il adhère à l'accord Laurier-Greenway qui a mis un terme à la crise scolaire, celle-ci ayant secoué le Manitoba depuis 1890. Cet accord est loin d'être le rétablissement des écoles confessionnelles que demandait le mandement des évêques canadiens-français et que Belcourt s'était pourtant engagé à respecter lors de la campagne électorale de 1896. Il faut rappeler que le député a également appuyé au même moment la conciliation qu'avait proposée Laurier. À ce sujet, il cherchait vraisemblablement à ménager la chèvre et le chou dans le but d'assurer son élection, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent. De plus, il est impossible de savoir si Belcourt était déchiré sur cette question avant d'offrir son appui à la politique de son gouvernement. Bref, en attaquant la hiérarchie catholique du Québec, Belcourt montre que la

¹⁵ *Ibid.*, « Mr. N.A. Belcourt Speaks at Colonial Institute », *The Evening Journal*, 28 décembre 1901.

¹⁶ *Ibid.*

conciliation et le compromis sont plus importants que le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique ou encore la parole des évêques sur le sujet. Rappelons que le député fait partie de cette génération de libéraux modérés qui réussissent à se rapprocher de l'Église catholique. Malgré son nationalisme canadien-français et son éducation, le député est tout de même prêt à prendre ses distances par rapport aux autorités ecclésiastiques. Son catholicisme prudent ne le mène pas cependant à adhérer à l'ultramontanisme.

L'attitude de Belcourt face aux évêques du Québec fait réagir le sénateur conservateur Philippe Landry, celui-là même qui sera son allié dans la lutte scolaire franco-ontarienne durant les années 1910. Dans une lettre qu'il a adressée au *Soleil*, un journal d'allégeance libérale de Québec qui a rapporté le discours de Belcourt, et reproduite dans *L'Événement*, un journal d'allégeance conservatrice également de Québec¹⁷, Landry se porte à la défense des évêques. Il déplore les accusations de son confrère franco-ontarien, d'autant plus qu'elles ont été portées devant un auditoire britannique à Londres. Étant d'avis que Belcourt n'a rien fait pour aider la minorité catholique, Landry le met au défi de prouver ses propos :

Mais ce qui est bien plus malheureux encore c'est l'accusation gratuite portée par M. Belcourt contre le clergé canadien « dans toute sa hiérarchie » c'est-à-dire contre l'épiscopat tout entier et contre tout le clergé régulier et séculier, et quelle est cette accusation? D'avoir tonné contre les libéraux, de les avoir qualifiés de mauvais catholiques et d'avoir lancé contre eux les plus fortes [*sic*] anathèmes possibles.

L'accusation est grave.

Elle est portée par un député canadien, devant un auditoire anglais, à Londres, au centre de l'empire et reproduit ici, dans votre journal qui va la propager au sein de notre population.

Laissez-moi vous dire de suite que je m'inscris en faux contre une telle infamie. « *Quod gratis asseritur gratis negatur.* »

Je défie en même temps M. Belcourt de prouver son audacieuse affirmation. Et afin de démontrer au député d'Ottawa que je suis sérieux dans ce défi que je lui porte je mets

¹⁷ Landry sera un des propriétaires du journal quelques mois plus tard.

cinq cents piastres au jeu avec l'espoir qu'il voudra bien couvrir ce montant d'un montant égal.

S'il gagne le pari, il aura la liberté de faire ce qu'il voudra de mon argent ; s'il perd, je donnerai le sien pour les écoles catholiques du Manitoba et, de cette manière, il pourra se vanter d'avoir une fois dans sa vie, fait quelque chose pour le soutien d'une cause qu'il n'a guère aidée jusqu'à ce jour¹⁸.

Il est évident que, pour Landry, Belcourt a préféré appuyer la politique de son gouvernement au lieu de défendre la minorité catholique du Manitoba qui ressort perdante de cet accord. En réaction aux propos du *Soleil* qui invitent Belcourt à ne pas répondre à son défi, afin d'éviter de «troubler inutilement la paix¹⁹», Landry réitère sa dénonciation face aux allégations de son confrère franco-ontarien dans une nouvelle lettre que le quotidien a toutefois refusé de publier, sous prétexte qu'il ne veut « troubler en rien la paix religieuse qui règne maintenant au pays ».

Les propos de Landry sont toutefois reproduits dans *L'Événement* :

Je respecte beaucoup vos scrupules et j'en admire volontiers toute la délicatesse, mais ne croyez-vous pas, avec moi, que M. Belcourt, en prononçant son malheureux discours au Colonial Institute, à Londres, et que vous-même, en reproduisant dans les colonnes de votre journal ses brutales attaques contre le clergé canadien, vous avez tous deux fait œuvre inopportune et excessivement blâmable, pour me servir de vos propres expressions.

Et après tout quel est celui qui devrait être accusé de troubler inutilement la paix? Est-ce celui qui veut défendre le clergé contre les attaques et les calomnies du député d'Ottawa ou celui-là même qui, sans provocation et sans raison aucunes, profite de son passage à Londres pour tenter de noircir la réputation d'un corps éminemment respectable? Poser la question, c'est la résoudre²⁰.

Tout comme Landry, *L'Événement* dénonce les propos qu'a tenus Belcourt à l'égard de la hiérarchie catholique du Québec. Il croit que les allégations du député laissent entrevoir le fait qu'il existe des tensions entre la population et les autorités religieuses sur une question qui touche l'opinion catholique :

¹⁸ Bibliothèque et Archives Canada (dorénavant BAC), Fonds Philippe Landry, MG27-IIE4, vol. 47, dossier 41 : Le journal *L'Événement* – défi de Landry à Belcourt, 1902, « Une calomnie et un défi », *L'Événement*, 15 janvier 1902.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*, « Scrupules inattendues », *L'Événement*, 16 janvier 1902.

M. Belcourt a affirmé là une fausseté, mais dans quel but? A-t-il voulu démontrer à son auditoire anglais et protestant que ses compatriotes ont voulu prouver leur loyauté en se montrant refractaires [*sic*] à l'autorité religieuse? Quelle qu'ait été son intention, ses paroles sont des plus regrettables parce qu'elles affirment une fausseté et aussi parce qu'elles tendent à faire croire qu'il y a antagonisme entre le peuple et ses supérieurs ecclésiastiques sur une question qui touche de près à l'opinion catholique²¹.

Accusant *Le Soleil* de prendre la défense de Belcourt, *L'Événement* soutient que cette condamnation des évêques montre à quel point les libéraux n'ont jamais eu l'intention de rendre justice à la minorité catholique du Manitoba, ce qui constitue une trahison non seulement envers la foi, mais aussi envers la Constitution²².

Étant donné que Belcourt accepte de suivre les conseils du *Soleil*, en refusant de participer à un débat qu'il juge ridicule, Landry va encore plus loin en affirmant que non seulement son confrère franco-ontarien est un menteur, mais qu'il nuit aussi à l'épanouissement même de la langue française au Canada : « Le député d'Ottawa reste au pilori avec ce carcan au cou. S'il n'a pu mettre la main sur les \$500 d'enjeu qui accompagnaient le défi, il gagne du moins la réputation de massacrer la vérité à Londres et de torturer le français au pays²³».

Les propos des évêques du Québec contre les libéraux fédéraux et les attaques de Landry n'empêchent pas Belcourt de réitérer en 1912, au Sénat, son appui à l'accord Laurier-Greenway lors du débat sur l'annexion du Keewatin au Manitoba. Il soutient que cette politique bénéficie davantage à la minorité catholique que l'éventualité d'une loi réparatrice imposée au Manitoba. Selon lui, le dialogue constituait la meilleure approche pour mettre un terme à cette crise. Bien qu'il reconnaisse que le compromis n'a pas satisfait l'ensemble de la population canadienne, Belcourt estime néanmoins que les résultats ont reçu l'approbation de cette dernière, faisant sans doute référence au fait que les libéraux ont été reportés au pouvoir en 1900 :

²¹ *Ibid.*, « Une calomnie et un défi », *L'Événement*, 17 janvier 1902.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*, « Au carcan », *L'Événement*, 22 janvier 1902. Les propos de Belcourt sont cités dans cet article.

C'est une autre raison pour laquelle je crois que nous devons abandonner pour toujours l'idée d'imposer à une province une loi que la majorité n'est pas prête à appliquer fidèlement et loyalement. Mais je dis, et je le répète, que si nous faisons appel au bon sens, à l'esprit de justice de la majorité du Manitoba, je suis certain, dis-je, qu'un pareil appel amènera un règlement qui aura pour effet de faire disparaître pour toujours cette question de la politique. C'est ce qui est arrivé en 1897 lorsque les négociations furent entamées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province du Manitoba et qui eurent pour résultat un règlement qui n'a pas satisfait entièrement tout le monde, mais [qui] a donné des résultats qui ont été approuvés d'une manière générale. Le résultat du règlement de 1897 vaut beaucoup mieux pour la minorité qu'aucune loi remédiateur [sic] qui aurait pu être imposée à cette province²⁴.

La question scolaire du Manitoba retient à nouveau l'attention de Belcourt au cours des années 1920. Durant cette période, les Canadiens français du Manitoba luttent contre leur gouvernement provincial qui a décidé en 1916 d'éliminer la clause concernant l'éducation bilingue qui était inscrite dans l'accord Laurier-Greenway. Cette situation incite Henri Lacerte, un avocat de Winnipeg qui est aussi président de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, et M^{gr} Arthur Béliveau, l'archevêque de Saint-Boniface, à solliciter l'appui de Belcourt. Ils lui demandent d'unir sa voix à celle des ministres canadiens-français de la scène fédérale pour faire comprendre au premier ministre manitobain John Bracken et à son procureur-général R.W. Craig, qui seront de passage à Ottawa, que le règlement de la question des ressources naturelles des provinces de l'Ouest sera conditionnel au règlement de la question scolaire. Il est impossible de savoir si Belcourt, qui occupe la fonction de sénateur à l'époque, s'est adressé directement à Bracken et à Craig lors de leur séjour dans la capitale fédérale. Par contre, Belcourt se tourne vers Jacques Bureau, ministre des Douanes et de l'Accise, et Lomer Gouin, ministre de la Justice, dans le but d'obtenir leur collaboration dans le dossier²⁵. De plus,

²⁴ *Débats du Sénat du Canada, 1911-1912. Rapport officiel*, 1^{ère} session, 12^e Parlement, Ottawa, C.H. Parmalee, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1912, p. 627.

²⁵ AD, Fonds Canada : Histoire profane – Manitoba, HP 277 .P96E, lettre 35 : Henri Lacerte à Napoléon-Antoine Belcourt, 10 novembre 1922 ; lettre 36 : Arthur Béliveau à Napoléon-Antoine Belcourt, 13 novembre 1922 ; lettre 37 : Napoléon-Antoine Belcourt à Jacques Bureau, 14 novembre 1922 ; lettre 38 : Napoléon-Antoine Belcourt à Lomer Gouin, 14 novembre 1922 ; lettre 39 : Napoléon-Antoine Belcourt à Henri Lacerte, 14 novembre 1922 ; lettre 40 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 17 novembre 1922.

il est à nouveau sollicité en 1924 par M^{gr} Béliveau qui lui demande de convaincre les ministres canadiens-français d'obtenir du gouvernement manitobain le respect de l'accord Laurier-Greenway, ce qu'il accepte de faire. Dans cette démarche, Belcourt cherche également à obtenir l'appui du premier ministre William Lyon Mackenzie King²⁶. Afin de faciliter un règlement de la question scolaire du Manitoba, il proposera en 1928 à l'archevêque de Saint-Boniface l'idée de créer une Unity League manitobaine comme celle de l'Ontario²⁷.

Si Belcourt décide d'appuyer ses confrères de langue française du Manitoba dans leur lutte contre leur gouvernement provincial au cours des années 1920, c'est parce qu'il souhaite vraisemblablement obtenir le respect de l'accord Laurier-Greenway, une politique qui a été adoptée par le gouvernement de Laurier et à laquelle il a donné son appui. Cette intervention du sénateur auprès des ministres canadiens-français et du premier ministre Mackenzie King peut aussi s'expliquer par le fait qu'il ne craint pas de nuire aux intérêts des libéraux puisque ce sont les Fermiers-Unis progressistes qui sont au pouvoir au Manitoba à l'époque.

L'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan

Au cours de sa carrière de député, Belcourt appuie aussi, en 1905, la deuxième version de l'article 16 qui légifère en matière d'éducation dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest canadien, soit l'Alberta et la Saskatchewan. Tout comme au Manitoba, il existe dans les Territoires du Nord-Ouest un mouvement favorable à l'unilinguisme anglais et à l'homogénéisation culturelle, ce qui a amené en 1890 le dirigeant de la Equal Rights Association, D'Alton McCarthy, à revendiquer l'abolition du bilinguisme. Par conséquent, une loi est

²⁶ *Ibid.*, lettre 48 : Arthur Béliveau à Napoléon-Antoine Belcourt, 9 janvier 1924 ; lettre 49 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 14 janvier 1924 ; lettre 54 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 12 mars 1924 ; lettre 56 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, 13 mars 1924.

²⁷ *Ibid.*, lettre 68 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 14 mai 1928 ; lettre 73 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 1^{er} juin 1928.

adoptée en 1892 faisant de l'anglais la seule langue de l'Assemblée législative. Désormais, les textes juridiques et étatiques doivent être uniquement rédigés dans cette langue. Une autre loi est adoptée la même année faisant de l'anglais la seule langue d'enseignement, sauf que les commissaires scolaires peuvent permettre l'usage du français au cycle primaire²⁸. De plus, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest décide d'adopter en 1892 et en 1901 des ordonnances qui éliminent le financement des écoles confessionnelles et qui restreignent les droits de la minorité catholique en matière d'éducation, qui étaient pourtant garantis par l'Acte de 1875. Au moment de l'élaboration du projet de loi sur l'autonomie qui prévoit la création de deux nouvelles provinces, Laurier souhaite rétablir les écoles confessionnelles. Pour ce faire, l'article 16 sera basé sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) qui stipule que l'Alberta et la Saskatchewan doivent être considérées comme des provinces déjà existantes au moment de leur entrée dans la Confédération. Cependant, cette mesure est dénoncée, entre autres, par la presse canadienne-anglaise et par le ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton, qui va même jusqu'à démissionner du cabinet en guise de protestation. Afin de calmer le jeu, Laurier consent à revenir sur ses intentions, en adoptant un compromis. Tenant compte des volontés de Sifton, le nouvel article 16 se conformera aux ordonnances de 1892 et 1901, c'est-à-dire qu'il garantit seulement l'enseignement religieux une demi-heure par jour dans les écoles publiques²⁹.

Même s'il n'est pas intervenu, à notre connaissance, au moment de la première lecture du projet de loi à la Chambre des communes, Belcourt se manifeste toutefois au moment de la deuxième lecture. Tout comme dans le cadre de la question des écoles du Manitoba, le député se porte à la défense de son gouvernement. Cependant, ce qui est particulier dans ce cas-ci, c'est

²⁸ M. Martel et M. Pâquet, *op. cit.*, p. 74-76.

²⁹ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 273-280 ; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 152-154.

que le discours du député se veut en même temps un plaidoyer en faveur des droits scolaires de la minorité catholique. Tout en affirmant être «de tout cœur avec l'Église à laquelle il appartient», Belcourt croit que l'article 16 protège suffisamment l'instruction religieuse dans les écoles des deux nouvelles provinces³⁰. Cette attitude peut paraître contradictoire, d'autant plus que le compromis ne rétablit pas les écoles confessionnelles de la minorité catholique, tel que défini par l'Acte de 1875. C'est parce que l'article 16 suscite une campagne antireligieuse en Ontario que Belcourt se permet de prendre la défense, non seulement de son gouvernement, mais aussi de ses coreligionnaires des Territoires du Nord-Ouest et, par le fait même, du clergé catholique. Il s'agit cependant d'une bien faible défense puisque le député cherche avant tout à manifester sa solidarité envers sa formation politique.

Lors de son intervention à la Chambre des communes, Belcourt invoque l'argument constitutionnel pour justifier l'adoption de l'article 16. En réaction aux propos du chef conservateur, Robert Borden, qui, au nom de l'autonomie provinciale, rejette une telle mesure, Belcourt soutient que l'intervention du gouvernement fédéral au sujet de la question scolaire est légitime, étant donné que les Territoires du Nord-Ouest sont encore sous la juridiction fédérale, du moins jusqu'à ce qu'ils deviennent officiellement deux nouvelles provinces. Cette intervention est aussi, selon lui, légitimée par l'article 93 de l'AANB qui permet au gouvernement fédéral de protéger les droits scolaires de la minorité en matière d'éducation, qu'elle soit catholique ou protestante, lorsqu'une province fait son entrée dans la Confédération. Il réfute ainsi les propos de Borden qui affirment que cet article ne concerne que l'Ontario et le Québec. Belcourt estime également que le libre exercice de sa religion a été reconnu et sanctionné par différents textes de loi qui ont été adoptés depuis la cession du Canada à la

³⁰ *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1905, 1^{ère} session, 10^e Parlement, vol. LXX, Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1905, p. 3622.*

Grande-Bretagne, que ce soit les capitulations de Québec (1759) et de Montréal (1760) ou encore le Traité de Paris (1763), l'Acte constitutionnel (1791), l'Acte d'Union (1840) et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) (1867), de même que l'Acte de 1875 et les ordonnances de 1901 des Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, il est d'avis que l'article 16 doit protéger ce principe :

L'article 16 de ce bill [*sic*] est la consécration d'un principe aussi vieux que la domination anglaise en Amérique, et je me demande pourquoi le Parlement du Canada refuserait, en l'an de grâce 1905, de respecter plus longtemps les droits d'une minorité qui de 60,000 est passée à plus de deux millions d'habitants. Si, comme le disait l'autre jour le très honorable chef de la Chambre, il était juste et convenable en 1867 que les droits de la minorité fussent protégés dans les provinces de Québec et d'Ontario, n'est-il pas également juste et convenable qu'en 1905 les droits de la minorité catholique ou protestante de ces nouvelles provinces lui soient reconnus et continués? Où est la différence? Ce qui était bien pour 1867 doit sûrement l'être en 1905³¹.

Puisque le libre exercice de sa religion est un principe qui a été reconnu, d'après lui, par les différents traités et lois depuis la cession du Canada jusqu'en 1867, de même que par ceux des Territoires du Nord-Ouest, Belcourt affirme ne pas comprendre pourquoi l'article 16, qui ne fait que reprendre un tel principe, suscite tant d'opposition parmi la population canadienne-anglaise, au point de soulever des préjugés contre la minorité :

Quand on songe que cet art[icle] 16 ne fait qu'assurer la perpétuité de l'état des choses déjà existant, on reste étonné des objections qu'il soulève. Cet article ne fait que garantir le principe de l'enseignement religieux dans les écoles, et je me demande quel principe cela peut-il violer ; quel mal moral, légal, naturel ou constitutionnel cela peut-il causer? L'exercice du privilège que réclame la minorité peut-il porter préjudice à quelqu'un ; enlève-t-il à quelques citoyens du Canada un seul de leurs droits ou privilèges? Fait-il du tort à quelqu'un? Violente-t-il la conscience de qui que ce soit? Quel est celui dont la conscience sera violente si un instituteur partageant les coryances [*sic*] de la minorité vient donner une demi-heure d'instruction religieuse tous les jours? Poser cette question c'est y répondre.

Le principe affirmé par l'art[icle] 16 ne fait de tort à personne, et cependant depuis des semaines et des mois la presse conservatrice, les salles publiques et même les églises de cette grande province retentissent de déclarations injustes et passionnées, de

³¹ *Ibid.*, p. 3634.

dénonciations violentes, d'appels aux passions et aux préjugés de la majorité contre la minorité³².

Parmi les détracteurs de l'article 16 auxquels fait référence Belcourt, il y a un rédacteur d'un quotidien de Toronto, dont il ne mentionne pas le nom. Il s'agit vraisemblablement de John Willison, rédacteur du *News* de Toronto, puisqu'il se sert de son journal pour attaquer les libéraux et la deuxième version de l'article 16³³. Le député lui reproche d'avoir proclamé ouvertement que l'unité de croyance et de nationalité est nécessaire pour assurer l'unité nationale du Canada, un principe qu'il ne partage visiblement pas :

Le rédacteur d'un des plus importants journaux de Toronto a eu l'audace de déclarer du haut d'une tribune publique que dans ce pays il faut avoir l'unité absolue de croyance et de nationalité. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que dans ce pays les catholiques doivent être absorbés et anéantis ; cela veut dire que les catholiques, en général, et les Canadiens-[F]rançais, en particulier, doivent disparaître. On va même jusqu'à dire qu'il faut effacer la province de Québec de la [C]onfédération, parce que la minorité catholique dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest veut un enseignement religieux dans ses écoles³⁴.

Attribuant l'origine de ce mécontentement populaire à la campagne d'agitation menée par des députés conservateurs de l'Ontario et quelques libéraux qu'il qualifie de « renégats³⁵ », Belcourt regrette que le débat sur l'article 16 déborde l'aspect constitutionnel pour atteindre directement le clergé catholique. Compte tenu de leur loyauté à l'égard de la couronne britannique, les hommes d'Église ne méritent pas, d'après le député, d'être attaqués et insultés :

Tous les jours, le clergé catholique est attaqué et insulté ; nos prêtres sont dénoncés comme des réactionnaires, des accapareurs et des tyrans.

Sous prétexte de protéger les droits provinciaux dans les nouvelles provinces, on veut fouler aux pieds les croyances religieuses, les préjugés, si l'on veut, des deux tiers de la

³² *Ibid.*, p. 3644.

³³ Richard Clippingdale, *The Power of the Pen. The Politics, Nationalism, and Influence of Sir John Willison*, Toronto, Dundurn, 2012, p. 217-218.

³⁴ *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1905*, p. 3644.

³⁵ Cette épithète qu'utilise Belcourt pour dénoncer les libéraux qui s'opposent à l'article 16 fait réagir le quotidien *The Globe* de Toronto. Se sentant visé par les propos du député, le journal d'allégeance libérale affirme qu'il n'est pas un renégat puisqu'il est demeuré fidèle aux principes libéraux qui promeuvent le respect des droits provinciaux. « Not a "Renegade Liberal" », *The Globe*, 1^{er} avril 1905, p. 8.

population de ce pays. Une fois de plus, le clergé catholique a été le point de mire des attaques les plus injustes. En présence de la tempête déchaînée dans [l']Ontario par cette question, il convient de faire ressortir le calme, la modération, l'esprit de tolérance dont fait preuve ce clergé qu'on attaque sans pitié. [...] Le contraste qu'offre les deux camps devrait faire rougir de honte ceux qui, tout en se disant chrétiens, oublient de mettre les enseignements du christianisme en pratique.

Quel est ce clergé, quels sont ces prêtres qu'on a ainsi diffamés? Je n'ai pas besoin de les défendre, car l'histoire de l'Amérique septentrionale anglaise est là pour nous dire le rôle qu'ils ont joué.

Je rappellerai aux détracteurs du clergé catholique romain que ce corps a travaillé autant que n'importe quel autre au progrès de la civilisation et du christianisme sur ce continent; qu'il n'y a pas eu, au Canada, de défenseur plus sincère, plus assuré ni plus constant des institutions et de la domination britannique que ce même clergé ; que si ce pays a été conservé à la couronne britannique, c'est grâce à la fidélité et à la bravoure des Canadiens-[F]rançais, et encore plus, au clergé catholique³⁶.

À ce sujet, Belcourt fait sans doute à nouveau référence aux attaques de Willison. Prônant la séparation de l'Église et de l'État, le journaliste reproche au gouvernement fédéral de s'incliner devant les autorités religieuses, ce qui constitue, selon lui, un dangereux précédent. Le rédacteur du *News* s'en prend aussi au délégué apostolique, M^{gr} Donato Sbaretti, qui souhaite profiter de la volonté du Manitoba d'étendre ses frontières pour revendiquer des concessions supplémentaires à la minorité catholique. Il est d'avis qu'une telle revendication ne peut qu'ouvrir la porte au rétablissement des écoles confessionnelles dans l'Ouest canadien. Fervent partisan de l'autonomie provinciale, Willison, qui était un allié et proche ami de Laurier, décide de se rallier à Borden sur la question scolaire des deux nouvelles provinces³⁷. C'est d'ailleurs ce même Willison qui unira sa voix à celle de Belcourt et des membres de la *Unity League of Ontario* pour revendiquer des modifications au Règlement XVII au milieu des années 1920, comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

³⁶ *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1905*, p. 3644-3645.

³⁷ R. Clippingdale, *op. cit.*, p. 217-218.

Ainsi, en répondant aux détracteurs de l'article 16, Belcourt ne fait qu'exprimer son adhésion au compromis proposé par son gouvernement. Il se distingue de son confrère libéral Henri Bourassa qui dénonce une telle politique puisqu'elle va à l'encontre de l'article 93 de l'AANB et de la loi fédérale de 1875³⁸. Le député profite aussi de l'occasion pour faire l'éloge de la politique de Laurier, un éloge qui se veut en même temps un témoignage de loyauté à l'égard de son chef :

N'est-ce pas que le Canada ne peut être gouverné qu'au moyen de la tolérance, de la conciliation et des compromis justes et honorables?

C'est cette politique que le leader de cette Chambre (sir Wilfrid Laurier) a embrassée au début de sa carrière publique ; c'est cette politique qu'il est l'apôtre le plus distingué et le plus heureux défenseur. Sa fidélité à cet idéal et sa magistrale application de cette politique en ont fait l'idole de son parti et lui ont mérité le respect et l'admiration de tous les Canadiens, sans en excepter ses adversaires, et de toute la population de l'Empire britannique. [...]

Monsieur l'Orateur, ce n'est qu'en conformité de ces sentiments et de ces doctrines qu'il est possible de gouverner ce pays. Ce n'est qu'en suivant cette ligne de conduite que les habitants de l'Amérique septentrionale anglaise, qui appartient à des races et à des croyances différentes, peuvent vivre dans la paix et voir la concorde et l'harmonie régner parmi eux. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons devenir la nation que nous devons être plus tard et atteindre les glorieuses destinées que la Providence nous réserve³⁹.

Bref, pour le député, la conciliation et le compromis sont plus importants que le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique. Son appui à la politique de son gouvernement est catégorique, au point où il s'oppose aux amendements du député libéral Henri Bourassa et du député conservateur Joseph-Gédéon-Horace Bergeron qui demandent respectivement l'application de la Constitution au sujet des droits scolaires des minorités. Il s'oppose aussi à

³⁸ R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*, p. 149-156.

³⁹ *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1905*, p. 3651-3652.

l'amendement du député conservateur Frederick Debartzch Monk qui revendique la reconnaissance de la dualité linguistique dans les deux nouvelles provinces⁴⁰.

Au début des années 1930, Belcourt est appelé à appuyer les droits scolaires des Canadiens français de la Saskatchewan dans leur lutte contre leur gouvernement provinciale. Ce dernier a adopté des amendements à la loi scolaire de la province dans le but de proscrire l'enseignement religieux dans une langue autre que l'anglais, de même que le port de l'habit religieux dans les écoles publiques. Bien qu'il partage leur avis, Belcourt les invite toutefois à juger par eux-mêmes s'il est juste ou non de contester les amendements devant les tribunaux. Cependant, il se dit disposé à les aider dans leurs démarches contre la décision de leur gouvernement provincial d'éliminer les diplômes permanents d'enseignement et l'usage de la langue française durant la première année du primaire⁴¹. Si Belcourt accepte d'épauler ses compatriotes de la Saskatchewan, c'est visiblement parce qu'il ne craint pas de nuire aux intérêts du Parti libéral. À cette époque, c'est une coalition dirigée par les conservateurs qui est à la tête de la province.

L'avenir de la nation canadienne-française

Même s'il a appuyé l'accord Laurier-Greenway et la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan et même s'il s'est opposé à l'amendement de Monk demandant la reconnaissance du bilinguisme dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest canadien, Belcourt croit néanmoins que l'avenir de la nation canadienne-française est au sein de la Confédération, d'où sa défense d'un Canada bilingue et biculturel.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 9046, 9052, 9069-9070.

⁴¹ AD, Fonds Canada : Histoire profane – Saskatchewan, HP 409 .P96E, lettre 2 : Adrien Dorion à Napoléon-Antoine Belcourt, 12 mars 1930 ; lettre 3 : Napoléon-Antoine Belcourt à Adrien Dorion, 17 mars 1930 ; lettre 12 : Napoléon-Antoine Belcourt à Raymond Denis, 9 avril 1931 ; lettre 14 : Napoléon-Antoine Belcourt à Raymond Denis, 22 avril 1931.

C'est ce qu'il affirme en 1905 quelques jours après l'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération, dans un texte publié dans *Le Nationaliste*, un hebdomadaire d'opinion du dimanche qui est dirigée par Olivar Asselin, un disciple de Bourassa, et qui est l'organe de la Ligue nationaliste :

Ils [les Canadiens français] veulent – tout en pratiquant la plus parfaite loyauté à l'autorité qui les gouverne, en respectant les croyances et les droits de tous et en accordant à chacun [une] entière liberté d'action dans une saine et féconde rivalité, en conservant leurs traits caractéristiques et nettement accentués, en parlant leur langue et [en] pratiquant leur religion, en perpétuant leur histoire – continuer à remplir tous les devoirs et à exercer tous les droits de citoyen et prendre leur part dans tout ce qui intéresse le peuple canadien et peut contribuer à le faire progresser et grandir.

Le Canadien-Français comprend, comme le comprendra bientôt la majorité de ses concitoyens de langue et de croyance différentes, si elle ne l'a déjà compris, que l'avenir du Canada et le bonheur social de sous ses habitants ne peuvent avoir d'autre base que le respect des droits de chacun et l'union franche et cordiale entre tous les citoyens du Dominion⁴².

Belcourt n'est pas le seul membre de l'élite canadienne-française qui défend le principe d'un Canada bilingue et biculturel au cours de cette période ; il y a aussi Henri Bourassa. Adhérant à la thèse des deux peuples fondateurs, ce dernier estime que les Canadiens français et les Canadiens anglais sont égaux en droit et, par conséquent, peuvent s'épanouir selon leurs particularités sur l'ensemble du territoire canadien. De plus, Bourassa fait appel à la solidarité des deux peuples dans le but d'assurer la construction nationale du Canada⁴³. Ainsi, il est permis de croire que Belcourt se permet de prêcher en faveur d'un Canada bilingue et biculturel seulement lorsque sa loyauté partisane n'est pas en jeu. Quoi qu'il en soit, Belcourt défendra à nouveau ce principe en 1907 dans un article publié dans *The Westminster*, un périodique

⁴² « L'avenir des Canadiens-Français. Les hommes politiques », *Le Nationaliste*, 9 juillet 1905, p. 1.

⁴³ R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*, p. 122-123, 155 ; S. Lacombe, *op. cit.*, p. 78-87 ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*, p. 27-28 ; A.I. Silver, *op. cit.*, p. 193.

britannique. Il affirmera que la dualité linguistique et culturelle est nécessaire pour protéger l'unité nationale canadienne⁴⁴.

Afin d'assurer l'existence de la nation canadienne-française, le député fait également appel à la mémoire en invitant ses compatriotes à suivre l'exemple de leurs ancêtres. Il leur demande de perpétuer la mission nationale et religieuse que se sont données deux des principales figures de l'époque de la Nouvelle-France, soit Samuel de Champlain et M^{gr} François de Laval, tout en maintenant un intérêt pour le Canada. De plus, Belcourt estime que les Canadiens français doivent rejeter l'annexion aux États-Unis puisque l'identité canadienne-française pourrait, selon lui, disparaître après deux ou trois générations si le Canada devenait une partie intégrante de la république américaine⁴⁵. Il s'agit d'une prise de position que partage la majorité des membres de l'élite canadienne-française de l'époque, comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent. C'est plutôt dans un Canada indépendant que le député envisage l'avenir des Canadiens français. Ces derniers joueront, selon lui, un rôle important dans l'édification d'un État canadien indépendant au moment où les Canadiens anglais seront prêts à adhérer à un tel projet :

Les Canadiens-Français ne seront pas les premiers à demander la rupture du lien impérial, mais le jour où la majorité de nos concitoyens aura décidé pour l'indépendance, la destinée rationnelle et naturelle du Canada, on nous trouvera prêts à assumer et à accomplir notre part de responsabilités et des devoirs que ce nouvel [É]tat social imposera⁴⁶.

L'avenir de la nation canadienne-française ne tient pas seulement, d'après Belcourt, au respect et au maintien de ses particularités culturelles, à l'exemple des générations précédentes

⁴⁴ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 31 : Napoléon-Antoine Belcourt, « Canadian National Unity », *The Westminster*, septembre 1907, p. 7-8. Il existe aussi une version française de cet article qui a été publiée en 1908 sous forme de brochure. À ce sujet, voir AD, HH 6021 .B42R, document 1 : Napoléon-Antoine Belcourt, *L'unité nationale au Canada*, Ottawa, A. Bureau, 1908, 13 p.

⁴⁵ « L'avenir des Canadiens-Français. Les hommes politiques », *Le Nationaliste*, 9 juillet 1905, p. 1.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 1.

ou encore au rejet de l'annexion aux États-Unis ; elle tient également à la place qu'elle doit occuper dans le milieu des affaires et le milieu industriel. Bien qu'ils s'épanouissent dans les sphères de la culture intellectuelle, dans les professions libérales et dans l'administration publique, les Canadiens français, affirme le député, doivent toutefois s'impliquer davantage dans le milieu économique, que ce soit dans le commerce, la finance, l'industrie, les grandes entreprises ou les travaux publics⁴⁷. Puisqu'il s'agit des secteurs qui sont, à l'époque, principalement dominés par les capitalistes canadiens-anglais, britanniques et américains, il est possible de croire que Belcourt est d'avis qu'une plus grande participation des Canadiens français permettrait d'éviter qu'ils soient dominés sur le plan économique. À ce sujet, le député partage la même conception qu'Henri Bourassa qui, en réaction à l'industrialisation et à l'urbanisation, invite ses compatriotes à fonder des petites entreprises, à soutenir leurs institutions financières et à exploiter leurs richesses naturelles. Bourassa croit que c'est la meilleure façon de sortir les Canadiens français de leur infériorité économique et de protéger les valeurs de la nation canadienne-française⁴⁸. Il s'agit d'une conception que défendront également les groulxistes à compter des années 1920⁴⁹.

Bien qu'il n'en fasse pas mention dans son texte, c'est à la conquête britannique que Belcourt impute la lenteur du progrès des Canadiens français dans le domaine économique. Lors d'un discours prononcé en 1901 au Colonial Institute de Londres, le député explique que l'élite britannique s'est accaparée du commerce et des industries de la colonie à la suite du départ de l'élite française, puisqu'elle possédait les capitaux nécessaires, contrairement aux paysans

⁴⁷ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁸ Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec, 1900-1914*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p.

⁴⁹ Jean-Claude Dupuis, « La pensée économique de *L'Action française* (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n^o 2 (automne 1993), p. 193-219.

canadiens qui sont demeurés au pays⁵⁰. Il s'agit d'ailleurs d'une thèse que défend aussi Lionel Groulx⁵¹. Ainsi, après avoir déclaré dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1891 que la conquête britannique a été bénéfique pour le Canada sur le plan politique et idéologique, et ce, afin de mieux souligner sa loyauté à la couronne britannique, Belcourt la rend désormais responsable de la situation économique des Canadiens français. Il se peut qu'il devienne plus nationaliste par rapport à la conquête britannique dans les circonstances où il souhaite prendre la défense des intérêts de ses compatriotes de langue française. Rappelons que le discours que Belcourt prononce en 1901 vise à réfuter les propos de Kennedy sur les Canadiens français, qu'il juge erronés, alors qu'en 1891, il cherchait plutôt à démontrer à son électorat qu'il n'était pas un annexionniste. Bref, les propos du député montrent qu'il est possible d'être à la fois loyaliste et nationaliste face à la conquête britannique. Il est aussi possible qu'il ait tout simplement évolué sur la question.

S'il croit qu'une plus grande participation des Canadiens français dans le milieu économique contribuerait à assurer leur existence comme nation, Belcourt croit également que la colonisation peut jouer un rôle tout aussi important. Par conséquent, il encourage ses compatriotes à s'emparer du sol, non seulement dans la province de Québec, mais aussi en Ontario et dans l'Ouest canadien. Pour y parvenir, il promeut aussi le rapatriement des Canadiens français qui ont émigré aux États-Unis :

Appliquons-nous résolument, énergiquement au rapatriement de nos frères émigrés aux États-Unis. Dirigeons-les vers l'Ouest avec ceux des nôtres qui désirent ou que les circonstances forcent à quitter la province de Québec. Ne laissons pas les Européens et les Américains nous enlever la meilleure partie du sol riche et fertile de nos vastes prairies. Répandons-nous dans toute la Confédération et multiplions-nous. Pratiquons la

⁵⁰ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, 1898 à 1906 », « Mr. N.A. Belcourt Speaks at Colonial Institute », *The Evening Journal*, 28 décembre 1901.

⁵¹ Michel Bock, « Overcoming a National “Catastrophe” : The British Conquest in the Historical and Polemical Thought of Abbé Lionel Groulx », dans Phillip Buckner et John G. Reid (dir.), *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 170-171.

fragilité, imitons l'énergie, conservons les mœurs et les traditions de nos ancêtres, soyons sobres et laborieux, instruisons-nous, soyons respectueux des droits des autres et de l'autorité qui nous gouverne, et – on ne saurait trop le redire – emparons-nous du sol, si nous voulons jouer le rôle que la Providence nous a assigné et continuer la mission que nos pères nous ont transmise, si nous voulons assurer l'avenir des Canadiens-Français⁵².

Belcourt n'est pas le seul membre de l'élite canadienne-française à promouvoir la reconquête du sol par la colonisation ; il y a aussi le curé Antoine Labelle qui souhaite ouvrir le nord dans le but de rejoindre les Canadiens français du Manitoba. Il cherche ainsi à former un chaînon solide qui unira la « race » canadienne-française⁵³. Tout comme Belcourt, Bourassa encourage l'émigration des Canadiens français vers l'Ouest canadien. Il croit qu'une telle entreprise pourrait fortifier l'unité nationale, ce qui permettrait d'assurer le respect et l'union des deux peuples⁵⁴. Cependant, ce ne sont pas toutes les élites du Québec qui partagent le même avis à l'époque. Certaines d'entre elles, dont Jules-Paul Tardivel, de même que certains membres du clergé catholique, dont l'archevêque de Québec, M^{gr} Louis-Nazaire Bégin, s'opposent aux campagnes de recrutement des missionnaires-colonisateurs à compter des années 1890, en réaction à la suppression des écoles séparées, à l'abolition du bilinguisme et aux échecs juridiques et politiques dont sont victimes les Franco-Manitobains. Afin d'assurer l'existence de la nation canadienne-française, il est préférable, selon ces élites, que leurs compatriotes demeurent au Québec puisque la province offre assez de terres pour satisfaire à leurs besoins. Sinon, elles les encouragent plutôt à s'établir en Ontario, étant donné qu'il s'agit de la province voisine et qu'elle offre une plus grande sécurité sur le plan culturel⁵⁵. Ainsi, Belcourt est vraisemblablement moins inquiet que certains de ses compatriotes du Québec quant à l'avenir de

⁵² « L'avenir des Canadiens-Français. Les hommes politiques », *Le Nationaliste*, 9 juillet 1905, p. 1.

⁵³ Gabriel Dussault, *Le curé Labelle. Messianisme, utopie et colonisation au Québec, 1850-1900*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983, 392 p.

⁵⁴ R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*, p. 165-167 ; S. Lacombe, *op. cit.*, p. 84-85.

⁵⁵ A.-N. Lalonde, « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 2 (septembre 1979), p. 163-185.

la nation canadienne-française dans l'Ouest canadien au début du XX^e siècle. Plus les Canadiens français seront nombreux à s'y installer, plus leur existence sera, selon lui, assurée.

Favorable au rapatriement des Canadiens français qui ont émigré aux États-Unis, Belcourt ne perçoit sans doute pas d'un bon œil l'exode de ses compatriotes vers le pays voisin puisqu'en plus de l'affaiblir, elle constitue une menace à l'existence même de la nation canadienne-française. C'est d'ailleurs ce que certaines élites du Québec ont laissé entendre durant le grand flot migratoire de la deuxième moitié du XIX^e siècle, au point de mépriser les émigrants canadiens-français. Durant cette période, elles ont tenté de freiner le mouvement migratoire en mettant sur pied des campagnes de rapatriement, mais sans succès. À compter des années 1880, les élites du Québec changent cependant d'attitude lorsqu'elles constatent que les émigrants ont préservé en sol américain la langue française, la foi catholique et les traditions canadiennes-françaises. Elles les considèrent désormais comme des avant-postes à qui Dieu a accordé la mission de répandre la civilisation française et la foi catholique. De plus, elles vont même jusqu'à envisager l'union des Canadiens français du Canada et des États-Unis⁵⁶. Quant à Belcourt, ce n'est visiblement pas son cas puisqu'il invite plutôt ses compatriotes à revenir au pays dans le but de renforcer et d'assurer l'existence de la nation canadienne-française. Son opposition à l'annexion aux États-Unis montre d'ailleurs qu'il envisage l'avenir des Canadiens français au Canada seulement. En 1907, Belcourt reviendra sur l'émigration et le rapatriement dans son article publié dans *The Westminster*. Il invitera les hommes d'État à favoriser le rapatriement des exilés canadiens-français, en les dirigeant vers les terres fertiles de l'Ouest

⁵⁶ Yves Roby, « Les Canadiens français des États-Unis (1860-1900) : dévoyés ou missionnaires », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n^o 1 (été 1987), p. 3-22. À ce sujet, voir aussi Michel Bock, « "Suicide de la race" ou "vocation apostolique"? La représentation des Franco-Américains dans *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 175-200.

canadien. Ainsi, ils pourront améliorer leur sort, tout en transmettant aux immigrants l'esprit national canadien⁵⁷.

Au début des années 1920, Belcourt travaillera au rapatriement des Canadiens français qui ont émigré aux États-Unis et à la colonisation. Il déplorera d'ailleurs l'attitude de certains membres du clergé catholique et des hommes politiques du Québec qui cherchent à empêcher les rapatriés de s'établir ailleurs que dans cette province, alors que le Nouvel-Ontario et l'Ouest canadien renferment de nombreuses terres fertiles, contrairement aux Laurentides. Pour lui, une telle émigration dans ces régions ne peut que contribuer à renforcer la nation canadienne-française. C'est ce qu'il laissera entendre au premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau :

En outre, je crois que cette insistance de certains chefs religieux et politiques, auxquels j'ai fait allusion, semble méconnaître l'importance de l'extension et du maintien des droits et de l'influence de la langue commune et de notre foi. Il me semble qu'on ne devrait pas essayer à enrayer le mouvement de déversement des gens de la province de Québec dans les autres provinces du Dominion. Dans Québec nous sommes et serons toujours la majorité. N'est-ce pas évident que la saine stratégie pour nous est d'étendre et de renforcer [*sic*] les groupes en dehors de la province⁵⁸.

Dans le dernier chapitre, nous verrons que Belcourt inclura tout de même les Franco-Américains dans la grande famille canadienne-française.

De la guerre à la paix universelle

Belcourt ne s'intéresse pas seulement à la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération au cours de sa carrière de député à la Chambre des communes ; il s'intéresse également au statut du Canada au sein de l'Empire britannique et que soulève la participation canadienne à la guerre sud-africaine. Tout comme au sujet des questions

⁵⁷ AD, FNAB, HH 6021. B42R, document 31 : Napoléon-Antoine Belcourt, « Canadian National Unity », *The Westminster*, septembre 1907, p. 6.

⁵⁸ *Ibid.*, HH 6016 .B42R, lettre 17 : Napoléon-Antoine Belcourt à Louis-Alexandre Taschereau, 16 juin 1922.

scolaires de l'Ouest canadien, Belcourt exprime sa loyauté partisane en soutenant la décision de son gouvernement d'envoyer un contingent de volontaires canadiens combattre aux côtés de l'armée britannique en Afrique du Sud. Préoccupé par la course aux armements, Belcourt souhaite néanmoins la paix universelle au cours de cette période. C'est pourquoi il propose d'inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada, notamment afin de favoriser l'élargissement de l'Entente cordiale pour y inclure les États-Unis.

La guerre sud-africaine

La guerre sud-africaine tire son origine de plusieurs années de tensions entre les deux républiques néerlandaises (aussi appelées boers⁵⁹), soit l'État libre d'Orange et le Transvaal, et les deux colonies britanniques, c'est-à-dire le Cap et le Natal. Alors que les autorités britanniques souhaitent obtenir la collaboration du Canada, Laurier croit plutôt que cette guerre ne concerne pas son pays et qu'une telle participation pourrait constituer un précédent qui obligerait les colonies à participer aux guerres impériales. Cependant, le premier ministre doit composer avec une pression populaire au Canada anglais qui revendique une intervention. Quelques mois avant le déclenchement des hostilités en Afrique du Sud, Laurier avait d'ailleurs accepté d'adopter une résolution de sympathie envers les colons britanniques qui se sont établis au Transvaal. Ce dernier, dirigé par Paul Kruger, avait refusé de leur accorder des droits politiques par crainte de perdre le contrôle de l'administration du territoire. La résolution de Laurier a été adoptée à l'unanimité⁶⁰.

⁵⁹ Ce terme signifie « fermier » en néerlandais.

⁶⁰ Carman Miller, *Painting the Map Red. Canada and the South African War*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press et Canadian War Museum, 1998 (1993), p. 12-15, 35-48 ; R. Bélanger, *op. cit.*, p. 224-226; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 103-107.

C'est vraisemblablement lors de la rencontre organisée par Israël Tarte, le ministre des Travaux publics, et supervisée par Laurier, dans le but de discuter de la question de la participation canadienne, que Belcourt se prononce ouvertement pour la première fois en faveur d'une intervention de son pays dans le conflit sud-africain. À ce sujet, il partage le même avis que son confrère libéral Louis-Napoléon Champagne, alors que ses autres confrères libéraux présents, c'est-à-dire Rodolphe Lemieux et Henri Bourassa, de même que Lomer Gouin, un député libéral à l'Assemblée législative du Québec, s'y opposent⁶¹.

Bien qu'il ait voulu éviter l'envoi de troupes canadiennes, Laurier choisit toutefois d'opter pour un compromis. Sans avoir convoqué le Parlement, il décide de lever, d'équiper et de transporter un contingent de 1000 volontaires canadiens qui ira combattre aux côtés de l'armée britannique. Laurier affirme que cette décision ne constitue pas un précédent puisqu'il s'agit d'une participation volontaire et que les soldats seront pris en charge par l'armée britannique lors de leur arrivée en Afrique du Sud. De plus, il croit que la cause anglaise est juste puisqu'elle cherche à protéger les droits civils et la liberté religieuse des colons britanniques, sans oublier le fait qu'une intervention est devenue nécessaire pour protéger l'unité nationale⁶².

La décision de Laurier satisfait Belcourt qui souscrit une somme de 30 dollars au major Rogers dans le but de venir en aide aux volontaires d'Ottawa qui seront sous son commandement. Il soutient que la cause que défend le major est honorable puisqu'il s'agit, selon lui, d'une lutte pour le progrès et la civilisation, de même que pour les libertés civiles et religieuses :

⁶¹ René Castonguay, *Le chevalier du roi. Rodolphe Lemieux et le Parti libéral, 1866-1937*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 49.

⁶² C. Millar, *op. cit.*, p. 48 ; R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 226 ; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 107-108.

*I wish to prove by something more than words, the admiration which I entertain for the pluck and loyalty of those who have volunteered to stand up and fight for the flag that is dear to us all. The cause for which you have enlisted is the cause of progress and civilization, and a civil and religious liberty and there is none more glorious than the flag under, and for which, you will serve*⁶³.

Ainsi, Belcourt partage le même avis que son chef quant à la justesse de la cause que défend l'armée britannique. Même s'il a d'abord été réticent à l'idée d'autoriser l'envoi d'un contingent canadien dans une guerre qui ne concernait pas le Canada, Laurier finit toutefois par affirmer que la cause anglaise est juste, comme nous l'avons démontré plus haut.

Si Belcourt est satisfait de la décision de son gouvernement, ce n'est toutefois pas le cas de certains membres de l'élite canadienne-anglaise. D'abord, les impérialistes et les conservateurs, dont leur chef Tupper, dénoncent une intervention qui, d'après eux, ne va pas aussi loin qu'ils l'auraient souhaité, d'autant plus que le gouvernement a tardé avant d'agir. Au Canada français, la plus forte opposition provient de Bourassa. Ce dernier soutient que la participation canadienne constitue un précédent qui remettra en question les relations politiques traditionnelles entre le Canada et la mère patrie. Compte tenu du fait que le Parlement et la population n'ont pas été consultés sur la question, Bourassa décide de quitter le caucus libéral⁶⁴, ce qui fait réagir Belcourt. Dans une lettre qu'il lui a adressée et qui est publiée dans les journaux, le député réfute les propos de son confrère contenus dans sa lettre de démission, en utilisant, entre autres, les mêmes arguments que Laurier. Belcourt estime d'abord que la décision du gouvernement ne constitue pas un précédent, comme le laisse entendre Bourassa. En tant que colonie autonome de la Grande-Bretagne, le Canada, affirme Belcourt, jouit de sa pleine

⁶³ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », « Heads the List », sans titre de journal, [1899].

⁶⁴ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, 227-228. Au sujet de Bourassa et la guerre sud-africaine, voir aussi R. Bélanger, *Henri Bourassa, op.cit.*, p. 67-77 ; S. Lacombe, *op. cit.*, p. 72-78 ; James I.W. Corcoran, « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 18, n° 3 (décembre 1964), p. 343-356 ; vol. 19, n° 1 (juin 1965), p. 84-105 ; vol. 19, n° 2 (septembre 1965), p. 229-337 ; vol. 19, n° 3 (décembre 1965), p. 413-442 ; Rolando Gomes, « Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3 (printemps 2008), p. 162-163.

liberté d'offrir ou non son assistance à la mère patrie. Selon lui, l'envoi d'un contingent canadien est purement un don volontaire et, par conséquent, n'est pas synonyme d'une taxe, comme le soutient Bourassa qui défend le principe *no taxation without representation*⁶⁵.

Reconnaissant le fait que le cabinet n'a pas consulté le Parlement avant de prendre sa décision, Belcourt soutient toutefois qu'il était impossible de demeurer indifférent face à la volonté d'une majorité de Canadiens qui souhaitaient, d'après lui, une intervention :

You will not, you cannot deny, that the will of an overwhelming majority of the Canadian people expressed through its press, the mouthpiece of a free people, by the voices of its public men and of its private citizens everywhere, not only justified but practically compelled the action of the Executive. [...]

The Executive was bound to act at once and it cannot be denied that in doing what it had done it has met the will of the whole Canadian people. The Ministry should not look for any justification other than the approval of the majority.

My dear friend, have you stopped to consider the disastrous consequences to this country which the refusal of the cabinet to send a contingent to the Transvaal, as demanded by the people, would have brought about?

*I have. And I am most thankful that, by its timely, patriotic and statesmanlike action, the cabinet has saved us from a most dangerous agitation*⁶⁶.

Ce que le député tente d'expliquer à son confrère, c'est qu'il fallait à tout prix préserver l'unité nationale. Il est conscient qu'un refus de la part du gouvernement aurait pu soulever la colère de la majorité de la population qui revendiquait une telle intervention et qui rassemble, selon toute vraisemblance d'après les propos du député, autant les Canadiens français que les Canadiens anglais.

Belcourt n'utilise pas seulement les mêmes arguments que Laurier pour réfuter les propos de Bourassa ; il utilise également un argument qu'emploient les impérialistes pour revendiquer et

⁶⁵ BAC, Fonds Henri Bourassa (dorénavant FHB), MG27-IIE1, bobine M-721, p. 15-15D, Napoléon-Antoine Belcourt à Henri Bourassa, 21 octobre 1899.

⁶⁶ *Ibid.*

justifier la participation canadienne, soit la loyauté à l'égard de la mère patrie⁶⁷. À cet effet, il cherche à lui faire comprendre que cette loyauté ne se limite pas seulement au territoire canadien, contrairement à ce qu'affirme son confrère. Il tente d'ailleurs de marginaliser Bourassa en lui disant que ses compatriotes de la province de Québec n'endossent pas sa prise de position sur la question de la loyauté, compte tenu des preuves de loyauté qu'ils ont manifestées à l'égard de la mère patrie dans le passé. Jouissant de la protection du drapeau britannique, le Canada, d'après Belcourt, a des responsabilités à l'égard de la mère patrie et, par conséquent, il doit se porter à sa défense lorsqu'elle est en danger :

I cannot agree with you that the loyalty of Canadians to the Motherland is to be circumscribed by the territorial limits of Canada.

Leaving aside the question of gratitude, I hold that Canada cannot afford to be indifferent to anything which may affect or impair the honor and the prestige of the British Flag. Our national existence, our property, our privileges and our prerogatives are all dependent upon the protection which that Flag affords us. A voluntary contribution, such as we are now making to Great Britain, is surely not a very exorbitant price to pay for the protection which we claim, which we receive and without which we cannot do.

I do not believe that my compatriots of the Province of Quebec will share with you the narrow conception of loyalty implied in your letter, and I am very much mistaken in their character and in the nature of the proofs they have given in the past if their attachment to the Motherland is as contracted as the one which your letter breathes⁶⁸.

En plus de réfuter les propos de Bourassa contenus dans sa lettre de démission, Belcourt vote en 1900 contre l'amendement de son confrère, nouvellement élu député indépendant, qui demande à la Chambre des communes de reconnaître la souveraineté et l'indépendance du Parlement canadien, ce qui l'amène à rejeter tout changement dans les relations entre le Canada

⁶⁷ R.J.D. Page, *loc. cit.*, p. 38 ; Norman Penlington, *Canada and Imperialism, 1896-1899*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 233, 243.

⁶⁸ BAC, FHB, MG27-IIIE1, bobine M-721, p. 15-15D, Napoléon-Antoine Belcourt à Henri Bourassa, 21 octobre 1899.

et la Grande-Bretagne, à moins qu'il reçoive l'assentiment de la population et du Parlement⁶⁹. Ainsi, en refusant d'appuyer la motion de Bourassa, le député est catégorique quant à son appui à la politique de son gouvernement.

Belcourt réitère son soutien à la participation canadienne à la guerre sud-africaine dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1900, où il tente d'obtenir un deuxième mandat des électeurs de la circonscription d'Ottawa. Tout en appuyant la politique du tarif préférentiel de son gouvernement au détriment de la réciprocité impériale proposée par le chef conservateur, Charles Tupper, Belcourt affirme percevoir d'un bon œil l'œuvre humanitaire et civilisatrice de l'Empire britannique dans le monde. Cherchant vraisemblablement à séduire son électorat de langue anglaise de la ville, Belcourt explique que c'est cette conception de l'Empire qui l'a amené à revendiquer une intervention canadienne aux côtés de l'armée britannique en Afrique du Sud :

On that great issue I stand where my leader stands. So long as Great Britain's imperialism will follow in the channels it has pursued since Cobden and his followers. So long as the Empire will expand for the development of commerce, industry, the opening up of the waste lands of the globe, the redemption and utilization of the earth's treasures, the material progress and advancement of mankind: so long as England will continue her work of colonization and civilization, so long shall I be a believer in and follower of British Imperialism.

And if in order to carry out this truly humanitarian policy, England has need of our assistance, of any contribution of men or money, or both, I for one am prepared to say that we should do all we can – just as we did it recently. I was one of the first to raise my voice and advise the sending of the Canadian contingents. [...]

England's wars are not made for the sake of war, but they are the necessary incidents of her policy of legitimate and fruitful expansion of commerce, industry, colonization and civilisation⁷⁰.

⁶⁹ *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1900, 5^e session, 8^e Parlement, vol. LI, S.E. Dawson, Imprimeur de Sa Très Majesté la Reine, 1900, p. 1863.*

⁷⁰ « A Good Day for Liberals », *The Ottawa Free Press*, 1^{er} novembre 1900, p. 8. Voir aussi « Question commerciale », *Le Temps*, 3 novembre 1900, p. 7.

Réélu, tout comme son gouvernement, Belcourt continue de vanter les mérites de la participation canadienne à la guerre sud-africaine au cours de son deuxième mandat de député. Si la protection qu'offre le drapeau britannique justifie une telle participation, comme Belcourt l'a laissé entendre dans sa lettre à Bourassa, la menace qui plane, selon lui, sur ce même drapeau le justifie tout autant. C'est ce qu'il exprime en 1901 dans le cadre d'une entrevue qu'il a accordée au *London Daily Chronicle* dans le but d'expliquer l'attitude de Bourassa face à la participation canadienne. Belcourt estime que les Boers constituent une menace pour l'Empire britannique, d'autant plus que ce sont eux qui ont déclenché les hostilités :

I addressed to him an open letter, which was published in our leading papers, and in which I took the ground that it was the unquestionable duty of Canadians to help in maintaining the honour and efficiency of the flag under which we live, whose protection we, Mr. Bourassa included, claim, and which protects our civil and religious liberties; that the question of the justice of the Boer war was one which, for the moment, we were not called upon to judge; that the war was inevitable, and was forced upon England by Boer action; that the Empire was in danger, and that it was the clear duty of all the members of the British family to stand together and help in their own way in bringing the war to a speedy and complete termination. I have not changed my view since then⁷¹.

Il reprend également des propos semblables quelques jours plus tard devant le *Colonial Institute* de Londres, tout en témoignant du loyalisme des Canadiens français à l'égard de la couronne britannique :

We French-Canadians are loyal because we are members of the English family, though we came in later; we are loyal because we have been treated as members of the family, and because we are going, we know, to be treated as such. Our loyalty is perhaps more interested, if such expression can be used, but I don't know that for that reason it is not good. In the matter of war, we did not stop to consider whether the war was just or unjust. We felt that [it] was no concern of ours. All we knew was, that the war was inevitable, that the war was on, that the enemy was at the door, and that the enemy had to be driven away. We felt that the Boers, in precipitating hostilities, had themselves rendered impossible and idle the discussion of the now more or less academic question of the justice of the war. We knew that the Flag was threatened, that the Empire might be in danger, and we resolved that we would aid in maintaining the efficiency and integrity of the Empire. We all realised that the assistance we were giving to the Mother Country

⁷¹ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », « Canada and the Empire », *The London Daily Chronicle*, 9 décembre 1901.

was not a very substantial assistance, that a few thousand Canadians were not going to settle the war, and that you had no absolute need of them. We sent them out to give that moral support which you had a right to expect from us, and which we felt we were in duty bound to give. We did not count whether it would cost two or more millions. We did not stop to consider the cost, and I speak, I think, for my countrymen as well as for myself, when I say that, if the Empire should again be in danger, you can count on us in Canada, whether we be English or whether we be French⁷².

Favorable à l'envoi d'un autre contingent annoncé en 1901 par le gouvernement fédéral, Belcourt tente à nouveau, dans le cadre de l'entrevue qu'il a accordée au quotidien londonien, de marginaliser l'attitude de Bourassa face à la participation canadienne :

In my opinion, and it is the opinion of most Canadians, including French-Canadians, there can be only one of two results to this war – either the complete subjugation of the Boers, or the collapse of England. Hence, I have no doubt that the sending out of another contingent, announced a few days ago, will meet with the general approval in Canada. You will remember that when Mr. Bourassa brought up a motion in the House of Commons last session, depreciating Canada's participation in the war, he only secured two votes in addition to his own. All the other French-Canadian members, Liberals and Conservatives, voted in approval of the Government's action, and in doing so they represented the feeling and sympathies of their constituents in the Province of Quebec⁷³.

Belcourt était parmi les députés canadiens-français qui ont voté en 1901 contre la motion de Bourassa qui demandait de reconnaître le droit du Canada de participer aux décisions impériales sur la gestion du conflit, compte tenu de sa contribution en hommes et en argent. Cette motion demandait aussi la cessation immédiate du conflit, tout en respectant l'autonomie des Boers, en plus de rejeter l'envoi d'autres contingents canadiens⁷⁴. En s'opposant à la motion de Bourassa, le député exprime à nouveau son appui envers son gouvernement.

Belcourt profite également du conflit sud-africain pour exprimer ses vues sur l'idée d'une fédération impériale. Contrairement aux impérialistes intransigeants qui promeuvent une union des colonies et de la mère patrie sur le plan moral, économique, politique et militaire, Belcourt

⁷² *Ibid.*, « Mr. N.A. Belcourt Speaks at Colonial Institute », *The Evening Journal*, 28 décembre 1901.

⁷³ *Ibid.*, « Canada and the Empire », *The London Daily Chronicle*, 9 décembre 1901.

⁷⁴ *Compte rendu officiel de la Chambre des communes du Canada, 1901*, 1^{ère} session, 9^e Parlement, vol. LIV, S.E. Dawson, Imprimeur de Sa Très Majesté la Reine, 1901, p. 1398.

s'oppose à un tel projet puisqu'il le juge impraticable. C'est d'ailleurs ce que rapporte le *Evening Journal* d'Ottawa. Il tente d'ailleurs de faire comprendre au quotidien ottavien que l'indépendance est une aspiration légitime qui est partagée par certains Canadiens⁷⁵. À ce sujet, il faut rappeler que Belcourt s'était déjà montré favorable à cette idée dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1891. Il l'invoquera à nouveau en 1905 dans son texte publié dans *Le Nationaliste*. Il est donc permis de croire que, pour le député, une fédération impériale pourrait empêcher son pays d'accéder éventuellement à son indépendance. Ainsi, en attendant que cette dernière se concrétise dans l'avenir, Belcourt se veut vraisemblablement un partisan de l'autonomie du Canada à l'intérieur de l'Empire britannique.

En s'opposant à la fédération impériale, le député ne fait que se rallier aux vues de son chef sur la question. En effet, Laurier n'y adhère pas, préférant plutôt revendiquer une plus grande autonomie pour le Canada au sein de l'Empire britannique. Le chef libéral a d'ailleurs rejeté cette idée lors de la Conférence impériale de 1897 et la rejettera à nouveau lors de celle de 1902⁷⁶. Au cours de cette période, la fédération impériale est aussi dénoncée par Bourassa. Ce dernier se dresse contre tout changement dans les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne au nom de l'autonomie canadienne, à moins que le Parlement et la population y consentent. Bourassa croit que le pays reviendrait à son statut de colonie si un tel projet était concrétisé, ce qui constituerait un obstacle à sa souveraineté politique⁷⁷. Comme nous l'avons souligné plus haut, la fédération impériale n'est pas non plus désirée par les impérialistes modérés qui promeuvent un Canada autonome au sein de l'Empire britannique.

⁷⁵ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », « Mr. N.A. Belcourt Speaks at Colonial Institute », *The Evening Journal*, 28 décembre 1901.

⁷⁶ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier*, *op. cit.*, p. 215, 239-240 ; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 102-103, 119-120.

⁷⁷ R. Bélanger, *Henri Bourassa*, *op. cit.*, p. 39-40, 72, 75 ; J.I.W. Corcoran, vol. 19, n° 1, *loc. cit.*, p. 84-85, 98-99 ; R. Gomes, *loc. cit.*, p. 164 ; S. Lacombe, *op. cit.*, p. 76-77 ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*, p. 22.

Tout en réitérant que le Canada ferait à nouveau sa part pour préserver le prestige et la grande place qu'occupe l'Empire britannique dans le monde, Belcourt se dit pour le moment satisfait du *statu quo*, au point où il rejette l'idée de l'annexion aux États-Unis. C'est ce qu'il explique au *London Daily Chronicle* :

*Annexation! Why, no man of any standing in Canada favours such a thing –certainly, we French-Canadians do not. We enjoy every desirable privilege, the fullest civil and religious liberty under the British flag. What more could we want? What we could gain if Canada were annexed? I have never been able to make out the advantage. No, no; there is no annexation feeling in Canada. Most of us are satisfied with the present condition of things; we are appreciative of the great benefits we derive from our connection with the Mother Country; and we are prepared generally, I think, and to the full measure of our power now, and whenever the occasion may again offer, to assist England in maintaining her prestige and her great position in the world*⁷⁸.

Ainsi, d'ici à ce que le Canada obtienne son indépendance, Belcourt préfère le maintien du lien impérial plutôt qu'une union avec les États-Unis. En s'opposant à l'annexion avec le pays voisin, le député ne fait que répéter un argument qu'il a déjà défendu dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1891. Il faut rappeler que Belcourt cherchait à répondre aux conservateurs qui prétendaient que la réciprocité avec les États-Unis, proposée par les libéraux, entraînerait l'absorption du Canada par la république américaine. Comme nous l'avons démontré plus haut, le député s'opposera à nouveau à l'annexion dans son article publié en 1905 dans *Le Nationaliste*, prétextant qu'elle menacerait l'existence de la nation canadienne-française.

Compte tenu du fait qu'il appuie la participation canadienne à la guerre sud-africaine, Belcourt est qualifié d'impérialiste par Bourassa, notamment lorsque ce dernier raconte dans ses mémoires la rencontre qui a été organisée en 1899 par Tarte⁷⁹. De plus, il présente, dans sa brochure intitulée *Grande-Bretagne et Canada. Questions actuelles* et publiée en 1902, un document qui montre que Belcourt est un membre du comité canadien de la Imperial South

⁷⁸ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », « Canada and the Empire », *The London Daily Chronicle*, 9 décembre 1901.

⁷⁹ Les propos de Bourassa à ce sujet sont cités dans J.I.W. Corcoran, *loc.cit.*, p. 90.

African Association⁸⁰ ; il s'agit d'une association impérialiste qui a été mise sur pied par Cecil Rhodes et à laquelle participent également, selon ce document, deux de ses confrères libéraux, soit Louis-Philippe Brodeur, président de la Chambre des communes, et Raymond Préfontaine. Fondé en 1899 en plein débat sur la participation canadienne à la guerre sud-africaine, *Les Débats*, un hebdomadaire de combat indépendant de Montréal, qui est reconnu pour ses prises de position radicales, est consterné par le contenu de ce document. Par son appartenance à la Imperial South African Association, Belcourt serait, au dire du journal, un impérialiste, ce qui en fait un traître à la nation :

Quant à M. Belcourt, la population de cette province ne peut être surprise de voir son nom, parmi les directeurs de cette association.

Il y a longtemps que nous le savons prêt à entrer dans toute combinaison anglaise, où son peu de conviction, et son esprit de suffisance, le rendent apte à toutes les trahisons nationales. Il joue dans le parlement d'Ottawa le faux rôle que jouait le fameux juge de Bonne, dans les chambres à Québec, en 1837, alors que nos libertés étaient revendiquées par la grande voix de nos tribuns patriotes. Il flagorne.

MM. Brodeur et Préfontaine, sont en mauvaise compagnie avec M. Belcourt et les autres personnages qui composent le comité canadien de « l'Imperial South African Association⁸¹ ».

Belcourt ne demeure pas indifférent face à de tels propos. Dans une lettre adressée au rédacteur des *Débats*, il s'empresse de démentir ces allégations. Il profite de l'occasion pour réitérer son opposition à la fédération impériale puisqu'il la juge impraticable, du moins en ce qui concerne le Canada⁸². Il reprend ainsi le même propos qu'il avait exprimé dans le *Evening*

⁸⁰ Henri Bourassa, *Grande-Bretagne et Canada. Questions actuelles, conférence au Théâtre national français, à Montréal, le 20 octobre 1901*, Montréal, Imprimerie du Pionnier, 1902, p. CXXX.

⁸¹ « Trio parlementaire », *Les Débats*, 16 mars 1902, p. 1.

⁸² AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 2 : « Notes personnelles, octobre 1898 à 1906 », Napoléon-Antoine Belcourt au rédacteur des *Débats*, 21 octobre 1902.

Journal d'Ottawa Répondant à la lettre de Belcourt, le journal n'hésite pas à exprimer sa satisfaction de voir que le député se considère, selon lui, comme un anti-impérialiste⁸³.

Édouard VII et l'Entente cordiale

Tout comme dans le cadre de la guerre sud-africaine, Belcourt exprime son loyalisme lorsqu'il présente, le 18 avril 1906, à la Chambre des communes, au cours de son troisième mandat, une motion demandant au Parlement d'inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada. Le député soutient que cette visite viserait d'abord à permettre aux Canadiens de manifester leur loyalisme en lui offrant leurs hommages et leur respect, d'autant plus que c'est sous le règne de sa mère, la reine Victoria, qu'ils ont obtenu leur autonomie et leur liberté. Il s'agirait aussi d'une bonne occasion pour ses compatriotes de lui témoigner leur attachement aux institutions britanniques et leur volonté de contribuer au maintien de son Empire :

Les Canadiens sentiraient leur cœur battre de joie, si Sa Majesté voulait bien condescendre à venir parmi eux, les mettant ainsi en lieu de réaliser l'ardent désir qu'ils nourrissent depuis longtemps : lui témoigner par tous les moyens possibles leur attachement aux institutions britanniques, leur ambition de suivre le noble exemple qu'il leur a été donné, et de contribuer avec Sa Majesté au maintien de l'[E]mpire britannique. Les sujets de Sa Majesté au Canada, sans distinction de race, de culte, ou de rang social, seraient ravis de pouvoir lui offrir personnellement, sur le sol même du Canada, l'hommage de leur respect et de leur admiration, ainsi que le tribut de leur fidélité et de leur dévouement envers sa personne et sa couronne⁸⁴.

Pendant que les Canadiens lui manifesteront leur loyalisme, le roi, soutient Belcourt, pourrait aussi contempler les progrès qu'a connu le Canada sur le plan matériel et intellectuel depuis sa dernière visite qui remonte à 1860, soit avant la Confédération, lorsqu'il était l'aspirant au trône. Le député souhaite également que le roi constate l'esprit d'unité dans la dualité et le sentiment

⁸³ *Ibid.*, « Trio Parlementaire », *Les Débats* [23 mars 1902].

⁸⁴ *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1906*, 2^e session, 10^e Parlement, vol. LXXIV, S.E. Dawson, Imprimeur de Sa Très Majesté le Roi, 1906, p. 1739.

patriotique qui animent la population canadienne qui cherche à édifier sur le continent nord-américain un « État chrétien » axé sur les arts de la paix :

Ils [les Canadiens] voudraient que Sa Majesté fut [*sic*] témoin de la concorde, de l'amitié, de l'esprit de comcurrence [*sic*] amicale qui animent les différents éléments de notre population, ainsi que de l'émulation patriotique et de la volonté apportée par tous nos concitoyens a [*sic*] établir et à maintenir, sous l'égide de la couronne britannique, sur ce demi-continent nord-américain, un peuple fort et vigoureux, une nation respectueuse de la loi, du droit, de la moralité, une nation progressiste, fière de sa double origine et du trésor de nobles traditions qui lui ont été léguées ; [une] nation ayant conscience de sa force, sincèrement reconnaissante pour la pleine mesure de liberté et de prospérité dont elle jouit, se rendant parfaitement compte des immenses ressources naturelles dont la Providence l'a dotée et du brillant avenir qui s'ouvre devant elle ; bref, une nation qui, s'inspirant des nobles exemples de la philanthropie de Sa Majesté elle-même, cherche à édifier et à perpétuer sur ce continent un grand [É]tat chrétien dont le succès et les œuvres reposeront sur les efforts et les arts de la paix, plutôt qu'ils ne s'inspireront de l'idée de la guerre ou de l'esprit de conquête⁸⁵.

Puisqu'il considère le roi comme un grand promoteur de la paix, Belcourt voudrait aussi profiter de sa présence au pays pour demander aux États-Unis de joindre l'Entente cordiale. Ayant vu le jour en 1904, cette dernière visait à mettre un terme aux litiges coloniaux franco-britanniques. Si Belcourt souhaite l'adhésion de la république américaine à l'Entente cordiale, c'est parce que, tout comme Édouard VII, le président américain, Theodore Roosevelt, se dévoue, selon lui, à la cause de la paix. Malgré ses visées impérialistes, Roosevelt a obtenu en 1906 le prix Nobel de la Paix pour avoir joué le rôle de médiateur dans le rétablissement de la paix entre le Japon et la Russie. Ainsi, la visite du roi de la Grande-Bretagne au Canada serait une bonne occasion pour rapprocher les deux nations qui partagent un même idéal, c'est-à-dire la paix universelle. De plus, Belcourt envisage d'étendre cette entente dans le but d'y inclure le Japon. Il croit que le moment serait propice pour mettre un terme à la course aux armements, un phénomène qui est particulièrement visible en Europe :

Ne sommes-nous pas autorisés à croire que l'heure est venue où les nations éclairées du monde entier mettront fin aux armements militaires et cesseront de verser aux démons de

⁸⁵ *Ibid.*, p. 1740.

la guerre le tribut de leur sang le plus précieux et de leurs plus riches trésors? Voilà trop longtemps déjà que les nations européennes gémissent sous l'écrasant fardeau du militarisme. Tout le monde désire ou demande la paix, et l'air est pour ainsi dire embaumé du souffle parfumé de la paix. Le noble roi d'Angleterre, le noble président des [É]tats-Unis se sont consacrés au service de la paix : tous deux ils croient fermement à l'avènement de la paix universelle et ils n'ont cessé de prêcher avec un succès marquant l'évangile de la paix. Ne pouvons-nous pas aujourd'hui nous bercer de l'espoir que leurs brillants succès, de fraîche date, ne sont que les signes avant-coureurs de la paix universelle? D'aucuns penseront peut-être, monsieur l'Orateur, que c'est là un rêve, un fort beau rêve il est vrai, mais après tout, une vision chimérique, irréaliste, une illusion. [À] cela je réponds que souvent les rêves se réalisent et que ce qui semble l'illusion d'aujourd'hui peut devenir la réalité de demain. Je réponds encore que l'entente cordiale, il y a quelques années n'était qu'un rêve, tandis qu'aujourd'hui, c'est une réalité tangible et un fait accompli⁸⁶.

Ainsi, cette volonté d'inviter Édouard VII dans le but d'étendre l'Entente cordiale en y faisant adhérer les États-Unis montre que Belcourt souhaite l'établissement de la paix universelle. Percevant d'un mauvais œil le militarisme qui caractérise certaines nations européennes, dont l'Allemagne, quoiqu'il ne s'y réfère pas explicitement, le député craint qu'un tel phénomène ne devienne un obstacle à cet idéal. Étant donné que la France et la Grande-Bretagne sont d'anciennes rivales, leur union, aux yeux de Belcourt, pourrait servir d'exemple en montrant que des nations jadis ennemies peuvent mettre de côté leurs différends et travailler ensemble pour une cause commune, soit la paix universelle. Cette attitude contraste nettement avec celle que le député a manifestée dans le cadre de la guerre sud-africaine. Après avoir ouvertement appuyé l'effort de guerre de son pays, il en vient désormais à condamner le militarisme qui constitue un obstacle à l'atteinte de la paix universelle. Cependant, les documents consultés ne permettent pas de savoir si Belcourt était déchiré sur la question de la participation canadienne à cette guerre. Quoi qu'il en soit, il se peut que le député soit prêt à accepter la guerre lorsqu'il la juge nécessaire.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 1742.

Bien reçue par les députés des deux partis politiques, la motion de Belcourt est adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes et au Sénat, de même que par les conseils municipaux des grandes villes canadiennes. Afin d'assurer la réalisation de son projet, Belcourt sollicite la collaboration de l'ancien gouverneur général du Canada, le comte d'Aberdeen, et du haut-commissaire du Canada à Londres, lord Strathcona, en plus d'informer le président américain de ses intentions⁸⁷. Cependant, ce qu'espère tant Belcourt ne se produira pas. Selon le *Times* de Londres, dont les propos sont résumés par *Le Temps*, le roi est dans l'obligation de refuser l'invitation, non par manque d'intérêt ou d'appréciation face au témoignage de loyauté que lui ont exprimé les Canadiens, mais parce qu'il y a une multitude d'affaires étatiques qui requièrent son attention et sa présence en Angleterre. Déçu, le député est à Londres, où il assiste au 6^e Congrès des Chambres de commerce de l'Empire, lorsqu'il apprend la nouvelle⁸⁸. Au tournant des années 1920, Belcourt imputera la faute de cet échec au représentant du Colonial Office qui, d'après lui, a pris cette décision sans avoir au préalable consulté le roi. Néanmoins, Belcourt réitérera en 1909 son invitation, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

Conclusion

Napoléon-Antoine Belcourt se consacre pleinement aux activités partisans lors de sa carrière de député à la Chambre des communes. Il appuie ouvertement les politiques de son gouvernement, que ce soit l'accord Laurier-Greenway, la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan ou encore la participation canadienne à la guerre sud-africaine. Lorsque les intérêts du Parti libéral ne sont pas en jeu, il

⁸⁷ AD, FNAB, HH 6022 .B42R, lettre 2 : Napoléon-Antoine Belcourt à Theodore Roosevelt, 10 mai 1906 ; lettre 3 : Napoléon-Antoine Belcourt au comte d'Aberdeen, 10 mai 1906 ; lettre 4 : Napoléon-Antoine Belcourt à lord Strathcona, 10 mai 1906.

⁸⁸ « M. Belcourt à Londres », *Le Temps*, 20 juillet 1906, p. 4.

parvient à défendre les intérêts de la nation canadienne-française, en brandissant l'idée d'un Canada bilingue et biculturel. Cependant, la cause canadienne-française ne constitue pas pour lui une priorité durant cette période. Lors de son troisième mandat de député, Belcourt souhaite inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada. À ce sujet, il présente en 1906 une motion à la Chambre des communes.

Au cours des années qui suivront sa nomination au Sénat, Belcourt sera confronté à un Canada de plus en plus déchiré sur les questions impériales, linguistiques et religieuses, ce qui contribuera à élargir davantage le fossé qui sépare les Canadiens français et les Canadiens anglais. C'est le cas des politiques navales et de la question scolaire du Keewatin et de l'Ontario. Fidèle à Laurier et au Parti libéral au point où il a adhéré aux politiques de conciliation et de compromis au moment où il était député, comment Belcourt réagira-t-il à ces enjeux qui marqueront ses premières années au Sénat et qui nuisent à l'unité nationale? Opposé au rétablissement des écoles confessionnelles de la minorité catholique du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, le sénateur préconisera-t-il la même politique au sujet de celles du Keewatin? De plus, est-ce que le nouveau sénateur joindra sa voix à celle de ses confrères franco-ontariens qui souhaitent demander au gouvernement ontarien la reconnaissance officielle des écoles bilingues de la province, ce qui mènera au Congrès des Canadiens français de l'Ontario et à la création de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario? Loyaliste et partisan du maintien du lien impérial jusqu'à ce que le Canada atteigne son indépendance, quelle attitude Belcourt adoptera-t-il face à la marine de guerre canadienne de Laurier et à la contribution financière d'urgence à la marine britannique de Borden? Ayant déjà manifesté son appui à la réciprocité avec les États-Unis, est-ce que le nouveau sénateur adhèrera également à la nouvelle entente économique entre le Canada et le pays voisin?

CHAPITRE 4

LES PREMIÈRES ANNÉES AU SÉNAT : PARTIE I, 1907-1913

Étant d'avis que la tâche de député est devenue trop lourde pour lui, Napoléon-Antoine Belcourt songe en 1907 à quitter ses fonctions pour des raisons de santé. Au cours de cette période, il est plutôt intéressé par la haute magistrature. Lors d'un entretien avec Wilfrid Laurier, ce dernier lui fait part de ses intentions de le nommer à la Cour suprême. Il est question qu'un juge prenne sa retraite, à défaut de quoi le chef libéral lui offrirait un siège au Sénat¹. C'est finalement à titre de représentant de l'Ontario pour la région d'Ottawa que Belcourt accède, le 22 novembre 1907, à la Chambre haute. Il succède ainsi au sénateur conservateur franco-ontarien, Charles-Eusèbe Casgrain², récemment décédé. Belcourt profite de l'occasion pour remercier ses électeurs de la confiance qu'ils lui ont accordée au fil des années³. Il accepte cette nomination avec modestie, prétextant qu'elle constitue davantage une reconnaissance envers la population francophone de l'Ontario qu'une reconnaissance envers ses états de service et ses mérites⁴.

Au cours de ses premières années à la Chambre haute, Belcourt assiste à un changement de gouvernement. Après avoir été à la tête du pays depuis 1896, le Parti libéral dirigé par Laurier perd en 1911 le pouvoir au profit de Robert Borden et du Parti conservateur qui ont fait une alliance électorale avec les conservateurs-nationalistes du Québec. Ces derniers se sont

¹ Bibliothèque et Archives Canada (dorénavant BAC), Fonds Wilfrid Laurier (dorénavant FWL), MG26-G, vol. 485, bobine C-854, p. 130982-130984, lettre de Napoléon-Antoine Belcourt à Wilfrid Laurier, 26 octobre 1907. Belcourt souhaite toujours accéder à la haute magistrature et le rappellera à Laurier l'année suivante lorsqu'un juge de la Cour suprême prendra sa retraite. À ce sujet, voir *Ibid.*, vol. 498, bobine C-498, p. 134451-134453, Napoléon-Antoine Belcourt à Wilfrid Laurier [1908].

² Il s'agit du premier sénateur franco-ontarien.

³ « Adieux de M. Belcourt », *Le Temps*, 26 novembre 1907, p. 4.

⁴ *Débats du Sénat du Canada, 1907-1908. Rapport officiel*, 4^e session, 10^e Parlement, Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1908, p. 3.

engagés lors de la campagne électorale à défendre les principes nationalistes, tels que définis par Henri Bourassa⁵. Tout au long de cette période, Belcourt est confronté à une unité nationale qui continue de se fragiliser en raison des tensions qui ne cessent de s'amplifier entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Ces deux communautés sont toujours divisées sur les questions qui abordent à nouveau le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération.

Les premières années de Belcourt au Sénat sont, entre autres, marquées par l'impérialisme qui continue de se manifester au Canada, comme en témoignent les politiques navales des années 1910, que ce soit la marine de guerre canadienne de Laurier ou encore la contribution financière d'urgence à la marine britannique de Borden. Au cours de la même période, les droits religieux et linguistiques de la minorité catholique et canadienne-française se retrouvent toujours dans une situation précaire. D'abord, les Franco-Ontariens mènent un combat contre leurs coreligionnaires irlandais pour le contrôle de l'Église catholique, notamment lorsqu'il est question des nominations épiscopales ou archiépiscopales⁶. Cette lutte se déroule au même moment où le Vatican favorise davantage une politique anglaise pour assurer la survie du catholicisme sur le continent nord-américain qui est majoritairement anglo-protestant. Il s'agit d'une politique que dénonce en 1910 Bourassa lors du Congrès eucharistique de Montréal lorsque l'archevêque de Westminster, M^{gr} Francis Bourne, déclare que la langue du catholicisme en Amérique du Nord doit être l'anglais⁷.

⁵ Au sujet de la campagne électorale fédérale de 1911, voir Patrice Dutil et David MacKenzie, *Canada 1911. The Decisive Election that Shaped the Country*, Toronto, Dundurn Press, 2011, 378 p.

⁶ Michel Bock, « Le Vatican et l'ACFEO au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les archives du Vatican : pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-275 ; Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p. ; Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, 282 p.

⁷ Yvan Lamonde, « Rome et le Canada : la vocation catholique de l'Amérique française ou de l'Amérique anglaise? », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet,

En plus de revendiquer le contrôle de l'Église catholique, les Franco-Ontariens exigent également le respect de leurs droits scolaires. Invoquée par le rapport Merchant de 1909, la piètre qualité de l'enseignement bilingue dans les écoles bilingues de l'Ontario amène les anglo-protestants et les catholiques irlandais à unir leur voix pour revendiquer l'abolition de ces institutions scolaires. Afin de remédier à cette situation, l'élite franco-ontarienne décide en 1910 d'organiser le Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario. Avec cet événement, elle souhaite non seulement solidariser les francophones de la province, mais aussi produire une démonstration de force dans le but d'exposer à la majorité anglophone leur volonté d'obtenir le respect de leurs droits « nationaux ». C'est d'ailleurs au cours de ce congrès qu'est fondée l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) qui jouera un rôle important dans la lutte contre le Règlement XVII⁸. Selon René Dionne, le Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario constitue la « première prise de parole collective en Ontario français⁹ ». En plus de la question scolaire franco-ontarienne, il y a aussi celle du Keewatin qui est soulevée en 1912 par des députés conservateurs-nationalistes du Québec lors du débat sur l'annexion du territoire au Manitoba. Ces derniers revendiquent le respect des droits scolaires de la minorité catholique¹⁰.

En tant que nouveau sénateur, Belcourt continue d'exprimer sa loyauté partisane. Bien qu'il accepte difficilement dans un premier temps la marine de guerre canadienne, prétextant qu'elle est l'incarnation du militarisme, le sénateur finit toutefois par l'accepter en l'associant désormais à la paix. Il se soumet également à la discipline de parti sur la réciprocité avec les

Constructions identitaires et pratiques sociales, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 324-343.

⁸ Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 » (à paraître).

⁹ René Dionne, « 1910. Une première prise de parole collective en Ontario français », dans *Cahiers Charlevoix I. Études franco-ontariennes*, Sudbury, Société Charlevoix et Prise de parole, 1995, p. 15-124.

¹⁰ Réal Bélanger, *Paul-Émile Lamarche. Le pays avant le parti (1904-1918)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1984, p. 181-185, 188-191.

États-Unis, la contribution financière d'urgence à la marine britannique et les écoles de la minorité catholique du Keewatin. Cependant, c'est à compter de cette période que l'engagement de Belcourt à l'égard de la cause canadienne-française devient plus soutenu. Alors que les intérêts de son parti ne sont pas, pour lui, un obstacle, le sénateur se permet de défendre ouvertement les intérêts des Franco-Ontariens sur les plans religieux, scolaire, politique, juridique et économique. Afin d'obtenir la reconnaissance officielle des écoles bilingues de l'Ontario, il prêche en faveur d'un Canada bilingue et biculturel. Au cours de cette période, il accepte même de diriger l'ACFEO.

Le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis

Durant ses premières années au Sénat, Belcourt s'intéresse à nouveau aux questions internationales. Lorsque les politiques navales alimentent le débat sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique, le nouveau sénateur continue de promouvoir l'autonomie de son pays. Cependant, il reconnaît toujours l'importance pour le Canada de venir en aide à la mère patrie lorsque celle-ci est en danger. Le maintien du lien impérial n'empêche toutefois pas Belcourt de favoriser un rapprochement avec les États-Unis sur le plan économique.

La marine de guerre canadienne

La marine de guerre canadienne est un des enjeux qui retiennent l'attention de Belcourt au cours de cette période. Depuis le milieu des années 1900, le Canada ne peut plus compter sur la Grande-Bretagne pour assurer la protection de ses côtes. Afin de contrer la menace allemande dans la mer du Nord, la mère patrie décide de retirer ses garnisons des eaux canadiennes, et ailleurs dans le monde, dans le but d'assurer la protection de son territoire. Soucieux de protéger

ses intérêts maritimes, le Canada, à l'instar des autres dominions, doit songer à l'organisation de son propre système de défense navale. En mars 1909, la Chambre des communes vote à l'unanimité une motion qui consent à l'établissement d'un service naval canadien pouvant, selon les circonstances, collaborer avec la marine impériale. Cette motion laisse aussi la porte ouverte à une aide financière d'urgence à la marine britannique. Lors de la Conférence impériale sur la défense qui se tient à Londres à l'été 1909, les autorités britanniques décident de reconnaître l'autonomie des dominions en matière de défense navale. Elles acceptent que chacun d'entre eux construise sa propre marine¹¹.

Ce projet d'une marine canadienne inquiète Belcourt. Dans le cadre d'un banquet tenu, le 14 octobre 1909, à l'hôtel Alexandra à Ottawa pour souligner le 25^e anniversaire de la fondation de deux branches de l'Association catholique de secours mutuel, soit Saint-Joseph et Sacré-Cœur, Belcourt déplore le fait que le Canada semble s'engager sur les voies du militarisme avec la construction de navires de guerre, tout comme l'Europe. Cette situation lui fait d'ailleurs craindre le pire, comme le rapporte *Le Temps* :

« Mais mes beaux rêves sont quelquefois entrecoupés de réveils troublants », a dit M. Belcourt, « et ce n'est pas sans un sentiment de regret que je vois le Canada montrer des tendances à suivre la mode européenne qui veut que les nations fassent des armements monstrueux et construisent des Dreadnoughts et des canons Krupp. » Il regrette que le Canada ait cru devoir adopter cette mode. Il y voit un danger, non pas à cause de l'argent que ces armements vont coûter, mais parce que c'est introduire chez nous l'esprit militaire. Il avait pensé que le Canada aurait pu continuer son petit bonhomme de chemin sans exciter les jalousies des autres nations, mais il s'est trompé, et le Canada a succombé à cette tentatrice, qui fait des victimes partout, la mode du militarisme. Il croit cependant que le monde européen se ressaisira, et que l'affolement par lequel il passe se dissipera, et il espère surtout que ce sentiment sera de courte durée au Canada.

Pour Belcourt, l'axiome *si vis pacem para bellum*, est un axiome hypocrite et faux, qui a été inventé pour voiler la convoitise des peuples comme des individus. Il voudrait voir

¹¹ Gilbert Norman Tucker, *The Naval Service of Canada. Its Official History, Volume 1 : Origins and Early Years*, Ottawa, King's Printer, 1962, p. 103-129.

cet axiome [être] remplacé par un autre plus vrai et plus juste suivant lui [*sic*] qui serait comme suit : Si vis pacem, uara [*sic*] pacem, si nous voulons la paix préparons la paix¹².

Cette crainte du militarisme n'est pourtant pas nouvelle chez Belcourt. Au moment où il demandait en 1906 au Parlement d'inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada, Belcourt souhaitait mettre un terme à ce phénomène qui est particulièrement présent sur le continent européen, afin d'instaurer la paix universelle. Cependant, il faut rappeler que le sénateur s'était prononcé en faveur de la participation canadienne à la guerre sud-africaine. Nous avons précisé dans le chapitre précédent qu'il était possible que Belcourt était prêt à accepter la guerre lorsqu'il la jugeait nécessaire. Tout en relançant son invitation au roi à visiter le Canada et son désir de voir les États-Unis adhérer à l'Entente cordiale, le sénateur réitère son opposition au militarisme, le 29 décembre 1909, lors du Banquet de la Chambre de commerce d'Ottawa :

I regret that time will not permit me to-night to dwell on this most inspiring theme, fraught as it is with the greatest consequences not only to the nations concerned but for the whole civilized world. Modern civilization will not reach its legitimate goal without the establishment of universal peace, universal peace as complete and as permanent as things human are susceptible of permanency and completeness. For my part I refuse to believe that universal peace is but a dream. I refuse to subscribe to the heresy that universal peace is beyond human attainment and that the mad race after monstrous military armaments must go on. I believe that Great Britain, France and the United States, if they will make the effort, can and will accomplish this greatest boom to humanity¹³.

Belcourt n'exprime pas seulement son opposition à la marine canadienne dans le cadre du banquet de l'Association catholique de secours mutuels ; il la manifeste aussi la même année à son collègue libéral, William Lyon Mackenzie King, le ministre du Travail. Ce dernier laisse entendre dans son journal personnel que le sénateur ne croyait pas en l'impérialisme et qu'il envisageait plutôt l'indépendance du Canada. À cet effet, il est permis de croire que Belcourt partage l'avis qu'une telle politique obligerait le pays à participer à toutes les guerres impériales,

¹² « 25^e anniversaire de la fondation de la C.M.B.A. », *Le Temps*, 15 octobre 1909, p. 1.

¹³ Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Canada : Histoire profane – Ontario (dorénavant FCHPO), HP 351 .P96V, document 117 : « Ottawa Board of Trade Banquet », [29 décembre 1909], p. 6.

ce qui constituerait une atteinte à son autonomie et à l'atteinte éventuelle de son indépendance. Cependant, en tant que Canadien français, Belcourt ne pouvait pas, selon Mackenzie King, aborder la question, ne voulant vraisemblablement pas provoquer des tensions :

Belcourt spoke freely of the naval programme [sic], admitting that he was opposed to anything being done that could be avoided, & saying he thought the day was coming when Canada would be independent. He does not believe in imperialism, but being a Fr[ench] Can[adian] feels he cannot speak out¹⁴.

Le projet de loi qui crée le service naval canadien est présenté par Laurier, le 12 janvier 1910, à la Chambre des communes. Il prévoit l'établissement d'un collège naval destiné à la formation des officiers, de même que la construction de cinq croiseurs et de six destroyers, sans oublier le fait que le service sera volontaire et non obligatoire. Tout en demeurant sous le contrôle du Parlement canadien, cette marine pourrait, sous l'approbation de ce dernier, être mise à la disposition de la Grande-Bretagne en cas de guerre, si les circonstances le justifient. Ce projet de loi suscite du mécontentement. Confronté à une remise en question de son autorité sur la question navale, Borden préconise plutôt une contribution financière d'urgence à la marine britannique destinée à l'achat ou à la construction de deux navires de guerre de type dreadnought. De plus, il souhaite que la population soit consultée avant d'adopter une telle mesure. Tout comme leur son chef, Frederick DeBartzch Monk et les conservateurs du Québec revendiquent un plébiscite, mais pas pour les mêmes raisons. Selon eux, le projet de loi tend à modifier les rapports entre le Canada et la Grande-Bretagne, ce qui constitue une menace à l'autonomie du pays. Ils unissent d'ailleurs leur voix à celle de Bourassa, alors député nationaliste à l'Assemblée législative du Québec, et à celle de ses disciples qui s'opposent aussi à

¹⁴ BAC, Journal personnel de William Lyon Mackenzie King, MG26-J13, 9 novembre 1909, [en ligne], [<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/politique-gouvernement/premier-ministres/william-lyon-mackenzie-king/Pages/item.aspx?IdNumber=4596&>] (29 juillet 2011).

une telle mesure¹⁵. Bourassa se sert d'ailleurs de son journal nouvellement fondé, *Le Devoir*, dans le but de combattre cette politique. Il soutient, entre autres, que la marine de guerre canadienne sera onéreuse, qu'elle entraînera le Canada dans les guerres impériales et qu'elle mènera au militarisme et à la conscription. C'est pourquoi il revendique un plébiscite¹⁶.

Quant à lui, Laurier ne demeure pas indifférent face à ce flot de critiques. Tout en rappelant que le Canada a des responsabilités à l'égard de la mère patrie, le premier ministre répond aux détracteurs de son projet de loi en disant qu'une contribution immédiate n'est pas nécessaire puisqu'il n'y a pas d'urgence. Rejetant l'idée du plébiscite puisque la population s'est prononcée, selon lui, sur la question lors de deux élections générales, Laurier soutient aussi que l'autonomie du pays ne sera pas menacée par la marine canadienne, compte tenu du fait que c'est le Parlement qui décidera si une intervention est nécessaire. Quoi qu'il en soit, son projet de loi reçoit la sanction royale le 4 mai 1910¹⁷.

Bien qu'il se soit opposé en 1909 à l'idée d'une marine de guerre canadienne lorsqu'elle a été présentée pour la première fois à la Chambre des communes, Belcourt fait toutefois volte-face en 1910 et finit par l'accepter, du moins partiellement, lorsqu'elle devient un projet de loi. Lors de l'élection partielle qui se tient quelques jours plus tard dans la circonscription d'Ottawa et lors de laquelle il appuie le candidat libéral, Albert Allard, un marchand de la capitale, Belcourt ne se réfère plus à la marine comme un outil de guerre, mais plutôt comme un outil de protection. Il explique qu'une telle mesure est nécessaire pour protéger les côtes du pays et pour repousser l'ennemi, le cas échéant¹⁸. Cependant, si nous tenons compte de ses propos qui sont

¹⁵ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 326-327 ; H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 185-190 ; G.N. Tucker, *op. cit.*, p. 129-131.

¹⁶ R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*, p. 302-313 ; R. Gomes, *loc. cit.*, p. 167-170.

¹⁷ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 328-329.

¹⁸ « Brillante assemblée hier soir à la salle Ste-Anne en faveur de la candidature de M. Allard », *Le Temps*, 27 janvier 1910, p. 1 ; « Star Speakers for Liberal », *The Evening Citizen*, 27 janvier 1910, p. 5.

rapportés par *Le Temps* et le *Evening Citizen*, le sénateur demeure silencieux sur la question d'une possible intervention canadienne dans les guerres impériales. Ce silence peut témoigner du fait que Belcourt n'est pas tout à fait converti à la politique de son chef. En tant qu'organisateur libéral pour Ottawa, le sénateur reconnaît peut-être la nécessité de faire valoir l'importance de la marine canadienne, du moins pour assurer l'élection du candidat libéral.

Quoiqu'il ne se prononce pas sur la question lorsque la marine de guerre canadienne est débattue au Sénat, étant vraisemblablement absent, un autre signe qu'il n'est visiblement pas encore prêt à y offrir sa pleine adhésion, c'est plutôt lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, quelques mois plus tard, que Belcourt affirme être de tout cœur avec son gouvernement sur cette question. Ayant d'abord associé la marine de guerre canadienne au militarisme, il en vient désormais à l'associer à la paix. Il est permis de croire que c'est son esprit partisan qui l'a amené à se rallier à la ligne de parti puisqu'il utilise les mêmes arguments que Laurier pour vanter les mérites de la marine de guerre canadienne. De plus, il est sans doute difficile pour Belcourt de s'opposer à la politique de celui qui l'a nommé sénateur. Quoi qu'il en soit, son intervention vise particulièrement à répondre aux opposants de la marine canadienne que sont vraisemblablement Bourassa et ses disciples nationalistes, de même que Monk et les conservateurs canadiens-français, bien que le sénateur ne prenne pas la peine de les mentionner.

Belcourt explique d'abord que c'est dans l'intérêt de toute nation que d'organiser et de maintenir un système de défense nationale, tant sur mer que sur terre, d'autant plus que le gouvernement impérial a retiré ses garnisons et qu'il a confié au pays la garde, le maintien et la protection de ses côtes, ses pêcheries, ses havres et ses routes de commerce. Ces derniers peuvent, selon lui, être exposés à toute forme d'agression venant de l'extérieur. De plus, Belcourt soutient que le Canada doit maintenir la paix, non seulement à l'intérieur, mais aussi à

l'extérieur, tout en protégeant le domaine national et les biens nationaux. Advenant son intégration aux États-Unis, le Canada, affirme-t-il, serait dans l'obligation de contribuer à la défense nationale, autant sinon plus que s'il était un pays indépendant. Puisque les opposants à la marine canadienne ont déjà reconnu l'importance d'avoir un système de défense sur terre dans le passé, Belcourt indique ne pas comprendre pourquoi ils refusent d'admettre l'importance d'un système de défense sur mer qui est pourtant son corollaire¹⁹.

Après avoir démontré la nécessité pour le Canada d'avoir sa propre défense navale, Belcourt explique par la suite que le pays, en tant que membre de l'Empire britannique, a un devoir de prêter main-forte au gouvernement impérial, afin de maintenir et de préserver l'intégrité du drapeau britannique qui protège les libertés, les droits, les vies et les biens des Canadiens :

J'espère et je crois d'ailleurs qu'il ne se trouvera pas dans le pays un seul sujet de l'empire qui oublie jamais qu'après tout, nous sommes associés dans la grande famille impériale ; et que si nous réclamons pour nous, si nous nous prévalons constamment des bénéfices et des avantages que la famille impériale britannique nous offre, nous avons également le devoir et l'obligation imposés par l'honneur et le titre d'associés, de contribuer aux dépenses et aux obligations de la société nationale ou impériale, comme toute autre société qui ne saurait être fondée et exister [*sic*] sur d'autres bases que celles de la contribution mutuelle, suivant les moyens de chacun, en proportion des bénéfices que chacun y trouve²⁰.

Ainsi, Belcourt reprend le même argument qu'il avait défendu dans le but de justifier la participation canadienne à la guerre sud-africaine. Quoi qu'il en soit, il croit cependant que l'intervention du Canada doit seulement se faire si l'existence et les intérêts de l'Empire britannique sont en danger. Selon lui, le Canada n'a pas à intervenir dans toutes les guerres impériales, sans égard au lieu, à la cause ou à l'intérêt en jeu. Bien qu'il soutienne l'idée que la marine de guerre canadienne pourrait intervenir dans les guerres impériales en cas de danger, le

¹⁹ *Débats du Sénat du Canada, 1910-1911. Rapport officiel*, 3^e session, 11^e Parlement, Ottawa, C.H. Parmalee, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1911, p. 12-13.

²⁰ *Ibid.*, p. 13.

sénateur tient toutefois à préciser que l'autonomie canadienne ne sera pas menacée par la création de cette marine²¹. Quelques jours plus tard, Belcourt réitère son appui à la politique de son gouvernement au Club Belcourt lors d'une conférence offerte par Louis-Philippe Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries²². Le programme de développement naval canadien, qu'appuie désormais le sénateur, sera toutefois suspendu en 1912 par le gouvernement conservateur de Borden, au profit d'une contribution financière d'urgence à la marine britannique, comme nous le verrons plus loin.

Le traité de réciprocité avec les États-Unis

Tout comme au sujet de la marine de guerre canadienne, Belcourt suit la ligne de parti sur la réciprocité avec les États-Unis. À l'époque, Laurier juge le moment favorable pour promouvoir une telle politique, surtout que les relations entre le Canada et les États-Unis sont plus harmonieuses. Il serait alors plus facile d'entreprendre des pourparlers, étant donné que ce sont les États-Unis qui en prennent l'initiative. Il y a également les agriculteurs de l'Ouest canadien qui revendiquent la réciprocité puisqu'elle leur permettrait d'avoir accès à un plus grand marché, tout en obtenant de la machinerie à un meilleur prix et un tarif plus élevé pour leurs produits. Ce que souhaite Laurier, c'est obtenir un accord qui satisfera à la fois les agriculteurs et les manufacturiers. Après que le Canada eut revendiqué une entente qui touche les produits naturels et non les produits manufacturiers, alors que les États-Unis auraient plutôt

²¹ *Ibid.*, p. 14-15.

²² « L'hon. M. Brodeur annonce les élections générales en 1912 », *Le Temps*, 15 décembre 1910, p. 8. Fondé en 1904 en l'honneur de Belcourt, le club, qui porte son nom, a comme objectif de faire la promotion du programme libéral et des principes libéraux. Il se veut également un lieu d'apprentissage politique où les membres pourront faire valoir leur talent d'orateurs, tout en côtoyant des figures libérales importantes. Belcourt en est d'ailleurs le patron. À ce sujet, voir « Un grand ralliement », *Le Temps*, 4 février 1904, p. 1.

préférée couvrir le plus de produits possibles, les deux pays en viennent à un compromis. Ce dernier tient compte des produits naturels et d'un minimum de produits manufacturiers²³.

C'est au Sénat dans le cadre du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, le 22 novembre 1910, que Belcourt se manifeste vraisemblablement pour la première fois en faveur de la question. N'abordant que brièvement le sujet, le sénateur ne partage d'ailleurs pas l'avis des opposants à la mesure qui prétendent que la réciprocité constitue une humiliation pour le Canada. Il croit plutôt que le pays ne pouvait pas demeurer indifférent face à l'invitation lancée par son homologue américain, d'autant plus qu'une telle politique ne peut que contribuer à la prospérité du Canada. Selon lui, refuser d'entamer des pourparlers avec les États-Unis aurait été contraire aux intérêts nationaux²⁴. Il est permis de croire que Belcourt partage l'avis que le Canada a beaucoup à gagner en adhérant à une telle entente puisqu'il pourrait avoir accès au vaste marché américain pour ses produits naturels. Les Canadiens auraient l'occasion, dans ce contexte, de se procurer des biens manufacturiers américains à un prix plus bas.

À la suite d'un accord conclu, le 21 janvier 1911, entre le Canada et les États-Unis, le projet de réciprocité est introduit cinq jours plus tard à la Chambre des communes. Craignant que la nouvelle entente finisse par englober tous les produits manufacturiers, les hommes d'affaires, les protectionnistes, les manufacturiers, les promoteurs de chemins de fer et les banquiers décident de manifester leur opposition. Ils utilisent les mêmes arguments qui avaient été invoqués dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1891, soit la fin de la prospérité du pays et du commerce interne, la fermeture des industries, le chômage, l'annexion aux États-Unis, la fin du lien impérial, l'abandon des idéaux britanniques et la trahison de Laurier, des arguments que ce dernier réfutera, bien entendu. Un groupe d'hommes d'affaires et de financiers

²³ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 337-340 ; Charles P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies*, Volume 1 : 1867-1921, Toronto, University of Toronto Press, 1984, p. 143-144.

²⁴ *Débats du Sénat du Canada, 1910-1911*, p. 15.

libéraux de Toronto publie un manifeste anti-réciprocité, en plus de fonder la Ligue nationale canadienne et la Ligue anti-réciprocité. Le projet de réciprocité suscite aussi le mécontentement de Borden et des conservateurs qui font tout en leur pouvoir pour éterniser le débat sur la question, alors que Monk revendique, pour sa part, un plébiscite. Le mouvement d'opposition atteint aussi certains députés libéraux fédéraux, dont Clifford Sifton qui s'allie secrètement au chef conservateur dans le but de défaire Laurier. Enfin, les premiers ministres conservateurs provinciaux, de même que chez les impérialistes et leurs journaux, manifestent aussi leur désaccord²⁵. Bien qu'elle fasse des mécontents, la politique attire toutefois la sympathie de Bourassa. Ce dernier appuie la réciprocité avec les États-Unis dans la mesure où elle peut constituer un obstacle à la fédération impériale. Refusant de croire qu'elle est une menace à l'indépendance commerciale du Canada, à son autonomie politique et à son attachement à l'Empire britannique, Bourassa estime qu'une telle mesure ne peut être qu'avantageuse pour l'économie canadienne²⁶.

Le mouvement d'opposition n'a toutefois pas raison de Belcourt puisqu'il continue d'offrir son appui à la politique de son gouvernement. Dans une entrevue qu'il a accordée en 1911 à un journaliste du *Evening Standard and St. James Gazette*, un journal londonien, et qui est résumé par *Le Temps*, le sénateur explique que la réciprocité sera bénéfique pour les deux pays. En effet, il soutient que les États-Unis ont besoin d'élargir leur marché, afin de subvenir à une population qui ne cesse de s'agrandir, alors que le Canada, pour sa part, en tirera des avantages. Belcourt croit vraisemblablement que son pays trouvera des débouchés pour ses matières premières, tandis que la population canadienne pourra se procurer des biens manufacturiers à bon marché. Cependant, Belcourt va encore plus loin dans sa réflexion. Il croit

²⁵ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier*, *op. cit.*, p. 341-345 ; C.P. Stacey, *op. cit.*, p. 145-147.

²⁶ Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride. Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 188 ; R. Bélanger, *Henri Bourassa*, *op. cit.*, p. 348-350.

que le traité contribuera à rapprocher davantage les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce qui aura pour conséquence l'avènement de la paix universelle, un idéal que souhaite atteindre, selon lui, le Canada²⁷. À ce sujet, il faut rappeler que Belcourt avait exprimé son désir de voir l'adhésion des États-Unis à l'Entente cordiale, lorsqu'il avait proposé en 1906 et en 1909 d'inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada. Puisque cette visite n'a pas eu lieu, le pays, en tant que membre de l'Empire britannique, pourrait alors servir de lien entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce qui pourrait contribuer à atteindre cette paix universelle que souhaite tant le sénateur.

En plus d'exprimer son appui à la réciprocité avec les États-Unis et son désir d'atteindre la paix universelle, Belcourt réitère, dans le cadre de l'entrevue accordée au journal londonien, son opposition à l'annexion qui serait, d'après lui, une insulte à la loyauté du Canada à l'égard de l'Empire britannique. Il croit d'ailleurs que le développement des relations sociales et intellectuelles avec le pays voisin peut se faire parallèlement avec le lien qui unit le Canada à la Grande-Bretagne²⁸. Bref, le lien impérial n'empêche pas Belcourt de préconiser un rapprochement avec les États-Unis. Quoi qu'il en soit, la réciprocité ne verra jamais le jour puisque Laurier, en réaction à l'agitation parlementaire que suscite sa politique, décide de déclencher des élections générales qui seront remportées par Borden et les conservateurs.

Le couronnement du roi George V

Après avoir défendu la réciprocité avec les États-Unis, Belcourt a l'occasion, à l'été de 1911, d'assister au couronnement du roi Georges V à Londres en compagnie de Laurier qui a participé à la conférence impériale. Tout en partageant ses impressions de l'événement au journal *Le Temps*, Belcourt profite de sa tribune pour réfléchir à nouveau sur le statut du Canada

²⁷ « Un État idéal », *Le Temps*, 16 mai 1911, p. 4.

²⁸ *Ibid.*

au sein de l'Empire britannique. Il reprend d'ailleurs les mêmes propos qu'il avait défendus dans le cadre des débats sur la participation canadienne à la guerre sud-africaine et la marine de guerre canadienne. Afin d'assurer la permanence du lien impérial, Belcourt soutient l'importance de respecter l'autonomie des différents membres de l'Empire, en leur permettant de se développer et de se gouverner librement selon leurs propres besoins et ressources. Il affirme, néanmoins, qu'en cas de danger commun, les membres de l'Empire doivent unir leurs forces. Ce raisonnement amène d'ailleurs le sénateur à qualifier ces derniers d'« impérialistes ». Cependant, le terme n'a pas de connotation négative chez lui puisque faire partie de l'Empire et accomplir ses devoirs à l'égard de ce dernier correspond, dans un sens très limité, à de l'impérialisme. En fait, ce que le sénateur tente vraisemblablement d'expliquer, c'est que le terme a été dénaturé par des impérialistes intransigeants dans le but de justifier une course aux armements ou une centralisation des forces impériales. Même s'il estime que les membres de l'Empire porteront ce qualificatif jusqu'au moment où ils décideront d'accéder à l'indépendance, Belcourt affirme toutefois que le Canada doit demeurer dans l'Empire britannique :

Le mot impérialiste, dont on abuse fréquemment, ainsi compris, ne saurait inspirer de crainte encore moins causer des appréhensions à qui que ce soit. Il devrait au contraire être une source fertile de légitime orgueil, d'inspiration et d'encouragement. Tous les membres de l'Empire Britannique, quelle que soit la latitude ou la partie du globe qu'ils habitent sont, dans le sens indiqué, des impérialistes et ne peuvent être autres, du moins tant qu'ils ne seront pas prêts à assumer la tâche de se suffire à eux-mêmes pleinement, complètement et d'une façon permanente.

Il ne serait que juste et raisonnable, il ne serait que conforme à notre dignité, à la place que nous occupons et entendons conserver dans l'Empire de reconnaître franchement et ouvertement, nous-mêmes et même avec orgueil, que nous sommes des impérialistes dans le sens véritable du mot et dans les conditions discutées.

Après tout, nous faisons partie intégrante de l'Empire, et personne que je sache, au Canada du moins, n'a sérieusement songé à s'en retirer. Et pourquoi y songerait-on²⁹?

²⁹ « Le couronnement du roi », *Le Temps*, 8 juillet 1911, p. 1.

En rejetant catégoriquement la rupture du lien impérial, Belcourt exprime un engouement pour l'Empire britannique qui est plus visible qu'auparavant. Bien qu'il ait déjà manifesté dans le passé son désir de maintenir le lien impérial jusqu'à ce que le Canada obtienne son indépendance, le sénateur n'avait toutefois pas précisé le modèle politique que devrait suivre le pays. Il est clair maintenant que le sénateur souhaite que le Canada demeure dans l'Empire britannique, tout en préservant son autonomie. C'est aussi ce que souhaite Laurier. C'est ce que souhaitera également plus tard son successeur, William Lyon Mackenzie King, qui revendiquera, dans les années 1920, l'autonomie complète de Canada, sans pour autant rompre avec la Grande-Bretagne, ce qui mènera en 1931 à l'adoption du statut de Westminster qui reconnaîtra l'autonomie des dominions en matière d'affaires étrangères. Ainsi, Belcourt se rallie à la prise de position du Parti libéral sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique. Le sénateur reprendra cette politique lors du débat sur la contribution financière d'urgence à la marine britannique.

La contribution financière d'urgence à la marine britannique

La loyauté que voue Belcourt à son chef et à son parti l'amène aussi à dénoncer la contribution financière d'urgence à la marine britannique du premier ministre Robert Borden. Après avoir suspendu le programme naval de Laurier, Borden profite de l'annonce de la Grande-Bretagne d'un nouveau programme de construction navale pour élaborer sa propre politique navale. Répondant au désir du premier lord de l'Amirauté, Winston Churchill, le premier ministre propose d'offrir une contribution financière d'urgence de 35 millions de dollars à la marine britannique dans le but de construire et d'équiper des navires de guerre. Ces derniers seront mis à la disposition de la Grande-Bretagne pour la défense commune de l'Empire

britannique. De plus, ils pourront être éventuellement rappelés par le Canada pour former une unité canadienne de la marine impériale, tout en demeurant sous le contrôle du pays. En gros, Borden reprend l'idée qu'il avait défendue lors du débat sur la marine de guerre canadienne. Il indique également que cette contribution permettra au Canada d'avoir une voix dans la gestion de la politique étrangère impériale³⁰. Cette politique suscite la colère de Laurier. Bien qu'il croie que le Canada doit aider la mère patrie en cas de danger, le chef de l'opposition soutient toutefois que la menace allemande n'existe pas et qu'une telle politique, qui est un croisement entre le jingoïsme et le nationalisme, ne peut que porter atteinte à l'autonomie du pays³¹. Quant à Bourassa, il s'oppose également à une telle mesure puisqu'elle porterait atteinte à l'autonomie canadienne. De plus, il critique les députés conservateurs-nationalistes qui ont voté avec le gouvernement, de même que Laurier qui continue de défendre sa politique navale³².

Partisan du programme naval de Laurier, Belcourt s'oppose à la contribution financière d'urgence à la marine britannique. Lorsque la question est discutée au Sénat, le 28 mai 1913, Belcourt se prononce en faveur de l'amendement demandant au gouvernement de Borden de sonder la population canadienne sur le sujet. Il estime que le projet de loi du premier ministre est d'abord contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution canadienne, alors que la marine des libéraux, selon lui, la respectait. Le sénateur croit que la mesure de Borden va à l'encontre de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui permet seulement au Parlement canadien de faire des lois pour l'établissement et le maintien d'un service militaire et naval pour la défense du pays, et non pas de faire des dons en argent ou sous forme de navires à la marine britannique. Afin d'adopter une telle mesure, il faudrait, affirme Belcourt, amender la

³⁰ G.N. Tucker, *op. cit.*, p. 173-199.

³¹ R. Bélanger *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 368-370.

³² R. Bélanger, *Henri Bourassa, op. cit.*, p. 428-432.

Constitution, ce qui exige, dans un premier temps, le consentement de toutes les provinces et, par la suite, la sanction des autorités impériales³³.

Bien qu'il juge que la politique du gouvernement est inconstitutionnelle, Belcourt exprime toutefois son loyalisme en soutenant que la question de la constitutionnalité pourrait être mise de côté, advenant le risque d'un danger réel et immédiat ou dans un avenir rapproché qui menacerait l'Empire britannique. À ce moment-là, le Canada, en tant que membre de l'Empire, n'hésiterait pas, d'après le sénateur, à offrir une somme beaucoup plus considérable que celle proposée par le premier ministre. Sur ce point, Belcourt partage le même avis que Laurier, mais se distingue de Bourassa qui rejette toute forme de participation du Canada aux guerres impériales. De plus, Belcourt ajoute que même les Canadiens français, qui ne sont pas des partisans de la guerre et des méthodes militaires de l'Europe, et qui ne considèrent pas les « Vieux Pays » comme leur patrie, n'hésiteraient pas à offrir leur argent et leur sang pour protéger le drapeau britannique qui leur a donné la liberté et les institutions britanniques. Selon lui, ils le feront seulement si l'Empire est en danger :

En une telle éventualité, aucun élément du pays ne serait plus prêt et mieux disposé à consentir à une contribution que la population canadienne-française, bien qu'on ne puisse pas attendre d'elle qu'elle montre beaucoup d'enthousiasme pour des préparatifs de guerre. [...]

Le Canadien-[F]rançais en a eu assez de la guerre, et il veut maintenant la paix. Non pas qu'il n'ait pas voulu on [*sic*] n'ait pas pu se battre quand l'occasion le demandait. Nous savons qu'il s'est bien battu, avec honneur pour lui-même et profit pour son pays et l'empire. Nous pouvons croire que si l'occasion s'en présentait de nouveau, et cette éventualité ne l'empêche pas de dormir, il se battra aussi bien qu'il l'a fait dans le passé, et de nouveau il peut [*sic*] se faire [dire] que ce sera à lui que la Couronne britannique sera redevable de lui avoir conservé cette moitié du continent nord-américain.

Si jamais le drapeau de l'empire était en danger, personne plus que lui ne serait prêt à y aller plus volontiers de son sang et de son argent. [...] Il combattra pour son pays jusqu'au bout, il combattra pour le drapeau britannique, qui est son drapeau, celui qui lui

³³ *Débats du Sénat du Canada, 1912-1913. Rapport officiel*, 2^e session, 12^e Parlement, Ottawa, C.H. Parmalee, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1913, p. 916-920.

a donné la liberté et les institutions britanniques, partout où ce drapeau pourra se trouver en péril, mais c'est à cela que se borne la mesure de la participation qu'il entend prendre à quelque guerre³⁴.

Tout en exprimant son loyalisme et celui des Canadiens français, Belcourt tient à préciser que ces derniers souhaitent avant tout préserver le *statu quo* dans les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne. Par conséquent, ils s'opposent, selon lui, à l'annexion aux États-Unis et à la fédération impériale, en plus de redouter l'indépendance³⁵. Ainsi, Belcourt souhaite préserver la structure impériale, sans pour autant que le Canada demeure subordonné à la mère patrie, d'où son appui à l'autonomie du pays au sein de l'Empire britannique, comme nous l'avons déjà mentionné.

Même s'il indique que le Canada ferait sa part pour assurer l'existence de l'Empire britannique en cas de danger réel, Belcourt précise néanmoins que ce danger n'existe pas et que ce sont les impérialistes « à tous crins », de même que les « fabricants de canons et d'armements » qui l'ont inventé, puis propagé par la suite grâce aux orateurs et aux journaux qui travaillent pour eux. Ainsi, il est clair pour Belcourt que le Canada doit s'en tenir aux principes de la Constitution, compte tenu du fait que l'adoption de la contribution financière d'urgence à la marine britannique, surtout en l'absence de danger réel, serait une atteinte à l'autonomie canadienne. Le sénateur profite également de l'occasion pour réaffirmer son opposition au militarisme au profit de la culture des arts de la paix. Par conséquent, il estime que le Canada doit se tenir à l'écart des conflits internationaux, bien qu'il doive être disposé à défendre son territoire et le drapeau britannique qui assure sa protection³⁶.

L'inconstitutionnalité du projet de loi de Borden n'est pas le seul argument invoqué par Belcourt, qui soutient aussi que le gouvernement canadien n'a pas de mandat populaire pour

³⁴ *Ibid.*, p. 913-914.

³⁵ *Ibid.*, p. 915.

³⁶ *Ibid.*, p. 914, 916.

adopter une semblable loi. Le sénateur indique que la population canadienne n'a jamais été consultée sur une telle mesure et qu'elle préfère plutôt l'achèvement du programme naval canadien, ce dernier ayant été adopté par une majorité de députés et dont la voix incarnait l'opinion populaire. Il tient d'ailleurs à rappeler que les conservateurs n'ont jamais abordé la question d'une contribution financière d'urgence à la marine britannique lors des dernières élections fédérales. Non seulement le gouvernement n'a pas le mandat de la population canadienne d'agir ainsi, mais il n'a pas non plus, d'après le sénateur, l'appui de la Grande-Bretagne, ni celui des autres parties de l'Empire britannique. Cela tient à ce que le projet de loi de Borden va à l'encontre de l'entente conclue en 1909 entre le gouvernement impérial et les gouvernements canadien, australien et néo-zélandais. Cette entente, affirme le sénateur, stipulait que chaque dominion aurait le droit de mettre en place un service naval distinct pour sa propre défense et que celui-ci pourrait être mis à la disposition de la Grande-Bretagne en cas de danger, ce qui est en parfait accord avec la loi sur le service naval canadien adoptée par l'ancien gouvernement libéral³⁷.

En plus de ne pas avoir l'assentiment de la population canadienne, ni celui de la Grande-Bretagne et des autres dominions, la politique du gouvernement, ajoute Belcourt, obligerait aussi le Canada à prendre part aux relations diplomatiques et aux conflits de l'Europe. À son avis, ce sont plutôt les hommes politiques impériaux qui siègent à Westminster et non ceux des dominions qui doivent s'occuper de la politique étrangère impériale. Contrairement à Borden, qui souhaite que le soutien du Canada à la défense impériale soit récompensé par un droit de parole au Conseil de l'Empire, Belcourt préfère plutôt que le pays adopte une politique isolationniste à l'égard de la politique étrangère de la Grande-Bretagne. D'après lui, cette position n'empêchera pas le pays de faire sa part envers la mère patrie si l'Empire britannique

³⁷ *Ibid.*, p. 921-922.

était en danger. Ainsi, à la suite de Laurier et Bourassa, le sénateur réitère son opposition à la fédération impériale. Selon lui, le pays doit avant tout privilégier le contrôle de sa politique navale, ce qui était le cas avec le service naval canadien, au lieu d'avoir un représentant qui pourrait avoir un droit de parole sur la politique étrangère impériale³⁸. Il est donc évident que Belcourt craint que le Canada puisse éventuellement perdre le contrôle de sa politique navale s'il était admis au sein du Conseil de l'Empire, ce qui constituerait une atteinte à son autonomie.

Enfin, Belcourt s'oppose à la contribution financière d'urgence à la marine britannique puisqu'elle menacerait l'unité canadienne et celle de l'Empire britannique, surtout en l'absence d'un danger réel. D'une part, le sénateur explique que les Canadiens n'hésiteront pas à critiquer les dépenses pour la construction et l'administration des navires par l'Amirauté britannique, alors que le gouvernement canadien prétendra qu'il n'a aucune responsabilité sur la façon dont sera dépensé l'argent et encore moins sur l'utilisation des navires, ce qui provoquera des tensions. D'autre part, il indique que cette mesure va contribuer à envenimer les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne puisqu'elle comporte certaines conditions, dont le rappel des vaisseaux. Il ne croit pas que la promesse d'une contribution financière pour la construction de trois vaisseaux de guerre, qui pourront être rappelés par le gouvernement canadien, soit la meilleure garantie d'une amitié durable entre les deux parties³⁹. En votant pour l'amendement, Belcourt, tout comme ses confrères libéraux qui forment la majorité au Sénat, rejette la mesure de Borden⁴⁰. À la veille de la Première Guerre mondiale, le Canada n'a toujours pas développé son programme naval.

³⁸ *Ibid.*, p. 922-924.

³⁹ *Ibid.*, p. 924-925.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 1019.

La question scolaire de l'Ontario et du Keewatin

Pendant qu'il poursuit ses activités partisans, Belcourt se porte aussi à la défense des intérêts de ses compatriotes franco-ontariens. Alors que sa loyauté partisane n'est pas en jeu, le sénateur peut revendiquer la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa, la reconnaissance des écoles bilingues, une meilleure représentation franco-ontarienne au Sénat et à la haute magistrature, de même que l'amélioration de la situation économique des Franco-Ontariens. Élu premier président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), laquelle voit le jour en 1910 dans le cadre du Congrès des Canadiens français de l'Ontario, Belcourt n'est pas épargné par les attaques de partisanerie qui sont portées contre lui par certains membres de l'élite canadienne-française, ce qui l'amène en 1912 à abandonner la présidence de l'Association. Bien qu'il revendique la reconnaissance des écoles bilingues de l'Ontario à compter de 1910, le sénateur ne prend toutefois pas, en 1912, la même attitude au sujet des droits scolaires de la minorité catholique du Keewatin. Sur cette question, il préconise plutôt la politique qu'a adoptée son parti dans le cadre de la crise scolaire du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, soit la conciliation et le compromis.

Le Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario

Depuis les années 1880, des campagnes antifrancaises et anticatholiques qui ébranlent l'Ontario. Elles sont orchestrées par le chef de l'opposition conservatrice, William Meredith, la Equal Rights Association et la Protestant Protective Association, ébranlent l'Ontario. Afin de calmer le jeu, le gouvernement libéral d'Oliver Mowat impose en 1885 l'enseignement de la langue anglaise à toutes les écoles. De plus, il décrète en 1890 l'anglais comme langue d'enseignement obligatoire dans toutes les écoles, sauf si les enfants ne la maîtrisent pas, ce qui

permet aux écoles bilingues de poursuivre l'enseignement du français. Succédant à Mowat, George Ross confirme en 1901 la continuité de la loi de 1890, tout en offrant des directives sur la façon d'enseigner la langue anglaise aux élèves francophones. Au pouvoir depuis 1905, le conservateur James Pliny Whitney confie en 1908 au surintendant de l'éducation de l'Ontario, Francis Walter Merchant, le mandat d'enquêter sur les écoles bilingues de la province. Bien qu'il soit sympathique envers ces institutions scolaires, Merchant montre, dans son rapport déposé en 1909, que ces dernières, en plus de préserver un caractère français, accusent un certain retard, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement⁴¹. Alors que les Canadiens d'origine allemande de l'Ontario acceptent que l'anglais prenne une place de plus en plus importante au sein de leurs écoles, au point où la langue allemande disparaît complètement des programmes d'enseignement au tournant des années 1910⁴², les Franco-Ontariens, pour leur part, tiennent fermement à préserver l'usage de la langue française au sein de leurs institutions scolaires.

Afin de remédier aux lacunes pédagogiques, les membres de l'élite franco-ontarienne décident en 1909 d'organiser un congrès, une idée que partage Belcourt lorsque le sujet est abordé pour la première fois lors d'une réunion tenue à la fin janvier⁴³. Ce congrès aura comme objectif de conscientiser les Franco-Ontariens à l'importance d'une éducation bilingue qui leur permettra de s'épanouir sur le plan matériel, intellectuel, moral et religieux. La seule façon de permettre cet épanouissement est d'obtenir la reconnaissance officielle de la langue française. Tout en défendant les intérêts nationaux, le congrès, qui sera apolitique, travaillera à formuler

⁴¹ R. Choquette, *Langue et religion*, op. cit., p. 65-68, 167 ; R. Choquette, *La foi*, op. cit., p. 108, 110-111 ; Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 128-130, 132 ; Franklin A. Walker, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study*, Volume 2, Toronto, Thomas Nelson & Sons Limited, 1964, p. 131, 235-237.

⁴² Benjamin Bryce, « Linguistic Ideology and State Power : German and English Education in Ontario, 1880-1912 », *Canadian Historical Review*, vol. 94, n° 2 (juin 2013), p. 207-233.

⁴³ Université d'Ottawa (dorénavant UO), Centre de recherche en civilisation canadienne-française (dorénavant CRCCF), Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (dorénavant FACFO), C2/1/3, « Notes historiques rédigées par M. Alex Grenon », p. 2.

des revendications qui seront par la suite soumises au gouvernement ontarien. C'est en tant que membre honoraire que Belcourt s'implique au sein du comité d'organisation⁴⁴. Le sénateur est donc conscient que la seule façon d'améliorer la qualité de l'enseignement bilingue dans les écoles fréquentées par les enfants franco-ontariens est d'obtenir davantage de financement de la part du gouvernement provincial.

Cette volonté qu'a Belcourt d'unir sa voix à celle de ses confrères franco-ontariens en faveur des écoles bilingues de l'Ontario contraste nettement avec son refus d'assurer le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique des provinces de l'Ouest canadien, tel qu'en témoignait son appui à l'accord Laurier-Greenway et à la deuxième version l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan. Contrairement aux règlements des questions scolaires des provinces de l'Ouest canadien, Belcourt n'est pas confronté à des intérêts partisans, ce qui lui permet de revendiquer ouvertement la reconnaissance des écoles bilingues en Ontario.

Quoi qu'il en soit, Belcourt entreprend en 1909 des démarches auprès de l'Assemblée législative de l'Ontario pour que la loi sur les impôts scolaires soit plus équitable pour les catholiques de la province. Selon Edmond Cloutier, secrétaire de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario dans les années 1920, le sénateur a mandaté le conservateur Thomas William McGarry et le libéral Damase Racine pour présenter un projet de loi à cet effet. Ce dernier a toutefois été rejeté par l'Assemblée législative⁴⁵. Cette préoccupation de Belcourt pour la question scolaire ontarienne n'est pourtant pas nouvelle puisqu'il a défendu sans succès, en 1904 et en 1906, les Frères des écoles chrétiennes devant les tribunaux. Selon la poursuite,

⁴⁴ *Ibid.*, C2/1/4, « Mémoire Concernant le Congrès d'Éducation des Canadiens-Français d'Ontario », 27 octobre 1909.

⁴⁵ Edmond Cloutier, « Les écoles séparées et les taxes scolaires », *Le Droit*, 24 mars 1921, p. 3

ces derniers ne détenaient pas de diplômes de l'Ontario et, par conséquent, leur contrat n'était pas valide⁴⁶.

Au moment même où s'organise le congrès qui se tiendra en janvier 1910, Belcourt s'intéresse de près à la succession de l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Joseph-Thomas Duhamel, récemment décédé, d'autant plus que les catholiques irlandais travaillent ardemment à faire élire un des leurs au siège archiépiscopal de la ville. Depuis le tournant du XX^e siècle, il existe des tensions entre les catholiques canadiens-français et irlandais en Ontario. Elles ont pour origine l'augmentation rapide du nombre des Canadiens français qui, grâce à l'émigration du Québec, en sont venus à former la majorité des catholiques dans certaines régions de la province, dont à Ottawa, ce qui inquiète leurs coreligionnaires irlandais qui craignent une diminution de leur influence. Souhaitant assurer leur hégémonie au sein de l'Église catholique en Ontario, les deux communautés font valoir leurs droits lorsqu'il est question des nominations épiscopales ou archiépiscopales. De plus, les catholiques canadiens-français et irlandais se disputent le contrôle de l'école, dont l'Université d'Ottawa et la Commission des écoles séparées d'Ottawa⁴⁷. Par conséquent, en compagnie d'Henri-Elzéar Taschereau, Désiré Girouard, Alfred-Duclos DeCelles et A. Taillon, Belcourt s'adresse au délégué apostolique, M^{gr} Donato Sbaretti, pour lui faire comprendre que l'archidiocèse d'Ottawa est canadien-français, d'où l'importance de nommer un archevêque de langue française « dans l'intérêt de leur foi commune et de leur race⁴⁸ ». Cependant, leur demande n'est pas exaucée puisque le Vatican porte son choix sur M^{gr} Charles-Hugh Gauthier, un anglophone malgré son nom français. Afin d'affaiblir le poids démographique des Franco-Ontariens, le prélat s'était allié dans le passé à son confrère de

⁴⁶ R. Choquette, *Langue et religion*, op. cit., p. 75 ; F.A. Walker, op. cit., p. 201-206.

⁴⁷ R. Choquette, *Langue et religion*, op. cit. ; R. Choquette, *La foi*, op. cit. ; Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993 (1987), 284 p.

⁴⁸ UO, CRCCF, FACFO, C2/153/7, H.E. Taschereau, Désiré Girouard, N.A Belcourt, A. Constantineau, A.D. DeCelles et A. Taillon à Donatus Sbaretti, 3 juillet 1909.

Toronto dans le but d'obtenir la scission de l'archidiocèse d'Ottawa entre ses parties ontarienne et québécoise⁴⁹.

Ainsi, Belcourt et ses alliés défendent la thèse de l'union de la langue et de la foi dans le but de justifier la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa. Pour eux, c'est la préservation de la langue française qui va assurer la préservation du catholicisme chez les Franco-Ontariens. Cette démarche du sénateur contraste avec sa prise de position contre le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique des provinces de l'Ouest canadien. Étant donné que les intérêts partisans ne sont pas en jeu au sujet de la succession de M^{gr} Duhamel, il est fort possible que Belcourt se soit permis de défendre ouvertement les droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens. De plus, il se peut qu'il considère l'Église catholique comme une institution importante au Canada français. Il faut dire que cette dernière a travaillé à l'édification du Canada français, notamment sur les plans institutionnel, culturel et social⁵⁰. Quoiqu'il en soit, Belcourt se préoccupe des politiques assimilatrices du clergé catholique irlandais et de l'indifférence du Vatican face à la langue française au cours de cette période. C'est ce qu'il affirmera en 1912 lors du Premier Congrès de la langue française au Canada⁵¹.

En défendant la thèse de l'union de la langue et de la foi, Belcourt adopte le même discours que celui de Bourassa sur le sujet. C'est parce qu'il est d'avis que la préservation de la langue française contribue à maintenir la religion catholique chez les Canadiens français que Bourassa s'insurge, lors du Congrès eucharistique de 1910 qui se tient à Montréal, contre

⁴⁹ R. Choquette, *Langue et foi*, op. cit., p. 116-122. La question de la succession de M^{gr} Duhamel est aussi abordée dans M. Bock, « Le Vatican et l'ACFEO », loc. cit., p. 260.

⁵⁰ Au sujet du rôle de l'Église catholique dans la société canadienne-française, voir Jean-Philippe Warren, « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références. Acadie, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 21-56.

⁵¹ [Société du parler français au Canada], *Premier Congrès de la langue française au Canada tenu à Québec du 24 au 30 juin 1912 : compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 1913, p. 303.

l'archevêque de Westminster, M^{gr} Francis Bourne, qui soutient que c'est la langue anglaise qui va assurer la pérennité de l'Église catholique en Amérique du Nord. Le directeur du *Devoir* estime, pour sa part, que le Christ n'a jamais exigé des croyants qu'ils abandonnent leur langue et leur culture afin d'être fidèles à Dieu. Par conséquent, il croit que les Canadiens français doivent avoir le droit de pratiquer la religion catholique dans leur langue, soit celle qu'ils ont utilisée pendant 300 ans pour prier Dieu⁵². Puisqu'il se porte à la défense des Canadiens français dans sa réfutation des propos de M^{gr} Bourne, Bourassa obtient l'admiration et la sympathie de l'abbé Lionel Groulx qui se met désormais à le représenter comme le chef « qui saurait inspirer ses compatriotes et opérer le réveil tant attendu de la nation canadienne-française⁵³ ».

Après avoir milité en faveur de la nomination d'un archevêque canadien-français, Belcourt participe, en compagnie d'environ 1200 délégués venus des quatre coins de la province, au Congrès d'éducation des Canadiens français de l'Ontario qui se déroule du 18 au 20 janvier 1910 au Monument national à Ottawa⁵⁴. Lors de la grande réception qui se tient au théâtre Russell, le sénateur livre un discours qui se veut un plaidoyer en faveur de la reconnaissance officielle des écoles bilingues, ce qui leur permettrait, selon lui, de fournir un enseignement de qualité dans les deux langues et dans les différents programmes. Il croit que c'est par l'entremise de la langue maternelle qu'il sera possible d'assurer le développement physique, moral et intellectuel des enfants franco-ontariens, d'où l'importance de soulever les lacunes du système

⁵² Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité : discours prononcé à la séance de clôture du XXI^e Congrès eucharistique à Montréal, le 10 septembre 1910*, Montréal, Le Devoir, 1910, p. 14.

⁵³ Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, p. 246.

⁵⁴ Au sujet du congrès, voir R. Dionne, *loc. cit.* ; M. Bock, « Le germe d'un divorce », *loc. cit.* ; Gaétan Gervais, *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Prise de parole, 2003, p. 54-62.

actuel et d'indiquer les réformes à y apporter⁵⁵. En participant au congrès, il cherche visiblement à prouver aux adversaires des écoles bilingues que celles-ci peuvent offrir un enseignement de qualité si les moyens leur sont offerts.

Bien qu'il reconnaisse la nécessité d'apprendre la langue anglaise, Belcourt soutient toutefois que les besoins éducatifs des enfants franco-ontariens ne sont pas les mêmes que ceux des enfants canadiens-anglais puisqu'ils se distinguent par la langue, la religion, la moralité, le tempérament, les aptitudes, les tendances et les goûts intellectuels. C'est d'ailleurs à l'État qu'incombe, d'après lui, le devoir de s'assurer que tous les enfants reçoivent une éducation qui corresponde à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Il s'agit d'un principe que le gouvernement ontarien a déjà reconnu dans le passé puisqu'il a autorisé la création d'écoles bilingues dans certaines parties de la province. Cependant, Belcourt affirme que les besoins en matière d'éducation sont devenus plus considérables au fil des années, compte tenu du fait que le nombre de francophones dans la province ne cesse d'augmenter grâce à l'émigration venant du Québec. Le sénateur profite également de l'occasion pour envisager la création d'une association permanente qui, en plus de se consacrer à l'amélioration de l'éducation dans les écoles bilingues de la province, pourra travailler à l'amélioration de la situation générale des Franco-Ontariens, que ce soit sur le plan matériel, moral ou intellectuel. Il ajoute que cette association ne devra pas devenir un mouvement politique et exclusif, ni un mouvement qui se préoccupera de questions religieuses⁵⁶.

Si Belcourt revendique un statut officiel pour les écoles bilingues, c'est parce que, tout comme Bourassa, il croit au principe d'un Canada bilingue et biculturel. Selon lui, c'est l'égalité

⁵⁵ [Association canadienne-française d'éducation d'Ontario], *Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario. 1910. Rapport officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910 : question d'éducation et d'intérêt général*, Ottawa, Association canadienne-française d'éducation, 1910, p. 216-217.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 218-219, 221-223.

des langues française et anglaise qui permettra d'assurer l'union des deux principaux éléments qui constituent la population canadienne :

La connaissance approfondie des deux langues anglaise et française, a été le trait d'union le plus substantiel et le plus fécond entre les deux races qui composent la majorité de ce pays.

C'est la connaissance égale du verbe anglais et du verbe français qui a permis, ou plutôt produit, l'entente, la concorde et l'union entre les deux races ici ; sans cette double connaissance, l'un ou l'autre de ces deux éléments eût été impuissant à créer ou à maintenir cette entente et cette union, essentielles à la prospérité et à l'avenir du Canada⁵⁷.

Pour le sénateur, cette égalité des deux langues est d'autant plus justifiée puisque la langue française n'est pas étrangère sur le continent nord-américain, ni en Ontario, compte tenu du fait que ce sont les pionniers français qui ont été les premiers à coloniser et à évangéliser le territoire :

Est-il nécessaire de rappeler que la langue française n'est pas une étrangère, ni une intruse dans ce continent d'Amérique et en particulier dans cette province de l'Ontario? Ce sont les hardis pionniers venus de France qui ont fait les premiers essais de colonisation dans cette belle province, au dix-septième et au dix-huitième siècles. La Salle construisit les premiers bateaux sur le lac Ontario et fonda Niagara. Frontenac jeta les bases de ce qui est aujourd'hui la florissante ville de Kingston. De Lamothe Cadillac établit la ville de Détroit, à ce moment possession française. Les missionnaires Jésuites y plantent partout l'emblème de notre foi. Durant 150 ans, cette province est terre française, et les bords de ses grands lacs ne répètent les échos d'aucune autre langue que celles des aborigènes ou de la France. En usage constant un peu partout au Canada depuis plus de trois siècles, la langue française aurait acquis ici le droit à l'imprescriptibilité, si les traités et les constitutions n'eurent solennellement, et à plusieurs reprises, sanctionné son droit à l'existence et à l'égalité⁵⁸.

Le sénateur n'est pas le seul membre de l'élite canadienne-française à faire référence à l'ancienneté de la culture canadienne-française ; il y a aussi Henri Bourassa et Lionel Groulx. Dans sa réfutation des propos de M^{gr} Bourne, Bourassa estime que le droit d'aînesse doit permettre à ses compatriotes de pratiquer la religion catholique en français puisqu'ils sont les

⁵⁷ *Ibid.*, p. 226.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 226.

premiers apôtres du christianisme en Amérique du Nord⁵⁹. De son côté, Groulx soutient que les Canadiens français ont le droit d'exister partout au Canada, étant donné que leurs ancêtres sont les premiers à avoir occupé et colonisé une bonne partie du continent nord-américain. Par conséquent, il est d'avis que la proscription des droits scolaires et religieux des minorités françaises constitue une grave attaque envers le Canada français⁶⁰.

En plus d'invoquer l'unité dans la dualité et l'ancienneté pour justifier l'obtention d'un statut officiel pour les écoles bilingues de l'Ontario, Belcourt invoque également le loyalisme, un principe qu'il a déjà exprimé dans le passé. Selon lui, la langue française n'a pas empêché les Franco-Ontariens d'accomplir leurs devoirs à l'égard de la couronne et des institutions britanniques. C'est d'ailleurs le libre usage de cette langue et la reconnaissance de leurs droits et de leurs institutions qui les ont aidés à « puise[r] et la volonté, et le courage, et la valeur qui [leur] ont permis plus d'une fois de sauver le pays à l'Empire⁶¹ ».

C'est d'ailleurs Belcourt qui occupe la présidence du Congrès. S'il préside l'événement, c'est parce que Albert Constantineau a refusé de poursuivre son mandat, compte tenu de son poste de juge. Par conséquent, les délégués ont demandé à Belcourt d'accepter la présidence à titre de représentant du Sénat et des Canadiens français de l'Ontario⁶². Cette nomination est d'ailleurs saluée par *Le Temps* qui est le journal de Belcourt au cours de cette période. Tout en applaudissant son discours, *Le Temps* soutient que le sénateur est la meilleure personne pour occuper une telle fonction :

L'assemblée était présidée par l'honorable sénateur Belcourt. On ne pouvait mettre en mains plus dignes la tâche de président du Congrès. M. Belcourt qui connaît si bien l'Ontario depuis vingt-cinq ans, et si bien ses compatriotes Canadiens [f]rançais qui l'ont

⁵⁹ H. Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 14.

⁶⁰ M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, *op. cit.*, p. 125, 135-138.

⁶¹ [Association canadienne-française d'éducation d'Ontario], p. 227.

⁶² *Ibid.*, p. 126.

porté aux plus hauts honneurs en récompense de son dévouement au [*sic*] siens, était l'homme digne entre tous d'occuper ce poste. [...]

Le discours du président du Congrès a été un programme splendidement élaboré de l'œuvre à accomplir par les Canadiens Français, à la suite de l'œuvre extraordinaire accomplie par ce peuple jusqu'aujourd'hui. Et ce programme, M. Belcourt saura le faire exécuter. Il saura faire respecter les droits de ses compatriotes. Ce ne sont pas les considérations politiques qui l'arrêteront. M. Belcourt sera l'homme capable de faire valoir les droits de ses compatriotes auprès du gouvernement.

Nous le répétons, nous sommes heureux de ce choix, et son discours que l'on devra lire et relire, est une base solide de l'œuvre générale du Congrès dans l'avenir⁶³.

Le *Temps* salue également la nomination de Belcourt à la tête de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) qui est créée dans le cadre du congrès :

L'honorable M. Belcourt est bien en effet l'homme de la Providence. Homme de caractère et de science, ayant des vues larges et éclairées, occupant une position sociale élevée, indépendant de fortune, et de plus étant déjà le représentant officiel de la minorité française d'Ontario dans le Sénat, M. Belcourt est bien le président le plus idéal que l'Association pouvait rêver, et, appuyé comme il le sera d'un comité exécutif aussi bien choisi, il saura parler haut et ferme⁶⁴.

Les propos du *Temps* ne font pourtant pas l'unanimité parmi l'élite canadienne-française. Bien que le journal le considère comme le meilleur représentant des intérêts de ses compatriotes franco-ontariens, d'autres croient plutôt qu'il s'agit d'un mauvais choix puisque Belcourt ne privilégie que les intérêts partisans. Parmi ses détracteurs, il y a le journaliste Jules Fournier, un disciple de Bourassa. Fournier croit que la nomination du sénateur à la tête du congrès est synonyme d'ingérence politique. Puisqu'il craignait que l'événement nuise à ses intérêts, Laurier, soutient le journaliste, a décidé d'imposer le sénateur à la présidence. Fournier affirme ne pas comprendre pourquoi ce dernier a été choisi pour occuper cette fonction, alors qu'il n'assistait pratiquement jamais, selon lui, aux réunions préparatoires. Il estime que le projet risquait d'embarrasser le gouvernement fédéral, ce qui aurait amené Belcourt à le faire avorter

⁶³ « Nous nous comptons », *Le Temps*, 20 janvier 1910, p. 4.

⁶⁴ « L'association permanente », *Le Temps*, 21 janvier 1910, p. 4.

les seules fois où il était présent. Pour Fournier, c'est Albert Constantineau qui aurait dû occuper cette fonction puisqu'il incarnait l'âme du congrès. Parce que le juge a été le président du comité organisateur, le journaliste croit que la présidence du congrès devait automatiquement lui revenir⁶⁵.

Si Fournier dénonce la nomination de Belcourt à la présidence du congrès, Joseph Ulric Vincent, un avocat d'Ottawa qui a participé à l'organisation de l'événement, dénonce, quant à lui, sa nomination à la tête de l'ACFEO. Dans sa brochure publiée en 1915 sur la question scolaire de l'Ontario, et dans laquelle il critique sévèrement l'Association, Vincent soutient qu'il y a eu un complot pour imposer le sénateur à la présidence de l'ACFEO. Selon l'avocat, Belcourt, un organisateur libéral dans la province, s'implique dans les associations canadiennes-françaises dans le but de les convertir en machines politiques. Par conséquent, Vincent craint que le sénateur ne procède de la même manière avec la nouvelle association qu'il dirige. Même si Belcourt s'est engagé, d'après lui, à délaissier la politique partisane afin de se consacrer pleinement à l'ACFEO, Vincent, quoique méfiant, finit par se rallier à cette nomination⁶⁶.

Bien qu'il ait été entendu, lors du congrès, que l'ACFEO ne serait pas utilisée à des fins partisanses, principe qu'a reconnu Belcourt, selon Vincent, le sénateur décide toutefois, deux semaines après la tenue de l'événement, de s'ingérer dans l'élection partielle fédérale de la circonscription d'Ottawa. Son intervention est vivement dénoncée par Vincent, de même que par l'exécutif de l'Association qui a même songé à l'idée de le destituer puisque la fonction de président est incompatible avec celle d'un politicien militant. Dans sa brochure, Vincent explique que Belcourt a été invité par Georges W. Séguin, trésorier de l'ACFEO, à s'expliquer devant l'exécutif sur ses agissements, compte tenu du fait qu'il avait failli à sa promesse de

⁶⁵ Jules Fournier, « Au Congrès Canadien-Français de l'Ontario », *Le Devoir*, 20 janvier 1910, p. 1 ; « Le Congrès d'Ottawa », *Le Devoir*, 26 janvier 1910, p. 1.

⁶⁶ Joseph Ulric Vincent, *La question scolaire*, Ottawa, Ottawa Printing, 1915, p. 106-107.

s'abstenir de faire de la politique partisane. Afin de défendre ses faits et gestes, le sénateur a affirmé qu'il n'avait rien promis lorsqu'il a accepté la présidence de l'Association. Croyant qu'il s'agit d'un piège, Belcourt soutient qu'il n'aurait jamais accepté la tâche s'il était convenu qu'il devait s'abstenir de faire de la politique partisane⁶⁷. Il faut préciser que nous n'avons pas trouvé d'autres documents qui permettraient de corroborer les dires de Vincent à ce sujet. Si ce dernier et Fournier reprochent à Belcourt son esprit partisan, ce ne sera toutefois pas le cas de Groulx qui dénonce pourtant l'esprit de parti qui anime les hommes politiques canadiens-français. Au cours des années 1920, l'abbé percevra plutôt le sénateur comme un héros de la nation canadienne-française, comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

Diriger l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario

Ces accusations de partisanerie n'empêchent toutefois pas Belcourt de poursuivre son travail au sein de l'ACFEO. À titre de président, il soumet, le 18 février 1910, au premier ministre Whitney la requête du congrès qui demande, entre autres, la reconnaissance officielle des écoles bilingues de la province. Pour ce faire, il lui propose des mesures qui permettraient d'améliorer la qualité de l'enseignement offert aux enfants franco-ontariens. Afin de justifier la requête de ses compatriotes, le sénateur invoque d'abord l'argument démographique pour montrer que dans certains endroits de la province, les Franco-Ontariens forment la majorité. De plus, il invoque l'argument constitutionnel puisque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) reconnaît l'existence de deux langues officielles au Canada, soit le français et l'anglais. Il soutient aussi que la langue française est, au même titre que la langue anglaise, légale et officielle en Ontario. Quoiqu'il soit conscient que l'éducation est un champ de compétence provinciale, Belcourt soutient toutefois que la Constitution canadienne exige des provinces le

⁶⁷ *Ibid.*, p. 107-108.

respect du libre exercice des droits de leurs citoyens. Par conséquent, le gouvernement ontarien doit fournir à la population francophone les outils nécessaires pour lui permettre d'apprendre sa langue maternelle. Enfin, il invoque l'argument de la saine pédagogie, prétextant que l'utilisation d'une autre langue que celle de la langue maternelle dans le processus d'apprentissage nuit à l'acquisition des éléments indispensables à la connaissance, ce qui conduit à l'ignorance et à l'infériorité. Pour lui, un milieu de langue française constitue le meilleur contexte pour apprendre la langue anglaise⁶⁸.

Quelques mois plus tard, Belcourt reçoit la réponse de Whitney. Après avoir présenté la requête à son gouvernement, le premier ministre refuse d'accorder un statut officiel aux écoles bilingues basé sur le caractère « racial » puisqu'un tel geste irait à l'encontre de l'AANB qui ne reconnaît que les écoles confessionnelles. Afin d'être juste et équitable, il faudrait, affirme Whitney, accorder le même statut aux Allemands ou à toute autre communauté qui en ferait la demande. Cependant, il est d'avis que les réclamations de l'ACFEO peuvent être satisfaites en vertu de la présente loi⁶⁹. La réponse du premier ministre déçoit Belcourt. Bien qu'il salue les efforts du ministère de l'Éducation en vue d'améliorer l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles de la province, le sénateur trouve néanmoins regrettable que Whitney place le français, l'une des deux langues officielles du Canada, sur le même pied d'égalité que l'allemand et le polonais⁷⁰.

Désireux d'améliorer la qualité de l'éducation dans les écoles bilingues, Belcourt décide d'entreprendre, en 1910, des démarches auprès du Collège d'Ottawa, une institution d'éducation

⁶⁸ AD, FCHPO, HP 351 .P96S, document 81 : « Requête du Congrès des Canadiens français d'Ontario à l'hon. Sir James Whitney, février 1910 et réponse de Sir James », Napoléon-Antoine Belcourt à James Whitney, 18 février 1910.

⁶⁹ *Ibid.*, James Whitney à Napoléon-Antoine Belcourt, 12 août 1910.

⁷⁰ Archives publiques de l'Ontario, Fonds James Whitney, F5/1/MU 3130, Napoléon-Antoine Belcourt à James Whitney, 12 novembre 1910.

secondaire, dans le but d'obtenir la création d'un cours commercial de langue française parallèle à celui de langue anglaise⁷¹. Durant la même année, il suggère des amendements à Thomas William McGarry, député conservateur à l'Assemblée législative de l'Ontario, qui prépare un projet de loi visant à amender l'Acte des écoles séparées dans le but d'obtenir une meilleure répartition des taxes scolaires. De plus, il lui fournira en 1911, et à sa demande, des informations qui lui permettront de critiquer la motion que s'apprête à présenter son collègue George Howard Ferguson et qui demandera de rendre obligatoire la langue anglaise comme langue d'instruction dans toutes les écoles de la province⁷².

Les revendications de l'ACFEO, que dirige Belcourt, suscitent la colère des orangistes et des députés protestants, au point où le premier ministre décide de reconsidérer l'augmentation des fonds destinés aux écoles séparées. Cette décision choque les évêques irlandais, particulièrement l'évêque de London, M^{gr} Michael Francis Fallon, qui décide de partir en croisade contre les écoles bilingues⁷³. L'attitude du prélat fait réagir Belcourt qui décide d'intervenir auprès du pape. Il explique que la conduite de M^{gr} Fallon a valu à ce dernier l'appui des orangistes, les pires ennemis de l'Église catholique. Par conséquent, il demande au pape de le rappeler à l'ordre, en plus de protéger les droits religieux et nationaux des Franco-Ontariens⁷⁴. Alors que l'évêque de London ne se gêne pas pour attaquer les Franco-Ontariens, le sénateur explique au journal *Le Temps* que l'ACFEO n'a pas l'intention de lui livrer une guerre, préférant plutôt concentrer ses énergies à vouloir collaborer avec le gouvernement ontarien qui s'apprête à

⁷¹ AD, Fonds Napoléon-Antoine Belcourt, HH 6016 .B42L, lettre 1 : Napoléon-Antoine Belcourt à sans nom, 24 décembre 1910.

⁷² AD, FCHPO, HP 361 .P96D, document 102 : « Rate of Taxation with City Corporation », échange de correspondance entre Napoléon-Antoine Belcourt et Thomas William McGarry, 19 décembre 1910 au 8 février 1911.

⁷³ Jack D. Cecillon, *Prayers, Petitions, and Protests. The Catholic Church and the Ontario Schools Crisis in the Windsor Border Region, 1910-1928*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2013, 367 p. ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 136.

⁷⁴ UO, CRCCF, FACFO, C2/150/1, Napoléon-Antoine Belcourt à Sa Sainteté le Pape Pie X, [1910-1912].

enquêter dans les écoles bilingues de la province. Belcourt indique que l'Association est confiante que les résultats de cette enquête sauront répondre

aux reproches hâtifs, irréfléchis et injustes de l'évêque de London, qui, en cette occurrence, a été encore une fois de plus victime du violent préjugé contre les Canadiens-Français, préjugé, qu'il a, au dire de ceux qui le connaissent bien, toujours entretenu et fréquemment exprimé avec emphase⁷⁵.

Après avoir entrepris des démarches auprès de Whitney en vue d'obtenir la reconnaissance officielle des écoles bilingues de la province, Belcourt se tourne désormais vers Laurier pour le convaincre de l'importance de nommer des juges et des sénateurs canadiens-français pour l'Ontario ; il s'agit d'une autre revendication du congrès. À cet effet, le sénateur dirige, en mars 1910, une délégation qui vise à démontrer au premier ministre du Canada que la représentation franco-ontarienne au Sénat et à la haute magistrature n'est pas proportionnelle au nombre de Franco-Ontariens. Bien qu'il reconnaisse la justesse de la demande, Laurier explique à la délégation qu'il n'attend que le bon moment pour rendre justice à ses compatriotes de l'Ontario⁷⁶, signe qu'il n'est pas pressé de nommer qui que ce soit dans l'immédiat.

Cette démarche entreprise par Belcourt et ses confrères franco-ontariens a d'ailleurs des échos jusqu'au Sénat. En effet, John William Macdonald, un sénateur conservateur de la Colombie-Britannique, condamne ces revendications qui, selon lui, vont à l'encontre de la Constitution canadienne. Il croit que le choix des sénateurs ne peut pas se faire selon la nationalité ou la religion, même s'il y a une vacance. Par conséquent, Macdonald demande au Sénat de s'opposer à de telles revendications, ce qui ne laisse pas Belcourt indifférent. N'allant pas à l'encontre de la Constitution canadienne, les revendications des Franco-Ontariens, affirme-t-il, visent seulement à sensibiliser Laurier à l'importance de prendre en considération les droits des Franco-Ontariens lorsqu'il y aura un poste de juge ou de sénateur à combler pour l'Ontario.

⁷⁵ « L'Association d'éducation répond à M^{gr} Fallon », *Le Temps*, 19 octobre 1910, p. 1.

⁷⁶ UO, CRCCF, FACFO, C2/20/1, « Procès-verbaux. Rapport de la séance du 11 avril 1910 ».

Belcourt croit d'ailleurs que cette demande est légitime puisque ses compatriotes de langue française forment un dixième de la population de la province. Tout en faisant référence à son prédécesseur, Casgrain, dont la nomination constituait, à ses yeux, une reconnaissance de l'élément canadien-français en Ontario, Belcourt estime qu'il n'était pas dans l'idée des Franco-Ontariens d'exiger la création de nouveaux postes au Sénat ou à la haute magistrature⁷⁷.

N'ayant reçu aucune réponse de Laurier depuis leur rencontre, Belcourt et le secrétaire de l'ACFEO, Charles-Avila Séguin, relancent le premier ministre en lui réitérant que la population francophone a doublé en Ontario depuis l'époque du gouvernement de Macdonald. Ils abordent aussi la situation québécoise dans le but de montrer que les Anglo-Québécois sont bien traités par la majorité francophone, au point où ils occupent près du tiers des postes juridiques de la province. De leur côté, les Franco-Ontariens doivent plutôt se contenter d'un sénateur et de deux juges à la Cour de comté, alors que les catholiques irlandais, pour leur part, sont nettement avantagés avec quatre sénateurs, un juge à la Cour suprême, deux juges à la Cour supérieure et dix juges à la Cour de comté, ce qui constitue une injustice, selon Belcourt et Séguin. Compte tenu de leur nombre dans la province, il serait tout à fait raisonnable, d'après eux, que les droits de leurs compatriotes soient pris en considération lorsqu'il y aura une vacance au Sénat ou à la haute magistrature⁷⁸.

Pendant qu'il travaille à promouvoir les revendications de l'ACFEO auprès des instances politiques, Belcourt s'attaque à une autre préoccupation de l'Association, soit les maux qui sont à l'origine de l'infériorité économique des Canadiens français. Il profite alors du Congrès de la jeunesse, qui se déroule du 24 au 27 juin 1910 à Ottawa, pour conscientiser les jeunes canadiens-

⁷⁷ *Débats du Sénat du Canada, 1909-1910. Rapport officiel*, 2^e session, 11^e Parlement, Ottawa, C.H. Parmalee, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1910, p. 541-543.

⁷⁸ BAC, FWL, MG26-G, vol. 653, bobine C-896, p. 177409-177414, Napoléon-Antoine Belcourt et Charles-Avila Séguin à Wilfrid Laurier, 26 novembre 1910.

français à l'importance de participer à l'amélioration des conditions économiques de leurs compatriotes. Belcourt encourage d'abord l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) à promouvoir l'économie et l'épargne auprès des siens. Selon lui, c'est le seul moyen d'assurer l'influence de la nation canadienne-française, tant en Ontario qu'au Québec. Étant d'avis que l'alcoolisme est une des causes de l'infériorité économique des Canadiens français, Belcourt invite l'ACFEO et l'ACJC à joindre leurs forces en appuyant les mouvements de tempérance. Enfin, Belcourt met en garde la jeunesse contre les chantiers forestiers qui constituent une influence malsaine pour elle. Par conséquent, il prie les deux associations de demander à l'Ontario et au Québec d'adopter une loi qui en prohiberait l'accès avant l'âge de 18 ans⁷⁹. En invitant la jeunesse canadienne-française à contribuer à l'amélioration des conditions économiques de ses compatriotes, Belcourt réitère un sentiment qu'il avait exprimé en 1905 dans *Le Nationaliste*. Rappelons qu'il avait invité les Canadiens français à prendre une plus grande place dans la sphère économique. Nous avons également mentionné qu'il se rapprochait de Bourassa et des groulxistes sur ce point.

Alors qu'il se dévoue auprès de ses compatriotes franco-ontariens en tant que président de l'ACFEO, Belcourt est néanmoins accusé à nouveau par Vincent de se servir de l'Association à des fins partisans. Cette fois-ci, l'avocat lui reproche d'utiliser l'institution pour appuyer la candidature libérale de l'avocat Charles Murphy, un catholique irlandais, dans le comté de Russell dans l'Est ontarien, dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 1911. Afin de légitimer l'intervention de l'ACFEO, Belcourt, affirme l'avocat, se sert du plaidoyer de Murphy en faveur des Franco-Ontariens et de la promesse de Laurier de prendre en considération ses compatriotes lors des prochaines nominations au Sénat ou à la haute magistrature. Vincent

⁷⁹ [Association catholique de la jeunesse canadienne-française], *Le Congrès de la jeunesse à Ottawa en 1910. Rapport officiel du congrès tenu à Ottawa par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, les 24, 25, 26 et 27 juin 1910*, Montréal, Le Semeur, 1910, p. 135-137.

affirme ne pas comprendre pourquoi Belcourt agit de la sorte, d'autant plus que ce dernier avait à plusieurs reprises dépeint le candidat libéral comme un ennemi des Canadiens français. À cet effet, l'avocat expliquera plus tard dans sa brochure publiée en 1915 que Murphy aurait demandé le retrait des prêtres canadiens-français et de la langue française à l'Université d'Ottawa. Désigné candidat conservateur pour faire la lutte à Murphy, Vincent soutient que Belcourt lui aurait même demandé de se retirer de la course, prétextant que sa candidature le mettrait dans une position embarrassante, sans toutefois lui fournir d'explication⁸⁰.

Le combat entre Belcourt et Vincent se manifeste publiquement dans le cadre d'une assemblée électorale tenue à Russell et lors de laquelle le candidat conservateur est prêt à tout pour nuire au sénateur qui souhaite convaincre les électeurs de voter pour Murphy. Selon *Le Temps*, Vincent aurait demandé à un groupe de ses partisans, qui étaient en état d'ébriété, de faire du tapage dans le but d'empêcher Belcourt de prendre la parole. Ce dernier parvient à répondre au candidat conservateur en le qualifiant de polisson. Brandissant la lettre de Murphy qui témoigne de sa bonne foi à l'égard des Franco-Ontariens, le sénateur tente d'ailleurs de faire comprendre aux électeurs qu'il était de son devoir, à titre de représentant canadien-français au Sénat et de défenseur de leurs droits, de les mettre en garde contre Vincent, dont l'élection ne pourrait que nuire à leurs intérêts dans la province⁸¹. Dans le cadre d'un rassemblement organisé à Rockland, Belcourt affirme que la candidature de Vincent est une candidature orangiste puisqu'elle a été désignée par George Perley et Clifford Sifton, celui-là même qui a fait adopter la loi « spoliatrice » du Manitoba à l'époque où il était ministre provincial ; il s'agit d'une politique qui a failli, d'après lui, déclencher une guerre civile au Canada. Par conséquent, Belcourt invite les électeurs à voter pour Murphy, un ami des Canadiens français. Il profite aussi

⁸⁰ J.U. Vincent, *La question scolaire*, p. 109-112.

⁸¹ « “Vous êtes un polisson” », *Le Temps*, 15 septembre 1911, p. 1 et 5.

de l'occasion pour expliquer qu'il n'utilise pas son titre de président de l'ACFEO dans le but d'assurer l'élection du candidat libéral, contrairement à ce que prétend Vincent :

L'association, dit M. Belcourt, n'a rien à faire dans la campagne actuelle ; elle ne favorise la candidature de personne. Je ne fais pas une lutte personnelle à M. Vincent, mais je fais la lutte, déclare l'orateur, en ma qualité d'électeur d'Ontario et de Canadien français. [...]

Il y a vingt ans c'est M. Murphy et moi-même qui ont [*sic*] défendu les Canadiens-[F]rançais des attaques portées alors par les amis et alliés d'aujourd'hui de M. Vincent. M. Vincent dans ces discours anglais qui durent quelques minutes seulement, dit que Laurier veut vendre le pays aux yankees. Lorsqu'il parle en français il passe des heures à faire des attaques personnelles contre M. Murphy. Le programme de Vincent est un programme de haine, de préjugés, d'appels de race des plus dangereux. Si on a à se plaindre de quelques irlandais [*sic*], il y a parmi cette race de chauds défenseurs des Canadiens-Français et M. Murphy est du nombre. De grâce ne refusons pas une aide à un homme comme Murphy, car si sir Wilfrid Laurier le trouve bon pour le cabinet, ne l'est-il pas pour le comté de Russell? [...]

La campagne actuelle est dangereuse pour les Canadiens français d'Ontario. Si les candidatures nationales sont acceptées dans quelques comtés, que fera le reste de la province où les Canadiens français sont en minorité?

Élisez Murphy avec double majorité, pour mettre fin à ces guerres de races pour toujours. Il faut donner un exemple au reste du pays, que les Canadiens-[F]rançais ne se laissent pas emporter par des préjugés de race et prouver qu'ils peuvent élire un député irlandais⁸².

La campagne de Belcourt en faveur de Murphy porte fruit puisque le candidat libéral réussit à se faire élire dans le comté de Russell⁸³. C'est vraisemblablement toute cette controverse entourant ses agissements politiques qui amène Belcourt à délaissier en 1912 la présidence de l'ACFEO, malgré une motion lui demandant d'accepter un deuxième mandat. Présentée par l'abbé Lucien-Alexandre Beaudoin et secondée par Gaspard Pacaud, tous deux originaires de la région de Windsor, cette motion reçoit l'assentiment de l'assemblée, signe que les faits et gestes politiques du président sortant n'ont pas influencé le choix des membres. Pour

⁸² « Trois triomphes pour Laurier : Rockland, Ottawa et Hull », *Le Temps*, 19 septembre 1911, p. 8.

⁸³ « Historique des circonscriptions depuis 1867 : Russell, Ontario (1867-1966) », *Parlement du Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [en ligne], [<http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Language=F&Search=Det&Include=Y&rid=626>] (1^{er} février 2013).

sa part, Belcourt invoque des raisons personnelles et d'intérêt général, qu'il ne veut pas préciser, pour expliquer son refus de demeurer à la tête de l'Association. Cependant, il souhaite continuer à lui rendre des services⁸⁴, ce qu'il fera jusqu'à son retour à la tête de l'ACFEO en 1921.

Les écoles séparées du Keewatin

Alors qu'il milite en faveur des droits des Franco-Ontariens, que ce soit sur les plans religieux, scolaire, politique, juridique ou économique, Belcourt est confronté à la question des écoles séparées du Keewatin lorsque celle-ci est soulevée en 1912, au Sénat, en réaction au projet de loi du gouvernement de Borden qui demande l'annexion du district au Manitoba. À l'époque, le Keewatin est administré par le gouvernement fédéral qui permet l'établissement d'écoles séparées, tel que défini par l'article 11 de la loi fédérale de 1875. Cependant, il n'existe pas de système scolaire séparé comme tel, malgré les différentes requêtes de la minorité catholique adressées au gouvernement fédéral. Puisque le système d'écoles séparées a été aboli en 1890 au Manitoba, les écoles de la minorité catholique du Keewatin se retrouvent donc dans une situation délicate. Le député conservateur-nationaliste Paul-Émile Lamarche souhaite, de son côté, assurer la protection des droits scolaires de la minorité catholique. Conseillé par Bourassa, il participe à la rédaction d'un amendement qui est introduit, le 5 mars 1912, par son confrère Albéric-Archie Mondou et qui demande une protection complète pour les écoles séparées. Cet amendement est cependant rejeté par la majorité de leurs députés conservateurs-nationalistes qui préfèrent se ranger du côté de Borden qui refuse d'accorder toute forme de protection⁸⁵. Opposé à l'annexion du Keewatin « dans les conditions actuelles⁸⁶ », Laurier

⁸⁴ UO, CRCCF, FACFO, C2/3/8, « Congrès général de 1912 ».

⁸⁵ R. Bélanger, *Paul-Émile Lamarche, op. cit.*, p. 181-185, 188-191.

⁸⁶ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 366.

rejette l'amendement au nom du compromis, prétextant qu'il serait impossible d'imposer une telle politique au Manitoba⁸⁷.

Après avoir appuyé la conciliation et le compromis proposés par Laurier dans le cadre du règlement de la crise scolaire du Manitoba et celle des Territoires du Nord-Ouest lors de la création de l'Alberta et de la Saskatchewan, comment réagit Belcourt face à la question scolaire du Keewatin lorsqu'elle est discutée au Sénat? Favorable à l'annexion du territoire, le sénateur réitère le même point de vue sur cette question, le même que celui de son chef, bien qu'il se soucie toutefois des droits de la minorité catholique. C'est pourquoi il offre son soutien à l'amendement de son confrère libéral, Pierre-Auguste Choquette, qui demande au gouvernement fédéral « d'entamer de nouvelles négociations avec le gouvernement du Manitoba, par voie de conférence, pour définir à l'amiable la situation que la minorité catholique ou protestante occupe vis-à-vis de la loi en ce qui concerne ses droits relatifs à l'éducation dans le territoire dont l'annexion au Manitoba est proposée ». Étant donné que la loi de 1875 est toujours en vigueur au Keewatin et que les écoles séparées sont abolies depuis 1890 au Manitoba, Belcourt estime qu'il est du devoir du gouvernement fédéral de voir s'il ne peut pas faire respecter les droits scolaires de la minorité catholique du territoire. Par conséquent, il lui demande de s'enquérir sur les intentions de son homologue manitobain avant de procéder à l'annexion, en plus de s'assurer que le Manitoba et les habitants du Keewatin en arriveront à une entente. Advenant un désaccord entre les deux parties concernées, le gouvernement fédéral devra, selon lui, continuer d'administrer le territoire en vertu de la loi de 1875, tant et aussi longtemps qu'un accord ne sera pas conclu⁸⁸.

⁸⁷ H.B. Neatby, *op. cit.*, p. 212.

⁸⁸ *Débats du Sénat du Canada, 1911-1912. Rapport officiel*, 1^{ère} session, 12^e Parlement, Ottawa, C.H. Parmalee, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1912, p. 622, 625-626, 631.

Même s'il préconise une intervention du gouvernement fédéral, il n'en demeure pas moins que Belcourt souhaite qu'elle se fasse dans le respect de l'autonomie provinciale, d'où l'importance d'opter pour le dialogue et la conciliation et non pour la coercition, ce qui montre à nouveau sa volonté de suivre la politique de Laurier en cette matière. Il est d'avis qu'imposer une loi à une province qui n'en veut pas pourrait amener la majorité à refuser d'accorder une certaine protection à la minorité. C'est d'ailleurs la politique de conciliation et du compromis qui a permis, d'après lui, de régler la question scolaire du Manitoba et celle des Territoires du Nord-Ouest au moment de la création de l'Alberta et de la Saskatchewan :

Je le répète, l'attitude de mon honorable ami et la mienne en proposant d'entamer des négociations avec le Manitoba sont conformes à ce qui a été fait en 1897 et en 1905 ; et je n'ai aucun doute que si l'on s'adresse au gouvernement du Manitoba comme on s'y est adressé en 1897 et comme on s'est adressée à la majorité protestante des territoires en 1905, lors de la formation des deux provinces, la même chose en résultera – nous constaterons qu'il sera fait dans le Keewatin une convention qui sera satisfaisante pour le Manitoba et satisfaisante pour le territoire du Keewatin. En tout cas, si nous ne pouvons pas faire avec des gens un arrangement qui soit satisfaisant, ce parlement aura au moins racheté sa parole, aura rempli son devoir vis-à-vis de ses commettants, en s'efforçant d'obtenir les droits que nous avons nous-mêmes accordés et dont nous sommes les seuls gardiens et les seuls défenseurs⁸⁹.

La volonté de Belcourt de préconiser la stratégie libérale mise de l'avant dans le cadre des crises scolaires du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest l'amène à dénoncer l'amendement de Mondou. Selon lui, une telle mesure n'aurait pas su redonner à la minorité catholique ses droits puisqu'il dicte une ligne de conduite au Manitoba⁹⁰.

Conclusion

Les premières années de Napoléon-Antoine Belcourt au Sénat sont à nouveau marquées par ses activités partisans. Il se rallie à la marine de guerre canadienne après s'y être opposé. Il

⁸⁹ *Ibid.*, p. 632-633.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 632.

suit aussi la ligne de parti sur la réciprocité avec les États-Unis, la contribution financière d'urgence à la marine britannique et les écoles de la minorité catholique du Keewatin. Le sénateur parvient néanmoins à manifester un engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française qui est plus important qu'auparavant, surtout lorsque les Franco-Ontariens se mobilisent pour défendre leurs intérêts religieux, scolaires, politiques, juridiques et économiques. Il se porte à la défense d'un Canada bilingue et biculturel, notamment dans le but d'obtenir la reconnaissance officielle des écoles bilingues de la province. Si Belcourt, qui dirige l'ACFEO de 1910 à 1912, joint sa voix à celle de ses compatriotes franco-ontariens, c'est parce que les intérêts partisans ne sont visiblement pas en jeu.

Durant les années 1910, Belcourt fera encore face à une unité nationale qui s'effratera davantage dans un contexte de crise scolaire franco-ontarienne et de guerre mondiale. Partisan de la conciliation et du compromis, comme en témoigne son appui aux politiques de son parti, comment réagira Belcourt face à ces enjeux? Alors qu'il a préconisé avec ses compatriotes franco-ontariens l'amélioration de la qualité de l'enseignement bilingue dans les écoles bilingues de l'Ontario au tournant des années 1910 et qu'il a entrepris sans succès des démarches auprès du gouvernement provincial pour obtenir la reconnaissance officielle de ces institutions scolaires, le sénateur combattra-t-il le Règlement XVII qui limite l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication aux deux premières années du primaire? Défenseur de l'autonomie canadienne face à la mère patrie, mais loyal à la couronne britannique, quelle sera la réaction de Belcourt face à la participation canadienne à l'effort de guerre et à la conscription lors de la Première Guerre mondiale? Est-ce qu'il préférera suivre la ligne de parti sur ces questions?

CHAPITRE 5

LES PREMIÈRES ANNÉES AU SÉNAT : PARTIE II, 1912-1918

Depuis le début de sa carrière politique fédérale, Napoléon-Antoine Belcourt a consacré une bonne partie de ses activités à la politique partisane. À compter des années 1910, il est parvenu tout de même à manifester un engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française qui était plus important qu'auparavant. Premier président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), Belcourt a ouvertement défendu les intérêts des Franco-Ontariens, alors que sa loyauté partisane n'était pas en jeu. Durant les années suivantes, le sénateur est confronté au Règlement XVII en Ontario. Un mouvement de résistance s'organise au sein de la population francophone de la province dans le but de lutter contre cette politique qui vise à éliminer le français dans les écoles bilingues. Cette lutte que mènent les Franco-Ontariens contre le Règlement XVII contribue à envenimer les relations déjà tendues avec leurs coreligionnaires irlandais. Soucieux de préserver le système scolaire séparé, qu'ils estiment menacé par l'existence des écoles bilingues, les irlando-catholiques décident de se ranger du côté du gouvernement ontarien et des orangistes, ce qui les amène à dénoncer le mouvement de résistance¹.

¹ Michel Bock, « Le Vatican et l'ACFEO au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les archives du Vatican : pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-275 ; Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 » (à paraître) ; Jack D. Cecillon, *Prayers, Petitions, and Protests. The Catholic Church and the Ontario Schools Crisis in the Windsor Border Region, 1910-1928*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2013, 367 p. ; Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p. ; Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, 282 p. ; Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 123-192 ; Franklin A. Walker, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study*, Volume 2, Toronto, Thomas Nelson & Sons Limited, 1964, chapitres 10 et 11.

Au moment même où se déroule la crise scolaire franco-ontarienne, la Première Guerre mondiale éclate en Europe. Bien que les élites canadiennes-françaises et canadiennes-anglaises unissent leur voix pour promouvoir l'effort de guerre du Canada au début des hostilités en 1914, ce sentiment d'unité disparaît progressivement par la suite, surtout en raison du prolongement et de l'intensification de la lutte contre le Règlement XVII en Ontario. Cette situation inquiète certains membres de l'élite anglo-protestante de la province qui décident en 1916 de fonder la Ligue de la Bonne Entente (LBE). Tout en favorisant une meilleure compréhension et coopération entre l'Ontario et le Québec, cette ligue se donne aussi comme mission de rétablir le sentiment d'unité qui existait au début de la guerre, comme nous l'avons mentionné dans le premier chapitre. Cependant, la LBE est perçue avec scepticisme par certains membres de l'élite canadienne-française. Parmi ceux-ci, il y a Henri Bourassa qui décline l'invitation de rejoindre la ligue lors de sa fondation, sous prétexte que ses organisateurs sont impliqués dans la National Service League. Quoi qu'il en soit, les membres anglophones de la LBE finissent toutefois par décevoir les membres francophones. Après avoir accepté de rejoindre en 1917 le mouvement Win-the-War à la demande de leurs confrères canadiens-anglais, les bon-ententistes canadiens-français se sentent trompés et trahis lorsqu'ils s'aperçoivent que le mouvement fait plutôt la promotion du gouvernement de coalition et de la conscription². Les tensions anglo-françaises atteignent leur paroxysme avec la crise de la conscription, au point où Joseph-Napoléon Francoeur, député libéral à l'Assemblée législative du Québec, introduit en 1918, en Chambre, une motion symbolique proposant le retrait du Québec de la Confédération³.

² Robert Talbot, « Une réconciliation insaisissable : le mouvement de la Bonne Entente, 1916-1930 », *Mens. Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. VIII, n° 1 (automne 2007), p. 76-91.

³ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume II : 1896-1929, Montréal, Éditions Fides, 2004, p. 43-44.

Au cours de cette période, Belcourt poursuit son engagement nationaliste. Puisque les intérêts du Parti libéral ne sont pas en jeu, le sénateur joint sa voix à celle de ses compatriotes franco-ontariens dans le but de lutter contre le Règlement XVII. Il profite de l'occasion pour promouvoir un Canada fort et uni dans la dualité. Au moment même où il combat la politique scolaire du gouvernement ontarien, Belcourt se rallie à son chef et à sa formation politique, en appuyant l'effort de guerre du Canada dans le cadre de la Première Guerre mondiale. Il refuse même d'introduire la crise scolaire franco-ontarienne dans le débat sur la participation canadienne à cette guerre. Lorsque Laurier dénonce en 1917 la conscription, le sénateur se rétracte et finit par lier les deux questions. Il privilégie désormais l'abolition du Règlement XVII au détriment de la poursuite de l'effort de guerre de son pays.

L'adoption du Règlement XVII et les premières années de la résistance

Après avoir assisté au débat sur la question scolaire du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et du Keewatin, Belcourt est à nouveau confronté à une autre politique scolaire, soit le Règlement XVII en Ontario. Bien qu'il ait appuyé l'accord Laurier-Greenway et la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan, qui ne rétablissaient pas les droits scolaires de la minorité catholique, le sénateur décide toutefois de combattre le Règlement XVII. Si sa loyauté partisane a pu expliquer son appui aux politiques de son gouvernement, de même que sa volonté de favoriser la conciliation et le compromis au sujet des écoles du Keewatin, ce sont visiblement ses convictions à l'égard de la cause canadienne-française qui amènent Belcourt à se porter à la défense des droits scolaire de ses compatriotes franco-ontariens. Compte tenu du fait que ce sont les conservateurs qui sont au pouvoir en Ontario et à Ottawa, Belcourt, dont la loyauté partisane n'est pas en jeu, se permet d'intervenir

pleinement dans le mouvement de résistance au Règlement XVII. Même si son implication n'a pas une dimension explicitement partisane, il n'en demeure pas moins cependant que c'est au sein du Parti libéral que le sénateur peut mener sa lutte. Lorsque sa formation politique deviendra le parti de la réconciliation entre les Canadiens français et les Canadiens anglais à compter des années 1920, certains sympathisants libéraux anglophones, dont William Henry Moore, Percival Fellman Morley, John M. Godfrey et Oscar Douglas Skelton, se joindront à Belcourt dans sa croisade contre le Règlement XVII, comme nous le verrons dans les chapitres six et sept. Alors qu'il délaisse momentanément les intérêts partisans pour unir sa voix à celle de ses compatriotes d'allégeance conservatrice pour combattre le Règlement XVII, Belcourt est néanmoins à nouveau accusé de faire de la partisanerie sur le dos des intérêts canadiens-français.

Le mouvement de résistance au Règlement XVII à Ottawa est incarné par l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO), de même que par *Le Droit* qui est fondé, en 1913, en réponse à la politique scolaire. La stratégie que ces organismes adoptent est celle de la confrontation et de la désobéissance civile. La voie de l'intransigeance que prend le mouvement de résistance est d'ailleurs dénoncée par la hiérarchie vaticane qui fait plutôt appel à la conciliation et à la modération, comme en témoignent le rapport du délégué apostolique M^{gr} Pellegrino Stagni (1915) ou encore les encycliques pontificales *Commisso Divinitus* (1916) et *Litteris Apostolicis* (1918)⁴. N'employant pas le vocabulaire militaire et intransigent de Philippe Landry, président de l'ACFEO de 1915 à 1919, ou encore du *Droit* qui est dirigé par l'oblat Charles Charlebois, Belcourt, qui est appelé à défendre la cause scolaire devant les tribunaux, prêche plutôt en faveur

⁴ M. Bock, « Le Vatican et l'ACFEO », *loc. cit* ; M. Bock, « Le germe d'un divorce », *loc. cit*.

de la modération et du dialogue. Il s'agit d'une stratégie qu'il préservera tout au long de la crise scolaire franco-ontarienne.

L'appel à la résistance : le Québec et l'Ontario français

Adopté le 25 juin 1912 par le gouvernement conservateur de James Pliny Whitney, le Règlement XVII, qui ne reconnaît que les écoles publiques et séparées et non les écoles bilingues, limite l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication aux deux premières années du primaire. L'enseignement du français comme matière est toutefois permis pour un maximum d'une heure par jour pour l'année académique 1912-1913, si les parents en font la demande. Désormais, les enseignants doivent maîtriser suffisamment l'anglais pour pouvoir dispenser le programme d'études dans cette langue, sous peine d'être congédiés. C'est la condition pour obtenir les fonds gouvernementaux en éducation. En 1913, le gouvernement ontarien apportera certaines modifications au Règlement XVII. Il autorisera désormais l'enseignement du français dans les écoles où cette langue avait été jusqu'à ce jour un sujet d'étude pour un maximum d'une heure par jour, seulement si les parents en font la demande et si l'inspecteur en chef offre son accord. De plus, le ministère de l'Éducation mettra un terme à la construction de nouvelles écoles bilingues⁵.

Au moment où le gouvernement ontarien adopte le Règlement XVII, Belcourt participe au Premier Congrès de la langue française qui se tient à Québec. Il profite de l'occasion pour solliciter l'appui de la « province mère » dans la lutte des Franco-Ontariens pour une éducation bilingue. Parce que le français est la langue de la majorité au Québec, cette province ne peut pas, d'après le sénateur, demeurer indifférente face à la situation précaire de ses compatriotes de

⁵ R. Choquette, *Langue et religion, op. cit.*, p. 172-173, 177 ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 141, 144-145.

l'Ontario qui sont, tout comme les autres minorités françaises au pays, les « avant-postes » du Canada français⁶. Il s'agit d'une idée à laquelle adhère aussi Lionel Groulx. À l'instar du sénateur, l'abbé soutient que le Québec, le foyer de la nation canadienne-française, a le devoir de prêter main-forte aux minorités françaises, qu'il considère aussi comme les « avant-postes » du Canada français, dans le but de défendre leurs droits linguistiques, scolaires et religieux⁷. Belcourt explique que l'aide de cette province est nécessaire pour préserver l'existence de la langue française en Ontario et que si les Franco-Ontariens n'ont pas l'appui du Québec, leur cause sera perdue : « Si, en outre, nous ne pouvions compter sur l'appui moral, sur le concours matériel de la province de Québec, je crois qu'il nous faudrait bien admettre la faillite ultime de la langue chez nous ». Étant donné que le sort de la langue française en Ontario dépend de l'efficacité du système scolaire, Belcourt souhaite que « [ses] frères de la province mère » contribuent à la formation des instituteurs bilingues, de même qu'à l'établissement et au maintien des écoles paroissiales, commerciales et industrielles. Afin d'unir les forces de la nation canadienne-française, le sénateur propose la création d'un comité permanent, dont l'objectif sera de recueillir les fonds nécessaires en vue d'assurer la propagation de la langue et de la culture françaises au Québec, de même que le maintien et la propagation de cette même langue en Ontario et dans les autres provinces. Ce comité sera créé dans le cadre du congrès et Belcourt en fera partie⁸.

Le discours, que prononce Belcourt dans le cadre de cet événement, porte sur les droits reconnus à la langue française au Canada. Il tente de démontrer que cette dernière n'a qu'un statut officiel dans le domaine fédéral et au Québec, bien qu'il en reconnaisse l'ancienneté.

⁶ [Société du parler français au Canada], *Premier Congrès de la langue française au Canada tenu à Québec du 24 au 30 juin 1912 : compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 1913, p. 289, 304.

⁷ Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, p. 162-173.

⁸ [Société du parler français au Canada], p. 133, 304, 306.

Pourtant, Belcourt avait affirmé en 1910 le contraire lorsqu'il cherchait à obtenir du gouvernement ontarien la reconnaissance officielle des écoles bilingues de la province. Dans sa requête adressée à Whitney, il tentait de lui faire comprendre que la langue française était une des deux langues officielles du Canada et qu'elle avait un statut légal et officiel en Ontario, tout comme la langue anglaise.

Si Belcourt participe au Premier Congrès de la langue française au Canada, c'est parce que le comité organisateur lui a demandé de discourir sur les droits reconnus à la langue française au pays. Il a aussi contribué aux préparatifs de l'événement en occupant l'une des vice-présidences du comité organisateur. Il a accepté cette tâche à la demande d'Adjutor Rivard, secrétaire général de la Société du parler français au Canada⁹. Le fait qu'il a été invité à rejoindre le comité d'organisation du congrès montre que le sénateur est considéré comme une figure importante du Canada français, d'autant plus qu'il lutte depuis le tournant des années 1910 à la reconnaissance des écoles bilingues en Ontario.

Après avoir sollicité l'appui du Québec dans le cadre du Premier Congrès de la langue française au Canada, Belcourt se lance dans le mouvement de résistance contre le Règlement XVII. Il profite des tribunes qui lui sont offertes durant les premières années du conflit pour convaincre particulièrement les Franco-Ontariens, les Canadiens français du Québec et les Anglo-Québécois de rejoindre la cause scolaire franco-ontarienne. À la suite de l'invitation d'Andrew Macphail, rédacteur du *University Magazine*, un périodique de l'Université McGill, le sénateur publie, en décembre 1912, un texte intitulé « The French in Ontario » qui sera également traduit en français sous forme de brochure et dans lequel il jette les bases de son argumentation contre le Règlement XVII. Tout en affirmant que les Franco-Ontariens souhaitent

⁹ *Ibid.*, p. 15, 25, 288 ; Université d'Ottawa (dorénavant UO), Centre de recherche en civilisation canadienne-française (dorénavant CRCCF), Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (dorénavant FACFO), C2/20/2, « Procès-verbaux du Comité exécutif de l'ACFEO », séance du 16 mars 1911.

que leurs enfants apprennent la langue anglaise, que le Canada est un pays bilingue et que la langue française a été, à part les dialectes amérindiens, la première langue parlée sur le continent nord-américain, Belcourt soutient d'abord que la politique scolaire du gouvernement ontarien viole l'esprit et la lettre de la Constitution canadienne qui reconnaît l'égalité des langues française et anglaise¹⁰. À ce sujet, Belcourt se contredit puisqu'il avait mentionné, dans le cadre du Premier Congrès de la langue française au Canada, quelques mois auparavant, que la langue française n'avait qu'un statut officiel dans le domaine fédéral et au Québec. Il revient ainsi aux propos qu'il avait exprimés en 1910 à Whitney. Lorsque la cause scolaire sera devant les tribunaux à compter de 1914, Belcourt se référera aussi à l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) qui, selon lui, protège les droits et les privilèges des écoles qui ont été créées avant et après la Confédération et dont l'existence a été sanctionnée par la loi, ce qui inclut les écoles françaises et anglo-françaises. De plus, il expliquera que ce même article ne permet pas aux provinces de légiférer en matière linguistique¹¹.

En plus de violer l'esprit et la lettre de la Constitution canadienne, Belcourt estime également que le Règlement XVII viole la loi naturelle et la justice puisque parler sa langue maternelle est, selon lui, un droit naturel. De plus, il croit que ce sont les parents et non l'État qui doivent décider de la quantité et de la qualité de l'instruction à offrir à leurs enfants. Puisqu'ils sont des contribuables, il est tout à fait raisonnable que leurs taxes servent à répondre aux besoins de leurs enfants en matière d'éducation, alors que l'État a, pour sa part, le devoir de

¹⁰ Napoléon-Antoine Belcourt, « The French in Ontario », *The University Magazine*, vol. XI, n° 4 (décembre 1912), p. 553-554. Au sujet de la version française, voir Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant FNAB), HH 6021 .B42R, document 2 : Napoléon-Antoine Belcourt, *Le français dans l'Ontario*, [s.l.], [s.é.], 1912, 8 p.

¹¹ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 3 : *Regulation 17 Ultra Vires. Argument of Hon. N.A. Belcourt before the Supreme Court of Ontario, November 2nd, 1914*, [Ottawa], Imprimerie du Droit, 1914, 18 p. ; AD, FNAB, HH 6012 .B42C, document 26 : « Regulation 17 Is Ultra Vires. Argument before the Appellate Division of the Supreme Court of Ontario, by the Hon. N.-A. Belcourt, K.C. on the behalf of the Board of Trustees of the Roman Catholic Separate Schools for the City of Ottawa in Re- R. Mackell et al. vs the Board of the Roman Catholic Separate Scholl Trustees, 5-6 May 1915 », 21 p.

leur fournir les outils nécessaires. Belcourt soutient qu'aucun gouvernement légitime au sein de l'Empire britannique n'a osé violer la loi naturelle et la justice en privant les enfants de leur langue maternelle¹².

Puis, le sénateur affirme que le Règlement XVII va à l'encontre de la saine pédagogie, un principe que le gouvernement ontarien a pourtant déjà reconnu dans le passé par le fait même d'avoir établi et maintenu des écoles bilingues. Il estime qu'il est plus facile d'atteindre le cœur et l'esprit d'un enfant en lui adressant la parole dans sa langue maternelle. Belcourt croit que les enfants francophones se débrouillent aussi bien en anglais que leurs camarades anglophones, ce qui l'amène à se demander pourquoi les Canadiens anglais, qui ont tous les outils à leur disposition, n'apprennent pas la langue française comme le font les gens instruits en Angleterre qui, pour leur part, en ont moins¹³.

Les arguments de Belcourt contre le Règlement XVII ne se limitent pas seulement à l'esprit et à la lettre de la Constitution, au droit naturel et à la justice ou encore à la saine pédagogie, mais comprennent aussi celui de l'unité nationale. Il croit que l'usage d'une seule langue ne favorisera pas davantage le progrès, le développement, la prospérité et l'unité d'une nation. Le sénateur est plutôt d'avis que la diversité des langues n'est pas un obstacle, mais plutôt un atout au développement d'une vie nationale saine. Il cite l'exemple de l'Autriche, de la Belgique et de la Suisse, de même que certaines nations faisant partie de l'Empire britannique, dont l'Inde, afin de montrer qu'il existe une diversité linguistique dans ces pays, et que chacune des langues est enseignée dans les écoles, en plus d'être mise sur un pied d'égalité. De plus, il explique que l'enseignement de plusieurs langues ne retarde ni le progrès, ni l'unité nationale

¹² N.-A. Belcourt, *loc. cit.*, p. 554-555.

¹³ *Ibid.*, p. 555-557.

dans ces pays. Le Canada doit plutôt être fier de sa dualité ethnique, celle-ci ne pouvant qu'être à son avantage :

Let us not forget that union is strength, but uniformity is not union. Instead of being a matter for regret, it should be a source of congratulation, that there is to be found in Canada the diversity of the English and French races and the variety of character and achievement resulting therefrom. Instead of being an obstacle to progress and advance in all the spheres of human energy, this diversity constitutes, on the contrary, its best stimulant, besides adding to the picturesqueness of national life. From this diversity there naturally results laudable emulation and friendly rivalry. How monotonous would be our national existence, how sterile in many fields, if we all resembled one another in our physical features, mentality, and character, if we all spoke and read but one language, if we all had the same tastes and habits, and if we all went through life in the manner of gregarious creatures¹⁴.

Belcourt poursuit sa campagne de persuasion auprès des Franco-Ontariens dans le cadre d'un grand rassemblement organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa (SSJBO), le 22 juin 1913, à l'aréna d'Ottawa, et auquel participent environ 7000 personnes. Il partage la scène avec de grandes figures de l'élite canadienne-française du Québec, dont Olivar Asselin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Adjutor Rivard, président de la Société du parler français de Québec, Armand Lavergne, député nationaliste à l'Assemblée législative du Québec, et le Franco-Américain Henri T. Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Belcourt profite de l'occasion pour lancer un appel à la résistance et à la conservation de la langue française puisqu'elle fait partie de l'héritage des Franco-Ontariens :

Oui, mesdames et messieurs, notre décision est immuable, notre détermination est irrévocable et irréductible. Nous avons résisté et nous continuerons à résister à l'odieuse tentative de proscrire notre langue maternelle, malgré toutes les menaces, au prix de tous les sacrifices.

Si nous voulons apprendre, si nous voulons que nos enfants apprennent la langue anglaise, car tous nous en reconnaissons l'avantage et la nécessité, et il n'est nullement besoin d'user de violence contre nous ou nos enfants, nous voulons aussi continuer à apprendre, à approfondir, à répandre, à propager, et à perpétuer la langue française sur la terre canadienne, ou [*sic*] elle fut, à part de l'idiome indien, la première implantée et la seule parlée pendant plus d'un siècle et demi.

¹⁴ *Ibid.*, p. 557-558.

Nous le voulons et le voudrons toujours parce que c'est la langue de nos pères ; c'est la langue dans laquelle a été [écrite] et préservée l'histoire de la première civilisation et de la première évangélisation chrétienne en ce pays ; parce que c'est la langue dans laquelle nos mères nous ont appris à prier Dieu, à penser et à exprimer les meilleurs, les plus intimes et les plus nobles sentiments de nos cœurs ; parce que c'est notre langue à nous ; parce qu'elle fait partie de nous-mêmes ; parce qu'elle est inséparable de notre intelligence et de notre âme¹⁵.

Après avoir invité ses compatriotes franco-ontariens à se mobiliser contre le Règlement XVII, Belcourt se tourne à nouveau vers l'élite canadienne-française du Québec dans le but d'obtenir son appui. Pour ce faire, il participe à un rassemblement organisé, le 21 décembre 1914, par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) au Monument national de Montréal et auquel participent également l'archevêque de Montréal, M^{gr} Paul Bruchési, George Baril, président de l'ACJC de Montréal, Philippe Landry, président du Sénat, Alexandre-Télesphore Charron, président de l'ACFEO et Henri Bourassa, directeur du *Devoir*. Tout en affirmant que la préservation de la langue française est nécessaire au maintien de l'unité nationale, Belcourt profite de l'occasion pour faire un appel à la solidarité nationale, en rappelant à ses compatriotes de la province voisine leur devoir à l'égard de la survivance de cette langue sur l'ensemble du territoire canadien. Il leur explique aussi que leur appui sera nécessaire pour éclairer l'opinion publique anglophone sur la question. Cependant, le sénateur tient à préciser que leur refus n'empêchera pas les Franco-Ontariens de poursuivre la lutte contre le Règlement XVII. Néanmoins, il est convaincu que cette dernière est celle de toute la nation canadienne-française puisqu'une victoire bénéficiera non seulement aux Franco-Ontariens, mais aussi aux Canadiens français du Québec :

Votre aide matérielle et l'appoint moral qui en résultera constitueront un appui inestimable dans la tâche qui nous incombe de maintenir et [d']améliorer nos écoles bilingues ; de nous procurer des instituteurs et des inspecteurs compétents; d'organiser les centres canadiens-français, de leur fournir une notion juste de leurs droits scolaires et en même temps les moyens de les exercer ; d'éclairer l'opinion publique, surtout chez nos

¹⁵ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 46 : « Discours à l'aréna d'Ottawa », [1913], p. 5-6.

compatriotes de langue anglaise ; de préparer et [d']obtenir des amendements aux dispositions scolaires qui nous oppriment ; en un mot d'assurer la vie à la langue française. [...]

Vous pouvez, Mesdames et Messieurs, en nous prêtant un concours généreux, hâter le jour où la justice et le droit auront vaincu l'injustice et la persécution. Si vous nous le donnez nous vous en serons toujours reconnaissants ; si vous ne pouvez ou ne jugez pas nécessaire de nous l'accorder, nous ne nous en plaindrons pas. Seulement, il nous faudra multiplier nos dévouements et nos sacrifices et peut-être attendre plus longtemps le jour de la victoire.

Ouvriers de la première heure, nous continuerons à supporter seuls tout le fardeau du combat. – Nous vaincrons tout de même un peu plus tard peut-être, mais nous vaincrons quand même. – Et nous aurons vaincu non seulement pour nous, mais autant et peut-être plus encore pour vous-mêmes ; pour la pensée, la culture et la civilisation françaises¹⁶.

La participation de Belcourt au rassemblement de l'ACJC à Montréal montre qu'il a mis de côté l'esprit de parti dans le but d'assurer le succès de la cause scolaire franco-ontarienne. Il ne craint pas de s'afficher avec Landry, celui-là même qui l'avait accusé en 1902 d'avoir calomnié, devant le Colonial Institute de Londres, la hiérarchie catholique du Québec qui s'était opposée à l'accord Laurier-Greenway. Le sénateur conservateur lui avait également reproché de n'avoir rien fait pour protéger la minorité catholique du Manitoba. Notons que Belcourt participera à d'autres événements en compagnie de Landry, sans oublier le fait qu'il sera son compagnon de voyage à Londres lorsqu'il ira plaider en 1916 la cause scolaire devant le Comité judiciaire du Conseil privé. Dans le cadre du rassemblement, Belcourt partage également la scène avec Bourassa. Rappelons que le sénateur avait critiqué en 1899 la démission de son confrère libéral qui s'opposait à l'envoi d'un contingent de volontaires canadiens pour combattre aux côtés de l'armée britannique en Afrique du Sud. Il a même voté contre les amendements de Bourassa sur la participation canadienne à la guerre sud-africaine et sur les droits scolaires de la minorité catholique des Territoires du Nord-Ouest. Même si les deux hommes ont divergé d'opinion sur bien des questions dans le passé, il est difficile de connaître la nature de leur

¹⁶ « Au secours de la minorité ontarienne », *Le Devoir*, 22 décembre 1914, p. 3-5.

relation au cours des années 1910. Quoi qu'il en soit, ils unissent tout de même leur voix pour soutenir la cause scolaire franco-ontarienne.

Quelques semaines plus tard, soit le 25 janvier 1915, Belcourt réitère son appel à l'élite canadienne-française du Québec à l'Université Laval dans le cadre d'un autre rassemblement organisé par l'ACJC et auquel assistent le cardinal Louis-Nazaire Bégin, Armand Lavergne, de même que Adélarde Turgeon et Thomas Chapais, deux conseillers législatifs. Invoquant à nouveau les arguments de l'ancienneté et de l'unité dans la dualité, le sénateur affirme que le devoir de lutter contre le Règlement XVII n'incombe pas seulement aux Canadiens français de l'Ontario et du Québec, mais aussi aux Canadiens anglais. Par conséquent, il demande à la province voisine d'unir ses forces à celles des Franco-Ontariens, afin d'éclairer leurs compatriotes de langue anglaise sur la justesse de leurs droits et de leurs revendications, de même que sur l'importance de faire respecter le pacte fédéral qui est, à ses yeux, un pacte entre les deux peuples fondateurs :

Vous nous aiderez donc à éclairer l'opinion publique au Canada et en Angleterre, surtout et par dessus [*sic*] tout chez nos concitoyens de langue anglaise, et à expliquer, là comme ici, et à bien définir notre situation scolaire comme à préciser nos droits et nos justes revendications. Vous et nous ensemble, nous réussirons à faire comprendre à la majorité qui nous entoure que priver les minorités dans la Confédération canadienne de leurs droits naturels, historiques et constitutionnels, constitue une violation du pacte fédéral dont cette majorité est plus particulièrement solidaire. Précisément parce qu'elle est la majorité elle est plus spécialement obligée à faire respecter non seulement la lettre, mais l'esprit, je dirai surtout l'esprit, des conventions, la garantie des obligations communes de l'acte fédératif¹⁷.

En 1916, Belcourt poursuit sa campagne de persuasion auprès de l'élite canadienne-française du Québec. Cette fois-ci, il s'arrête à Trois-Rivières où il participe, le 9 avril 1916, à un autre rassemblement organisé par l'ACJC, en compagnie de l'évêque du lieu, M^{gr} François-Xavier Cloutier, Philippe Landry et Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*. Tout en expliquant que

¹⁷ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 43 : « La proscription de la langue française dans l'Ontario », [1915], p. 12.

les Franco-Ontariens continueront de lutter pour assurer l'existence de la langue française puisqu'elle fait partie de leurs traditions, Belcourt affirme à nouveau que l'unité de langue n'est pas essentielle à l'unité nationale et que cette dernière ne sera atteinte qu'au moment où les Canadiens anglais auront compris que les Canadiens français doivent être traités équitablement :

Certains gens croient d'abord que l'unité de langue est essentielle à l'unité nationale, et que la langue unique, naturellement, doit être la leur. L'histoire démontre la fausseté de cette théorie ; elle démontre la futilité de tous les efforts [qui sont] faits pour la traduire en pratique. Toutes les persécutions exercées par l'Allemagne ou la Russie sur des nationalités dissidentes ont abouti au néant. Nous sommes aussi fiers, aussi tenaces que les Danois, les Polonais et les autres ; nous ne nous soumettrons pas davantage à l'annihilation nationale.

Non! jamais nous ne laisserons proscrire la langue où nous avons appris à prier, qui porte toutes nos traditions et nos plus chers souvenirs ; la langue dans laquelle s'est écrite l'incomparable épopée de notre histoire. Nous n'en avons pas le droit! Si nous y consentions, nous serions des lâches et des traîtres! et notre criminelle lâcheté ne nous vaudrait que le suprême mépris des Anglais.

Nous n'y consentirons pas, et notre langue ne disparaîtra pas du sol ontarien. Elle a survécu à la Conquête ; elle a survécu à l'Institution Royale ; elle a survécu à la proscription édictée par l'Acte d'Union ; elle survivra aux basses tyrannies du Manitoba et de l'Ontario.

Et il n'y aura d'unité nationale en ce pays que le jour où l'Anglais aura clairement compris, où il aura nettement admis dans les faits qu'il n'est pas l'homme de la « race supérieure », que nous sommes des égaux et que nous devons nous traiter comme tels¹⁸.

Ainsi, après avoir salué en 1891 la conquête britannique, en plus de l'avoir tenu responsable, en 1901, de la situation économique précaire des Canadiens français, Belcourt laisse désormais entendre qu'elle a été un obstacle à la langue française au Canada. Comme nous l'avons souligné dans le troisième chapitre, il est possible que le sénateur se permette de développer un point de vue plus plus nationaliste face à la conquête britannique, surtout lorsqu'il est question de défendre les intérêts des Canadiens français. De plus, Belcourt profite de l'occasion pour se porter à la défense de l'accord Laurier-Greenway, dont la clause bilingue a été abolie en 1916

¹⁸ « La lutte jusqu'au triomphe », *Le Devoir*, 10 avril 1916, p. 7.

par le gouvernement manitobain. L'anglais devient donc la seule langue d'enseignement au Manitoba¹⁹.

Belcourt ne cherche pas seulement à convertir l'élite canadienne-française du Québec à la lutte contre le Règlement XVII ; il cherche aussi à convertir l'élite anglo-québécoise puisque qu'elle peut jouer, selon lui, un rôle déterminant dans le combat que mènent ses compatriotes franco-ontariens contre le Règlement XVII. Invité le 28 mars 1916 à adresser la parole devant le Canadian Club de Québec, Belcourt explique que les Anglo-Québécois pourraient vivre la même situation que leurs compatriotes francophones de l'Ontario, étant donné qu'ils forment une minorité au Québec. De plus, il soutient que la province voisine, en tant que membre de la Confédération, a le devoir de contribuer au règlement de cette crise :

Perhaps you may think it impertinence on my part, but will you not allow me to say that you owe it to yourselves first of all to look carefully into this matter. To-day it is a question in Ontario, but to-morrow it may be a question in Quebec. Don't you owe it to yourselves to consider this most carefully? But, to put it on a higher ground – because I have unbounded confidence in the feelings of justice and fair play of the Protestants in the Province of Quebec – don't you owe it to us French-Canadians, in both Provinces, to come to our assistance in the Province of Ontario, where we are seeking the preservation of our most elementary rights? I think you owe it also to Canada, to Confederation, to take a part in this matter. [...] Permit me to say to you, with all the solemnity and earnestness of which I am capable, that it is your duty, because the present is as grave and as dangerous a situation as ever arose in Canada. I say Quebec is as much a partner in Confederation as the other provinces. Confederation is a partnership in which we are all jointly and severally responsible for the performance of duties and obligations assumed by every one of the provinces, and for that reason I am sure – I hope at all events – that you will agree with me, that it is incumbent upon you to look into this very serious matter and do what you can to bring about a just settlement of it²⁰.

Les moments passés auprès des Anglo-Québécois font prendre conscience à Belcourt de l'importance de poursuivre la campagne de persuasion auprès des Canadiens anglais. C'est ce

¹⁹ Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Éditions du Boréal, 2010, p. 73.

²⁰ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 5 : Napoléon-Antoine Belcourt, *Bilingualism. Address Delivered before the Quebec Canadian Club at Quebec, Tuesday, March 28th, 1916*, Québec, Telegraph Printing Co., 1916, p. 13.

qu'il explique lors d'une assemblée organisée quelques semaines plus tard à la salle Sainte-Anne d'Ottawa. Ses propos sont rapportés par *Le Droit* :

Il faut éclairer la saine opinion anglaise. Tant que l'opinion anglaise sera ignorante de la question qui agite le pays à l'heure actuelle, nous ne pouvons compter sur un règlement définitif.

Nous devons donc mettre au courant le peuple anglais de ce que nous réclamons et lui mettre sous les yeux les textes de loi que nous invoquons en notre faveur : combien ignorent absolument ce qu'est le règlement XVII²¹!

C'est au tournant des années 1920 que le sénateur se consacrera pleinement à la conversion de l'élite anglophone de l'Ontario à la cause scolaire franco-ontarienne, comme nous le montrerons dans les deux derniers chapitres.

La lutte que mène Belcourt contre le Règlement XVII suscite l'admiration et la sympathie de la SSJB de Montréal. Alors que le sénateur se prépare à quitter le pays, en compagnie de Landry, pour aller plaider la cause scolaire devant le Comité judiciaire du Conseil privé à Londres, la SSJB décide d'organiser, le 19 juin 1916, un grand rassemblement au parc Lafontaine dans le but de souligner leur départ. Bien qu'il ne soit pas présent à l'événement qui rassemble environ 4000 personnes, Belcourt, à l'instar de Landry, est présenté par Victor Morin, président de la SSJB de Montréal, comme un héros de la nation canadienne-française :

Partez donc, Messieurs, sans crainte. Nos meilleurs vœux vous accompagnent. Si le succès répond à vos efforts, nous vous accueillerons comme des sauveurs ; s'il nous fait défaut, nous vous recevrons comme des chefs qui savent mener leurs troupes à la bataille par les chemins de l'honneur qui finissent toujours par être ceux de la victoire²².

Des propos semblables sont repris par George Baril, président de l'ACJC de Montréal :

Elle est plus qu'une démonstration de sympathie à l'endroit de nos frères ontariens. Elle investit M. Landry et M. Belcourt d'un mandat. Elle les consacre les interpréteurs

²¹ « Grande Assemblée à la salle Sainte-Anne », *Le Droit*, 4 mai 1916, p. 1.

²² « Montréal fête M. le sénateur Landry », *Le Droit*, 20 juin 1916, p. 5. La version originale du discours de Victor Morin se retrouve à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (centre de Montréal), Fonds Famille Landry, P155, S4, SS1, SSS2, D4, « À l'Honorable sénateur Landry, Président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, À l'Honorable sénateur Belcourt, Avocat de la minorité franco-ontarienne », 19 juin 1916.

officiels et reconnus des vrais sentiments canadiens-français. Les représentants des Canadiens français, ce ne sont pas les ministres pusillanimes ni les députés canadiens-français qui votaient contre la motion Lapointe aux Communes. Les deux hommes qui représentent les Canadiens-[F]rançais ce sont MM. Landry et Belcourt²³.

De son côté, Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*, partage cette représentation de Belcourt et de Landry. Quelques jours avant l'événement, il soutenait que les deux hommes incarnaient une cause qui touche toute la nation canadienne-française :

La manifestation de lundi permettra au peuple canadien-français de dire son respect pour le geste de l'homme qui a sacrifié à ses convictions et à l'intérêt commun honneurs et dignités. Elle lui permettra surtout d'apporter à la minorité franco-ontarienne un éclatant témoignage de sympathie et d'affirmer que la cause que MM. Landry et Belcourt vont défendre non seulement devant les tribunaux, mais forcément aussi, dans une certaine mesure, devant l'opinion publique anglaise, n'est pas celle d'une poignée d'hommes isolés, mais bien celle de toute une race.

Elle fortifiera le sentiment de la solidarité nationale ; elle rappellera à tous la nécessité et le devoir de la lutte.

Et à tous ces titres, elle ne saurait manquer d'être réconfortante et salutaire²⁴.

Cette représentation de Belcourt que se font Morin, Baril et Héroux ne fait pourtant pas l'unanimité dans les milieux canadiens-français. En effet, quelques jours avant le grand rassemblement de Montréal, *L'Événement* de Québec, un quotidien d'allégeance conservatrice, s'en prend au sénateur en l'accusant de faire de la politique partisane avec les intérêts des Canadiens français. Il n'hésite d'ailleurs pas à le dénigrer en employant toutes les épithètes possibles : « traître », « lâcheur », « renégat », « fumiste », « charlatan de l'exploitation bilingue » et « drôle ». Ce qui agace le journal, c'est que Belcourt a voulu convaincre l'électorat du Lac Saint-Jean, lors des récentes élections provinciales, de voter pour le libéral Benjamin-Alexander Scott, un anglo-protestant, prétextant qu'il était le meilleur candidat pour défendre les intérêts des Canadiens français :

²³ « Montréal fête le sénateur Landry : suite d'hier », *Le Droit*, 21 juin 1916, p. 5.

²⁴ Omer Héroux, « Pour MM. Landry et Belcourt », *Le Devoir*, 14 juin 1916, p. 1.

Nous serions très amusé de voir quelle figure ferait le bilieux sénateur Belcourt sous l'avalanche des épithètes chères à ses amis de la secte [bourassiste]. Il les a méritées plus que tout autre, par sa conduite indigne, par sa palinodie honteuse, par ses intrigues de politicien rouge durant la campagne électorale dernière [*sic*] dans le comté du Lac S[aint]-Jean. Ce soi-disant champion des droits du français dans l'Ontario n'a-t-il pas essayé « d'emplir » ses compatriotes jusqu'au point de leur faire croire « qu'un Anglais protestant leur serait plus utile au point de vue des nôtres²⁵! »

C'est pourquoi *L'Événement* dénonce le grand rassemblement de Montréal organisé par la SSJB en son honneur et en celui de Landry, quoiqu'il ne nomme pas ce dernier, tout en espérant que les disciples de Bourassa en fassent autant :

Les « Canayens » du Lac S[ain]t-Jean ont refusé de se laisser berner par le triste charlatan de l'exploitation bilingue. Ce en quoi ils ont prouvé qu'ils étaient plus fins que certains gros messieurs de la Société S[aint]-Jean-Baptiste de Montréal, qui, à ce qu'on nous annonce, préparent une grande manifestation en l'honneur du sénateur Belcourt, à l'occasion de son départ pour Londres où il s'en va plaider combien brillamment! la cause des écoles bilingues de l'Ontario! Vraiment, en fait de badauderie, les bourgeois de la grand'veille [*sic*] ne sont pas battus.

Nous espérons que le soir de la dite démonstration, le ban et l'arrière-ban de [la] secte bourassiste seront présentes [*sic*] pour entonner la cantate préférée : «Traître, lâcheur, renégat» à l'adresse du drôle avec qui nous avons affaire en ce moment²⁶.

Au lendemain du rassemblement au parc Lafontaine, *L'Événement* continue de pourfendre Belcourt. Il apporte des éclaircissements sur l'éditorial du 14 juin 1916 en ce qui a trait à l'appui qu'a offert le sénateur à Scott lors des dernières élections provinciales au Québec :

C'est que cette manifestation devait, in principio, s'adresser à une cause et non à des personnes. C'est dommage qu'on ne l'ait pas mieux annoncé, car dans ce cas, plusieurs personnes eussent été heureuses d'aller applaudir à la cause des écoles bilingues, qui, cependant, ne voyaient qu'avec dégoût une réclame trop tapageuse autour d'un avocat qui a déjà plaidé la cause de la partie adverse!

Mais, puisque nous sommes à parler du bilieux sénateur – qui est tellement épris du nouvel aspect de la cause qu'il va plaider que, lorsqu'il en parle (d'après M. Héroux, voir No du « Devoir » du 19 juin, page 1), « la passion transpire à travers ... ses discours » – rappelons au « Soleil » que, naguère, lorsque nous avons attaqué M. Belcourt à cause de

²⁵ « Belcourt le traître », *L'Événement*, 14 juin 1916, p. 4. Précisons que Scott est marié avec la sœur de la première femme de Belcourt.

²⁶ *Ibid.*

ses élucubrations électorales au Lac S[aint]-Jean, nous nous sommes bien gardé d'attaquer, directement ou indirectement, la personnalité du colonel B.A. Scott. [...]

Mais ce à quoi nous avons objecté énergiquement, ce sont les discours intempestifs et inconsidérés de M. Belcourt, surtout celui où il prétendait qu'un homme comme Scott pouvait faire plus pour le règlement de nos questions nationales que « le plus éminent des Canadiens-[F]rançais²⁷ ».

L'Événement revient également à la charge avec un deuxième éditorial publié le même jour et qui dénonce l'indulgence du *Devoir* à l'égard de la loyauté partisane de Belcourt. Le journal conservateur affirme ne pas comprendre pourquoi le journal nationaliste adopte une telle attitude à l'égard du sénateur, alors qu'il n'a pas hésité dans le passé à critiquer les députés conservateurs-nationalistes qui ont renié les principes nationalistes pour suivre la politique conservatrice :

On a vu comment durement ont été traités par eux les Monk, les Pelletier, les Blondin, lorsqu'ils ont osé différer d'opinion avec le nouveau fétiche Henri Bourassa. Il n'y avait pas de mots assez violents pour ces chefs conservateurs qui prétendaient juger par eux-mêmes du bill Lancaster, de la question des écoles du Keewatin, du retrait de la loi du service navale, etc.

Mais lorsqu'ils ont affaire avec l'un de leurs toutous, par exemple avec le sénateur Belcourt, quel talent et quel lyrisme n'ont-ils pas pour expliquer ses virements de front! « Il faut lui savoir profondément gré d'avoir, par de nouvelles et inlassables recherches, découvert de nouveaux arguments et, les ayant découverts, d'avoir eu le courage de ne pas craindre de paraître désavouer une opinion ancienne²⁸ ».

De plus, il soutient que *Le Devoir* a toutes les raisons de s'en prendre à Belcourt, lui qui ne s'est pas gêné pour condamner la prise de position des bourassistes contre l'effort de guerre du Canada, un élément que nous aborderons plus loin dans ce chapitre. Il met Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*, sur ses gardes en disant que Belcourt est un « faux frère » :

Voilà comme [*sic*] les nationalistes savent parler d'un homme qui leur donne raison et [qui] se rend à leurs arguments. Mais il faut les entendre lorsqu'un politicien, ayant ce même courage de ne pas craindre de paraître désavouer une opinion antérieure, soutient que ces messieurs ont tort de ne pas croire au péril allemand, de refuser de reconnaître le

²⁷ « À une cause », *L'Événement*, 20 juin 1916, p. 4.

²⁸ « Deux mesures », *L'Événement*, 20 juin 1916, p. 4.

principe de nos obligations envers le Roi, de travailler et d'intriguer contre le succès d'une politique de participation à la guerre actuelle!

Cet exemple frappant du servilisme nationaliste lorsqu'il s'agit de ses propres passions devrait édifier la foule des badauds qui a pu croire qu'elle faisait acte d'intelligence parce qu'elle changeait son esprit de parti en esprit de secte.

En attendant, arrêtons-nous encore une fois sur le tour habile de l'écrivain nationaliste pour célébrer la volte-face du sénateur Belcourt. M. Héroux parle «de ce courage qui ne craint pas de paraître désavouer une opinion ancienne». Comme cela M. Belcourt ne craint pas de « paraître désavouer » son fameux discours du Congrès du [p]arler [f]rançais sur la question de la langue française dans l'Ontario.

Il reste là une petite porte de sortie. Pourquoi « paraît-il désavouer » seulement son ancienne opinion? Pourquoi [il] ne la pas désavouer sans faux-fuyant? Est-ce que les nationalistes savent qu'il serait possible un jour à M. Belcourt de trouver une troisième attitude à prendre sur cette question, [une] nouvelle attitude qui « paraîtrait désavouer » les deux premières?

Frère Héroux, nous croyons sincèrement que le Frère Belcourt est un faux frère. Méfiez-vous²⁹!

Les propos de *L'Événement* du 14 juin 1916 ne laissent pas Belcourt indifférent. Niant les déclarations que lui a attribuées le journal conservateur, le sénateur décide d'intenter contre lui une poursuite en libelle diffamatoire. Il obtient gain de cause et *L'Événement* est condamné à lui payer 100 dollars et les frais d'une poursuite de dix milles dollars. Le journal doit aussi publier une rétractation. Quant aux éditoriaux publiés le 20 juin 1916, le sénateur refuse de porter plainte à leur sujet³⁰.

Les attaques partisans n'empêchent pas Belcourt de poursuivre sa campagne de persuasion auprès de l'élite canadienne-française du Québec. Comme la crise scolaire franco-ontarienne ne cesse de prendre de l'ampleur, au point de devenir une menace à l'unité nationale,

²⁹ *Ibid.*

³⁰ AD, FNAB, HH 6015 .B42C, document 1 : « M. Belcourt et l'Événement », document 2 : « M. Belcourt poursuit l'Événement », document 3 : « Sans titre » ; lettre 3 : Paul Leduc à Lucien Cannon, 5 septembre 1916 ; AD, FNAB, HH 6015 .B42Z, lettre 11 : ? à Napoléon-Antoine Belcourt, 14 juin 1917 ; lettre 13 : Lucien Cannon à Paul Leduc, 6 mars 1917 ; lettre 14 : Lucien Cannon à Paul Leduc, 12 mars 1917 ; « L'hon. Sénateur Belcourt obtient gain de cause », *L'Action catholique*, 14 février 1917, p. 8.

Belcourt craint alors pour la survie de la Confédération et des institutions nationales. C'est ce qu'il exprime dans un texte intitulé « Conflit de races » publié en 1917 dans *L'Almanach de la langue française*, un périodique montréalais publié par la Ligue des droits du français, la future Ligue d'action française. Le sénateur soutient que les Pères de la Confédération ont défendu l'idée que le développement et le progrès de la nation canadienne ne pouvaient se faire sans l'union et la coopération des Canadiens français et des Canadiens anglais, tout en laissant à chacun le droit de s'épanouir librement dans sa langue, sa culture et ses croyances. Belcourt reconnaît cependant que cette conception a été à maintes reprises affaiblie par certains politiciens des provinces canadiennes-anglaises, qui ne se sont pas gênés pour attaquer les minorités canadiennes-françaises, soit pour s'emparer du pouvoir, soit pour le maintenir, alors que les Canadiens français du Québec, pour leur part, ont toujours traité avec justice et générosité la minorité anglaise de leur province. Ainsi, Belcourt croit que les Canadiens anglais doivent avant tout comprendre que la fusion des deux principaux éléments qui constituent la population canadienne ne sera jamais possible au Canada et que la Confédération ne pourra prospérer, ni même survivre, sans la collaboration des deux communautés :

L'assimilation des deux races, leur fusion complète, que désirent et rêvent encore certains Anglais du Canada, n'est pas possible. On ne réussira jamais à faire des Anglais avec les Français du Canada : ceux-ci n'y consentiront jamais. Les traditions séculaires de ces derniers, leur génie particulier, leur atavisme ont poussé des racines trop longues et trop solides pour qu'on puisse jamais les arracher ou les détruire. [...] Bref l'esprit et le but de la Confédération peuvent et doivent se résumer en deux mots, « coopération et solidarité³¹ ».

Le Vatican

Dans sa lutte contre le Règlement XVII, Belcourt cherche aussi à obtenir l'appui du Vatican. Préoccupé par les tensions qui subsistent entre les catholiques franco-ontariens et les

³¹ Napoléon-Antoine Belcourt, « Conflit des races », *Almanach de la langue française*, 2^e année, Montréal, Ligue des droits du français, 1917, p.70-71.

catholiques irlandais et que la crise scolaire contribue à exacerber, le sénateur décide, en compagnie d'Alphonse-Télesphore Charron, président de l'ACFEO, Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO) et Onésime Guibord, président du *Droit*, de solliciter le soutien du pape Pie X au sujet de leurs droits religieux et scolaires. Dans une supplique datée de 1914 et soumise par le cardinal Louis-Nazaire Bégin de Québec, le sénateur et ses alliés soutiennent, tout en liant la langue et la foi, que la nomination de prêtres et d'évêques de langue française dans les paroisses et les diocèses où les Franco-Ontariens forment la majorité, la division des paroisses mixtes, de même que la publication en français des lettres pastorales, des circulaires et des documents épiscopaux seront bénéfiques pour l'esprit de l'Église catholique en Ontario. Selon eux, c'est le seul moyen de maintenir la paix entre les catholiques franco-ontariens et les catholiques irlandais. C'est sans doute pour préserver cette paix et aussi pour délivrer les Franco-Ontariens des comtés de Kent et d'Essex du joug de M^{gr} Fallon que Belcourt et ses confrères proposent de séparer le diocèse de London en vue d'en créer un nouveau, dont le siège serait situé à Windsor et dont le titulaire serait canadien-français³². Il faut dire que M^{gr} Fallon n'obtient pas la sympathie des Franco-Ontariens, que ce soit ceux de son diocèse ou ceux qui habitent ailleurs en Ontario, dans la mesure où il mène une campagne antifrançaise et promeut ouvertement le Règlement XVII³³. Rappelons que lors de son premier mandat à la présidence de l'ACFEO, Belcourt avait dénoncé la conduite du prélat auprès du pape.

En plus de revendiquer le respect des droits religieux des Franco-Ontariens, Belcourt, Charron, Genest et Guibord souhaitent aussi mettre un terme à l'opposition des évêques et du clergé irlandais à l'égard des écoles catholiques de langue française où les deux langues

³² UO, CRCCE, FACFO, C2/150/1, « Humble supplique des Canadiens français d'Ontario au Très Saint Père le Pape Pie X, confiée à son Éminence le Cardinal Bégin en 1914 », p. 1-2.

³³ J.D. Cecillon, *op. cit.*

officielles sont enseignées, d'autant plus que, selon eux, l'attitude de ces hommes d'Église ne peut qu'affaiblir le respect de l'enseignement et de la discipline de l'Église catholique, de même que réjouir ses ennemis, en l'occurrence les orangistes. Ce désir de mettre fin aux querelles entre les catholiques franco-ontariens et les catholiques irlandais amène également Belcourt et ses confrères à demander la formation d'une commission dans le but d'étudier et de régler le différend qui oppose ces deux groupes à propos des écoles à Ottawa. Cette commission, affirment-ils, devrait être composée du délégué apostolique, du cardinal Bégin et de M^{gr} Edward Joseph McCarthy, l'archevêque d'Halifax³⁴. Ainsi, ce que Belcourt et ses compatriotes cherchent à faire comprendre au pape dans leur supplique, c'est que l'unité de l'Église catholique en Ontario ne pourra être maintenue que si les évêques irlandais respectent les besoins religieux des Franco-Ontariens de leur diocèse et cessent leurs attaques à l'égard des écoles bilingues.

Répetons-le : cette volonté qu'a le sénateur de défendre les droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens au cours des années 1910 contraste nettement avec son refus de préconiser le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique de l'Ouest canadien. Tout comme dans le cadre de la succession de M^{gr} Duhamel, Belcourt n'est pas confronté à des intérêts partisans, ce qui peut expliquer son désir de revendiquer le respect des droits religieux des Franco-Ontariens durant cette période. De plus, il est possible que le sénateur reconnaisse l'importance de la place qu'occupe l'Église catholique au sein de la nation canadienne-française, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent. En invoquant à nouveau la thèse de l'union de la langue et de la foi, le sénateur se rapproche encore une fois de Bourassa.

³⁴ UO, CRCCE, FACFO, C2/150/1, « Humble supplique des Canadiens français d'Ontario au Très Saint Père le Pape Pie X, confiée à son Éminence le Cardinal Bégin en 1914 », p. 2-3.

Les instances juridiques et politiques

Pendant qu'il sollicite l'appui de l'élite canadienne-française du Québec et de l'élite anglo-québécoise, de même que celui des Franco-Ontariens et du Vatican dans sa lutte contre le Règlement XVII durant les premières années de la résistance, Belcourt est appelé à défendre à plusieurs reprises la cause des écoles bilingues devant les tribunaux, que ce soit à la Cour supérieure et à la Cour d'appel de l'Ontario ou encore au Conseil judiciaire du Conseil privé de Londres. Il représente divers clients, dont la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO) et son président Samuel Genest, de même que la Commission scolaire séparée de Green Valley, un village situé dans l'Est ontarien. Tout au long des procédures judiciaires, il invoque, afin d'obtenir gain de cause, le droit constitutionnel, le droit naturel, le droit des contribuables d'élire les commissaires scolaires et l'absurdité pédagogique du Règlement XVII. Bien qu'il ne réussisse pas à obtenir des tribunaux l'abrogation du Règlement XVII, Belcourt parvient toutefois à convaincre le Comité judiciaire du Conseil privé d'annuler la loi provinciale qui a créé en 1915 la commission du gouvernement (aussi appelée la Petite commission par les Franco-Ontariens) pour remplacer la CESO qui refusait de se conformer au Règlement XVII³⁵.

C'est parce que la cause scolaire franco-ontarienne est devant les tribunaux que Belcourt refuse en 1915 d'intervenir au Sénat sur la motion de son confrère libéral, Laurent-Oliver David, qui demande l'adoption d'une résolution déclarant que le Règlement XVII nuit à la minorité franco-ontarienne. Pourtant, l'occasion est bonne pour lui de demander l'appui de ses confrères sénateurs dans sa lutte contre la politique scolaire du gouvernement ontarien. Cependant, il craint que ses propos nuisent aux démarches judiciaires, d'autant plus qu'ils ont déjà été, selon lui, mal rapportés et mal interprétés dans le passé. Dans l'intérêt de ses clients, il préfère se

³⁵ AD, FNAB, HH 6001-6012. L'ensemble des documents juridiques sur la question scolaire sont regroupés sous ces cotes.

taire³⁶. Ce qui est particulier, c'est que le sénateur refuse d'intervenir sur cette question au Sénat, alors qu'il ne s'est pas empêché d'exposer ses arguments contre le Règlement XVII depuis son adoption, que ce soit dans *The University Magazine* en 1912, à l'aréna d'Ottawa en 1913 ou encore lors des rassemblements organisés par l'ACJC à Montréal en 1914 et à Québec en 1915. Bien qu'il invoque le fait que la cause est devant les tribunaux, il est possible de croire que Belcourt ne veut pas prendre position publiquement sur une initiative libérale, sachant qu'il a déjà été accusé, dans le passé, de faire de la politique partisane sur le dos des Canadiens français. Son refus d'intervenir dans le débat sur la motion David au Sénat n'empêchera pas le sénateur de participer, dans les années subséquentes, à des démarches visant à solliciter l'appui du gouvernement fédéral, comme nous le verrons sous peu. Il est important de mentionner qu'aucune conclusion ne sera prise dans le cadre du débat sur la motion David³⁷.

C'est en 1916, lorsque les écoles de la CESO sont menacées de fermeture, que Belcourt décide de s'adresser aux instances politiques. En compagnie, entre autres, de Samuel Genest, président de la CESO, Philippe Landry, président de l'ACFEO, Rodolphe Chevrier, président de la SSJBO, des commissaires d'écoles et d'un bon nombre de contribuables, Belcourt se tourne vers le Conseil municipal de la ville d'Ottawa pour lui réclamer l'argent des taxes scolaires qui sont nécessaires pour payer les instituteurs³⁸. La démarche du sénateur et de ses alliés ne connaît vraisemblablement aucun succès, compte tenu du fait que les enfants se retrouvent à la rue deux

³⁶ *Débats du Sénat du Canada, 1915. Rapport officiel, 5^e session, 12^e Parlement, Ottawa, J. de Labroquerie Taché, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1915, p. 388-389.*

³⁷ G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 163. Arthur Charbonneau, un des trois membres de la commission spéciale nommée, en 1915, par le gouvernement ontarien pour remplacer la CESO, soutient que Belcourt lui aurait affirmé avoir rejeté les offres de règlement depuis le début de la crise scolaire, prétextant que les conservateurs seraient renversés en 1914 et, par conséquent, qu'un gouvernement libéral aurait réglé le conflit à l'avantage des Franco-Ontariens. Selon Charbonneau, c'est l'esprit partisan de Belcourt qui l'aurait amené à tourner le dos au gouvernement ontarien, un geste qu'il aurait regretté par la suite. Cependant, il n'y a aucun document qui vient corroborer les propos du commissaire scolaire à ce sujet. Arthur Charbonneau, *L'imbroglia scolaire. Discours prononcé au Monument national, le 24 octobre 1915*, Ottawa, La Cie d'Imprimerie d'Ottawa Limitée, 1915, p. 13.

³⁸ « Un appel à la ville pour la justice », *Le Droit*, 2 février 1916, p. 1 et 5.

jours plus tard à la suite de la démission des enseignants³⁹. Ce n'est qu'en décembre 1916, à la suite du jugement du Comité judiciaire du Conseil privé qui invalidera la Commission spéciale du gouvernement qui, depuis 1915, remplace la CESO, que cette dernière obtiendra sa part des revenus des taxes scolaires municipales⁴⁰.

Après s'être adressé au Conseil municipal d'Ottawa, Belcourt se joint, quelques jours plus tard, à une délégation qui remet à Borden une pétition adressée au lieutenant-gouverneur de l'Ontario, qu'il a lui-même signée, et qui demande de désavouer la loi créant la Commission spéciale du gouvernement. Le sénateur et ses alliés demandent aussi au premier ministre canadien d'user de son influence auprès de son homologue ontarien, ce qu'il refusera de faire au nom de l'autonomie provinciale⁴¹. Au cours de la même période, Belcourt tente à plusieurs reprises de sensibiliser Borden, de même que Laurier à la question scolaire, en leur soumettant de la documentation dont il est l'auteur⁴².

L'échec subi devant le Conseil municipal d'Ottawa et le gouvernement fédéral amène Belcourt à proposer un arrangement temporaire à George Howard Ferguson, ministre intérimaire de l'Éducation de l'Ontario, du moins d'ici à ce que le Comité judiciaire du Conseil privé rende son jugement. Il lui demande de confier l'administration de la commission scolaire à A.H.U. Colquhoun, sous-ministre de l'Éducation, de verser les salaires aux instituteurs qui enseignent dans ces écoles depuis l'adoption de l'injonction Mackell et de maintenir en poste les instituteurs

³⁹ R. Choquette, *Langue et religion, op. cit.*, p. 200 ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 161.

⁴⁰ « La ville d'Ottawa remettra les taxes de 1916 à la Commission des écoles séparées », *Le Droit*, 2 décembre 1916, p. 1.

⁴¹ « Chez sir Robert Laird Borden », *Le Droit*, 25 février 1916, p. 1 ; Bibliothèque et Archives Canada (dorénavant BAC), Fonds Philippe Landry (dorénavant FPL), MG27-11E4, vol. 3, dossier 10 : Demande de désaveu – La demande, 1912-1916, « To His Honour the Lieutenant Governor in Council of the Province of Ontario, Ottawa, 22 février 1916 ».

⁴² BAC, Fonds Robert Borden, MG26-H, vol. 180, bobine C-4381, p. 98522, 98525-98526, 98690-98697. Il s'agit des discours prononcés en 1912 au Premier Congrès de la langue française au Canada (traduction anglaise) et en 1916 devant le *Canadian Club* de Québec, du texte publié en 1912 dans *The University Magazine* et de la plaidoirie prononcée en 1914 devant la Cour supérieure de l'Ontario au sujet de l'injonction Mackell ; BAC, Fonds Wilfrid Laurier, MG26-G, vol. 695, bobine C-908, p. 190856-190887. Il s'agit de la plaidoirie prononcée en 1915 devant la Cour d'appel de l'Ontario au sujet de l'injonction Mackell.

embauchés depuis le 1^{er} février 1916. De plus, Belcourt lui demande de payer les frais des appels devant la Cour d'appel et le Comité judiciaire du Conseil privé, et de hâter les procédures d'appel de tous les litiges concernant la CESO pour permettre à la cause d'être entendue le plus tôt possible devant plus le haut tribunal de l'Empire britannique⁴³. Même s'il regrette que les enfants franco-ontariens soient privés des outils nécessaires à leur éducation, Ferguson refuse toutefois d'acquiescer à la demande de Belcourt, prétextant que le ministère d'Éducation n'est pas responsable de cette situation. Ce serait plutôt les Franco-Ontariens qui, selon lui, en seraient eux-mêmes responsables. Le ministre soutient que le gouvernement ontarien fait tout en son pouvoir pour que la cause soit entendue le plus tôt possible devant le Comité judiciaire du Conseil privé⁴⁴.

À la demande de son chef, Belcourt assiste, le 6 avril 1916, en compagnie de ses collègues de la scène fédérale, c'est-à-dire les libéraux Rodolphe Lemieux et Ernest Lapointe, le conservateur-nationaliste Paul-Émile Lamarche, le conservateur Ésiouff-Léon Patenaude et le sénateur conservateur Philippe Landry, à une rencontre qui se tient au presbytère de Joseph-Alfred Myrand, curé de la paroisse Sainte-Anne située dans la basse-ville d'Ottawa. Lors de la réunion, Laurier propose de présenter une motion à la Chambres des communes qui en appellerait à la bonne volonté du gouvernement de l'Ontario⁴⁵. Quant à Belcourt, il est impossible de savoir s'il s'est prononcé sur le sujet lors de la rencontre. Cependant, il est permis de croire que le sénateur y est sympathique puisque dans le cadre du Congrès de l'ACFEO de

⁴³ BAC, FPL, MG27-IIIE4, vol. 33, dossier 6 : Compromis Belcourt/Cameron (Ottawa schools), 1916, Napoléon-Antoine Belcourt à George Howard Ferguson, 16 mars 1916. Adoptée en 1914 par la Cour supérieure de l'Ontario à la demande de quelques commissaires scolaires irlandais de la CESO, l'injonction Mackell empêche la commission scolaire d'emprunter les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement de ses écoles. Les instigateurs de l'injonction souhaitaient ainsi amener la CESO, privée des fonds gouvernementaux depuis 1913, à respecter le Règlement XVII.

⁴⁴ *Ibid.*, George Howard Ferguson à Napoléon-Antoine Belcourt, 28 mars 1916.

⁴⁵ Réal Bélanger, *Paul-Émile Lamarche. Le pays avant le parti, 1904-1918*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1984, p. 297-298 ; Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Tome II : 1911-1963, Ottawa, Cercle du Livre de France, 1963 (1955), p. 100.

1928, il remerciera les ministres canadiens-français d'avoir songé à la motion Lapointe⁴⁶. Introduite par ce dernier à la Chambre des communes quelques jours après la rencontre, cette mesure est rejetée par une majorité de députés⁴⁷.

En 1917, Belcourt poursuit ses démarches auprès des instances politiques. Au cours de cette période, il est préoccupé par le projet de loi permettant au ministre de l'Éducation de remplacer la CESO, si cette dernière continuait à ne pas se conformer au Règlement XVII. Afin qu'une telle mesure ne soit pas adoptée, Belcourt tente de convaincre les députés canadiens-français à l'Assemblée législative de l'Ontario, tant libéraux que conservateurs, de voter contre cette mesure puisqu'elle viole, selon lui, le jugement du Comité judiciaire du Conseil privé qui a en 1916 restitué la CESO⁴⁸. Il tente aussi de sensibiliser le chef de l'opposition libérale, Newton Rowell, de même que le député libéral, Herbert Hartley Dewart, sur la question⁴⁹. Lorsque le projet de loi est adopté par la Législature ontarienne, Belcourt demande l'intervention du gouvernement fédéral qu'il somme de la désavouer⁵⁰, ce qu'il ne fera vraisemblablement pas.

La Première Guerre mondiale

Au moment où il lutte contre le Règlement XVII en Ontario, Belcourt assiste au débat sur la participation canadienne au premier conflit mondial. À ce sujet, il se rallie à Laurier et à sa formation politique, en appuyant l'effort de guerre de son pays. Au cours de cette période, le

⁴⁶ UO, CRCCF, FACFO, C2/7/13, « Sans titre », [1928].

⁴⁷ R. Bélanger, *Paul-Émile Lamarche, op. cit.*, p. 301-302, 306 ; R. Choquette, *Langue et religion, op. cit.*, p. 203 ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 163-164 ; F.A. Walker, *op. cit.*, p. 295-296.

⁴⁸ AD, FNAB, HH 6002 .B42L, lettre 102 : Napoléon-Antoine Belcourt à Séverin Ducharme, 23 mars 1917 ; lettre 103 : Napoléon-Antoine Belcourt à Gustave Éventurel, 23 mars 1917 ; lettre 104 : Napoléon-Antoine Belcourt à Henri Morel, 23 mars 1917 ; lettre 105 : Napoléon-Antoine Belcourt à James Arthur Mathieu, 23 mars 1917 ; lettre 106 : Napoléon-Antoine Belcourt à Damase Racine, 23 mars 1917 ; lettre 107 : Napoléon-Antoine Belcourt à Zotique Mageau, 23 mars 1917 ; AD, HH 6012 .B42L, lettre 1 : Napoléon-Antoine Belcourt à Joseph-Albert Pinard, 23 mars 1917.

⁴⁹ *Ibid.*, HH 6012 .B42L, lettre 3 : Napoléon-Antoine Belcourt à Newton Rowell, 26 mars 1917 ; lettre 5 : Napoléon-Antoine Belcourt à Herbert Hartley Dewart, 26 mars 1917.

⁵⁰ *Débats du Sénat du Canada, 1917. Rapport officiel, 7^e session, 12^e Parlement, Ottawa, J. de Labroquerie Taché, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1918, p. 885-889.*

sénateur encourage l'enrôlement et les dons en argent au Fonds patriotique canadien, tout en vantant les mérites et les exploits des soldats canadiens au front. Alors que Henri Bourassa et ses disciples se mettent, à compter de 1915 et 1916, à introduire la crise scolaire franco-ontarienne dans le débat sur la participation canadienne à cette guerre, Belcourt demeure, pour sa part, solidaire de son chef et de son parti, en privilégiant dans l'immédiat la lutte des Alliés contre la menace allemande à celle contre le Règlement XVII. Cependant, la conscription et la crise nationale qu'elle suscite amène en 1917 le sénateur à privilégier l'abolition de la politique scolaire avant de poursuivre l'effort de guerre de son pays.

L'effort de guerre du Canada

La Première Guerre mondiale a pour élément déclencheur l'assassinat de l'héritier au trône de l'Empire austro-hongrois, l'archiduc François-Ferdinand, et de son épouse à Sarajevo, le 28 juin 1914, ce qui amène l'Empire austro-hongrois à déclarer la guerre à la Serbie. L'Allemagne joint ses forces à celles de l'Autriche-Hongrie, tandis que la Russie appuie la Serbie. Alliée de la Russie, la France est projetée dans le conflit à la suite de la déclaration de guerre de l'Allemagne. Alors que cette dernière viole la neutralité de la Belgique, la Grande-Bretagne lui déclenche les hostilités. Étant donné qu'il est un membre de l'Empire britannique, le Canada se voit automatiquement entraîné dans le conflit. Par conséquent, le gouvernement de Robert Borden convoque d'urgence le Parlement et fait voter à l'unanimité la loi sur les mesures de guerre qui lui permet de prendre des décisions sans avoir obtenu l'approbation du Parlement. Parce que le Canada possède le pouvoir de décider de la teneur de sa contribution à l'effort de guerre, Borden opte pour un système de recrutement volontaire dans le but de lever une armée d'environ 25 000 hommes qui aura la mission d'appuyer les troupes alliées, en plus de créer un

fonds destiné aux familles des hommes qui se sont enrôlés ; il s'agit de mesures qui reçoivent l'appui des députés des deux principales formations politiques. Le premier ministre promet également que la conscription ne sera pas adoptée⁵¹.

Dès le début des hostilités, la majorité des membres de l'élite canadienne-française se prononcent ouvertement en faveur d'une participation canadienne sur une base volontaire. Parmi eux, il y a le chef de l'opposition, Wilfrid Laurier, qui proclame qu'il est tout à fait légitime que le Canada appuie l'effort de guerre de la Grande-Bretagne puisqu'elle se bat pour la civilisation. Soucieux de faire sa part pour le bien de l'unité nationale, Laurier réitère à maintes reprises son appui au gouvernement de Borden⁵². À l'instar du chef libéral, la hiérarchie catholique appuie l'effort de guerre. Elle signe une lettre pastorale qui demande aux fidèles d'accepter la politique du gouvernement, soulignant que la Grande-Bretagne a besoin du Canada. Cette lettre leur demande également de souscrire aux différentes caisses de secours, de faire des prières et d'être assidus aux offices religieux⁵³. Enfin, Bourassa offre aussi son soutien à l'effort de guerre, tout en affirmant rester fidèle à ses principes de 1899. Même s'il est opposé à toute participation canadienne aux guerres impériales, le directeur du *Devoir* croit toutefois que son pays ne peut pas demeurer indifférent face à la situation européenne puisque la Grande-Bretagne et la France ont été entraînées bien malgré elles dans cette guerre. Selon lui, c'est le devoir du Canada d'appuyer les Alliés dans la mesure de ses capacités et selon ses moyens d'action, quoiqu'il n'ait aucune obligation morale et constitutionnelle de le faire, ni même aucun intérêt immédiat dans cette guerre. De plus, il soutient que ce geste est tout à fait légitime parce que ce sont les députés

⁵¹ Tim Cook, *Warlords. Borden, Mackenzie King, and Canada's World Wars*, Toronto, Allen Lane, 2012, p. 34-42 ; Jack L. Granatstein et Desmond Morton, *Canada and the Two World Wars*, Toronto, Key Porter Book Limited, 2003, p. 1-6.

⁵² Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (1986), p. 373-376.

⁵³ Elizabeth H. Armstrong, *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*, Montréal, VLB éditeur, 1998 (1937), p. 90-91 ; René Durocher, « Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918 », *Communications historiques*, vol. 6, n° 1 (1971), p. 254.

de la Chambre des communes qui ont adopté cette participation, contrairement à la guerre des Boers où la décision d'envoyer un contingent de volontaires canadiens en Afrique du Sud fut prise uniquement par le cabinet⁵⁴.

Ce sentiment en faveur d'une participation canadienne est aussi présent chez Belcourt. Le 28 septembre 1914, ce dernier se joint à une délégation de Canadiens français du Québec composée du médecin montréalais Arthur Mignault, du député libéral fédéral Rodolphe Lemieux, de l'avocat montréalais L.T. Maréchal, du député conservateur fédéral Joseph-Hormisdas Rainville, de même que du chef de l'opposition conservatrice à Québec Joseph-Mathias Tellier. Cette délégation souhaite convaincre le premier ministre Borden et son ministre de la Milice et de la Défense, Sam Hughes, de la nécessité de créer un bataillon exclusivement canadien-français. Représentant Laurier qui ne pouvait pas assister à la rencontre, Belcourt tente de vendre les mérites d'un tel projet en soutenant que ses compatriotes canadiens-français « se distingueront comme l'ont fait leurs ancêtres à Châteauguay et à Carillon ». De plus, il est d'avis que les Franco-Ontariens seront heureux d'appuyer leurs confrères du Québec dans cette entreprise⁵⁵.

Quelques jours après la formation du 22^e bataillon⁵⁶, Belcourt participe, le 15 octobre 1914, à un grand rassemblement de recrutement au parc Sohmer de Montréal. Lors de l'événement, il partage l'estrade avec plusieurs figures politiques canadiennes-françaises de la scène fédérale, dont Wilfrid Laurier, Rodolphe Lemieux, le sénateur libéral Raoul Dandurand et le député conservateur Thomas Chase Casgrain. On retrouve aussi à cette occasion des

⁵⁴ R. Durocher, *loc. cit.*, p. 250-252, 255 ; Rolando Gomes, « Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3 (printemps 2008), p. 172-173 ; Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 91, 107-108 ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*, p. 38, 40.

⁵⁵ « Le régiment canadien-français », *Le Devoir*, 29 septembre 1914, p. 5 ; « Le régiment canadien-français », *Le Temps*, 29 septembre 1914, p. 1.

⁵⁶ Au sujet du 22^e bataillon, voir Jean-Pierre Gagnon, *Le 22^e bataillon canadien-français, 1914-1919 : étude socio-militaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, 459 p.

représentants de la scène québécoise, dont le premier ministre Lomer Gouin et le chef de l'opposition Joseph-Mathias Tellier. Tout en exprimant sa reconnaissance envers ceux qui ont joint le 22^e bataillon nouvellement créé, Belcourt cherche à stimuler le recrutement. Il explique que les soldats britanniques et français attendent avec impatience l'arrivée des contingents canadiens qui seront d'une grande utilité : « Même les braves soldats anglais dans les tranchées sont impatients de voir arriver leurs amis d'outre-mer. Les vaillants Français eux aussi entendent avec anxiété l'arrivée des contingents canadiens qui offriront sans doute une assistance précieuse⁵⁷ ».

Après avoir invité ses compatriotes à rejoindre les rangs du 22^e bataillon, Belcourt réitère en 1915 son appui à l'effort de guerre dans une lettre qu'il a rédigée à Rodolphe Chevrier, un médecin d'Ottawa. Cette lettre est lue par ce dernier lors d'une assemblée organisée dans le marché By par le Club franco-canadien, afin de stimuler l'effort de guerre et de recevoir des dons de tabac pour les soldats blessés. Ne pouvant pas assister à l'événement, Belcourt fait parvenir à l'organisation un montant de 25 dollars. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour sensibiliser les Franco-Ontariens à la menace allemande qui porte atteinte à la civilisation, d'où l'importance de rejoindre immédiatement les rangs de l'armée canadienne. Étant donné que le drapeau britannique est, selon lui, en danger, Belcourt soutient que c'est le devoir des Franco-Ontariens de faire leur part :

Je me serais en outre permis bien humblement mais instamment aussi, de demander à ceux de nos compatriotes, auxquels l'âge et la force en donnent la volonté et le courage voulus, de ne pas tarder à rejoindre les rangs de l'armée du Dominion et d'aller là-bas sur la terre de France et de Belgique donner au monde de nouvelles preuves de la loyauté et de la valeur canadienne-françaises⁵⁸.

⁵⁷ « Immense succès remporté par l'assemblée patriotique hier soir au Parc Sohmer », *Le Temps*, 16 octobre 1914, p. 5.

⁵⁸ « Bilinguisme et appel au recrutement », *Le Temps*, 31 juillet 1915, p. 1.

Au cours des années 1915 et 1916, le sentiment en faveur de l'effort de guerre s'estompe progressivement au Québec. Parmi ceux qui font volte-face, il y a Henri Bourassa qui associe désormais le conflit européen à une entreprise impérialiste. De plus, il introduit la crise scolaire franco-ontarienne dans le débat sur la participation canadienne à cette guerre⁵⁹. De son côté, Belcourt continue de soutenir l'effort de guerre de son pays, malgré que ses compatriotes franco-ontariens luttent toujours contre le Règlement XVII. C'est ce qu'il laisse entendre, le 19 janvier 1916, au Sénat, en réaction aux propos de son confrère libéral, Philippe-Auguste Choquette qui, d'après lui, mêle l'aspect politique de la participation canadienne à la crise scolaire franco-ontarienne dans le but de décourager l'effort de guerre des Canadiens français. Il lui reproche aussi d'accuser la Grande-Bretagne d'être responsable du conflit européen. Défendant l'intervention de la mère patrie qui lutte pour assurer son existence, Belcourt estime que c'est le devoir de tout le monde que de contribuer à l'effort de guerre puisque la civilisation et le Canada sont menacés par l'Allemagne :

L'Angleterre était tenue par tous les sentiments de l'honneur d'aller au secours de la France. Elle ne devait pas faire cela seulement en honneur, mais elle [sic] devait le faire dans son propre intérêt, pour défendre sa propre existence. Pour défendre sa propre existence l'Angleterre devait alors et doit aujourd'hui, comme chacun le comprend, déployer tous les efforts possibles. Chacun de nous doit faire tout en son pouvoir pour combattre non seulement pour l'Angleterre, non seulement pour la France, la Belgique, l'Angleterre [sic] et la Russie, mais pour la civilisation, et c'est pour cela que la guerre actuelle se poursuit. L'existence même de la civilisation est en jeu, et cependant il y a des hommes dans cette Chambre, dans la législature et dans d'autres endroits, qui parlent durant des heures et font des discours politiques ou des discussions pleines de sophismes pendant que l'ennemi est à nos portes, le pire des ennemis que nous puissions avoir. [...]

Je le répète, quand l'ennemi est à nos portes, ce n'est pas le temps de discuter, d'ergoter, de fendre des cheveux en quatre. Ce que nous devons logiquement faire c'est de repousser l'ennemi, et de régler nos dissensions intestines après qu'il aura été vaincu⁶⁰.

⁵⁹ S. Lacombe, *op. cit.*, p. 91-92.

⁶⁰ *Débats du Sénat du Canada, 1916. Rapport officiel*, 6^e session, 12^e Parlement, Ottawa, J. de Labroquerie Taché, Imprimeur de Sa Très Excellente Sa Majesté le Roi, 1916, p. 35.

Ainsi, éradiquer la menace allemande est davantage urgent dans les circonstances actuelles, encore plus que le règlement des tensions anglo-françaises qui nuisent à l'unité nationale canadienne, puisque l'existence même de la civilisation est en jeu. Par conséquent, Belcourt considère que le Règlement XVII en Ontario ne doit pas servir de prétexte pour condamner la participation canadienne à l'effort de guerre. Bien qu'il affirme être un défenseur des droits de la langue française, le sénateur estime toutefois que la cause de la civilisation est, pour le moment, beaucoup plus urgente que celle des Franco-Ontariens. Pour Belcourt, il ne s'agit pas de sacrifier la lutte au Règlement XVII au profit de l'effort de guerre, mais plutôt de se concentrer sur ce qui paraît être le plus pressant dans l'immédiat, c'est-à-dire vaincre la menace allemande :

Quant à moi, je n'abandonnerai pas un instant la défense des droits de la langue française dans l'Ontario. Je ne suis pas mu par des mobiles politiques, comme j'ai été accusé de l'être, et la lutte dans l'Ontario pour la langue de mes ancêtres est la lutte pour la langue elle-même. C'est parce que j'aime ma langue maternelle ; c'est parce que je sais que ma langue maternelle a été l'un des plus grands, sinon le plus grand, des agents qui aient servi à [la] diffusion de la science dans le monde entier, que je désire la conserver. Et je vais lutter pour la défendre. Je continue de lutter, mais chaque chose doit se faire en temps et lieu. Nous avons aujourd'hui à combattre contre le plus grand danger qui ait probablement jamais menacé notre civilisation. Nous devons aujourd'hui accomplir la tâche gigantesque de mettre fin au militarisme prussien et à empêcher l'hégémonie allemande de gouverner le monde⁶¹.

Sur cette question, Belcourt croit que ses compatriotes canadiens-français d'Ottawa et des environs pensent comme lui sur cette question, d'autant plus que le Règlement XVII ne les empêche pas de faire leur part pour l'effort de guerre⁶². Les propos du sénateur auraient de quoi provoquer le mécontentement des plus farouches opposants au Règlement XVII, dont Charles Charlebois, directeur du *Droit*. Ce dernier sait sans doute que Belcourt, qui défend la cause scolaire devant les tribunaux, relègue au deuxième rang la résistance franco-ontarienne.

⁶¹ *Ibid.*, p. 35.

⁶² *Ibid.*, p. 37.

Cependant, le journal, que dirige le père oblat, demeure silencieux sur le sujet ; il se contente seulement de présenter un compte rendu du débat dans lequel est intervenu Belcourt. Il se peut que ce silence cache une volonté de ménager l'avocat.

En plus de dénoncer Choquette, qui utilise le Règlement XVII pour inciter les Canadiens français à ne pas faire leur devoir dans le présent conflit, le sénateur se moque également de son confrère libéral sur la question de la neutralité. Quoique Choquette n'en fasse pas mention, Belcourt estime que ce dernier se réfère à la doctrine Monroe dans le but de mettre un terme à la participation canadienne au conflit européen. Il s'agit d'une doctrine qui cherche à empêcher l'expansion coloniale en Amérique et la remise sous tutelles d'anciennes colonies. Cependant, Belcourt ne croit pas que la doctrine Monroe puisse résister longtemps à l'Allemagne, advenant que la Grande-Bretagne et la France soient conquises :

Mon honorable ami a demandé, et je crois que c'est une des dernières paroles qu'il a prononcées – pourquoi nous ne voulons pas rester neutres dans notre pays? Y a-t-il quelque chose de plus infantin [*sic*] que cette question? Si mon honorable ami sait quelque chose, il doit comprendre que ses biens, sa liberté, son existence même sont en ce moment en danger, et que si l'Allemagne était victorieuse dans les Flandres il en serait fait de ses biens et de sa liberté. Il difi [*sic*] que nous devons compter sur les [É]tats-Unis. Il ne l'a pas dit, mais je suppose qu'il est prêt à compter sur la doctrine M[o]nroe. C'est s'appuyer sur un roseau brisé, et même s'il n'en était pas ainsi, personnellement je ne voudrais pas m'appuyer sur cette doctrine-là. [...] Quant à la doctrine M[o]nroe, durant combien de temps résisterait-elle si la France était écrasée et l'Angleterre conquise? Durant combien de temps existeraient les ports de l'Atlantique, de New York, [de] Philadelphie, etc.? Je fais ces assertions pour démontrer l'absurdité, l'inanité et la puérilité de[s] remarques comme celles que nous avons entendues aujourd'hui⁶³.

Ainsi, le sénateur estime que son pays, en tant que colonie de la Grande-Bretagne, doit faire fi de la neutralité préconisée par Choquette et s'investir pleinement dans la mesure des exigences du moment et des ressources à sa disposition. Il affirme d'ailleurs que s'il avait une meilleure santé, il n'hésiterait pas à prendre les armes :

⁶³ *Ibid.*, p. 35-36.

Ce que nous devons faire aujourd'hui c'est de contribuer autant que possible en hommes et en argent pour mettre fin à la guerre. Nous sommes tenus en honneur de le faire, parce que nous faisons partie de l'Empire [a]nglais ; mais si nous n'envisageons pas la question à ce point de vue-là, faisons-le par intérêt, parce que notre existence comme colonie de la Grande-Bretagne est en jeu. J'ignore si nous devons envoyer en Europe 250,000 ou 500,000 hommes ; mais je sais que notre contribution ne devra être limitée que par les exigences du moment et par nos ressources. Je ferai un pauvre soldat parce que j'ai été malade toute ma vie ; mais s'il le fallait, moi et ceux qui n'ont pas joui d'une bonne santé, nous devrions être prêts à prendre les armes pour défendre nos biens et nos foyers. Quant à moi, je suis prêt à le faire. J'ignore durant combien de temps je pourrais porter les armes ; mais j'essayerais de les porter, et c'est cet esprit qui devrait nous animer aujourd'hui dans tout le Canada⁶⁴.

Quelques jours plus tard, Belcourt participe à une assemblée organisée par le Club canadien qui se tient au théâtre Russell à Ottawa et qui vise à recueillir de l'argent pour le Fonds patriotique canadien, dont l'objectif est d'aider les familles de soldats⁶⁵. Tout en sensibilisant son auditoire au fait qu'une victoire allemande aurait des conséquences sérieuses sur le monde entier, le sénateur invite les gens présents à contribuer généreusement à cette entreprise⁶⁶. En plus d'appuyer l'effort de guerre, Belcourt a l'occasion, au cours de l'été 1916, de découvrir la situation au front. Au moment où il est à Londres pour défendre la cause scolaire devant le Comité judiciaire du Conseil privé, le sénateur assiste également à la réunion de la Empire Parliamentary Association, dont l'objectif est de promouvoir les intérêts de l'Empire britannique. Cette association recrute ses membres parmi les représentants de la Grande-Bretagne et des dominions, c'est-à-dire le Canada, Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Dans le cadre de l'événement, Belcourt participe à une visite guidée des manufactures de munitions, des camps militaires et des hôpitaux en Angleterre, en Écosse et en France, de même que des fronts britanniques à la Somme et en Picardie, sans oublier la Grande Flotte dans la mer du Nord et les cimetières. Il a aussi la chance de rencontrer le roi de la Grande-Bretagne et son

⁶⁴ *Ibid.*, p. 36.

⁶⁵ Au sujet du Fonds patriotique canadien, voir Desmond Morton, *Fight or Pay. Soldiers' Families in the Great War*, Vancouver, UBC Press, 2004, 326 p.

⁶⁶ « La campagne est ouverte », *Le Droit*, 24 janvier 1916, p. 6.

épouse, le président de la France, les premiers ministres français et britannique, ainsi que les membres de leur cabinet respectif⁶⁷. Lors d'une réception offerte par le président français, Henri Poincaré, au palais de l'Élysée à Paris, Belcourt est invité à répondre en français à son discours de bienvenue qui est adressé aux délégués des parlements de la Grande-Bretagne et des dominions⁶⁸.

À son retour d'Europe, Belcourt fait part de ses observations et de ses impressions devant le Canadian Club et le Women's Canadian Club d'Ottawa. Il tente principalement de sensibiliser ses auditeurs à l'importance de favoriser des rapprochements et une meilleure compréhension entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, sachant fort bien que l'unité nationale est fragilisée par les tensions qui ne cessent d'élargir le fossé qui sépare les deux communautés et que suscite visiblement le Règlement XVII. Il cite en exemple la solidarité qui existait entre les soldats britanniques et français qui fraternisaient, chantaient et travaillaient ensemble dans l'harmonie. Ces soldats, affirme le sénateur, se sont unis pour une cause commune : le maintien de la civilisation. Pour Belcourt, l'élan de solidarité qui anime ces soldats permet de montrer qu'il est possible pour les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne de travailler ensemble dans le but d'assurer la construction nationale du Canada :

How I wish you all could have heard the notes of the greatest of martial airs, sung on the soil of great and beautiful France, by English soldiers and French soldiers, with hearts beating in unison, joined in a common cause and a common interest, that of true civilization, and of true humanity, brothers in purpose, sacrifice, achievement and glory, with but the one heroic resolve – to save France and Great Britain from the horrible fate and martyrdom of Belgium and Serbia! How I wish every Canadian, of English or French origin, could have seen that sublime, inspiring and stirring scene, heard that wonderful music and felt the irrepressible emotions they provoked, certain, as I am, that all would have thereby realized how insignificant, how trivial, by comparison at least, are our domestic quarrels and conflicts; that French and English in Canada, as in

⁶⁷ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 6 : Napoléon-Antoine Belcourt, *The Effort of the "Entente". Address Delivered before the Canadian Club and the Women's Canadian Club of Ottawa, Friday, 10th November 1916*, Ottawa, Le Droit, 1916, p. 3.

⁶⁸ « Un hommage à la France immortelle », *La Presse*, 10 août 1916, p. 1.

*France, can and should be brothers, real brothers; that if only a thorough union of “pioupiou” and “tommies” can vanquish the Germans, so Canada can live and prosper only by a real union, a cordial entente between English and French, by their sharing fully constantly a common purpose, a common ambition and a common effort*⁶⁹.

Le sénateur exprime ses propos au moment même où la Ligue de la Bonne Entente (LBE), récemment fondée, cherche à favoriser une meilleure compréhension et coopération entre l’Ontario et le Québec, afin de recréer le sentiment d’unité qui imprégnait la société canadienne, tant chez les anglophones que les francophones, au début de la guerre⁷⁰. Bien qu’il partage avec la LBE le principe de rapprochement et de solidarité entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, il est peu probable que Belcourt ait entretenu des liens étroits avec cette ligue à cette époque. Il fera pour la première fois connaissance avec le président, John M. Godfrey, au cours des années 1920, lorsque celui-ci se joindra aux membres du Comité de Toronto pour lutter contre le Règlement XVII. Le sénateur semble cependant percevoir la LBE d’un bon œil, comme nous le verrons plus loin.

Belcourt profite aussi de l’occasion pour saluer la force et le courage des soldats canadiens-français qu’il a rencontrés au cours de sa tournée :

*May I say here that never was I more proud of my French blood and that my compatriots were represented in the battle line, as they are in many other places, by such brave fellows; that they were taking their full share of the sacrifices and would in good time be entitled to do their share in the ultimate triumph. This is the battalion which covered itself with glory at Courcellette quite recently*⁷¹.

En soulignant les exploits de ses compatriotes de langue française au front, Belcourt tente vraisemblablement de montrer à ses auditoires anglophones d’Ottawa que les Canadiens français contribuent à l’effort de guerre et qu’ils se dévouent ardemment à la cause des Alliés. Il est donc

⁶⁹ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 6 : Napoléon-Antoine Belcourt, *The Effort of the “Entente”. Address Delivered before the Canadian Club and the Women’s Canadian Club of Ottawa, Friday, 10th November 1916*, Ottawa, Le Droit, 1916, p. 6.

⁷⁰ R. Talbot, *loc. cit.*, p. 76-88.

⁷¹ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 6 : Napoléon-Antoine Belcourt, *The Effort of the Entente. Address Delivered before the Canadian Club and the Women’s Canadian Club of Ottawa, Friday, 10th November 1916*, Ottawa, Le Droit, 1916, p. 13.

permis de croire que le sénateur souhaite modifier l'opinion qu'a le Canada anglais quant à l'effort de guerre du Canada français, ce qui permettrait de rétablir l'unité nationale qui fait défaut au pays. Durant cette période, les Canadiens anglais critiquent la contribution de leurs confrères francophones qui, selon eux, ne s'investissent pas assez dans le conflit⁷².

Inquiet de l'attitude de l'Allemagne, Belcourt réitère devant le Canadian Club et le Women's Canadian Club d'Ottawa que cette guerre est une guerre pour la démocratie et la civilisation et, par conséquent, la cause des Alliés est juste et noble. Bien qu'il ait été témoin de la souffrance des soldats blessés lors de sa visite dans les hôpitaux, le sénateur est toutefois convaincu que le Canada doit en faire davantage. Il n'est pas question, pour lui, que son pays cesse son effort de guerre pour autant⁷³. Quelques jours plus tard, Belcourt partage à nouveau ses observations et ses impressions du front devant le Club de réforme de Montréal⁷⁴.

En 1917, Belcourt continue toujours d'encourager l'effort de guerre. Cette fois-ci, il participe à un rassemblement qui se tient au théâtre Balderson à Perth en Ontario et qui vise à recueillir des souscriptions pour le Fonds patriotique canadien. Le sénateur invite son auditoire à contribuer généreusement à cette œuvre, en le sensibilisant à la menace allemande. Il explique que le Canada, en tant que colonie britannique, doit être loyal à la Grande-Bretagne. Il soutient que c'est grâce à la marine britannique si la marine allemande n'a pas réussi à atteindre le fleuve Saint-Laurent :

Canada is in the war by reason of the fact that we as a colony owe direct loyalty to Britain in helping her at present. [...] What would Canada be to-day without the British navy? Do you suppose for one moment that Canada would not be a German possession

⁷² E.H. Armstrong, *op. cit.*, p. 138, 148.

⁷³ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 6 : Napoléon-Antoine Belcourt, *The Effort of the Entente. Address Delivered before the Canadian Club and the Women's Canadian Club of Ottawa, Friday, 10th November 1916*, Ottawa, Le Droit, 1916, p. 14-15.

⁷⁴ *Ibid.*, HH 6019 .B42C, dossier 11 : « Sans titre », « Jamais on ne verra la répétition de l'horrible outrage dont l'humanité est victime », *Le Canada*, 4 décembre 1916 ; « Senator Belcourt Not Pacifist Now », *The Gazette*, 4 décembre 1916 ; « Allies Can Never Sheath the Sword Until Enemy Beaten », *The Montreal Herald* [4 décembre 1916].

*were it not for the British navy preventing the German navy from coming up the St. Lawrence and making Canada a German possession. Canada is a great prize in Germany's eyes*⁷⁵.

Puis, il cherche à stimuler la ferveur patriotique de son auditoire en affirmant qu'il s'agit d'une guerre pour la paix et la liberté puisque les Alliés livrent une lutte à l'Allemagne et au militarisme prussien. C'est pourquoi il l'invite à souscrire au Fonds patriotique canadien :

*I want you to think over the appeal from the trenches – “Will the civilians back us up?” The contributions this year must be the larger than ever. We are making sacrifices; my own home and yours have suffered, and our duty at present must be in proportion to that great effort in France. In Ottawa we have just finished the campaign. In three days we decided to raise \$500,000, and I am pleased to say we raised a maximum of \$633,000 for the fund*⁷⁶.

La conscription et le gouvernement d'Union

Ayant à maintes occasions promu l'effort de guerre depuis le début du conflit européen, Belcourt doit faire face à la politique de la conscription. Au début de 1917, les Alliés ont un grand besoin de renforts pour combattre les attaques ennemies qui font d'innombrables victimes au front. Lors d'un séjour sur le continent européen, Borden est témoin de la situation précaire des soldats canadiens. Étant donné qu'il y a une baisse considérable des effectifs, de même qu'un manque de volontaires, le premier ministre en vient à la conclusion qu'il n'y a qu'un déploiement considérable de renforts qui puisse assurer la victoire des Alliés. De plus, Borden est confronté à un mouvement favorable à la conscription au Canada anglais. Même s'il avait promis, au départ, qu'il n'adopterait pas une telle mesure, Borden décide néanmoins de présenter en 1917 un projet de loi visant l'enrôlement militaire obligatoire. Afin d'assurer le succès de sa politique, il décide de former un gouvernement de coalition⁷⁷.

⁷⁵ *Ibid.*, « Patriotic Fund Campaign Preceded by Meeting », *The Perth Courier* [1917].

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ T. Cook, *op. cit.*, p. 86-103 ; J.L. Granatstein et D. Morton, *op. cit.*, p. 91-94, 107-110.

La conscription soulève la colère de plusieurs membres de l'élite canadienne-française. Parmi ceux-ci, il y a Laurier qui soutient que le premier ministre a manqué à sa promesse. Le chef de l'opposition profite de l'occasion pour expliquer l'attitude des Canadiens français à l'égard de la guerre. Il croit que si ces derniers se sont désintéressés de ce conflit, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas faire leur part, mais plutôt parce que le recrutement s'est mal fait auprès d'eux. Par conséquent, il refuse l'invitation de Borden de joindre un gouvernement de coalition, préférant plutôt poursuivre le système de recrutement volontaire. Alors que la conscription nuit, selon lui, à l'unité nationale, Laurier, qui est aux prises avec un parti qui est divisé sur la question, propose la tenue d'un référendum, afin de sonder l'opinion publique sur le sujet. Ce sera d'ailleurs l'occasion pour certains députés libéraux de joindre la coalition de Borden⁷⁸. Ce mécontentement se fait également sentir chez Bourassa qui croit que la conscription constitue une menace à la vie économique du Canada, à l'indépendance politique du pays et à l'unité nationale⁷⁹. Par conséquent, le directeur du *Devoir* réclame, tout comme Laurier, un plébiscite sur la question⁸⁰. Puis, il y a les membres du haut-clergé, dont M^{gr} Paul Bruchési, qui manifestent leur désaccord face à une telle politique. L'archevêque de Montréal accuse le premier ministre Borden d'avoir manqué à sa promesse de ne pas adopter la conscription. Il indique cependant aux fidèles qu'ils sont libres d'exprimer leur opinion sur la politique gouvernementale, pourvu qu'ils n'encouragent pas l'usage de la violence⁸¹.

De son côté, Belcourt joint sa voix au mouvement d'opposition. Au moment où la conscription est discutée au Sénat, soit le 3 août 1917, le sénateur dénonce la mesure du gouvernement de Borden qui est, à son avis, coercitive et injuste, d'où l'importance de tenir un

⁷⁸ R. Bélanger, *Wilfrid Laurier, op. cit.*, p. 394-402.

⁷⁹ R. Gomes, *loc. cit.*, p. 175.

⁸⁰ Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*, p. 42.

⁸¹ R. Durocher, *loc. cit.*, p. 268-269.

référendum sur la question. Afin d'expliquer le mécontentement des Canadiens français depuis l'annonce de la politique de conscription et les raisons qui ont amené le Québec à se désintéresser de la guerre, Belcourt emploie la même argumentation que Laurier. D'abord, il pointe du doigt le gouvernement fédéral et la presse canadienne-anglaise pour leur manque de reconnaissance envers ses compatriotes. Le sénateur indique qu'il y a peu ou pas de Canadiens français qui ont été invités à prendre part aux différentes discussions ou comités, le gouvernement préférant, selon lui, monopoliser la gestion de l'effort de guerre en réservant les tâches à ses amis. Il cite en exemple l'exécutif de la section d'Ottawa du Fonds patriotique canadien qui est composé majoritairement d'anglophones, ce qui constitue une injustice envers les francophones qui forment le tiers de la population de la ville. Ayant fait un don à cette œuvre, pour lequel il n'a reçu aucun remerciement, Belcourt souligne qu'il a dû faire des pressions à trois reprises afin que l'organisme l'accepte comme membre. De plus, il mentionne que le Comité général canadien-français de recrutement, qui regroupe autant des libéraux que des conservateurs, et dont il est le président pour la section d'Ottawa, n'a jamais reçu la reconnaissance du ministère de la Milice qui a refusé de lui accorder les formulaires qui étaient nécessaires pour permettre au comité d'assurer ses activités. Puis, il déplore le fait que Borden n'a pas cherché à obtenir la collaboration de Laurier depuis le début de la guerre, en lui offrant une part des responsabilités⁸².

Ainsi, les attaques dont sont victimes les Canadiens français de la part des Canadiens anglais ne peuvent pas, aux yeux du sénateur, être justifiées parce que ses compatriotes ont manifesté à maintes reprises leur patriotisme. Une telle attitude de la part de Borden et de son gouvernement ne peut, affirme Belcourt, qu'être comparable à celle du Kaiser :

⁸² *Débats du Sénat du Canada, 1917. Rapport officiel, 7^e session, 12^e Parlement, Ottawa, J. de Labroquerie Taché, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1918, p. 526-527.*

L'impuissance du ministère à éviter la crise qui menace aujourd'hui l'existence de la Confédération, est en grande partie attribuable au fait que nos dirigeants ont voulu égoïstement monopoliser la conduite de la guerre, y refuser toute part aux chefs d'une moitié de la nation. Je suppose que ce fait lui-même est en étroite harmonie avec la conception tory de l'autorité, laquelle à certains égards me paraît se rapprocher assez de la conception que se fait de l'autorité le kaiser lui-même : évidemment aux yeux des tories, il n'y a que les tories qui soient capables de gouverner, il n'y a que les tories qui aient reçu le « don » du gouvernement, les tories sont, à leur façon, un peu comme l'empereur allemand ; ils ont été, de par un décret céleste, préposés de toute éternité au gouvernement des peuples. S'il en est autrement, pourquoi n'ont-ils pas demandé aux libéraux de prendre part à la conduite de cette guerre? Pourquoi... – à moins encore qu'ils n'aient voulu se réserver, dans la grande entreprise où le pays est aujourd'hui engagé, tous les honneurs, toutes les auréoles?⁸³.

Partisan de l'enrôlement volontaire et non obligatoire, à moins que celle-ci reçoive l'assentiment de la population par voie référendaire, Belcourt propose ses solutions dans le but de stimuler l'effort de guerre des Canadiens français. D'abord, il invite Borden à renoncer à son projet de conscription et à son gouvernement d'Union, en sollicitant l'appui de Laurier et des libéraux qui ont à maintes reprises manifesté leur appui à l'effort de guerre depuis le début du conflit. De plus, il demande au gouvernement d'offrir aux soldats canadiens-français des promotions, des distinctions et des officiers de leur langue. Puis, il exige une augmentation de la rémunération des soldats, dont le salaire est inférieur à celui des journaliers, tout en demandant aux riches d'y contribuer en versant une part de leurs bénéfices⁸⁴.

Cependant, ce qui est encore plus important pour Belcourt, c'est le rétablissement de l'unité nationale. Il reconnaît qu'il existe un important fossé qui sépare les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne et dont la responsabilité est, selon lui, jetée sur le Québec, compte tenu de son opposition à la conscription. S'il reprend l'argumentation de Laurier, le sénateur profite aussi de l'occasion pour lier l'attitude du Québec à l'égard de la conscription aux injustices dont les Canadiens français sont victimes depuis des années. Il utilise

⁸³ *Ibid.*, p. 529.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 529-530.

l'argument de l'ancienneté pour montrer à quel point ses compatriotes ne méritent pas d'être calomniés et injuriés de la sorte. Il estime que si justice avait été rendue aux Canadiens français dans le passé, le Québec n'aurait pas manifesté ouvertement son opposition à la conscription :

Je tiens à déclarer ici – sans nulle crainte de contradiction – que si la province de Québec s'oppose à la conscription, ce n'est pas tant pour la conscription en elle-même que pour le fait que celle-ci viserait manifestement la province de Québec. Cette question fournit tout simplement l'occasion aux Canadiens français d'exprimer le ressentiment qui s'est accumulé chez eux depuis de longues années et qui va croissant de jour en jour. Les manifestations auxquelles on assiste dans la province de Québec contre la conscription ne sont au fond que des manifestations contre les calomnies et les persécutions dont nous avons été victimes jusqu'ici. Elles ne marquent rien d'autre qu'une protestation contre les persécutions infligées à deux millions de citoyens canadiens, descendants des héros qui découvrirent et colonisèrent ce pays. Je prétends que si l'on eût réglé – comme on l'aurait dû – ces questions il y a plusieurs années, si le ministère eût pris la responsabilité qu'il aurait dû prendre, il n'y aurait aujourd'hui, dans la province de Québec, que peu d'opposition à la conscription⁸⁵.

Belcourt va encore plus loin en laissant entendre que les injustices que subissent ses compatriotes de l'Ontario, qui luttent toujours contre le Règlement XVII, sont tout aussi graves que les atrocités commises par l'Allemagne, tout en utilisant à nouveau l'argument de l'ancienneté. Afin qu'ils fassent leur part envers l'effort de guerre, les Canadiens français, doivent, affirme le sénateur, être traités sur un pied d'égalité que les Canadiens anglais :

L'amour qu'a le Franco-[C]anadien pour la langue française est justifié moins par le fait qu'elle est la langue de la France que par les incomparables services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore à la civilisation. La tentative faite pour la bannir de certaines parties du continent américain – qui furent découvertes et colonisées par ses ancêtres ; la résolution prise de punir par une forte amende, ou l'emprisonnement, ceux qui l'enseignent dans les écoles, ou même qui l'emploient pour expliquer aux enfants leurs devoirs religieux, constituent un régime qui vaut guère mieux que les atrocités commises par cette Allemagne devenue, dans la présente guerre, l'exécration du genre humain. [...]

S'il est traité loyalement comme un égal, comme un associé et non pas comme un simple toléré, comme un inférieur, son patriotisme, son dévouement envers son pays, sa loyauté envers les institutions britanniques, et les sacrifices qu'il est prêt à faire pour les défendre ne seront surpassés par tout autre concitoyen d'une autre race⁸⁶.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 530.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 536.

Ainsi, Belcourt fait désormais intervenir la question scolaire franco-ontarienne dans le débat sur la participation canadienne à la Première Guerre mondiale, ce qu'il avait pourtant refusé de faire en 1916. À l'époque, il croyait que vaincre la menace allemande était beaucoup plus urgent dans les circonstances. Le sénateur ne le fait pas dans le but de condamner l'effort de guerre du Canada, comme Bourassa, mais plutôt dans le but d'expliquer la cause de la faible contribution des Canadiens français. Compte tenu du fait que les tensions anglo-françaises atteignent leur paroxysme avec la crise de la conscription, il est permis de croire que Belcourt en est venu à la conclusion que le rétablissement de l'unité nationale est devenu nécessaire dans de telles conditions. Une fois le Règlement XVII aboli, l'enrôlement reprendrait son cours et, par conséquent, la conscription n'aurait plus sa raison d'être. Si Belcourt se permet de lier les deux questions, c'est sans doute parce que Laurier s'oppose à la politique du gouvernement.

Lors de la campagne électorale fédérale, Belcourt, qui travaille à faire élire Laurier et le Parti libéral, exprime à nouveau son inquiétude face à une unité nationale qui est fragilisée par la crise que suscite la conscription dans le cadre d'un rassemblement organisé au Monument national d'Ottawa. Le sénateur accuse le premier ministre et le gouvernement d'Union d'être responsables des tensions qui existent au pays. C'est pourquoi il invite les électeurs à voter pour Laurier. Ses propos à ce sujet sont rapportés par *Le Droit* :

Tandis que les bleus, conclut M. Belcourt, font appel aux passions et aux préjugés, tandis qu'ils poussent une province contre l'autre, il faut que les hommes de cœur se lèvent, et protestent énergiquement. Si on ne veut pas que [le] Québec et [l']Ontario s'entregorgent [*sic*], il faut tourner ses regards vers sir Wilfrid Laurier ; lui seul peut concilier les races et rétablir l'harmonie au pays⁸⁷!

Les attaques du sénateur contre Borden et le gouvernement d'Union dans le cadre de la campagne électorale ne s'arrêtent pas là pour autant. Lors d'une assemblée tenue à Casselman dans la circonscription de Russell dans l'Est ontarien, Belcourt les associe à nouveau au Kaiser.

⁸⁷ « Un seul homme peut concilier les races au Canada », *Le Droit*, 26 novembre 1917, p. 6.

Ses propos sont rapportés par le *Courrier fédéral*, un hebdomadaire libéral de langue française d'Ottawa :

M. Belcourt se demande s'il n'y a pas quelque chose de changé dans la [C]onfédération. « Nous étions autrefois un peuple qui pouvait se gouverner par lui-même. Aujourd'hui nous sommes sous la main de fer d'un Kaiser. Nous nous débattons comme les nations de l'Europe dominées par Guillaume⁸⁸. »

Après avoir assisté à la défaite de sa formation politique, Belcourt se préoccupe toujours de l'unité nationale, comme en témoigne son intervention au Sénat, le 20 mars 1918, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône :

Je le répète – et la chose n'est pas trop évidente – l'union en [*sic*] Canada est maintenant beaucoup plus relâchée qu'elle ne l'a été en aucun temps depuis l'établissement de la Confédération. L'antagonisme de race est plus accentué aujourd'hui qu'autrefois. La désunion est maintenant plus grande. Le fossé qui séparait les deux races dominantes en [*sic*] Canada, que la [C]onfédération des provinces avait pour objet de combler, semble être devenu plus profond et plus large que jamais, et à moins que quelque chose ne soit fait pour remédier à cet état de choses, ce fossé ne fera que s'élargir et s'approfondir. [...]

Ce serait tout simplement une folie de suivre l'exemple de l'autruche qui enfonce sa tête dans le sable pendant que souffle la tempête, si nous ne tenions pas compte de la désunion qui existe, aujourd'hui. Le fait de l'antagonisme de race est patent, et il est inutile de fermer les yeux pour ne pas l'apercevoir. L'animosité qui existe, aujourd'hui, entre les deux races dominantes a atteint un niveau alarmant. Cette animosité s'est manifestée dans le passé ; mais elle a atteint, aujourd'hui, un degré d'intensité extrême. Vu cet état de [*sic*] choses, ce qu'il faut faire est une étude approfondie des causes du mal. [À] moins que cette étude ne soit faite ; à moins que ce mal ne soit examiné avec patience et le désir d'appliquer le remède requis ; à moins que le public ne cesse de croire que ce mal se guérira de lui-même, tout ce qui sera fait contre ce mal sera inutile, et même plus qu'inutile. Quelques personnes sont d'avis que les difficultés se régleront d'elles-mêmes, ou automatiquement, sans l'application d'aucun remède. Je répéterai ce que j'ai dit dans mes premières remarques. Le temps est arrivé où le remède doit être appliqué, et c'est là le suprême devoir qui nous est imposé par l'heure présente⁸⁹.

À son avis, la guerre n'est pas responsable des tensions qui existent entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Belcourt croit plutôt que ce sont les politiques qui visent à proscrire le français en Ontario et dans l'Ouest canadien qui sont responsables de la situation précaire dans

⁸⁸ « La Campagne dans Russell », *Le Courrier fédéral*, 7 décembre 1917, p. 8.

⁸⁹ *Débats du Sénat du Canada, 1918. Rapport officiel*, 1^{ère} session, 13^e Parlement, Ottawa, J. de Labroquerie Taché, Imprimeur de Sa Très Majesté le Roi, 1918, p. 23.

laquelle se trouve le Canada. Si les Canadiens français de ces provinces avaient obtenu justice dans le passé, la crise qu'a suscitée la conscription ne se serait pas produite, selon lui. Le sénateur accuse également le gouvernement d'avoir, lors des dernières élections générales, provoqué de l'agitation, en méprisant et en s'acharnant sur les Canadiens français parce qu'ils ont refusé d'appuyer la politique de l'enrôlement obligatoire. Belcourt affirme ne pas comprendre pourquoi le Québec se fait accuser d'être déloyal, d'être un partisan de l'Allemagne et de trahir le Canada, la Grande-Bretagne et la France, alors qu'il existe également un mouvement d'opposition à la conscription en Ontario et dans l'Ouest canadien. De plus, Belcourt profite de l'occasion pour souligner les efforts du mouvement de la Bonne Entente en vue d'une résolution des tensions nationales, faisant vraisemblablement référence à la LBE créée en 1916⁹⁰. Ses propos laissent d'ailleurs entendre qu'il appuie une telle association. Cependant, il adoptera une autre prise de position au moment de la fondation de la Unity League of Ontario au début des années 1920, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Avant de se consacrer pleinement à l'effort de guerre qui, d'après lui, doit être volontaire et non obligatoire, Belcourt estime qu'il faut d'abord rétablir l'unité nationale, en favorisant l'harmonie et l'union entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, étant donné que le fossé ne cesse de s'élargir entre les deux communautés. Compte tenu du fait que le Règlement XVII est en partie responsable de cette situation, le sénateur revendique son abolition :

Mais je ne cesserai de répéter que, selon moi, quelle que soit l'étendue du devoir que nous impose la présente guerre, il est un autre devoir encore plus grand et plus pressant, c'est celui de faire régner permanemment [*sic*] en [*sic*] Canada, l'union nationale, puisque cette union est la condition essentielle de l'efficacité de nos efforts pour la poursuite de la présente guerre. Si vous voulez qu'il y ait unité d'action dans ces efforts, vous devez commencer par faire disparaître les causes d'irritation et de division en [*sic*] Canada. [...]

⁹⁰ *Ibid.*, p. 23-25.

J'ose prédire que, dès demain, si les provinces qui ont adopté une législation leur permettant d'entraver l'enseignement de la langue française retireraient cette législation, le Canada jouirait d'une paix parfaite. Cette paix règnerait dans la province de Québec si ce remède était appliqué à la dangereuse maladie qui sévit, aujourd'hui, et qui est la division entre les races. [...] Réglez, donc, équitablement la question scolaire et je vous promets que vous jouirez de la paix en [*sic*] Canada⁹¹.

Ainsi, Belcourt subordonne à nouveau la question scolaire franco-ontarienne à la contribution du Canada à la guerre. Lorsque la politique scolaire sera abolie et que l'unité nationale sera rétablie, la conscription ne serait plus nécessaire puisque les Canadiens français seront portés à faire leur juste part au niveau de l'effort de guerre.

Malgré la crise que suscitent la conscription, de même que l'attitude du gouvernement d'Union à l'égard des Canadiens français et du Québec, Belcourt demeure toutefois fier des exploits de son pays sur les champs de bataille européens. Afin de perpétuer le souvenir de la contribution canadienne à cette guerre, le sénateur propose, le 23 mai 1918, au Sénat, d'écrire une histoire, de rassembler des objets et d'ériger un monument commémoratif pour que les prochaines générations puissent apprécier l'étendue des services et des sacrifices du Canada⁹².

Conclusion

Dans le cadre de la crise scolaire franco-ontarienne et du premier conflit mondial, Napoléon-Antoine Belcourt manifeste à la fois son engagement nationaliste et sa loyauté partisane. D'abord, il s'investit pleinement dans la lutte contre le Règlement XVII, où il défend l'idée d'un Canada fort et uni dans la dualité, alors que les intérêts du Parti libéral ne sont pas pour lui un obstacle. Il suit également la ligne de parti sur l'effort de guerre du Canada et sur la conscription. Après avoir refusé d'introduire la crise scolaire franco-ontarienne dans le débat sur la participation canadienne à la Première Guerre mondiale, Belcourt finit par lier les deux

⁹¹ *Ibid.*, p. 28.

⁹² *Ibid.*, p. 738.

questions lorsqu'il s'oppose à la conscription. Il croit que le Règlement XVII doit d'abord être aboli avant d'assurer la poursuite de la guerre.

Après avoir vécu une période de crises nationales au cours des années 1910, Belcourt assistera à une période d'accalmie au tournant des années 1920. Pendant que se dérouleront les négociations de paix en Europe, ce qui aboutira au traité de Versailles et à la création de la Société des nations (SDN), la crise de la conscription fera prendre conscience à l'élite canadienne-anglaise l'ampleur du conflit anglo-français au pays, au point où elle se mettra à faire preuve d'indulgence et d'ouverture envers ses compatriotes de langue française. Ayant adopté une stratégie de confrontation et de désobéissance civile depuis le départ de Belcourt à la présidence en 1912, l'ACFEO se révélera plus modérée au tournant des années 1920. Ainsi, dans un contexte de retour au calme, Belcourt demeurera-t-il fidèle à la ligne de parti sur les questions qui portent sur la place du Canada dans l'Empire britannique et sur la scène internationale ou encore sur la SDN? De retour à la présidence de l'ACFEO en 1921, quelles stratégies adoptera-t-il dans sa lutte contre le Règlement XVII, sachant que la hiérarchie vaticane prône la modération et que certains membres de l'élite anglo-protestante changent d'attitude à l'égard des Canadiens français?

CHAPITRE 6

LES ANNÉES DE L'APRÈS-GUERRE, 1918-1922

Napoléon-Antoine Belcourt est toujours actif sur la scène politique fédérale au cours de l'après-guerre. Il continue de participer au débat sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale, de même qu'à la lutte contre le Règlement XVII en Ontario. Au cours de cette période, le sénateur assiste aussi à plusieurs changements politiques. D'abord, Wilfrid Laurier meurt en 1919. C'est William Lyon Mackenzie King qui est choisi la même année pour lui succéder à la tête du Parti libéral. Ce choix plaît à Belcourt qui affirme être convaincu depuis longtemps que son nouveau chef « était l'homme désigné de toutes façons pour recueillir la succession de sir Wilfrid Laurier¹ ». Mackenzie King réussit d'ailleurs à mener ses troupes jusqu'au pouvoir en 1921. Il n'y a pas seulement les libéraux qui connaissent des changements au sein de leur organisation au cours de cette période ; il y a aussi les conservateurs. À la tête d'un gouvernement de coalition depuis 1917, Robert Borden décide en 1920 de se retirer de la vie politique pour des raisons de santé. Il cède alors la place à Arthur Meighen qui met fin à la coalition.

Les années qui suivent la fin de la guerre correspondent aussi à la volonté des premiers ministres canadiens, Robert Borden et William Lyon Mackenzie King, d'obtenir davantage d'autonomie pour le Canada sur la scène internationale. Bien qu'ils prônent la souveraineté du Parlement canadien, les deux hommes ne partagent toutefois pas la même conception du statut du Canada au sein de l'Empire britannique. Alors que Borden revendique une participation

¹ Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant FNAB), HH 6019 .B42C, album 3 : « Notes personnelles de 1906 à août 1925 », Ernest Bilodeau, « Conversation avec M. Belcourt », [*Le Devoir*], 12 août 1919.

canadienne à l'élaboration de la politique étrangère impériale, Mackenzie King préfère plutôt une politique étrangère canadienne séparée de la Grande-Bretagne. Le chef libéral souhaite ainsi éviter que le Canada soit entraîné dans des conflits qui ne concernent pas ses intérêts et qui sèment la division non seulement au pays, mais aussi à l'intérieur du Parti libéral. Même s'ils travaillent à faire valoir l'autonomie canadienne par rapport à la mère patrie, Borden et Mackenzie King promeuvent néanmoins le maintien du lien impérial qu'ils jugent essentiel à la construction nationale du Canada. Le travail du chef libéral pour une plus grande autonomie du pays au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale portera fruit, puisqu'en 1931, la Grande-Bretagne décide d'adopter le Statut de Westminster qui accorde aux dominions le pouvoir de gérer leur propre politique étrangère².

Pendant que se déroulent les débats sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale, l'élite canadienne-anglaise prend conscience de la crise nationale qu'a provoquée en 1917 la conscription. Voulant éviter que les divisions entre les Canadiens français et les Canadiens anglais ne demeurent permanentes, certaines figures de l'élite anglo-protestante de l'Ontario décident de prendre la défense des droits de leurs compatriotes de langue française. Parmi celles-ci, il y a des journalistes et des écrivains, dont William Henry Moore, Arthur Hawkes et Percival Fellman Morley, de même que des universitaires, tels Charles B. Sissons, George M. Wrong et Oscar Douglas Skelton³. De plus, le mouvement de la Bonne Entente, qui prêche en faveur d'une meilleure compréhension et

² Charles P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies*, Volume 1 : 1867-1921, Toronto, University of Toronto Press, 1984, chapitres 9 à 11 ; Charles P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies*, Volume 2 : 1921-1948 : *The Mackenzie King Era*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, chapitres 1 à 4.

³ Robert Choquette, *Langue et religion: histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 218 ; Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18, (1996), p. 171-172 ; Peter Oliver, « The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929 », *Revue d'études canadiennes*, vol. 7, n° 1, (février 1972), p. 25 ; Franklin A. Walker, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study*, Volume 2, Toronto, Thomas Nelson & Sons Limited, 1964, p. 307-308.

coopération entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, poursuit ses activités au cours de cette période, comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre. Suivant les traces de la Ligue de la Bonne Entente fondée en 1916 dans le but de recréer l'esprit d'unité et la ferveur patriotique qui imprégnaient la société canadienne, tant du côté anglophone que francophone, au début de la guerre, les nouvelles organisations qui voient le jour au tournant des années 1920 s'intéressent davantage aux droits des Canadiens français et à la question scolaire en Ontario. Parmi celles-ci, il y a la Better Understanding Association fondée en 1918 et la Unity League of Ontario qui voit le jour en 1922 grâce, en partie, aux efforts de Belcourt. Cette ligue travaille à obtenir l'abrogation du Règlement XVII. Il est important de mentionner qu'au cours de cette période, le Parti libéral fédéral devient le véhicule de la réconciliation entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, en s'affichant comme le parti de l'unité nationale. Il promeut un nationalisme fondé surtout sur une certaine acceptation de la dualité linguistique⁴.

Le changement de ton du mouvement de résistance au Règlement XVII caractérise aussi les années de l'après-guerre. Il s'explique d'abord par l'intervention de la hiérarchie vaticane, peu préoccupée par les questions d'ordre linguistique, qui a demandé la fin des querelles entre catholiques ontariens, de même que la modération de l'attitude des Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII. Il s'explique aussi par la volonté des Canadiens anglais de retisser les liens entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne et qui ont été rompus par la guerre, la conscription et la crise scolaire franco-ontarienne. Le retour de Belcourt, un modéré et un conciliateur, à la présidence de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) en 1921 y contribue aussi pour beaucoup. Au cours des années 1920, le sénateur s'emploie à rallier la majorité anglophone de la province à la cause scolaire

⁴ Robert Talbot, *Moving Beyond Two Solitudes. Constructing a Dynamic and Unifying Francophone / Anglophone Relationship, 1916-1940*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 2014, 701 p.

franco-ontarienne. Ainsi, après avoir adopté une stratégie de confrontation et de désobéissance civile au cours des premières années de la lutte contre le Règlement XVII, les chefs de la résistance adoptent désormais pour une stratégie de modération axée sur la discussion, le compromis et la négociation.⁵

Enfin, c'est également au cours de cette période qu'émerge Lionel Groulx, qui s'impose comme le maître à penser du nationalisme canadien-français. Même s'il perçoit la Confédération comme une victoire nationale importante puisqu'elle est, à son avis, le couronnement des luttes qu'ont menées les Canadiens français pour leur reconnaissance en tant que collectivité nationale distincte, ce qui l'amène à adhérer au discours d'Henri Bourassa sur les deux peuples fondateurs, Groulx constate toutefois que le développement du Canada français au sein du Canada est entravé par l'attitude de la majorité anglo-protestante. Selon lui, cette dernière ne cherche qu'à assimiler les minorités françaises, alors que les hommes politiques canadiens-français, à l'exception de certains d'entre eux, dont Belcourt, sont davantage préoccupés de défendre les intérêts de leur parti politique que ceux de leurs compatriotes⁶.

Durant les années qui suivent la fin de la guerre, Belcourt continue de manifester sa loyauté partisane et son engagement à l'égard de la cause canadienne-française. Toujours fidèle à la discipline de parti, le sénateur appuie les prises de position de son nouveau chef Mackenzie King sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale, et que soulève à l'époque la participation du pays aux traités et aux conférences. Il partage aussi la prise de position libérale sur la Société des nations (SDN). Alors que les intérêts partisans ne sont toujours pas en jeu, Belcourt, qui revient à la présidence de l'ACFEO en 1921, poursuit également sa lutte contre le Règlement XVII. En plus de solliciter l'appui de la SDN, le sénateur

⁵ Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement XVII » (à paraître).

⁶ Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, 452 p.

entame une campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario, en promouvant encore une fois l'idée d'un Canada fort et uni dans la dualité ; il s'agit d'un principe que défendent également un certain nombre de membres anglophones de sa formation politique depuis les années 1920. En compagnie des membres du Comité de Toronto, Belcourt participe en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario.

Le statut du Canada dans l'Empire britannique et sur la scène internationale

La participation du Canada aux conférences et aux traités internationaux, la création de la Société des nations lors des pourparlers de paix de Paris en 1919, de même que la représentation diplomatique canadienne à l'étranger, amènent Belcourt à réfléchir à nouveau sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale. S'il a adhéré aux politiques de Wilfrid Laurier sur les rapports entre le pays et la mère patrie dans le passé, en revendiquant une plus grande autonomie du Canada et une intervention militaire canadienne advenant que l'Empire britannique soit en danger, le sénateur adhère également à celles de son nouveau chef, William Lyon Mackenzie King, qui ne fait que suivre la politique de son prédécesseur sur cette question.

La participation du Canada aux conférences et aux traités

Le premier événement d'envergure internationale qui retient l'attention de Belcourt au tournant des années 1920 est le traité de Versailles qui met en 1919 un terme à la Première Guerre mondiale. Étant d'avis que le pays a largement contribué à l'effort de guerre, le premier ministre Robert Borden souhaite que le Canada participe aux négociations à titre de membre des pays alliés et non à titre de colonie subordonnée à la Grande-Bretagne. Il réussit à obtenir pour

son pays une participation au sein de la délégation britannique. Cependant, cette représentation a ses limites puisque le Canada n'obtient pas le droit de vote, les décisions étant plutôt prises par les grandes puissances. Par contre, Borden réussit à obtenir pour son pays le droit de signer le traité de Versailles, mais sous le nom de la Grande-Bretagne. Fier de cette réalisation, le premier ministre croit que la participation de son pays à la conférence de paix constitue une reconnaissance du Canada comme nation⁷.

Quelques mois plus tard, le premier ministre présente le traité de Versailles à la Chambre des communes dans le but d'obtenir sa ratification. D'abord, les ministres unionistes, dont Charles Joseph Doherty, Arthur L. Sifton et Newton W. Rowell, sont satisfaits du rôle du Canada lors des pourparlers de paix. Bien qu'ils aient adopté, lors de la convention visant à nommer un nouveau chef, une résolution favorisant l'autonomie canadienne au sein de l'Empire britannique, les libéraux sont toutefois divisés sur le sujet. D'abord, Daniel Duncan McKenzie, qui agit à titre de chef en l'absence de William Lyon Mackenzie King, et William Stevens Fielding, un libéral unioniste, soutiennent que la volonté de Borden d'obtenir un statut distinct pour le Canada ne peut que nuire à l'Empire britannique. De plus, ils affirment que le pays n'est pas une nation et qu'il ne le sera jamais puisqu'il est une colonie subordonnée à la couronne britannique. Pour sa part, Ernest Lapointe se réjouit plutôt de la participation canadienne à la conférence de paix. Ce qu'il regrette, par contre, c'est qu'elle ne s'est pas faite sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne, faisant sans doute référence au fait que le Canada était un membre de la délégation britannique et non un membre indépendant. Confronté à un parti qui est divisé sur la question, Mackenzie King profitera en 1920 du débat sur le traité de paix avec la Bulgarie pour dicter sa ligne de conduite. Il saluera le travail de Borden et de ses collègues qui ont renforcé et fait valoir le statut du Canada comme nation. Cependant, le nouveau chef libéral soutiendra que ce statut

⁷ C.P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 1, *op. cit.*, p. 240-258.

n'a pas été acquis par le présent gouvernement, mais bien par Laurier qui a travaillé à maintenir le *statu quo* dans les relations avec la mère patrie. Tout comme son prédécesseur, Mackenzie King s'opposera à la centralisation des forces de l'Empire britannique, au profit d'une plus grande autonomie pour le Canada⁸.

Alors que les députés libéraux sont divisés sur la question du rôle du Canada dans le cadre des pourparlers de paix de Paris, quelle sera la prise de position de Belcourt lorsque le traité de Versailles sera discuté au Sénat? Le 2 octobre 1919, le sénateur décide d'intervenir dans le débat dans le but d'exprimer sa conception du statut du Canada au sein de l'Empire britannique. Il ne croit pas que ce statut se soit amélioré sur le plan constitutionnel puisque le pays ne possède toujours pas le pouvoir de négocier lui-même des traités. Selon lui, la participation du Canada à la signature du traité de Versailles constitue davantage un privilège qui a été accordé par la mère patrie et non pas un droit acquis. Que le Canada approuve ou non le traité n'a aucune importance pour Belcourt puisque c'est la Grande-Bretagne qui a le pouvoir de le ratifier :

Ce qu'on demande au [P]arlement du Canada n'est pas de ratifier le Traité, mais de l'approuver. La ratification est faite par le [P]arlement impérial. Le Traité a été ratifié par la Grande-Bretagne. On nous demande simplement de dire si nous approuvons [*sic*] ou non, et que nous l'approuvions ou le désapprouvions cela ne fait absolument aucune différence. [...]

Si le [P]arlement du Canada devait aujourd'hui désapprouver le Traité, il se trouverait quand même lié par ce traité, tout comme s'il l'avait approuvé, parce que la Grande-Bretagne l'a déjà ratifié, et que cette ratification est faite non seulement pour les îles britanniques, mais pour le Canada, l'Australie et le reste de l'empire. Et cependant nous avons entendu parler de la nécessité de notre approbation, puisque le Traité ne vaudrait rien si nous ne l'approuvions pas. Tout cela est du mirage. Le Traité existe et existera parce que la Grande-Bretagne l'a ratifié, et nous sommes liés par toutes les dispositions qu'il comporte, non seulement quant à la paix avec l'Allemagne, mais aussi quant à la

⁸ *Ibid.*, p. 285-304.

participation à la Société des Nations. En ratifiant le Traité, la Grande-Bretagne nous a fait membre de la Société, et, je le répète, avec ou contre notre gré⁹.

Ainsi, d'après la logique du sénateur, le Canada demeure toujours subordonné à la Grande-Bretagne en ce qui a trait à la politique étrangère impériale. N'étant pas un État souverain, mais plutôt une nation de l'Empire britannique, le Canada, affirme Belcourt, n'a ni le pouvoir, ni l'autorité voulus de faire des traités avec les autres nations. Compte tenu du fait que c'est l'Empire britannique qui constitue l'État, c'est à la Grande-Bretagne que revient ce droit. Il indique aussi que le Canada, en tant que membre de l'Empire, pourrait « théoriquement » être appelé à faire sa part, advenant que la Société des nations, créée dans le cadre des pourparlers de paix, demande à la Grande-Bretagne de contribuer hommes et argent pour défendre un État membre¹⁰.

Cette idée que le statut du Canada à l'intérieur de l'Empire britannique n'a pas évolué sur le plan constitutionnel lors de sa participation aux conférences et aux traités de l'après-guerre, Belcourt l'exprime également, le 28 avril 1921, au Sénat, lors du débat sur l'arrangement commercial avec la France. Selon lui, c'est la Grande-Bretagne qui a permis au Canada d'entreprendre des discussions avec son homologue français. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'un droit acquis, mais plutôt d'une permission :

Les négociations relatives à ce traité ont été entreprises simplement parce que le gouvernement britannique a permis qu'elles le soient. Mais le ministre du Commerce n'aurait pas songé à entamer des négociations d'aucune sorte au sujet de cette affaire sans l'autorisation du Parlement impérial. Ce dernier ferait part de ses désirs à l'ambassadeur anglais à Paris, et ensuite, l'affaire suivra son cours. C'est ainsi que les choses se sont passées. Quel changement y a-t-il à notre [C]onstitution? Dans des cas antérieurs de même nature, le gouvernement britannique consentait à ce que les négociations d'un traité pour le Canada fussent conduites par un [C]anadien de préférence à un [A]nglais. Où est le changement à notre constitution? Il n'y en a absolument pas. Vous parlez de changer la constitution du Canada. Ce changement ne s'effectuera que le jour où les

⁹ *Débats du Sénat du Canada, 1919 (session spéciale). Rapport officiel*, 3^e session, 13^e Parlement, Ottawa, Thomas Mulvey, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1920, p. 109.

¹⁰ *Ibid.*, p. 108-111.

autorités voulues le feront en blanc et en noir : aujourd'hui, il n'y a aucun changement. C'est une pure sottise que de dire aux gens du Canada qu'ils sont devenus une nation souveraine¹¹.

Le 8 juin 1922, Belcourt réitère le même propos au Sénat lorsqu'il aborde la question de la participation canadienne à la Conférence de Washington sur la limitation des armes : « Tous les actes accomplis par le Canada sont le résultat de la tolérance. On nous permet aujourd'hui de faire certaines choses, mais on pourrait tout aussi [sic] bien nous apprendre demain que cette permission nous est retirée ». Il répète que ce sont les représentants de la Grande-Bretagne et non le représentant canadien, Robert Borden, qui détenaient les vrais pouvoirs lors de cette conférence¹². Enfin, il reprend des propos semblables, le 2 février 1928, au Sénat, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône pour expliquer que la Conférence impériale de 1926 n'a pas altéré la Constitution canadienne :

On a exprimé l'idée que la conférence impériale de 1926 a altéré notre Constitution. Il est bien entendu qu'elle ne l'a pas altérée. Au point de vue tant technique que légal, la Constitution est aujourd'hui ce qu'elle était le 1^{er} juillet 1867. Le roi possède encore le pouvoir de désavouer dans leur entier nos mesures législatives, qu'il s'agisse d'affaires intérieures ou d'affaires extérieures. La loi de la validité coloniale est toujours en vigueur. En théorie, notre Constitution n'a pas été modifiée dans le moindre détail ; et il n'était aucunement nécessaire de la modifier pour nous permettre d'exercer les pouvoirs que nous avons exercés¹³.

La conférence impériale, à laquelle fait référence Belcourt, avait déclaré que les dominions étaient des entités autonomes et égales¹⁴. Bien qu'il n'ait pas connu de changements constitutionnels qui aient altéré son statut à l'intérieur de l'Empire britannique, il n'en demeure pas moins que, pour Belcourt, le Canada bénéficie d'une certaine autonomie. Par conséquent, il

¹¹ *Débats du Sénat du Canada, 1921. Rapport officiel*, 5^e session, 13^e Parlement, Ottawa, Thomas Mulvey, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1921, p. 359.

¹² *Débats du Sénat du Canada, 1922. Rapport officiel*, 1^{ère} session, 14^e Parlement, Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1922, p. 328-329.

¹³ *Débats du Sénat du Canada, 1928. Rapport officiel*, 2^e session, 16^e Parlement, Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1928, p. 44.

¹⁴ C.P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 2, *op. cit.*, p. 83-89.

se dit satisfait du *statu quo*, rejetant ainsi l'idée de l'indépendance politique complète, tout comme Mackenzie King. C'est ce qu'il affirme vraisemblablement en 1922 :

It is not possible for me to conceive much greater autonomy than we enjoy now, because any accretion of power on our part would be consistent only with actual independence. Is Canada willing and able to assume that position and all the responsibility which would be involved? I believe that if Canada should feel able and willing to assume and perform her part as an independent state, the Imperial authorities would not withhold their consent. Frankly, speaking for my part, I am satisfied with our present status. I am not quite sure that any benefit would result to Canada from state sovereignty. I do not believe that we can at this stage assume such a status. I am afraid that our strength and means would be hardly equal to the task involved. Independence may come with full world solidarity and possibly it may become before very long; but I am not disposed to force events or anticipate upon them, being careful all the time that our course will be such as will not prevent or hinder its coming if and when the time arrives. I think Canada should be content with the status quo¹⁵.

Ayant exprimé à maintes reprises que le statut constitutionnel du Canada n'a pas changé par la participation du pays aux traités ou aux conférences internationaux depuis le tournant des années 1920, Belcourt se retrouve néanmoins dans une position où il doit affirmer, à l'été 1924, le droit du Canada de participer à la Conférence interalliée et à la Conférence internationale de Londres qui portent sur le plan Dawes ; il s'agit d'un plan temporaire qui permettrait à l'Allemagne de bénéficier d'un prêt international, dont les sommes proviendraient des banques américaines, ce qui lui permettrait de payer les États européens. Ne tenant pas à ce que les dominions soient représentés, le premier ministre britannique, Ramsay MacDonald, estime qu'une telle représentation pourrait gêner, retarder ou même faire échouer les travaux de la conférence. Par conséquent, Mackenzie King décide de mettre son homologue britannique devant le fait accompli, en envoyant Belcourt à titre de délégué plénipotentiaire avec le mandat d'exiger une représentation canadienne avec les pleins pouvoirs, ce qui amène le premier ministre britannique à opter pour un compromis. Ce dernier propose plutôt que les dominions

¹⁵ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 32 : « Sans titre », [1922], p. 4-5. Nous ne savons pas à quelle occasion Belcourt a exprimé ces propos.

participent aux séances à tour de rôle, ce que Belcourt refuse à la demande de son chef. MacDonald finit néanmoins par acquiescer à la demande du Canada, en incluant le sénateur dans la délégation britannique, c'est-à-dire qu'il pourra siéger à titre de représentant canadien avec les mêmes pouvoirs que les représentants des autres nations. Tout au long de l'événement, le sénateur renseigne Mackenzie King sur les discussions, en plus de rédiger un rapport¹⁶.

Lors d'une conférence offerte devant le *Canadian Club* de Toronto trois mois après son retour au pays, Belcourt explique que le Canada avait le droit d'avoir une représentation séparée et égale avec la Grande-Bretagne, compte tenu des pouvoirs que le pays a acquis lors de la Conférence impériale de 1923. Au cours de cette conférence, les dominions ont obtenu le droit de négocier et de signer leurs propres traités. De plus, ils ont obtenu le droit de signer, au nom de leur gouvernement respectif, des traités lorsque ceux-ci concernent plus d'un membre de l'Empire britannique¹⁷. Par conséquent, il fallait à tout prix éviter, d'après le sénateur, que le pays soit écarté des discussions. Satisfait des pouvoirs qu'a acquis le Canada en matière de politique étrangère, Belcourt profite de l'occasion pour exprimer à nouveau sa volonté de préserver le lien impérial : « *I cannot see how we can hope for larger powers unless we become*

¹⁶ « L'hon. Belcourt représente officiellement le Canada », *Le Droit*, 17 juillet 1924, p. 1 et 5 ; Fulgence Charpentier, « La nomination du sénateur Belcourt comme délégué à Londres approuvée », *Le Droit*, 18 juillet 1924, p. 3 ; « Le Canada gagne son point », *Le Droit*, 18 juillet 1924, p. 1 ; Charles Gautier, « M. Belcourt de retour », *Le Droit*, 8 septembre 1924, p. 1 ; « L'hon. Belcourt est de retour dans la capitale », *Le Droit*, 8 septembre 1924, p. 10 ; AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 3 : « Notes personnelles de 1906 à août 1925 », « N.A. Belcourt Back in Ottawa With His Report », *The Ottawa Journal*, 8 septembre 1924 ; AD, HH 6019 .B42C, album 6 : « Washington », « Among Those Present », *Saturday Night*, [1924] ; « Making Clear The Status of This Dominion », *The Ottawa Journal*, 12 novembre 1924 ; Bibliothèque et Archives Canada (dorénavant BAC), Fonds William Lyon Mackenzie King (dorénavant FWLMK), MG26-J1, vol. 97, bobine C-2261, p. 82098-82101, 82105, 82109-82113, 82117-82120, 82129, 82131, 82133-82138, 82145-82146, 82149-82150, 82158, 82160-82163, 82165, 82170-82171, échange de correspondance entre Napoléon-Antoine Belcourt et William Lyon Mackenzie King, 17 juillet au 16 août 1924 ; BAC FWLMK, MG26-J1, vol. 108, bobine C-2270, p. 91991, le gouverneur général du Canada à J.H. Thomas, 15 juillet 1924.

¹⁷ C.P. Stacey, vol. 2, *op. cit.*, p. 66-72.

an independent nation – and accept the consequences. And for the present, I am certainly not prepared to say that we should cut the painter¹⁸».

La Société des nations

Belcourt ne s'exprime pas seulement sur la participation du Canada aux traités et aux conférences internationaux au cours de cette période ; il s'exprime aussi sur la Société des nations (SDN). Lors des pourparlers de paix de Paris, Borden réussit à obtenir pour le Canada un statut séparé au sein de l'organisme. Visiblement soucieux de protéger l'autonomie canadienne, le premier ministre s'oppose cependant à l'article 10 de la constitution de la SDN qui stipule que les nations membres doivent obligatoirement se mobiliser militairement, advenant qu'une des leurs soit attaquée. Il cherche d'ailleurs à faire amender l'article, en éliminant la question d'une intervention obligatoire, mais sans succès. À l'instar de Borden, MacKenzie, Fielding, Lapointe et plusieurs députés libéraux canadiens-français, dont Rodolphe Lemieux, expriment leur crainte face à l'article 10 de la constitution de la SDN¹⁹. C'est également le cas de Mackenzie King lorsqu'il expose pour la première fois sa prise de position sur le sujet en 1920, même s'il considère l'organisme comme un bienfait pour l'humanité. Lors de la 3^e assemblée de la SDN en 1922, la délégation canadienne mandatée par Mackenzie King, qui est le premier ministre du Canada à l'époque, cherche à faire amender l'article 10 dans le sens proposé en 1919 par Borden, ce que les pays participants ont refusé. Mackenzie King tente à nouveau en 1923 de faire amender l'article 10 dans le cadre de la 4^e assemblée de la SDN. La délégation canadienne propose de permettre aux membres de décider par eux-mêmes la teneur de leur

¹⁸ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 6 : « Washington », « Making Clear The Status of This Dominion », *The Ottawa Journal*, 12 novembre 1924.

¹⁹ C.P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 1, *op. cit.*, p. 258-269, 290-297.

contribution. De plus, elle propose de tenir compte de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque État membre. L'amendement du Canada est rejeté²⁰.

Si certains de ses confrères libéraux expriment leur crainte face à la SDN, Belcourt appuie, quant à lui, la création de cet organisme, le 2 octobre 1919, lors du débat sur le traité de Versailles au Sénat. Il estime que la SDN incarne un principe qu'il défend, soit la paix universelle. Revenant sur la motion qu'il avait présentée en 1906 et qui proposait d'inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada, le sénateur se montre pour le moins idéaliste lorsqu'il affirme que, si une telle visite avait eu lieu, l'Allemagne n'aurait jamais déclenché les hostilités et, par conséquent, il n'y aurait pas eu de Grande Guerre :

Je crois que si l'on en avait tenu compte, que si le roi [É]douard avait été autorisé par ses conseillers à visiter le Canada, puis les [É]tats-Unis à cette époque, l'horrible guerre que nous venons de traverser ne se serait pas produite. Si la Grande-Bretagne, la France et les [É]tats-Unis avaient en 1906 formé une alliance pour le maintien de la paix, l'Allemagne aurait-elle osé jeter le brandon d'incendie? Je soutiens que si ce que le Canada désirait à cette époque s'était accompli, il y a tout lieu de croire que nous aurions évité les atrocités horribles et les pertes épouvantables qui se sont abattues sur le monde depuis cinq ans. [...]

Certes. L'Allemagne s'était préparée pendant quarante ans, mais elle aurait longtemps hésité si elle avait su que les [É]tats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et le Japon avaient formé une alliance défensive. En dépit de tous ses préparatifs, l'Allemagne n'aurait pas déclaré la guerre²¹.

À ce sujet, il faut rappeler que Belcourt croyait que la visite du roi, qu'il considérait comme un grand pacifiste, aurait pu contribuer à favoriser des rapprochements avec les États-Unis dirigés à l'époque par Theodore Roosevelt, un autre artisan de la paix, selon lui, ce qui aurait pu aboutir à l'élargissement de l'Entente cordiale. Belcourt affirme néanmoins que le Canada doit être prêt à contribuer hommes et argent, advenant le déclenchement d'une guerre, afin de maintenir la paix universelle. S'il veut être prospère et devenir une grande puissance, le Canada ne peut pas,

²⁰ C.P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 2, *op. cit.*, p. 56-59.

²¹ *Débats du Sénat du Canada, 1919 (session spéciale). Rapport officiel*, p. 114.

d'après lui, demeurer indifférent face à la situation internationale, et ce, peu importe son statut²². De tels propos peuvent laisser entendre que Belcourt ne perçoit pas l'article 10 de la constitution de la SDN comme une menace à l'autonomie canadienne. Quoiqu'il en soit, Belcourt réitère, le 8 juin 1922, au Sénat, son appui à la SDN. Il affirme que son pays y porte une attention particulière puisqu'il partage le mandat de l'organisme, soit l'atteinte de la paix universelle par l'arbitrage et non par la force²³. Son intérêt envers la SDN l'amène d'ailleurs à s'impliquer au niveau du comité canadien de l'organisme, dont il occupe la vice-présidence. En 1929, il invite même les femmes à s'y intéresser, étant d'avis que leur contribution est nécessaire à la solution des problèmes sociaux et humanitaires aux niveaux national et international²⁴.

Après avoir indiqué au moment du débat sur le traité de Versailles que le Canada devrait tout faire en son pouvoir pour rétablir la paix dans le monde, que ce soit par des contributions en hommes ou en argent, Belcourt réoriente désormais sa prise de position sur celle de Mackenzie King. Compte tenu du fait que le Canada n'est pas un État souverain, le sénateur soutient que ses obligations doivent se faire en proportion de ses intérêts dans les affaires internationales et que sa part doit correspondre à son statut, à ses moyens et à ses responsabilités. Ainsi, pour le sénateur, c'est au pays de décider s'il doit intervenir ou non :

Canada did not hesitate in accepting the invitation to join the League and has creditably acquitted itself there ever since. But its share in the past has been and must be in the future limited to her position in the world. Everyone will have to remember that because Canada is not a Sovereign state its obligation must be in proportion to its interest in world affairs and its part must correspond with its status and its means, and its responsibility²⁵.

²² *Ibid.*, p. 114-115.

²³ *Débats du Sénat du Canada, 1922. Rapport officiel*, p. 329.

²⁴ « Si le monde veut marcher dans la paix durable, il faudra qu'il retourne vers son père et Docteur », *Le Droit*, 20 mai 1929, p. 9.

²⁵ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 32 : « Sans titre », [1922], p. 4.

Bien qu'il perçoive d'un bon œil la création de la SDN, Belcourt critique toutefois l'organisme. Dans un article publié en 1921 dans le *Canadian Forum*, un périodique politique et culturel torontois, le sénateur lui reproche de ne pas avoir choisi le désarmement international comme « remède suprême ». Selon lui, l'organisme doit le réclamer et le pratiquer, sinon il faillira à sa tâche et il n'aura plus sa raison d'être. Inquiet du désir des États-Unis et de la Grande-Bretagne d'atteindre respectivement la suprématie navale, le sénateur croit qu'une telle attitude de la part de ces deux pays ne peut que mener à leur banqueroute, de même qu'à la démoralisation de la civilisation moderne, ce qui constitue un terrain fertile pour la propagation du bolchévisme. Par conséquent, Belcourt souhaite que les États-Unis et la Grande-Bretagne prennent leurs responsabilités puisque le sort de l'humanité dépend d'eux. Afin de montrer combien il souhaite le désarmement et l'atteinte de la paix universelle, le sénateur revient à nouveau sur sa motion de 1906 qui visait à inviter le roi Édouard VII à visiter le Canada. Il réitère aussi que la Grande Guerre ne se serait pas produite si un rapprochement entre les États-Unis et la Grande-Bretagne avait eu lieu au cours de cette visite. Ainsi, Belcourt estime que la SDN a encore du travail à faire en vue d'atteindre l'objectif qu'elle s'est donnée lors de sa création, soit le maintien de la paix²⁶.

S'il lui reproche son manque de rigueur face à la course aux armements, Belcourt reproche aussi à la SDN son impuissance à faire respecter les droits des minorités chez ses pays membres. Le 27 mai 1924, le sénateur explique au Sénat que l'organisme n'y applique pas les principes qu'il a prêchés et imposés au sujet des minorités des États des Balkans, de la Pologne, de la Hongrie et de l'Allemagne²⁷. À ce sujet, Belcourt fait sans doute référence aux démarches

²⁶ Napoléon-Antoine Belcourt, « Le Désarmement », *The Canadian Forum*, vol. 1, n° 5 (février 1921), p. 136-138.

²⁷ *Débats du Sénat du Canada, 1924. Rapport officiel*, 3^e session, 14^e Parlement, Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1924, p. 293-294.

infructueuses qu'il a entreprises en 1922 auprès de la SDN en ce qui a trait à la question scolaire franco-ontarienne et dont nous traiterons plus loin dans ce chapitre.

Le poste de délégué du Canada à Washington

Pendant que Belcourt assiste en 1924 aux séances de la Conférence interalliée et de la Conférence internationale de Londres, des rumeurs circulent au pays selon lesquelles il serait nommé premier délégué du Canada à Washington. La création de ce poste a été obtenue grâce aux efforts de Borden lorsqu'il était premier ministre. Le représentant agirait plus précisément à titre de ministre plénipotentiaire dans le but d'assister l'ambassadeur britannique. En l'absence de ce dernier, il agirait à titre d'ambassadeur²⁸. Le sénateur refuse toutefois de commenter les rumeurs qui circulent à ce sujet, prétextant qu'il n'avait pas été averti de cette possible nomination. Cependant, il affirmera, quatre mois plus tard, que le poste lui avait été offert par Mackenzie King. Selon certaines rumeurs, il aurait imposé certaines conditions avant de l'accepter, à savoir qu'il souhaitait soit préserver son poste de sénateur, soit obtenir une pension adéquate, ce que le gouvernement fédéral lui aurait refusé²⁹. Quoi qu'il en soit, Belcourt se dit prêt en 1925 à accepter le poste. Mackenzie King croit toutefois qu'il serait plus prudent d'attendre la fin de la session avant d'entreprendre des démarches, surtout qu'il faudra remplacer Belcourt au Sénat³⁰.

Cette possible nomination de Belcourt au poste de délégué du Canada à Washington fait réagir Henry Drayton qui soutient, devant la Chambre des communes, que Belcourt est un

²⁸ C.P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 1, *op. cit.*, p. 314-315.

²⁹ « M. Belcourt a nié la rumeur », *Le Droit*, 6 août 1924, p. 1 ; AD, FNAB, HH 6017 .B42M, lettre 388 : Napoléon-Antoine Belcourt à Godfroy Langlois, 31 décembre 1924 ; AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 6 : « Washington ». Précisons que la majorité des articles contenus dans cet album portent sur cette question.

³⁰ BAC, FWLMK, MG26-J1, vol. 111, bobine C-2273, p. 95012, Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, 7 mars 1925 ; p. 95013, William Lyon Mackenzie King à Napoléon-Antoine Belcourt, 9 mars 1925.

sympathisant du démembrement de l'Empire britannique, ce qui choque le sénateur. Ce dernier affirme que les paroles du député conservateur pourraient, selon lui, induire les gens en erreur. Belcourt craint qu'elles ne nuisent à sa réputation, surtout qu'elles sont rapportées dans les *Comptes rendus des Débats de la Chambre des communes*³¹. Pour des raisons qui nous sont inconnues, le sénateur n'occupera pas finalement le poste de délégué du Canada à Washington. Il faudra attendre en 1927 pour voir le premier Canadien occuper une telle fonction. Il s'agira de l'homme d'affaires et philanthrope torontois Vincent Massey³², celui-là même qui joindra en 1925 sa voix à Belcourt et à celle la Unity League of Ontario dans le but de convaincre le gouvernement ontarien de régler la question scolaire franco-ontarienne.

Même s'il n'occupe pas la fonction de délégué du Canada aux États-Unis, Belcourt croit toutefois à l'importance d'une représentation canadienne à l'étranger. C'est ce qu'il explique, le 2 février 1928, au Sénat, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Loin d'être une mesure qui va à l'encontre de l'Empire et du gouvernement britanniques, Belcourt soutient qu'elle permettrait de créer des rapprochements avec les pays, de même que défendre les vues, les désirs et les intérêts du Canada à l'étranger³³. Ainsi, le sénateur est vraisemblablement favorable à ce que son pays soit plus autonome sur la scène internationale.

En somme, Belcourt continue de défendre l'autonomie du Canada à l'intérieur de l'Empire britannique au cours de l'après-guerre, tout en affirmant vouloir préserver le lien avec la mère patrie. Bien qu'il souhaite que le Canada prenne sa place sur la scène internationale et qu'il contribue à la mission que s'est donnée la SDN, c'est-à-dire le maintien de la paix, Belcourt soutient toutefois que la contribution de son pays doit se faire dans les limites de ses intérêts et

³¹ AD, Fonds Canada : Histoire profane – Ontario (dorénavant FCHPO), HP 361 .P96E, lettre 1371 : Napoléon-Antoine Belcourt à Henry Drayton, 6 juillet 1925.

³² C.P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 2, *op. cit.*, p. 89-90.

³³ *Débats du Sénat du Canada, 1928. Rapport officiel*, p. 42-44.

de ses moyens. À ce sujet, le sénateur se rallie à la prise de position de Mackenzie King, comme nous l'avons déjà souligné. À l'instar de Belcourt, Henri Bourassa se porte toujours à la défense de l'autonomie canadienne au sein de l'Empire britannique au cours des années 1920³⁴. Cependant, contrairement à son confrère, il ne se réjouit pas de la création de la SDN. Selon lui, il s'agit d'une « manifestation concrète de l'alliance anglo-saxonne entre l'Angleterre et les États-Unis³⁵ ». Les documents consultés ne permettent toutefois pas de connaître la prise de position du sénateur au moment où le Canada devient officiellement maître de sa politique étrangère en 1931 grâce au Statut de Westminster. Néanmoins, à la lumière des propos qu'il a tenus sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale au cours des années 1920, il est possible de croire que Belcourt y était favorable.

La poursuite de la lutte contre le Règlement XVII

Alors que sa loyauté partisane n'est toujours pas pour lui un obstacle, Belcourt peut continuer son combat contre le Règlement XVII durant l'après-guerre. De retour à la présidence de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) en 1921, fonction qu'il a occupée de 1910 à 1912, le sénateur profite du changement d'attitude qui s'effectue chez l'élite anglophone de la province face aux Canadiens français pour se lancer dans une campagne de persuasion. Il souhaite alors la convaincre de la justesse des droits scolaires de ses compatriotes franco-ontariens, ce qui mène en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario. Au cours de

³⁴ Pierre Ancil, avec la collaboration de Pierrick Labbé, *Fais ce que dois. 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa, 1910-1932*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, p. 308 ; Joseph Levitt, « Henri Bourassa : The Catholic Social Order and Canada's Mission », dans Fernand Dumont *et al.* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 219-220.

³⁵ Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 119.

cette période, il se tourne également vers la Société des nations et le gouvernement des Fermiers-Unis, afin d'obtenir justice³⁶.

La diffusion des ouvrages de William Henry Moore et Percival Fellman Morley

Au tournant des années 1920, Belcourt débute sa campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario par la diffusion des ouvrages rédigés par des anglo-protestants de la province et qui sont des plaidoyers en faveur des droits des Canadiens français, ce qui les amène à prêcher en faveur de l'unité dans la dualité. Parmi ces auteurs, il y a William Henry Moore, un avocat de Toronto qui est aussi propriétaire et rédacteur du *Canadian Courier*, un hebdomadaire torontois. Dans son ouvrage intitulé *The Clash! A Study in Nationalities* publié en 1918, l'auteur montre que ce sont les préjugés non fondés des Canadiens anglais à l'égard des Canadiens français qui ont contribué à l'adoption du Règlement XVII. Il explique que ses compatriotes de langue anglaise ont conclu trop rapidement à leur supériorité au niveau financier, commercial, artistique, moral et social, ce qui les a amenés à vouloir assimiler les Canadiens français. Moore est plutôt d'avis qu'il n'existe pas de nationalité supérieure ou inférieure et que, par conséquent, chacune d'entre elles doit avoir le droit de s'épanouir selon ses particularités. Il croit que l'unité nationale au Canada ne peut être possible que par la dualité et non par l'homogénéité. Selon lui, l'existence des deux cultures constitue un atout pour le pays :

Canada needs both mentalities, one to temper and strengthen the other. They are natural complements. The Provinces of Canada will gain, not lose, by protecting alike the

³⁶ Au cours de cette période, Belcourt sollicite également l'appui de la France. Cette dernière accorde en 1922 un don de 3000 francs à l'ACFEO. Selon la correspondance de Belcourt, la France renouvellera ce don en 1925, en 1929 et en 1931. AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 484 : Paul-Émile Naggiar à Napoléon-Antoine Belcourt, 23 août 1922 ; AD, FNAB, HH 6016 .B42M, lettre 228 : Bache Édouard Régis d'Arnauld de Vitrolles à Napoléon-Antoine Belcourt, 20 février 1925 ; lettre 416 : Édouard Maurice Jacques Charles Ludovic Carteron à Napoléon-Antoine Belcourt, 27 août 1929 ; lettre 512 : Édouard Maurice Jacques Charles Ludovic Carteron à Napoléon-Antoine Belcourt, 11 mars 1931 ; lettre 536 : Édouard Maurice Jacques Charles Ludovic Carteron à Napoléon-Antoine Belcourt, 26 août 1931 ; Bibliothèque de l'Université d'Ottawa, Esdras Terrien, *Quinze années de lutte contre le Règlement XVII*, [s.d.], p. 27.

*culture of the descendants of the Old and the New Régimes. History does not justify Ontario's plea for repudiation on the ground of the inadequacy of State machinery. [...] The existence of the French and English nationalities in Canada is the handiwork of Divine Providence, out of which, with mutual toleration, will come inestimable benefit to Canada, and it may be when both are bigger, older, and wiser, a substantial good to the whole world*³⁷.

Ainsi, il n'est pas étonnant de voir que Belcourt accorde une grande importance à cet ouvrage puisqu'il lui offre des munitions dans sa croisade contre le Règlement XVII. Ayant d'abord lu le manuscrit avant sa publication et proposé à Moore quelques corrections, Belcourt achète par la suite, à ses propres frais, des centaines de copies dans le but de les distribuer en Ontario, dont au premier ministre William Hearst³⁸, aux États-Unis, en France, de même que dans divers endroits de l'Empire britannique, dont l'Angleterre, l'Écosse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et Terre-Neuve³⁹, non seulement dans l'espoir de faire évoluer les mentalités sur les Canadiens français, mais aussi dans l'espoir de rétablir l'unité nationale. Dans une lettre adressée à Gilbert Parker, un auteur et un homme politique britannique d'origine canadienne à qui il a envoyé un exemplaire du *Clash*, Belcourt explique qu'il serait difficile de rétablir la paix et l'unité nationale au Canada si les dirigeants britanniques et canadiens-anglais ne changent pas leur mentalité :

*I am quite convinced that there will be no peace and no unity in Canada unless the English-speaking leaders, both in Great Britain and in Canada, who are willing to estimate the depth of the chasm into which we are being driven, will renounce the attitude of merely expressing a desire and a hope for a betterment, nay, unless the men upon whose shoulders the Government for some years past has rested, renounce the diabolical practice of exploiting these very troublesome questions and issues for mere party purposes*⁴⁰.

³⁷ William Henry Moore, *The Clash! A Study in Nationalities*, Toronto, J.M. Dent & Sons, Limited, 1918, p. 309.

³⁸ AD, FNAB, HH 6016 .B42Q, lettre 118 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Hearst, 21 novembre 1918.

³⁹ *Ibid.*, document non chiffré: « List of Persons to Whom "The Clash" Has Been Forwarded ». Belcourt encouragera également la traduction française du livre qui paraîtra en 1920 sous le titre *Le Choc (The Clash). Étude de nationalités*.

⁴⁰ *Ibid.*, lettre 255 : Napoléon-Antoine Belcourt à Gilbert Parker, 13 mars 1919.

Bien qu'il reconnaisse que *The Clash* peut contribuer à changer les mentalités dans un contexte de crise scolaire qui nuit aux droits des Franco-Ontariens et à l'unité nationale, Belcourt regrette toutefois que Moore n'ait pas eu l'idée de rédiger un tel ouvrage plus tôt:

*There is one regret, which to me is keener, and that is that the inspiration to write such a book as "The Clash" did not come to you years ago, a regret which, if I may [say] so, is not limited to yourself or your reputation, which goes far beyond because "The Clash", to my mind, constitutes a national event of greatest importance and significance to Canada and because if it had seen the light of day long ago Canada might not be in the desperate position in which she is in to-day*⁴¹.

Il est donc évident que, pour Belcourt, ce livre aurait pu contribuer à empêcher l'adoption du Règlement XVII, d'autant plus que son auteur, un anglo-protestant, plaide en faveur de l'unité dans la dualité. De plus, le sénateur profite de sa participation à une conférence organisée en 1918 par *L'Action française* de Montréal au Monument national pour louer l'étude de Moore qui, selon lui, amènera les anglophones de l'Ontario à soutenir la cause scolaire franco-ontarienne :

La résistance nous a déjà valu des sympathies inattendues et des adhésions inespérées ; d'autres ne tarderont pas à se manifester. Nous pouvons même apercevoir l'aube du jour où la langue française occupera dans notre pays la place qui lui appartient et exercera l'influence qui lui revient. Je n'en veux [*sic*] pas de meilleur augure que l'apparition du livre de M. Moore, de cet Anglais protestant de Toronto, qui avec une logique implacable et une lucidité merveilleuse, a fait une bonne et complète justice de la guerre au [*sic*] français.

Le large et magnanime geste de M. Moore en provoquera d'autres ; et, vous pouvez en prendre ma parole, il en est qui ne tarderont pas à s'esquisser dans la province sœur⁴².

Belcourt ne travaille pas seulement à la diffusion du livre de Moore ; il le fait aussi pour celui de Percival Fellman Morley, un employé du ministère de la Santé publique de l'Ontario. Intitulé *Bridging the Chasm. A Study of the Ontario-Quebec Question* et publié en 1919, ce livre s'inscrit dans la même veine que celui de Moore, ce qui explique l'intérêt qu'y porte Belcourt. Il

⁴¹ *Ibid.*, lettre 253 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 12 mars 1919.

⁴² « La valeur économique du français », *Le Devoir*, 19 décembre 1918, p. 6.

montre que les préjugés des Canadiens anglais à l'égard des Canadiens français, qui sont alimentés par la presse et qui ont amené l'adoption du Règlement XVII, contribuent à creuser davantage le fossé qui sépare l'Ontario et le Québec. Afin de mettre un terme à cette situation qui, selon lui, nuit à l'unité nationale, Morley favorise des rapprochements entre les deux provinces, tout en invitant ses compatriotes canadiens-anglais à faire preuve de tolérance envers les Canadiens français. À l'instar de Moore, Morley estime que l'harmonie dans la dualité est le seul moyen de rétablir l'unité nationale au Canada :

There is ample room here for both English and French if we can but learn to know one another better. In Gallic eyes we must often seem graceless and unaesthetic beings; but the French-Canadian would doubtless be willing to overlook this defect, indeed he would probably even be glad, with his superior artistic sense, to atone for this lack on our part, if we were but willing to look at things a little oftener from the other man's viewpoint and remember that Canadianism is something larger than any one race or civilization. The spirit of race antagonism dies hard. Let it find vent more and more in a friendly spirit of emulation in the pursuit of the things most worth while [sic]. Assuredly the last word in the Canadian race question will be not one of jealousy, suspicion, and abuse, but one of toleration and respect and friendly rivalry⁴³.

Tout comme le livre de Moore, celui de Morley offre également des munitions à Belcourt dans sa croisade contre le Règlement XVII, d'autant plus qu'il croit que *Bridging the Chasm* aidera à la diffusion du *Clash*⁴⁴, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour la cause qu'il défend. Il faut aussi préciser qu'il apprécie le ton modéré qu'adopte l'auteur qui, selon lui, va amener la population ontarienne à lire un livre qui présente une prise de position qui diffère de celle qui domine dans la province⁴⁵. Après avoir lu et commenté le manuscrit, Belcourt va, par la suite, acheter des centaines d'exemplaires dans le but de les distribuer. Cependant, la correspondance

⁴³ Percival Fellman Morley, *Bridging the Chasm. A Study in the Ontario-Quebec Question*, Toronto, J.M. Dent & Sons, LTD., 1919, p. 164-165.

⁴⁴ AD, FNAB, HH 6016 .B42Q, lettre 273 : Napoléon-Antoine Belcourt à Henry Button, 14 avril 1919.

⁴⁵ *Ibid.*, lettre 274 : Napoléon-Antoine Belcourt à Percival Fellman Morley, 14 avril 1919.

ne permet pas de savoir à qui il les envoie, à l'exception d'un dénommé Finlay qui nous est inconnu⁴⁶.

Afin d'assurer une plus grande diffusion des ouvrages de Moore et Morley au Canada anglais, Belcourt sollicite l'appui de Joseph Quintal, le président de la Chambre de commerce de Montréal. Il lui fait part de deux suggestions. La première consiste à ce que la Chambre de commerce achète 1000 copies du *Clash*, de même que 1000 copies de *Bridging the Chasm* pour ensuite les distribuer aux industriels et aux marchands de l'Ontario et de l'Ouest canadien, alors que la deuxième consiste à demander à 22 de ses membres de souscrire une somme de 100 dollars et de fournir une liste de 50 noms d'industriels et de marchands avec qui ils font affaire. Dans les deux cas, Belcourt propose de solliciter l'avis des destinataires sur l'opinion exprimée par les deux auteurs. De plus, il soutient que la maison d'édition J.M. Dent & Sons se chargerait d'envoyer aux destinataires les livres et les lettres circulaires. Même s'il sympathise avec la cause scolaire franco-ontarienne, Quintal soutient toutefois que la Chambre de commerce ne peut, à elle seule, investir dans cette entreprise pour des raisons financières. Par conséquent, il invite Belcourt à se tourner vers les plus nantis issus des milieux financier et juridique, dont les sénateurs libéraux Frédéric-Liguori Béique et Raoul Dandurand, lesquels ne sont pas membres de la Chambre de commerce, ce que Belcourt accepte de faire. Ces hommes pourraient, soutient Quintal, diriger une organisation spéciale chargée de prélever les fonds nécessaires à l'achat des livres. Bien qu'il se rallie à l'invitation de Belcourt, Dandurand estime cependant qu'il est préférable de limiter la campagne à l'Ontario, sans doute puisqu'il s'agit du foyer de la crise scolaire. Voulant éviter les critiques des journaux de langue anglaise qui pourraient y percevoir un mouvement de propagande générale, Dandurand propose de soumettre les fonds amassés à la maison d'édition dans le but de permettre à Moore et vraisemblablement à Morley, quoiqu'il

⁴⁶ *Ibid.*, lettre 377 : (?) Finlay à Napoléon-Antoine Belcourt, 17 octobre 1919.

n'en fasse pas mention, d'adresser les exemplaires aux personnes qu'ils auront ciblées, tout en leur demandant si elles partagent leur prise de position, ce qu'accepte Belcourt. À titre de président de la Compagnie d'assurance du Canada contre l'incendie, Dandurand s'engage néanmoins à offrir aux 150 membres ontariens de la compagnie des exemplaires des livres comme cadeaux de Noël⁴⁷.

La Société des nations et les droits des minorités

Au moment où il entame sa campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario, Belcourt voit en la Société des nations (SDN) une nouvelle occasion d'obtenir justice dans la lutte contre le Règlement XVII. Lors du débat sur le traité de paix avec la Bulgarie qui se tient, le 7 avril 1920, au Sénat, Belcourt tente de sensibiliser ses confrères sénateurs à l'importance de suivre la politique de l'organisme au sujet des minorités. Pour ce faire, il compare la situation des minorités européennes à celle des minorités françaises au Canada. Alors que les premières jouissent du droit de parler leur langue maternelle et de pratiquer leur religion, principes qu'a reconnus et sanctionnés la SDN, les secondes doivent, selon lui, subir des mesures assimilatrices de la part des provinces anglophones, dont l'Ontario et le Manitoba. Si l'Empire britannique reconnaît les principes des droits des minorités européennes par sa signature aux traités de paix avec la Bulgarie et l'Allemagne, le Canada, affirme-t-il, devrait automatiquement suivre l'exemple en respectant sa minorité francophone :

L'[E]mpire britannique a donné le plus bel exemple d'indépendance et de liberté aux peuples qui vivent sous son drapeau, allons-nous au Canada garder cette tache dans nos lois? Allons-nous continuer à priver les minorités du Manitoba et de l'Ontario des droits

⁴⁷ *Ibid.*, lettre 318 : Napoléon-Antoine Belcourt à Joseph Quintal, 29 novembre 1919 ; lettre 321 : Joseph Quintal à Napoléon-Antoine Belcourt, 4 décembre 1919 ; lettre 323 : Napoléon-Antoine Belcourt à Joseph Quintal, 9 décembre 1919 ; lettre 331 : Raoul Dandurand à Napoléon-Antoine Belcourt, 15 décembre 1919 ; lettre 334 : Raoul Dandurand à Napoléon-Antoine Belcourt, 23 décembre 1919 ; lettre 335 : Napoléon-Antoine Belcourt à Raoul Dandurand, 26 décembre 1919.

que nous déclarons exiger pour ces minorités lointaines dont nous ne connaissons presque rien? Si demain, le Dominion du Canada, qui, comme tout intégral, forme une partie de la Société des Nations, avait à soumettre cette question à la Société, pourrait-on dire que c'est une affaire exclusivement du ressort de la province où règne le trouble. Non, nous ne pourrions pas dire une pareille chose. Nous sommes intervenus dans ce qu'on pourrait aussi bien appeler une question locale de l'Europe continentale, et nous serions obligés de traiter la question du Manitoba et de l'Ontario de la même manière. La question est sortie depuis longtemps du domaine provincial ; elle est devenue au Canada une question d'une très grande importance nationale ; plus que cela, par ces traités, on lui a donné le caractère d'une question internationale.

Maintenant, nous, la minorité canadienne[-]française de ce pays, en présence des conditions qui ont été créées et des droits qui ont été garantis à ces minorités de l'Europe continentale – allons-nous être condamnés indéfiniment à envier l'indépendance et la liberté que la Société des Nations leur a accordées de son plein consentement, et qu'elle a entrepris de leur conserver et de leur maintenir? Nous, Canadiens français, vivant sous le drapeau britannique, et censés jouir de la pleine et entière liberté que l'Angleterre accorde à ses sujets, sommes dans une telle position que je peux dire, en toute vérité, que ces minorités continentales sont traitées d'une manière bien différente de celle dont on nous traite⁴⁸.

C'est en 1922 que Belcourt décide de solliciter l'appui de la SDN, soit quelques jours suivant l'annonce de la fondation de la Unity League of Ontario. Il lui adresse une requête, accompagnée de pièces justificatives, lui demandant d'intercéder en faveur des Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII. Tout en lui rappelant sa mission à l'égard des minorités, le sénateur ressort des arguments qu'il a déjà invoqués durant les premières années de la résistance, soit l'ancienneté des Canadiens français, de même que les droits constitutionnels et historiques. De plus, il se réfère aux traités conclus avec l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie qui reconnaissent les droits et les privilèges des minorités en matière de langue, principes qu'a reconnus la SDN, selon lui⁴⁹. Dans une réponse soumise au début de l'année 1923, Eric Drummond, secrétaire général de la Société, explique à Belcourt que cette dernière est dans l'impossibilité d'acquiescer à sa demande. Il explique aussi

⁴⁸ *Débats du Sénat du Canada, 1920. Rapport officiel*, 14^e session, 13^e Parlement, Ottawa, Thomas Mulvey, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1920, p. 132.

⁴⁹ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 38 : « Requête à leurs excellences les membres du Conseil suprême de la Ligue des nations », 6 décembre 1922.

que la SDN ne peut intervenir qu'auprès des pays qui ont accepté l'engagement international à l'égard des minorités qui ont été mises sous la protection de la Société, laissant alors entendre qu'il ne s'agit pas du cas du Canada⁵⁰. Il est impossible de connaître la réaction de Belcourt face à ce refus.

Le Comité de Toronto et la fondation de la Unity League of Ontario

Au tournant des années 1920, Belcourt se trouve un nouvel allié dans sa lutte contre le Règlement XVII. Il s'agit du Comité de Toronto qui regroupe des membres de l'élite anglo-protestante de l'Ontario qui, tout en adhérant au principe de l'unité dans la dualité, souhaite obtenir un règlement de la question scolaire qui saura satisfaire la population franco-ontarienne. Si le sénateur se tourne vers ce comité, c'est particulièrement dans le but que les membres usent de leur influence auprès du gouvernement ontarien.

Durant cette période, des changements politiques en Ontario amènent Belcourt à entreprendre de nouvelles démarches auprès du gouvernement provincial. Les conservateurs, dirigés par William Hearst depuis le décès de James Pliny Whitney survenu en 1914, sont défaits par les Fermiers-Unis d'Ernest Charles Drury, lors des élections provinciales de l'automne 1919. Le sénateur propose en 1920 au nouveau premier ministre et à Robert Henry Grant, ministre de l'Éducation, de suspendre temporairement le Règlement XVII dans le but de permettre à la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO) de demander aux tribunaux l'abrogation de l'injonction Mackell, ce qui lui permettrait d'emprunter les fonds nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des écoles. Belcourt est visiblement préoccupé par la situation financière précaire de la CESO qui est privée, depuis 1913, des fonds gouvernementaux et, depuis 1914, de

⁵⁰ Université d'Ottawa (dorénavant UO), Centre de recherche en civilisation canadienne-française (dorénavant CRCCF), Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (dorénavant FACFO), C2/98/16, Eric Drummond à Napoléon-Antoine Belcourt, 18 janvier 1923.

la possibilité d'emprunter sur les marchés financiers en raison de l'injonction Mackell. Même s'il s'est montré sympathique envers la proposition de Belcourt, Grant refuse toutefois de l'appliquer puisque le conseil des ministres craint qu'une telle mesure n'irrite les partisans du Règlement XVII. Afin d'alléger le fardeau financier de la CESO, le ministre de l'Éducation propose plutôt la création d'une commission spéciale qui aurait comme objectif de remplacer la commission scolaire, ce que rejette catégoriquement Belcourt⁵¹.

En réaction à des rumeurs voulant que le gouvernement des Fermiers-Unis règle la question scolaire par la nomination d'une commission spéciale, Belcourt se tourne vers Charles B. Sissons, professeur au Collège Victoria de Toronto et rédacteur en chef du *Canadian Forum*, pour lui demander d'intercéder auprès de Drury et Grant, afin de les dissuader d'adopter cette mesure. Il faut dire que Sissons est une figure importante pour Belcourt dans sa démarche auprès du gouvernement ontarien. En plus d'être un membre du Comité de Toronto qui souhaite un règlement de la question scolaire, Sissons est aussi un sympathisant des Fermiers-Unis et un proche ami de Drury⁵². Ce que Belcourt tente d'expliquer à Sissons, c'est que la commission spéciale, que souhaite adopter le gouvernement ontarien, nuirait non seulement aux écoles, mais aussi à la paix qui existe entre catholiques canadiens-français et irlandais, de même qu'entre les deux groupes et le gouvernement⁵³. Cette paix, bien relative, à laquelle fait référence le sénateur est vraisemblablement due à l'intervention du pape Benoît XV qui, par l'entremise de ses encycliques *Commisso Divinitus* (1916) et *Litteris Apostolicis* (1918), a demandé la fin des

⁵¹ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 70 : Robert Henry Grant à Napoléon-Antoine Belcourt, 20 août 1920 ; AD, HP 361 .P96D, document 118 : « Revue des négociations avec le gouvernement d'Ontario, d'octobre 1919 à avril 1922 », p. 5.

⁵² Charles B. Sissons, *Nil alienum. The Memoirs of C.B. Sissons*, Toronto, University of Toronto Press, 1964, 260 p.

⁵³ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 108 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 29 octobre 1920.

querelles entre catholiques, en plus d'exiger des Franco-Ontariens plus de modération dans leur lutte contre le Règlement XVII⁵⁴.

Ainsi, il est évident que Belcourt ne souhaite pas revivre l'épisode de la commission qu'avait nommée en 1915 le gouvernement conservateur de Hearst dans le but de remplacer la CESO qui refusait d'appliquer le Règlement XVII. Les trois commissaires de la « Petite commission », comme certains Franco-Ontariens d'Ottawa l'appelaient avec dérision, avaient été choisis par le gouvernement, sans compter le fait qu'ils n'étaient pas représentatifs de la population canadienne-française qui était beaucoup plus nombreuse que la population irlandaise. De plus, cette mesure a même été invalidée en 1916 par le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres⁵⁵. Cependant, une nouvelle loi adoptée en 1917 par la Législature ontarienne permettait la création d'une nouvelle commission si la CESO continuait à résister au Règlement XVII. Elle a été contestée devant les tribunaux, mais sans succès⁵⁶. Pour Belcourt, la solution ne réside pas dans une commission nommée par le gouvernement, mais plutôt dans la suspension temporaire du Règlement XVII pour permettre à la commission scolaire de demander aux tribunaux d'annuler l'injonction Mackell. Pour sa part, Sissons tente de rassurer Belcourt en lui disant que, même si l'idée de la commission n'a pas été abandonnée, il ne croit pas qu'elle sera imposée⁵⁷. À ce sujet, il est important de mentionner que Grant avait déjà laissé entendre qu'aucune commission ne serait nommée sans le consentement des catholiques canadiens-français et irlandais⁵⁸, ce qui explique l'inquiétude de Belcourt face aux rumeurs qui prétendent le contraire.

⁵⁴ Michel Bock, « Le Vatican et l'ACFEO au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les archives du Vatican : pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 266-268.

⁵⁵ R. Choquette, *Langue et religion*, *op. cit.*, p. 194 et 205 ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 157 et 165 ; F.A. Walker, *op. cit.*, p. 284-285, 298-299.

⁵⁶ G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 166.

⁵⁷ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 110 : Charles B. Sissons à Napoléon-Antoine Belcourt, 31 octobre 1920.

⁵⁸ *Ibid.*, lettre 108 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 29 octobre 1920.

Entre-temps, les déboires financiers de la CESO ne sont toutefois pas réglés pour autant, puisque la Banque de la Nouvelle-Écosse menace de saisir soit ses propriétés, soit les revenus provenant de ses taxes scolaires. Afin d'éviter une telle procédure, Belcourt presse Sissons et ses alliés de Toronto de rencontrer le premier ministre et le ministre de l'Éducation. Il leur demande, cette fois-ci, de les convaincre de s'adresser aux tribunaux dans le but d'obtenir la suspension temporaire de l'injonction Mackell pour permettre à la CESO soit d'emprunter les fonds nécessaires dans le but de rembourser la banque et d'assurer le bon fonctionnement des écoles, soit d'offrir une aide financière qui serait administrée par le ministère de l'Éducation. Dans les deux cas, Belcourt souhaite l'adoption d'une commission d'enquête sur le Règlement XVII et sur la situation de la CESO, ce qui permettrait aux Fermiers-Unis de procéder à un règlement de la question scolaire⁵⁹. Il laisse d'ailleurs entendre à Sissons que le gouvernement doit remédier à la situation, non seulement pour son bien et pour celui de l'éducation, mais aussi dans le but d'assurer le maintien de la paix et de l'unité nationale⁶⁰, sachant fort bien que le Règlement XVII est la principale source de discordes entre les Canadiens français et les Canadiens anglais.

Alors qu'il tente, en compagnie des membres du Comité de Toronto, de convaincre le gouvernement des Fermiers-Unis de remédier à la crise scolaire, Belcourt est sollicité en 1921 par l'exécutif de l'ACFEO, par M^{gr} Ovide Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, par M^{gr} Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, par M^{gr} Joseph Hallé, évêque de Hearst et par Louis-Nazaire Bégin, cardinal et archevêque de Québec, afin qu'il accepte la présidence de l'Association qu'avait occupée de façon provisoire Samuel Genest depuis le décès de Philippe

⁵⁹ *Ibid.*, lettre 119 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 11 novembre 1920.

⁶⁰ *Ibid.*, lettre 114 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 3 novembre 1920.

Landry en 1919⁶¹. Rappelons que Belcourt avait été le premier à occuper ce poste avant de quitter en 1912 ses fonctions, vraisemblablement en raison des accusations de partisannerie qui avait été portées contre lui. Cependant, le sénateur n'était pas le premier choix de l'Association. Cette dernière s'était d'abord adressée au député libéral fédéral Rodolphe Lemieux qui a décliné l'offre⁶². Le respect que voue l'exécutif de l'ACEFO et les prélats canadiens-français envers le sénateur provient peut-être du fait qu'il est un modéré et un conciliateur qui a entrepris une campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario. Une telle attitude pourrait être bénéfique pour l'ACFEO, surtout que l'élite canadienne-anglaise devient plus indulgente envers les Canadiens français, sans oublier le fait que le pape a fait appel à la conciliation et à la modération. Quoi qu'il en soit, Belcourt accepte la tâche qu'il conservera jusqu'à son décès en 1932⁶³. Après avoir adopté une stratégie de confrontation et de désobéissance civile au cours des premières années de la crise scolaire, l'ACFEO de Belcourt optera plutôt pour le rapprochement, le dialogue et la réconciliation avec l'élite anglophone de l'Ontario et le gouvernement ontarien.

De retour à la présidence de l'ACFEO, Belcourt poursuit ses démarches auprès du gouvernement des Fermiers-Unis. En compagnie de représentants de l'Association, du père oblat E.J. Cornell, de l'archevêque d'Haileybury, M^{gr} Elie-Anicet Latulipe, de l'archevêque de Saint-Boniface, M^{gr} Arthur Béliveau et de l'archevêque de Toronto, M^{gr} Neil McNeil, Belcourt propose à Drury un règlement de base. Reconnaisant l'importance de l'enseignement de l'anglais, le sénateur et ses alliés suggèrent que l'usage du français soit permis pour ceux qui le désirent et que l'enseignement de l'anglais ne se fasse pas d'après un curriculum. De plus, ils

⁶¹ AD, FNAB, HH 6016 .B42N, lettre 3 : Ovide Charlebois à Samuel Genest, 30 novembre 1920 ; lettre 4 : Edmond Cloutier à Charles Beaulieu, 1^{er} décembre 1920 ; lettre 5 : Arthur Béliveau à Samuel Genest, 2 décembre 1920 ; lettre 7 : Joseph Hallé à Samuel Genest, 2 décembre 1920 ; lettre 8 : Louis-Nazaire Bégin à Samuel Genest, 14 décembre 1920 ; lettre 13 : Edmond Cloutier à Napoléon-Antoine Belcourt, 9 février 1921 ; « L'Assoc. d'éducation des Canadiens français d'Ontario », *Le Droit*, 1^{er} mars 1921, p. 3.

⁶² AD, FNAB, HH 6016 .B42N, lettre 4 : Edmond Cloutier à Charles Beaulieu, 1^{er} décembre 1920.

⁶³ *Ibid.*, lettre 14 : Napoléon-Antoine Belcourt à Edmond Cloutier, 21 février 1921 ; « L'Assoc. d'éducation des Canadiens français d'Ontario », *Le Droit*, 1^{er} mars 1921, p. 3.

demandent un nombre adéquat d'enseignants bilingues qualifiés. Sympathique à la proposition, le premier ministre décide de convoquer son caucus pour en discuter. Entre-temps, Belcourt tente de convaincre les députés canadiens-français d'user de leur influence dans le but de convaincre les ministres d'accepter le plan. Cependant, la proposition du sénateur et de ses alliés est rejetée par Grant. Ce dernier craint qu'une telle proposition ne menace l'avenir de son parti, compte tenu des divisions qu'elle pourrait susciter parmi ses collègues. Étant donné que Drury a manifesté à plusieurs reprises son désir d'aider financièrement les écoles d'Ottawa, Belcourt propose alors au ministère de l'Éducation d'accorder une aide financière à la CESO, dont les fonds proviendraient du trésor provincial. À l'instar de la précédente, cette proposition est rejetée par le procureur-général de la province, William Edgar Raney⁶⁴. Déçu, Belcourt relance à nouveau le premier ministre, en affirmant qu'un règlement de sa part rendrait non seulement un grand service à la province, mais aussi à l'unité nationale⁶⁵.

Malgré les démarches de Belcourt et de Sissons, Drury hésite toujours au début de 1922 à régler la question scolaire. Même s'il a répété à maintes reprises qu'il était favorable à un règlement et qu'il considérait abolir le Règlement XVII à la suite d'une enquête menée par une commission qu'il souhaitait nommer fin 1921, le premier ministre soutient toutefois qu'il n'a pas l'appui de son parti⁶⁶. Par conséquent, Belcourt décide de solliciter l'appui des libéraux provinciaux avec l'aide des membres du Comité de Toronto, d'autant plus qu'il est question, selon lui, d'une possible coalition entre les Fermiers-Unis et le Parti libéral qui amènerait trois libéraux au cabinet⁶⁷. Cet appui montrerait alors au gouvernement que les libéraux souhaitent un

⁶⁴ UO, CRCCF, FACFO, C2/21/5, « Réunion du Comité administratif, 9 mai 1922. Rapport du Comité exécutif », p. 2-3.

⁶⁵ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 216 : Napoléon-Antoine Belcourt à Ernest C. Drury, 29 juin 1921.

⁶⁶ *Ibid.*, HP 361 .P96D, document 118 : « Revue des négociations avec le gouvernement d'Ontario au sujet de la question scolaire, d'octobre 1919 à avril 1922 », p. 3-11.

⁶⁷ *Ibid.*, HP 361 .P96E, lettre 287 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 20 janvier 1922.

règlement de la question scolaire et qu'ils seraient prêts à appuyer toute mesure qui irait dans ce sens.

Pour ce faire, Belcourt courtise d'abord William Henry Moore, afin qu'il pose sa candidature à la chefferie du Parti libéral de l'Ontario, laissée vacante depuis le départ d'Herbert Hartley Dewar en 1921. Membre du Comité de Toronto, Moore constitue un atout important compte tenu de son allégeance libérale. Cependant, il refuse la proposition de son collègue franco-ontarien qui lui a pourtant assuré sa nomination, de même que son élection dans Russell, une circonscription majoritairement francophone de l'Est ontarien qui est vacante depuis le décès de Damase Racine. Moore estime que la mentalité du parti ne correspond pas à ses vues qui prônent davantage un libéralisme moins interventionniste. De plus, il est d'avis qu'il n'aura pas l'appui de la presse libérale dont les vues diffèrent des siennes. Même s'il croit qu'il peut mieux servir la cause scolaire franco-ontarienne à l'extérieur de la Législature, Moore est toutefois prêt à accepter la candidature libérale dans Russell, pourvu qu'elle reçoive l'approbation des électeurs et que le candidat libéral, qui a déjà été désigné par le parti, consente à laisser sa place⁶⁸. Il est important de mentionner que cette candidature avait d'abord été proposée à Sissons qui a cependant décliné l'offre pour des raisons professionnelles⁶⁹. Nous verrons plus loin que Belcourt relancera Moore à ce sujet.

À la suite d'une invitation du Comité de Toronto, Belcourt décide, au printemps 1922, d'éclairer les membres au sujet du Règlement XVII et au sujet des moyens à prendre pour mettre un terme à la crise scolaire. C'est alors que surgit l'idée de soumettre un mémoire à Drury. Cette dernière est proposée par John M. Godfrey, un avocat de Toronto qui vient de se joindre au comité et qui a participé en 1916 à la fondation de la Ligue de la Bonne Entente, et approuvée

⁶⁸ *Ibid.*, lettre 287 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 20 janvier 1922 ; lettre 314 : William Henry Moore à Napoléon-Antoine Belcourt, 14 février 1922.

⁶⁹ C.B. Sissons, *op. cit.*, p. 161.

par Belcourt. Ce mémoire, qui doit faire un appel solide en faveur de l'unité nationale et d'un rapprochement entre Canadiens français et Canadiens anglais dans le but de préserver les institutions britanniques, vise d'abord à présenter la situation des écoles bilingues d'Ottawa. De plus, il doit promouvoir le principe qui a déjà reçu l'approbation de Drury, soit l'anglais obligatoire pour tous et le français pour ceux qui le désirent, le refus d'un curriculum pour l'enseignement de l'anglais et l'embauche d'enseignants bilingues qualifiés. Enfin, il doit proposer la nomination d'une commission d'enquête, mesure que le premier ministre avait pourtant promis d'adopter avant la fin de l'année 1921. Cette démarche comporte également la présentation d'une motion à l'Assemblée législative par James Walter Curry, un député libéral de Toronto qui est aussi un sympathisant du comité⁷⁰. Bien que ses alliés de Toronto l'aient désigné pour qu'il fasse partie d'un comité chargé de réviser le mémoire, Belcourt refuse toutefois que son nom y soit associé. Il est plutôt d'avis que cette démarche doit être entreprise uniquement par des anglo-protestants⁷¹, sans doute pour éviter de donner l'impression qu'il y a eu influence ou manipulation canadienne-française.

Compte tenu du fait que Curry souhaite obtenir l'appui de son chef avant de présenter la motion à l'Assemblée législative, Belcourt s'adresse à Mackenzie King pour qu'il convainque son homologue provincial, Wellington Hay, d'appuyer la motion, ce qu'il accepte de faire⁷². Le sénateur est visiblement conscient que le nouveau chef du Parti libéral de l'Ontario constituerait un atout important dans ses démarches auprès du premier ministre ontarien. En effet, Hay

⁷⁰ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 376 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 6 avril 1922 ; lettre 377 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 7 avril 1922 ; lettre 401 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 26 avril 1922.

⁷¹ *Ibid.*, lettre 381 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 10 avril 1922 ; lettre 382 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 10 avril 1922.

⁷² *Ibid.*, lettre 386 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 11 avril 1922 ; lettre 398 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, sans date ; lettre 412 : William Lyon Mackenzie King à Napoléon-Antoine Belcourt, 2 mai 1922 ; lettre 413 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, 3 mai 1922.

entretient de bonnes relations avec Drury, sans oublier le fait que ce dernier sollicite la collaboration du chef libéral en vue d'élections partielles, en plus de jongler avec l'idée d'inviter des libéraux à joindre son cabinet⁷³. Le projet de mémoire et de motion sera toutefois reporté à la demande de Drury qui, pour des raisons politiques, préfère remettre le règlement de la question scolaire au lendemain des prochaines élections provinciales⁷⁴. Entre-temps, Belcourt demande à Mackenzie King de faire comprendre à Hay qu'une alliance entre les libéraux et les Fermiers-Unis doit être conditionnelle au règlement de la question scolaire. Même si ses députés adoptent les principes contenus dans le mémoire et qu'ils sont prêts à offrir leur appui à un règlement qui serait proposé par Drury et les Fermiers-Unis, Hay décide toutefois de ne rien précipiter, prétextant qu'il craint l'attitude des orangistes, ce qui déçoit Belcourt⁷⁵.

Malgré la décision de Drury de reporter le règlement de la question scolaire, Belcourt et les membres du Comité de Toronto n'entendent pas demeurer inactifs pour autant. D'abord, Belcourt relance à nouveau Moore dans le but qu'il accepte la nomination libérale dans la circonscription de Russell dans le cadre d'une élection partielle prévue à l'automne 1922. Même s'il est d'avis que les comtés canadiens-français doivent être représentés par des Canadiens français, Moore consent toutefois à proposer sa candidature, pourvu qu'elle soit entérinée par la convention libérale du comté et que cette dernière approuve son programme. Cependant, à la grande déception de Belcourt, la convention libérale pose son choix sur Alfred Goulet, prétextant qu'il serait difficile de faire élire un représentant qui n'est pas originaire du comté, alors que les Irlandais souhaitent, pour leur part, le respect de l'entente conclue avec leurs compatriotes de

⁷³ Charles M. Johnston, *E.C. Drury : Agrarian Idealist*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, p. 145, 184.

⁷⁴ UO, CRCCF, FACFO, C2/21/5, « Réunion du Comité administratif, 9 mai 1922. Rapport du Comité exécutif », p. 6.

⁷⁵ AD, FCHPO, HP361 .P96E, lettre 512 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, 9 octobre 1922 ; lettre 527 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Lyon Mackenzie King, 25 octobre 1922.

langue française qui consistait à appuyer la candidature d'un Canadien français aux élections provinciales et celle d'un Irlandais aux élections fédérales⁷⁶.

Après avoir souhaité que Moore se joigne au Parti libéral de l'Ontario, Belcourt conclut qu'il est désormais nécessaire de fonder une association dont l'objectif serait d'éclairer l'opinion publique canadienne-anglaise sur la question scolaire et de promouvoir la reconnaissance des droits de la langue française, de même que l'unité nationale par l'entremise de la bonne entente et d'une meilleure compréhension et coopération entre Canadiens français et Canadiens anglais. C'est pourquoi il participe avec ses alliés de Toronto à la fondation de la Unity League of Ontario (ULO). En réaction à la proposition de Godfrey, qui souhaite modifier le vieux mouvement de la Bonne Entente dans le but d'y associer la cause scolaire franco-ontarienne⁷⁷, Belcourt estime que ce serait une grave erreur que la nouvelle association soit la résurrection ou même la continuation de cette ancienne organisation⁷⁸. La Ligue de la Bonne Entente (LBE), à laquelle fait visiblement référence Godfrey, prônait pourtant une meilleure compréhension et coopération entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Belcourt avait d'ailleurs déjà laissé entendre qu'il la percevait d'un bon œil à la fin du premier conflit mondial. Cependant, il existe, à l'époque, un certain scepticisme au sein des milieux nationalistes canadiens-français face à cette ligue puisqu'elle était associée à un effort de propagande pro-guerre. Alors que Henri Bourassa se méfiait de la LBE puisque ses organisateurs étaient impliqués dans la National Service League, d'où son refus d'y adhérer lorsqu'il avait été sollicité en 1916 pour en devenir membre, *Le Devoir*, dont il est le directeur « qualifia[it] les initiatives ultérieures de bonne

⁷⁶ AD, FNAB, HH 6016 .B42P, lettre 3 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 27 juin 1922 ; lettre 4 : William Henry Moore à Napoléon-Antoine Belcourt, 3 juillet 1922 ; lettre 5 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 10 juillet 1922 ; lettre 6 : Napoléon-Antoine Belcourt à Alfred Goulet, 10 juillet 1922 ; lettre 12 : Alfred Goulet à Napoléon-Antoine Belcourt, 10 octobre 1922 ; lettre 13 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 11 octobre 1922.

⁷⁷ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 502 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 28 septembre 1922.

⁷⁸ *Ibid.*, lettre 520 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 21 octobre 1922 ; lettre 522 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 23 octobre 1922.

entente d'hypocrites et d'inutiles » en réaction aux activités de la Better Understanding Association (BUA)⁷⁹. Ainsi, Belcourt cherche sans doute à obtenir la confiance des Canadiens français envers ses démarches, d'où la nécessité de ne pas lier la LBE aux activités de l'organisation qu'il souhaite fonder avec ses alliés de Toronto. C'est pour cette raison qu'il appuie la proposition de Sissons de nommer la nouvelle association la Unity League of Ontario⁸⁰.

Bien qu'il diffère d'opinion avec Godfrey sur l'idée de faire revivre la LBE, Belcourt appuie toutefois la proposition de son confrère anglophone de nommer Moore à la présidence et Sissons au secrétariat de la ULO. Il est confiant qu'une telle association ayant à sa tête ces deux hommes, et qui aurait comme objectif de faire la promotion de l'unité nationale et la reconnaissance des droits de la langue française, recevra l'appui de la majorité anglophone de l'Ontario⁸¹. Cependant, c'est plutôt Godfrey qui est finalement choisi pour occuper la présidence. À ce sujet, la correspondance ne fournit pas les raisons qui ont motivé l'élection de Godfrey au lieu de celle de Moore. Bien qu'il soit possible que les membres lui aient préféré Godfrey, il est aussi possible que Moore ait refusé le poste. Quoi qu'il en soit, Moore fera en 1925 une importante déclaration à Belcourt sur son attitude à l'égard de la ULO, afin de justifier ses absences aux réunions. Il lui expliquera qu'il n'a jamais voulu en faire partie puisqu'il ne croyait pas que les membres pouvaient contribuer au succès d'un règlement de la cause scolaire franco-ontarienne. S'il a décidé de joindre la ligue, c'est à la demande de Belcourt qui, selon lui,

⁷⁹ R. Talbot, *loc. cit.*, p. 107-110. Fondée en 1916, la National Service League promouvait la création d'une commission ayant comme objectif de favoriser un service de recrutement national.

⁸⁰ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 511: Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 9 octobre 1922 ; lettre 520 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 21 octobre 1922 ; lettre 522 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 23 octobre 1922.

⁸¹ *Ibid.*, lettre 522 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 23 octobre 1922.

ne semble pas comprendre la mentalité de la population ontarienne, en l'occurrence les Anglo-Ontariens, compte tenu de ses origines québécoises :

You will remember when the Unity League was formed I told you that I could not work with it. You urged me to join; I did so because I had long ago given up trying to say, no, to anything you asked. I have little liking for organised movement. That is the personal side of the thing, but there is another. While organised movements have accomplished much, I had little faith that the men within the ULO could organise [sic] our cause into success. I repeat my dear Senator you are a Quebecer [sic], and as a Quebecer [sic] I cannot tell you why, because you will not understand the mentality of the people of this province. Besides, it would involve me in discussing personalities which would be distasteful to both of us. It seemed to me at the time that my hesitancy to join the organizers [sic] of the Unity League in an organized way should have been sufficient to indicate my lack of faith⁸².

Ainsi, les propos de Moore peuvent nous porter à croire qu'il n'aurait jamais accepté la présidence de la ULO. Même si c'est Godfrey qui en occupe la présidence, Belcourt est tout de même satisfait de cette nomination, de même que celle des autres officiers⁸³. Ces derniers sont des figures bien en vue de l'élite anglo-protestante de l'Ontario. Il y a d'abord James L. Hughes de Toronto, ancien inspecteur général des écoles publiques de Toronto, ancien maître des Loges orangistes et frère de Sam Hughes, ancien ministre fédéral de la Milice et de la Défense, Charles A. Magrath d'Ottawa, président de la International Joint Commission, Kirwan Martin, un avocat d'Hamilton, et Oscar Douglas Skelton, professeur à l'Université Queen's et consultant en politique étrangère de Mackenzie King. Ces hommes occupent les vice-présidences de l'organisme. Il y a aussi Charles B. Sissons et John Squair, professeur à l'Université de Toronto, qui occupent respectivement le poste de secrétaire et de trésorier. Afin de soutenir les officiers, la ULO se dote également d'un comité exécutif qui est composé de William Henry Moore, George M. Wrong, professeur à l'Université de Toronto, W.S. McClay, doyen de la Faculté des arts de l'Université McMaster, Walter McKeown, chirurgien en chef de l'Hôpital St. Michael's

⁸² *Ibid.*, lettre 1311 : William Henry Moore à Napoléon-Antoine Belcourt, 25 mars 1925.

⁸³ *Ibid.*, lettre 558 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 27 novembre 1922.

de Toronto, John A. Gunn, président de Gunn's Limited, Melville H. Staples, instituteur et secrétaire de l'Office de l'éducation des Fermiers-Unis, de même que William Charles Mikel, un avocat de Belleville qui a contribué en 1918 à la fondation de la BUA.

Les liens qu'entretient Belcourt avec la ULO suscitent d'ailleurs diverses hypothèses parmi les historiens. D'abord, Robert Choquette soutient qu'il en est le seul membre catholique⁸⁴, alors que Peter Oliver estime, pour sa part, que Belcourt n'était pas membre de la ligue, mais plutôt son maître à penser⁸⁵. Il faut dire que le sénateur entretient une certaine ambivalence face à son statut au sein de la ULO. Bien qu'il préfère demeurer à l'arrière-plan, prétextant qu'il est trop associé à la cause scolaire franco-ontarienne, Belcourt laisse toutefois entendre qu'il en est membre⁸⁶. Pourtant, son nom ne figure pas dans la liste des membres qui accompagne sa correspondance avec la ULO, liste qui ne contient que des noms de figures anglo-protestantes. De plus, le sénateur avouera, quelques années plus tard, que la présidence lui avait été offerte lors de la fondation de la ligue et que cette demande lui avait été renouvelée à plusieurs reprises. Belcourt affirmera qu'il ne souhaitait pas diriger la ULO, ni en être membre, afin d'assurer le succès de la cause scolaire. Cependant, il acceptera le poste de président honoraire à la suite du règlement du conflit scolaire⁸⁷. Bref, qu'il en ait été membre ou non, Belcourt y est fortement associé par sa contribution à la fondation de l'organisme et par les conseils qu'il prodigue à ses membres. Il est important de mentionner que le sénateur travaille également au niveau du recrutement, en sollicitant et en proposant la candidature de certains

⁸⁴ Robert Choquette, « Linguistic and Ethnic Factors in the French Irish Catholic Relations in Ontario », *Canadian Catholic Historical Association Study Sessions*, vol. 39 (1972), p. 42.

⁸⁵ P. Oliver, *loc. cit.*, p. 32.

⁸⁶ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 774 : Napoléon-Antoine Belcourt à E.W. Hartman, 23 mars 1923.

⁸⁷ AD, FNAB, HH 6016 .B42M, lettre 389 : Napoléon-Antoine Belcourt à Esdras Terrien, 27 juillet 1928.

individus susceptibles d'aider la ligue à obtenir un règlement de la question scolaire. Parmi ceux qu'il tente de recruter, il y a, entre autres, l'ancien premier ministre du Canada, Robert Borden⁸⁸.

Lors de l'annonce officielle de la fondation de la ULO au moment du dévoilement du rapport Hughes sur les écoles bilingues d'Ottawa⁸⁹, le 2 décembre 1922, Belcourt exprime la satisfaction qu'il en tire. Ayant comme objectif de combattre la proscription de la langue française, soit la source principale des conflits ethniques, et de favoriser la bonne entente, de même qu'une meilleure compréhension et coopération entre Canadiens français et Canadiens anglais, la ULO, soutient Belcourt, va rendre un immense service à l'unité nationale:

I welcome with gratification and gratitude the foundation of the Unity League of Ontario whose main object, is "the promotion of good will, better understanding and more cordial cooperation between the French and English peoples of Canada".

A League in this province with such an object inspired and directed by such prominent enlightened influential and patriotic officers and members will no doubt render immense service in the promotion of national unity.

It is a matter of special gratification that the League has realized that the greatest obstacle to national unity in Canada undoubtedly lies in the unjust and unbritish treatment meted out to the French language in various provinces of the Dominion. With true vision and fine courage the League has evidently determined to face squarely the real cause of our racial troubles and no doubt this will be an inducement and an inspiration to all those who are convinced that without national unity confederation cannot prosper⁹⁰.

Ainsi, par sa volonté de prêcher en faveur d'une meilleure compréhension et coopération entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne, la ULO s'inscrit dans le mouvement de la Bonne Entente. Ce faisant, elle suit les traces de la LBE et de la BUA qui partagent à certains égards le même principe.

⁸⁸ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 624 : Napoléon-Antoine Belcourt à Robert Borden, 14 décembre 1922.

⁸⁹ Ayant enquêté dans les classes supérieures des écoles bilingues d'Ottawa à la demande du Comité de Toronto, James L. Hughes révèle dans son rapport que les enfants francophones maîtrisent généralement bien la langue anglaise. Selon lui, ces résultats satisfaisants ont été obtenus grâce à l'utilisation de la langue maternelle des enfants comme langue d'enseignement.

⁹⁰ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 37 : « Statement Issued by Senator N.-A. Belcourt in Connection with the Creation of the Unity League of Ontario and Certain Comments Made by Mr. Hocken on Dr. James Hughes' Report on the Ottawa Bi-lingual Schools, Ottawa, December 2nd 1922 », p. 1.

Conclusion

Les activités partisanes occupent toujours une place importante chez Napoléon-Antoine Belcourt durant l'après-guerre. C'est pourquoi il se rallie à la ligne de parti sur les questions qui portent sur la place du Canada dans l'Empire britannique et sur la scène internationale, ou encore sur la Société des nations (SDN). Parce que les intérêts partisanes ne sont pas en jeu, le sénateur ne se sent pas limité dans sa lutte contre le Règlement XVII en Ontario. Au tournant des années 1920, Belcourt tente d'éclairer l'élite anglophone de la province sur la justesse des droits scolaires des Franco-Ontariens en brandissant le principe d'un Canada fort et uni dans la dualité, ce qui aboutit en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario. Belcourt défend cette conception au moment même où le Parti libéral fédéral s'affiche comme le parti de la réconciliation et de l'unité nationale. Durant cette période, le sénateur se tourne aussi vers la SDN dans le but d'obtenir son appui dans la lutte contre le Règlement XVII.

Au cours des années qui suivront la fondation de la Unity League of Ontario en 1922 et qui s'étendront jusqu'à son décès en 1932, Belcourt devra faire face à un changement de gouvernement en Ontario. En effet, Ernest C. Drury, qui s'était montré sympathique à la cause scolaire franco-ontarienne, sans avoir toutefois pris les mesures nécessaires pour éliminer le Règlement XVII, perdra le pouvoir au profit de George Howard Ferguson qui réussira à faire élire un gouvernement conservateur majoritaire lors des élections provinciales de 1923. Quelle sera la réaction de Belcourt face à cette élection? Est-ce que le retour des conservateurs au pouvoir l'amènera à solliciter de nouveaux appuis dans son combat contre le Règlement XVII? Cette période sera aussi marquée en 1922 par la condamnation papale du nationalisme «immodéré» et en 1926 de *L'Action française* de Paris. Par conséquent, Henri Bourassa se mettra à privilégier la foi au détriment de la langue, ce qui l'amènera à dénoncer le projet d'État

français indépendant anticipé en 1922 par *L'Action française* de Montréal, de même que le mouvement sentinelliste du Rhode Island en 1929. Ayant défendu la thèse de l'union de la langue et de la foi au cours des années 1910, Belcourt continuera-t-il à la défendre durant les années 1920, alors que s'enclencheront à nouveau des démarches pour obtenir la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa à la suite des décès de M^{gr} Charles-Hugh Gauthier en 1922 et de M^{gr} Joseph-Médard Émard en 1927?

CHAPITRE 7

LES DERNIÈRES ANNÉES, 1922-1932

Après avoir participé en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario, Napoléon-Antoine Belcourt, qui occupe toujours la présidence de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), poursuit sa lutte contre le Règlement XVII. Comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, il continue aussi de s'intéresser au statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale lorsqu'il est question, entre autres, de la participation canadienne aux Conférences interalliée et internationale de Londres en 1924 ou encore de la représentation diplomatique du pays à l'étranger. Au cours de cette période, Belcourt occupe temporairement des fonctions importantes au Sénat. Il remplace le président, Hewitt Bostock, lorsque celui-ci est absent, en plus d'occuper les fonctions de leader du gouvernement en l'absence de Raoul Dandurand¹. Le sénateur assiste également à des changements sur la scène politique fédérale. Alors qu'ils décident d'abandonner le pouvoir en 1926 à la suite du scandale de collusion qui ébranle le ministère des Douanes et des Accises, les libéraux de William Lyon Mackenzie King réussissent à se faire réélire lors des élections fédérales qui se déroulent la même année. Défait dans sa circonscription, Arthur Meighen quitte la direction du Parti conservateur. Maintenant dirigés par Richard Bedford Bennett, les conservateurs prennent en 1930 le pouvoir à la suite des élections fédérales.

C'est également au cours des années 1920 que *L'Action française* de Montréal mène son enquête sur l'avenir politique du Canada français. La revue envisage la création d'un État français indépendant, advenant l'effondrement de la Confédération qui serait provoqué non pas

¹ « L'hon. Belcourt succéderait à l'hon. Bostock », *Le Droit*, 29 avril 1930, p. 12.

par le Québec, mais plutôt par l'Ouest canadien qui perçoit d'un mauvais œil les politiques mercantilistes du Canada central. Ce projet fait réagir plusieurs membres de l'élite canadienne-française. Il est d'ailleurs dénoncé par Henri Bourassa qui estime, entre autres, que les minorités françaises seraient vouées à une mort certaine si l'État français indépendant se concrétisait. Compte tenu du fait que ce dernier suscite de l'inquiétude chez des figures importantes issues des minorités françaises, dont Belcourt, Lionel Groulx, directeur de la revue, tente de les rassurer en affirmant que, si un tel projet devait voir le jour, le Québec ne les abandonnerait pas².

Les années 1920 sont aussi marquées par un changement de ton dans les luttes nationalistes au Canada français, en réaction à l'encyclique pontificale *Ubi arcano dei* de 1922 sur le nationalisme « immodéré » et à la condamnation pontificale de *L'Action française* de Paris en 1926. D'abord, Henri Bourassa en vient désormais à privilégier la foi au détriment de la langue, ce qui contraste nettement avec sa prise de position des années 1910. C'est pourquoi il dénonce le projet d'État français indépendant, de même que le mouvement sentinelliste du Rhode Island qui, en 1929, lutte contre leur évêque qui souhaite financer un collège de langue anglaise avec les fonds de la dîme paroissiale³. Optant pour une approche prudente et modérée, l'Ordre de Jacques-Cartier, qui est fondé à Ottawa en 1926, préfère, quant à lui, travailler dans l'ombre⁴. Ce changement de ton dans les luttes nationalistes nuit aux chefs de la résistance au Règlement XVII, notamment au cours des années qui suivent la fin du conflit scolaire. En effet, le père Charles Charlebois est écarté en 1930 de la direction du *Droit* pour ensuite être exilé quatre ans plus tard au scolasticat de Sainte-Agathe-des-Monts, alors que Samuel Genest n'est

² Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, chapitre 5.

³ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, Volume II : 1896-1929, Montréal, Éditions Fides, 2004, p. 160-164. Au sujet du mouvement sentinelliste, voir Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2000, p. 238-265.

⁴ Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement XVII » (à paraître).

pas réélu en 1931 à la présidence de la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO), poste qu'il a occupé sans interruption depuis 1913. De son côté, Aurélien Bélanger subit le même sort puisqu'il perd en 1931 son poste d'inspecteur des écoles bilingues d'Ottawa, tandis que Belcourt est relevé de ses fonctions de conseiller juridique de la commission scolaire la même année⁵.

Sa loyauté partisane n'étant toujours pas un obstacle pour lui, Belcourt peut poursuivre son engagement nationaliste auprès de la population franco-ontarienne durant les dernières années de sa vie. Alors qu'il cherche toujours à rallier l'élite anglophone de l'Ontario à la cause scolaire franco-ontarienne, le sénateur souhaite aussi éclairer l'élite canadienne-française du Québec et l'élite internationale sur le sujet. Pour y parvenir, il brandit à nouveau le principe d'un Canada fort et uni dans la dualité. Son rôle de chef de la résistance suscite d'ailleurs l'admiration et la sympathie des nationalistes groulxistes, bien qu'il ne partage toutefois pas leur avis sur l'avenir politique du Canada français. De plus, Belcourt milite en faveur des droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens, en revendiquant la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa et en dénonçant l'attitude du clergé catholique irlandais. Au cours des années qui suivent le règlement de la question scolaire franco-ontarienne, Belcourt continue de vaquer à ses fonctions de président de l'ACFEO. Après avoir défendu la Constitution canadienne dans un débat avec Henri Bourassa, le sénateur joint sa voix aux catholiques irlandais, afin de réclamer une modification de la loi sur la répartition des impôts scolaires. Même s'il occupe toujours la présidence de l'ACFEO jusqu'à son décès en 1932, Belcourt perd toutefois en 1931 son titre de conseiller juridique de la CESO.

⁵ M. Bock, « Le germe d'un divorce », *loc. cit.* ; Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions du Bellarmin, 1987, p. 211-212, 217, 219, 221.

Le dénouement de la crise scolaire franco-ontarienne

Durant les dernières années de la crise scolaire franco-ontarienne, Belcourt poursuit sa campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario, alors que sa loyauté partisane n'est toujours pas en jeu. Tout en travaillant en étroite collaboration avec la Unity League of Ontario (ULO), le sénateur participe à des conférences où il tente d'inculquer le principe de l'unité dans la dualité à des auditoires anglophones et francophones. De plus, il encourage ses compatriotes franco-ontariens à poursuivre leur lutte contre le Règlement XVII. Au cours de cette période, Belcourt entreprend aussi des démarches auprès de George Howard Ferguson dans le but de lui offrir sa collaboration à un règlement éventuel. Cependant, il s'aperçoit rapidement que le nouveau premier ministre ontarien, qui occupe aussi les fonctions de ministre de l'Éducation, essaie par tous les moyens d'éviter la question. Par conséquent, le sénateur décide de partir à la recherche de nouveaux alliés politiques qui seraient susceptibles de faire valoir leur influence auprès de Ferguson.

Le travail avec la Unity League of Ontario

Lorsqu'il constate que les démarches auprès du gouvernement des Fermiers-Unis n'ont pas été fructueuses, Belcourt décide de profiter des tribunes qui lui sont offertes par des clubs ou des associations de langue anglaise pour poursuivre sa campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario. Que ce soit devant le Congrès du Christian Students Movement (1922) et la Literary and Athletic Society (1923) de l'Université de Toronto, le Rotary Club de Toronto (1923) ou encore devant une assemblée organisée à Windsor (1923), Belcourt profite de l'occasion pour prêcher à nouveau en faveur de l'unité dans la dualité⁶. Le sénateur tente

⁶ Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant AD), HH 6021 .B42R, document 7 : Napoléon-Antoine Belcourt, *Canada, a Bilingual Nation? Address Delivered at the Christian Students*

également de faire comprendre à ses compatriotes de langue anglaise qu'ils ont le devoir de rétablir la concorde et l'harmonie entre les deux communautés, dont les différents conflits et tensions n'ont sans cesse contribué, au fil des années, à creuser le fossé qui les sépare. Un tel geste de leur part amènerait les Canadiens français à leur tendre la main dans le but de rétablir et de maintenir l'unité nationale. Pour y arriver, il va même jusqu'à attribuer aux Canadiens anglais un rôle paternaliste en disant qu'ils sont les « grandes frères » des Canadiens français. C'est ce qu'il tente de faire comprendre à son auditoire de la Literary and Athletic Society de l'Université de Toronto :

Let the English speaking majority of this Province remember that it is the “Big Brother”, the strong brother, and that upon him lies chiefly the duty of holding out the helping hand and principally contribute to the re-establishment of concord and harmony. Let him remember that because he is the big and the strong brother, he can thus go practically most of the way and without any sacrifice of amour propre. If he will do what I suggest he will have the satisfaction of having done his whole duty towards the country. I have a deep and abiding conviction, the certainty even, that the French people will respond fully and promptly to such an invitation and will cooperate efficaciously towards the establishment and maintenance of the real Canadian national unity⁷.

En plus de poursuivre sa campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario, Belcourt a l'occasion en 1923 de rencontrer les Franco-Ontariens des comtés de Kent et d'Essex en compagnie de William Henry Moore et Samuel Genest. Invité par la Société Saint-Jean-Baptiste de Windsor, le sénateur rappelle à ses compatriotes le principe sur lequel sont basées toutes les revendications en faveur des écoles bilingues, soit le droit des pères de famille quant à l'éducation de leurs enfants. Il leur explique que les Canadiens français n'auraient jamais accepté de signer le pacte fédéral s'ils avaient su que les clauses concernant la

*Conference, December 29th 1922, Toronto, [s.é.], 1922, 9 p. ; document 10 : Napoléon-Antoine Belcourt, National Unity. Report of a Lecture Delivered before the Literary and Athletic Society of the University of Toronto, January 9th 1923, Toronto, [s.é.], 1923, 7 p. ; AD, Fonds Canada : Histoire profane – Ontario (dorénavant FCHPO), HP 351 .P96V, document 109 : « Sans titre », [10 février 1923] ; « Ne vous étonnez pas, Ontariens, si Québec vous boude un peu », *Le Droit*, 10 février 1923, p. 1 et 15.*

⁷ AD, FNAB, HH 6021 .B42R, document 10 : Napoléon-Antoine Belcourt, *National Unity. Report of a Lecture Delivered before the Literary and Athletic Society of the University of Toronto, January 9th 1923*, Toronto, [s.é.], p. 6.

langue ne seraient pas respectées. Il croit que la Confédération se maintiendra seulement si les torts causés à la minorité francophone sont réparés. De plus, Belcourt emploie l'argument de l'ancienneté, thèse chère à Lionel Groulx, pour convaincre ses compatriotes de poursuivre la lutte contre le Règlement XVII. Ses propos sont rapportés par *Le Droit* :

[Belcourt] évoque le souvenir des ancêtres qui ont parcouru et colonisé, çà et là, le pays de l'Atlantique au Pacifique, du nord au golfe du Mexique ; il rappelle les fondateurs de Détroit et les premiers habitants de cette province, les pionniers de la péninsule d'Essex, dont le grand nombre de 40,000 [C]anadiens-[F]rançais actuels des comtés de Kent et d'Essex sont les fiers descendants. Le respect des cendres de ces aïeux, des maisons qu'ils ont habitées, des choses qu'ils ont aimées, des objets qu'ils ont touchée [*sic*], vous commandent [*sic*] plus que toute autre voix, la fierté de la race et le respect de tout ce qui la constitue et tout ce qui vous vient d'elle. Personne ne fera jamais le sacrilège d'user de ces souvenirs sacrés avec un esprit et un cœur et une mentalité [*sic*] changés ou déformés⁸.

Alors qu'il tente de convertir l'élite canadienne-anglaise de l'Ontario à la cause scolaire franco-ontarienne, en plus de demander à ses compatriotes franco-ontariens de poursuivre le mouvement de résistance contre le Règlement XVII, Belcourt doit faire face à un changement de gouvernement en Ontario. Dirigés par George Howard Ferguson, les conservateurs réussissent, en juin 1923, à défaire le gouvernement des Fermiers-Unis. Ainsi, l'engagement d'Ernest C. Drury de reporter le règlement de la question scolaire au lendemain des élections provinciales ne tient plus puisqu'il n'a pas réussi à préserver le pouvoir. Par conséquent, Belcourt décide d'entreprendre des démarches auprès de Ferguson qui est à la tête d'un gouvernement majoritaire. Il laisse d'ailleurs entendre à William Henry Moore et à John M. Godfrey qu'il faut convaincre le nouveau premier ministre, qui occupe aussi les fonctions de ministre de l'Éducation, de régler la question scolaire pour le bien de l'unité nationale, ce qui lui permettrait d'acquérir une bonne réputation à travers le Canada et de rendre le plus grand service au pays

⁸ « Sachez garder vos traditions intactes et votre langue jusqu'à la dernière syllabe », *Le Droit*, 14 février 1923, p. 9.

depuis la Confédération⁹. Pour y parvenir, il croit que la Unity League of Ontario (ULO) doit d'abord renforcer ses rangs en faisant du recrutement auprès des hommes d'affaires et des industriels ontariens, en plus d'augmenter le nombre de ses membres à Toronto, de même qu'à travers la province. De plus, il demande à l'organisme de faire des appels fréquents en faveur de l'unité nationale puisque le Règlement XVII constitue un obstacle important à cet idéal. Puis, il suggère de faire discrètement des pressions auprès de Ferguson et de son cabinet¹⁰. Enfin, il est d'avis que la ULO doit continuer à promouvoir le principe qui a déjà reçu l'approbation de Drury dans le passé, soit l'anglais obligatoire pour tous et le français pour ceux qui le désirent, l'enseignement de l'anglais d'après les résultats et non d'après un curriculum et l'embauche d'enseignants bilingues qualifiés, tout en préconisant l'abolition du Règlement XVII ou des modifications¹¹. Comme il l'a précisé à maintes reprises, Belcourt réitère sa volonté de demeurer à l'arrière-plan. Cependant, il souhaite être consulté sur toute proposition à être soumise au gouvernement¹².

Entre-temps, Belcourt tente de sensibiliser l'élite anglophone de l'Ontario à l'importance de respecter les droits naturels. Il aborde cette question dans un texte intitulé « The Status of the French Language in Canada » publié en 1923 dans la revue étudiante *Argosy* de l'Université Mount Allison au Nouveau-Brunswick, puis reproduit la même année sous forme de brochure et en 1924 dans *The Canadian Bar Review*. Selon le sénateur, parler sa langue maternelle est un droit au même titre que respirer et la liberté. Bien que ces droits n'aient pas besoin, selon lui, d'être légiférés pour être reconnus, Belcourt explique qu'il existe tout de même des textes de loi

⁹ AD, FNAB, HH 6017 .B42L, lettre 20 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 30 juin 1923 ; lettre 23 : Napoléon-Antoine Belcourt à William Henry Moore, 5 juillet 1923.

¹⁰ Bibliothèque et Archives Canada (dorénavant BAC), Fonds Charles Bruce Sissons, MG27-IIIIF3 vol. 1, dossier : N.A. Belcourt, 1922-1930 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 4 novembre 1923.

¹¹ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 882 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 20 novembre 1923.

¹² *Ibid.*, lettre 874 : Napoléon-Antoine Belcourt à Charles B. Sissons, 11 novembre 1923.

qui les reconnaissent. Parmi ceux-ci, il y a l'article 39 de la Magna Carta et l'article 8 de l'Acte de Québec (1774), les deux ayant été incorporés en 1897 dans les statuts révisés de l'Ontario. De plus, Belcourt explique que le droit naturel a reçu la reconnaissance et la sanction internationales, en donnant comme exemple le traité de paix avec la Bulgarie qui reconnaît les droits des minorités bulgares en matière de langue et de religion. Il faut aussi indiquer que Belcourt se réfère brièvement à l'ancienneté des Canadiens français au Canada et au fait que la langue française est l'une des deux langues officielles du pays¹³.

Bien qu'il ait demandé à ses alliés de la ULO d'entreprendre des démarches auprès de Ferguson, sous prétexte de vouloir demeurer à l'arrière-plan, Belcourt prend toutefois l'initiative de s'adresser au premier ministre. Il lui soumet en 1924 un mémoire dans lequel il lui propose un règlement basé sur la proposition qui avait été présentée à Drury et qui avait obtenu l'appui de ce dernier. Il affirme qu'il s'agit d'une proposition juste et équitable qui contribuera à rétablir la concorde et l'harmonie entre les Canadiens français et les Canadiens anglais et, par le fait même, à rétablir l'unité nationale. Pour sa part, Ferguson, qui a lu le document, ne souhaite toutefois pas précipiter un règlement dans l'immédiat puisqu'il se dit fort occupé. Quoiqu'il en soit, Belcourt entretient toujours l'espoir que le premier ministre finira par régler la question avant la fin de la session parlementaire¹⁴.

Même si Belcourt a réitéré à maintes reprises sa volonté de collaborer avec le gouvernement conservateur depuis son arrivée au pouvoir dans l'espoir d'obtenir un règlement de la crise scolaire franco-ontarienne, Ferguson cherche vraisemblablement à éviter la question.

¹³ AD, FNAB, HH6021 .B42R, document 8 : Napoléon-Antoine Belcourt, *The Status of the French Language in Canada. An Article Contributed to the Argosy*, Sackville, N.B., Mount Allison University, 1923, 16 p. ; Napoléon-Antoine Belcourt, « The Status of the French Language in Canada », *The Canadian Bar Review*, (mars 1924), p. 170-180. Précisons que Belcourt a distribué des copies de cet article et a demandé à des journaux, tant anglophones que francophones, de le reproduire.

¹⁴ AD, FCHPO, HP361 .P96E, lettre 969 : Napoléon-Antoine Belcourt à George Howard Ferguson, 22 février 1924; lettre 986 : George Howard Ferguson à Napoléon-Antoine Belcourt, 29 février 1924 ; lettre 1000 : Napoléon-Antoine Belcourt à George Howard Ferguson, 7 mars 1924.

Le premier ministre affirme que ses nombreuses occupations l'empêchent pour le moment de s'y consacrer pleinement. Par conséquent, Belcourt décide de se tourner vers le chef de l'opposition fédérale, Arthur Meighen, et le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau. Il leur demande de convaincre le premier ministre ontarien de l'importance de revoir le Règlement XVII¹⁵. Ce n'est pas par hasard que le sénateur s'adresse à ces deux chefs politiques. D'abord, Meighen tente, à l'époque, de redorer l'image de son parti au Québec, une image qui a été ternie par la conscription. Le chef conservateur est y d'ailleurs fortement associé puisqu'il l'avait introduite à la Chambre des communes¹⁶. Quant à Taschereau, il souhaite, pour sa part, s'allier Ferguson dans le but d'empêcher l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'énergie, un champ de compétence provincial. Le premier ministre du Québec affirmera à deux reprises à son homologue ontarien, qui est un ardent défenseur des droits des provinces, que cette alliance contre Ottawa doit être conditionnelle au règlement de la question scolaire¹⁷.

Pendant qu'il cherche à obtenir la collaboration de Meighen et de Taschereau, Belcourt poursuit sa campagne de persuasion auprès de l'élite anglophone de l'Ontario. Lors du banquet de la ULO qui se tient, en novembre 1924, à Toronto à l'hôtel King Edward, le sénateur brandit à nouveau l'argument de l'unité dans la dualité. Il tente de faire comprendre à son auditoire que le Règlement XVII est une « absurdité pédagogique », qui est basée sur de « fausses prémisses ». Selon lui, le gouvernement ontarien n'a rien fait pour faciliter une formation de qualité en français aux futurs enseignants. Il tient à rassurer son auditoire en disant que les Franco-Ontariens ont toujours voulu que leurs enfants apprennent la langue anglaise. Si cette dernière

¹⁵ BAC, Fonds Arthur Meighen (dorénavant FAM), MG26-I, vol. 100, bobine C-3455, p. 57159-57159A, Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Meighen, 28 juin 1924 ; AD, FCHPO, HP 361 .P96 E, lettre 1118 : Napoléon-Antoine Belcourt à Louis-Alexandre Taschereau, 24 septembre 1924 ; lettre 1133 : Napoléon-Antoine Belcourt à Louis-Alexandre Taschereau, 14 octobre 1924.

¹⁶ Roger Graham, *Arthur Meighen. A Biography*, Volume 2 : *And Fortune Fled*, Toronto, Clarke, Irwin & Company Limited, 1963, chapitres 1, 6 et 10.

¹⁷ Peter Oliver, *G. Howard Ferguson : Ontario Tory*, Toronto, University of Toronto Press, 1977, chapitre 9 ; Bernard Vigod, *Taschereau*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1996 (1986), p. 169-170.

n'a pas été enseignée adéquatement dans le passé, c'est parce que les enseignants des écoles bilingues n'ont pas reçu une bonne formation pour dispenser correctement l'enseignement de cette langue. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement ontarien a préféré adopter le Règlement XVII, qui vise à éliminer le français des écoles bilingues, au lieu de chercher à améliorer la formation des enseignants¹⁸.

Les propos du sénateur choquent Ferguson. Dans une déclaration rapportée par le *Daily Telegram* de Toronto, le premier ministre soutient que le sénateur ne cherchait qu'à soulever la population. Il affirme que le Règlement XVII n'a pas été adopté dans le but de supprimer le français dans les écoles bilingues, comme le prétend Belcourt, mais plutôt dans le but de lui donner un statut et de faciliter son enseignement à la minorité francophone de la province. Déçu du premier ministre qui ne semble pas comprendre son désir de travailler en faveur de l'unité nationale, Belcourt réitère tout de même à Ferguson sa volonté de collaborer avec son gouvernement, tout en lui laissant entendre qu'il est possible de réconcilier les deux parties¹⁹.

Alors que Ferguson tente par tous les moyens d'éviter la question, Belcourt et ses alliés de la ULO ne baissent toutefois pas les bras pour autant. Tenant compte des suggestions de son compatriote franco-ontarien, Godfrey propose, à la fin de 1924, de rédiger un autre mémoire qui demanderait l'abolition du Règlement XVII dans l'intérêt de l'unité nationale et qui insisterait sur le principe qui a été accepté par Drury dans le passé. Ce mémoire sera présenté à Ferguson avant le début de la session, afin de l'amener à se prononcer sur la question, dans l'éventualité où il ne ferait pas de déclaration à Québec dans le cadre des festivités de la Bonne Entente. De plus, il est question d'aller faire du recrutement lors de cet événement, en vue de recueillir davantage

¹⁸ « Denounces Regulation 17 As Great Obstacle to Unity », *The Toronto Daily Star*, 12 novembre 1924, p. 4.

¹⁹ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 1166 : Napoléon-Antoine Belcourt à George Howard Ferguson, 14 novembre 1924 ; lettre 1176 : Napoléon-Antoine Belcourt à Louis-Alexandre Taschereau, 24 novembre 1924 ; lettre 1195 : Napoléon-Antoine Belcourt à George Howard Ferguson, 9 décembre 1924.

de signatures. Cette démarche comporte également la présentation d'une motion à l'Assemblée législative par Aurélien Bélanger, le député libéral de Russell, afin de susciter un débat sur la question²⁰.

Au moment où les membres de la ULO travaillent à la préparation du mémoire, Belcourt se tourne à nouveau vers Taschereau pour lui demander de ne pas recevoir Ferguson en héros lors des festivités de la Bonne Entente qui se dérouleront dans sa province. Quoiqu'il ne s'oppose pas à ce que l'événement soit offert en l'honneur du premier ministre ontarien, Belcourt croit toutefois qu'il serait préférable de faire preuve de retenue, tant et aussi longtemps que Ferguson n'aura pas rendu justice aux Franco-Ontariens. Il lui demande aussi de faire une place importante aux minorités françaises, afin de faire connaître leur situation, de même que leur volonté de voir disparaître les attaques dont elles sont victimes. Selon lui, il faut faire comprendre au premier ministre ontarien que les Franco-Ontariens souhaitent obtenir justice dans la paix et la concorde²¹.

À la fin de janvier 1925, Belcourt participe, avec certains de ses alliés de la ULO, aux festivités de la Bonne Entente. Il est d'ailleurs invité à prendre la parole lors des séances qui se déroulent à Montréal. Le sénateur profite de l'occasion pour faire à nouveau un plaidoyer en faveur de l'unité dans la dualité, malgré que Ferguson ait déjà quitté la salle²². Belcourt revient toutefois déçu de son séjour au Québec. Cette déception vient visiblement du fait que le premier ministre ontarien a nié, au cours de l'événement, que le Règlement XVII constituait une menace à la langue française dans les écoles bilingues puisqu'il subventionne la formation des

²⁰ *Ibid.*, lettre 1198 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 11 décembre 1924 ; lettre 1199 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 12 décembre 1924 ; lettre 1219 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 6 janvier 1925 ; lettre 1220 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 7 janvier 1925 ; lettre 1221 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 8 janvier 1925 ; document 1227 : « Petition to the Honourable G. Howard Ferguson, Prime Minister of Ontario, by Unity League of Ontario », sans date.

²¹ *Ibid.*, lettre 1209 : Napoléon-Antoine Belcourt à Louis-Alexandre Taschereau, 27 décembre 1924.

²² « On a invité l'hon. Belcourt à parler à Montréal lorsque l'hon. H. Ferguson est parti », *Le Droit*, 31 janvier 1925, p. 1 et 5 ; AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 4: « Bonne Entente », « Sans titre », [1925], 4 p.

enseignants qui pourraient enseigner le français. Selon Belcourt, il s'agit d'un leurre, d'autant plus que la formation en français dans les écoles de formation est inefficace, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement de cette langue dans les écoles primaires. C'est pour pallier à cette lacune que les Franco-Ontariens ont décidé, d'après lui, de fonder, avec leur propre argent, des écoles indépendantes. Belcourt parle aussi de l'École de pédagogie mise sur pied par les oblats, quoiqu'il ne nomme pas ces derniers²³.

Ces écoles auxquelles fait référence Belcourt ont été créées grâce au travail de l'ACFEO sous sa présidence. Fondée en 1923 par les oblats à la demande de l'Association et affiliée à l'Université d'Ottawa, l'École de pédagogie, qui n'a aucune reconnaissance gouvernementale, vise à former les enseignants destinés aux écoles bilingues de l'Ontario. Quant aux écoles indépendantes (aussi appelées écoles libres), l'ACFEO a cru qu'elles constituaient un point de départ pour le développement d'un bon système scolaire bilingue en Ontario. De plus, avec la collaboration de pédagogues franco-ontariens, l'Association travaille, depuis 1923, à l'élaboration d'un programme scolaire bilingue. Ce dernier sera complété en 1925 et sera distribué à l'ensemble des écoles bilingues de la province. Enfin, l'ACFEO de Belcourt travaille aussi à l'élaboration d'examens d'entrée bilingues pour les écoles secondaires²⁴.

Après avoir songé à l'idée de soumettre un mémoire à Ferguson, Belcourt et ses alliés de la ULO sont invités à revoir le projet à la demande de Vincent Massey. Étant d'avis que sa diffusion pourrait, selon lui, retarder le règlement de la question scolaire, Massey croit plutôt qu'une petite délégation devrait d'abord rencontrer Ferguson pour le convaincre de modifier et non d'abroger le Règlement XVII, ce qu'accepte Belcourt. Dans l'éventualité où le premier

²³ « Une réponse à M. Ferguson », *Le Droit*, 13 février 1925, p. 1 ; BAC, FAM, MG26-I, vol. 100, bobine C-3455, p. 57161-57165, Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Meighen, 11 mars 1925.

²⁴ Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 177 ; Peter Oliver, « The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929 », *Revue d'études canadiennes*, vol. 7, n° 1 (février 1972), p. 26-28.

ministre déciderait de ne rien faire, il propose que le mémoire soit rendu public. Cette délégation composée de Massey, de même que de l'homme d'affaires Joseph Flavelle et du journaliste John Willison, tous deux de Toronto, réussit en 1925 à rencontrer Ferguson. Ce dernier leur avoue qu'il est prêt à adopter un règlement, mais qu'il souhaite attendre le bon moment puisqu'il existe une opposition, d'où la nécessité de préserver la confidentialité de la rencontre. Bien qu'il refuse de dévoiler ses plans qui, d'après lui, satisferont la population francophone, Ferguson s'est tout de même montré favorable à ce que la motion de Bélanger soit présentée à l'Assemblée législative²⁵. C'est en avril 1925 que le député libéral de Russell présente sa motion qui fait un appel en faveur de l'unité nationale et de la coopération. Bélanger est ovationné par les députés des deux partis politiques²⁶.

Les démarches de Belcourt et de la ULO, appuyées par Massey, Flavelle et Willison, portent fruit, puisqu'en réaction à la motion de Bélanger, Ferguson annonce qu'il mettra sur pied une commission qui aura comme objectif d'enquêter sur les écoles bilingues²⁷. Cependant, Ferguson tarde à déclencher l'inspection des écoles, ce qui inquiète Belcourt qui se soucie toujours des difficultés financières de la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO). Par conséquent, il se tourne vers Massey, Flavelle et Willison pour leur demander de convaincre le premier ministre d'agir immédiatement. Même s'ils partagent l'inquiétude de Belcourt, Massey et Willison essaient toutefois de lui faire comprendre que la meilleure solution est de patienter, alors que Flavelle, pour sa part, ne croit pas être en mesure de faire quoi que ce soit²⁸. Lorsque

²⁵ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 1271 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 24 février 1925 ; lettre 1307 : John M. Godfrey à Napoléon-Antoine Belcourt, 23 mars 1925.

²⁶ G. Gervais, « Le Règlement XVII », *loc. cit.*, p. 180.

²⁷ *Ibid.*, p. 180-181 ; P. Oliver, *loc. cit.*, p. 35.

²⁸ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 1360 : Napoléon-Antoine Belcourt à John Willison, 29 mai 1925 ; lettre 1361 : Napoléon-Antoine Belcourt à Joseph Flavelle, 29 mai 1925 ; lettre 1362 : Napoléon-Antoine Belcourt à Vincent Massey, 29 mai 1925 ; lettre 1364 : Joseph Flavelle à Napoléon-Antoine Belcourt, 29 mai 1925 ; lettre 1368 : Vincent Massey à Napoléon-Antoine Belcourt, 3 juin 1925 ; lettre 1369 : Napoléon-Antoine Belcourt à Vincent

le gouvernement ontarien annonce, à la veille de la rentrée scolaire, qu'il s'apprête à débiter l'enquête dans les écoles bilingues, Belcourt réitère à nouveau à Ferguson sa pleine et entière collaboration²⁹. Nommée en octobre 1925, la commission d'enquête, qu'a promise le premier ministre, sera dirigée par l'inspecteur Frederick W. Merchant, auteur du rapport de 1909, du juge J.H. Scott et de l'avocat Louis Côté³⁰.

Un Règlement XVII modifié

Entre la nomination de la commission d'enquête et le dépôt de son rapport en septembre 1927, Belcourt décide de poursuivre sa campagne de persuasion. Il promeut toujours le principe de l'unité dans la dualité, que ce soit dans un article publié en avril 1925 dans *L'Action française* de Montréal à la demande de Groulx et dans lequel il réfléchit sur la part réservée au bilinguisme en Ontario³¹ ou encore devant les pèlerins du *Devoir* à Ottawa quatre mois plus tard³². Le sénateur le fait à nouveau lors de la 23^e Conférence de l'Union interparlementaire (UIP)³³ qui se tient, en octobre 1925, à Washington et à Ottawa et lors de laquelle il profite de la séance sur les minorités nationales pour demander à l'UIP de référer à la Cour de justice internationale à La

Massey, 4 juin 1925 ; lettre 1373 : John Willison à Napoléon-Antoine Belcourt, 9 juin 1925 ; lettre 1381 : Vincent Massey à Napoléon-Antoine Belcourt, 9 juillet 1925.

²⁹ Archives publiques de l'Ontario, Fonds Ontario : Premier ministre (1923-1930 : Ferguson), RG 3-6 : Correspondance du premier ministre Ferguson, bobine MS-1687, Napoléon-Antoine Belcourt à George Howard Ferguson, 25 août 1925.

³⁰ R. Choquette, *Langue et religion*, op. cit., 248-249 ; R. Choquette, *La foi*, op. cit., p. 128 ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », loc. cit., p. 181 ; P. Oliver, loc. cit., p. 35-36 ; Franklin A. Walker, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study*, Volume 2, Toronto, Thomas Nelson & Sons Limited, 1964, p. 314.

³¹ Napoléon-Antoine Belcourt, « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario », *L'Action française*, vol. XIII, n° 4 (avril 1925), p. 206.

³² « L'union véritable des deux races dans la justice, la vérité et le respect mutuel », *Le Droit*, 17 août 1925, p. 6.

³³ Fondée en 1889, l'UIP a comme objectif de promouvoir l'étude et l'encouragement de la coopération internationale. Belcourt occupera la présidence du Groupe canadien de l'UIP de 1924 à 1930. Il participera aux conférences de Paris (1927) et de Berlin (1928). À ce sujet, voir Odette Madore, *La collaboration Canada-UIP. Un centenaire à célébrer*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement et Groupe canadien, Union interparlementaire, 2012, p. 10, 12-13, 52, 58.

Haye la question scolaire de ses compatriotes³⁴. Puis, il s'y réfère devant le Congrès général du Conseil national d'éducation³⁵ qui se tient en 1926 à Montréal, tout en affirmant l'importance de miser sur l'éducation³⁶, ou encore en 1927 devant le Canadian Club de Trenton³⁷. Quelques semaines plus tard, Belcourt l'invoque devant le Club de réforme de Montréal. Lors de cet événement, il manifeste également son opposition à l'idée d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'amender la Constitution, sous prétexte qu'il pourrait amener la majorité canadienne-anglaise à faire table-rase des droits des francophones, ce qui pourrait nuire aux minorités françaises³⁸. Enfin, Belcourt profite du 60^e anniversaire de la Confédération pour défendre encore une fois le principe de l'unité dans la dualité³⁹.

La commission Merchant-Scott-Coté, qu'a nommée en 1925 Ferguson, dépose en septembre 1927 son rapport. Elle propose la reconnaissance du français dans les écoles franco-ontariennes à la suite d'une étude faite par un comité qui devra ensuite faire ses recommandations au ministère de l'Éducation⁴⁰. De son côté, Belcourt est en Grande-Bretagne, où il revient de la Conférence l'UIP qui s'est tenue à Paris, lorsqu'il prend connaissance des résultats. Il estime que la question scolaire est en voie de se régler, ce qui ne peut être que bénéfique pour l'unité nationale⁴¹. Lors de son retour au pays, le sénateur offre à nouveau sa collaboration au gouvernement ontarien. Il tient à souligner que les résultats de l'enquête

³⁴ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 26 : « Discours de bienvenue de l'honorable Sénateur N.-A. Belcourt, C.P., président de la section canadienne de l'Union interparlementaire, aux délégués de la 23^e conférence annuelle de cette association internationale », [1925], 6 p. ; document 29 : « Protection of Minorities », [1925], 5 p.

³⁵ Il s'agit d'une association pancanadienne qui s'intéresse aux questions reliées à l'éducation.

³⁶ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 40 : « Conseil national d'éducation au Canada à son Congrès général tenu à Montréal, 5 au 10 avril 1926. La formation de l'esprit canadien au moyen de l'éducation », 29 p.

³⁷ *Ibid.*, HH 6020 .B42R, document 27 : « National Unity », [1927], 16 p.

³⁸ « M. Belcourt revendique nos droits », *Le Droit*, 28 mars 1927, p. 6.

³⁹ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 29 : « Anglo-French Duality in Canada », 12 avril 1927, 5 p. ; Napoléon-Antoine Belcourt, « French Canada Under Confederation », *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 6, n^o 1 (1927), p. 37-38.

⁴⁰ R. Choquette, *Langue et religion*, *op. cit.*, p. 249 ; R. Choquette, *La foi*, *op. cit.*, p. 128-131 ; P. Oliver, *loc. cit.*, p. 36 ; F.A. Walker, *op. cit.*, p. 316-319.

⁴¹ « Un acte de justice qui gagnera les faveurs de toute la nation », *Le Droit*, 27 septembre 1927, p. 10.

reflètent le changement d'opinion qui s'est effectué dans la province au cours des dernières années. Pour lui, il s'agit d'une mesure qui ne peut que rétablir l'unité nationale :

Again I rejoice because there has just been accomplished the greatest measure since Confederation towards removing the obstacle which has stood in the way more than anything else to real Canadian unity. We can now more than ever, with great hope of success, join hands in patriotic endeavour, in wholehearted co-operation to bring about and perpetuate a truly and firmly United Canada⁴².

Lorsque Ferguson accepte, en octobre 1927, de modifier le Règlement XVII en tenant compte des recommandations du rapport Merchant-Scott-Côté et qu'il décide, par le fait même, de reconnaître l'École de pédagogie⁴³, Belcourt profite de l'occasion pour remercier personnellement le premier ministre pour son geste. Il tient aussi à manifester sa gratitude à tous ceux qui ont appuyé les Franco-Ontariens, que ce soit les nationalistes groulxistes, les membres de la ULO, les évêques canadiens-français ou encore Taschereau et le gouvernement français⁴⁴. Afin de récompenser leur dévouement à la cause scolaire franco-ontarienne, le sénateur propose à l'Université d'Ottawa les candidatures de Godfrey, Hughes et Genest à un doctorat honorifique en Droit qu'ils recevront à la collation des grades du printemps 1928⁴⁵.

Compte tenu du fait qu'il invoque l'argument de l'unité dans la dualité dans le but d'obtenir un règlement de la question scolaire franco-ontarienne au cours des années 1920, Belcourt incarne une autre facette de la lutte contre le Règlement XVII. Lorsqu'il revient en 1921 à la présidence de l'ACFEO, le sénateur met un terme à la stratégie militante que cette dernière a adoptée depuis le début du conflit scolaire. Il réussit aussi à se rallier les plus

⁴² Université d'Ottawa (dorénavant UO), Centre de recherche en civilisation canadienne-française (dorénavant CRCCF), Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (dorénavant FACFO), C2/99/7, « Sans titre », [septembre 1927], p. 4.

⁴³ R. Choquette, *Langue et religion*, op. cit., p. 249 ; R. Choquette, *La foi*, op. cit., p. 131 ; G. Gervais, « Le Règlement XVII », loc. cit., p. 182 ; P. Oliver, loc. cit., p. 36 ; F.A. Walker, op. cit., p. 316-317.

⁴⁴ AD, FNAB, HH 6016 .B24O, lettres 1-109.

⁴⁵ *Ibid.*, HH 6016 .B42M, lettre 322 : Napoléon-Antoine Belcourt au recteur de l'Université d'Ottawa, 22 mars 1928 ; lettre 328 : Napoléon-Antoine Belcourt au recteur de l'Université d'Ottawa, 26 mars 1928 ; lettre 373 : Napoléon-Antoine Belcourt à U. Robert, 19 juin 1928.

radicaux. Désormais, l'Association que dirige le sénateur incarne la modération, étant donné que le nouveau président préfère le dialogue et la négociation à la confrontation⁴⁶. Par conséquent, Belcourt se distingue en partie des nationalistes groulxistes, que ce soit Lionel Groulx ou encore ceux, comme l'oblat Charles Charlebois par exemple, qui sont regroupés au sein de l'ACFEO et du *Droit*. Pendant que ces derniers adoptent une approche beaucoup plus militante en mettant l'accent sur les droits scolaires des Franco-Ontariens et sur l'importance de la lutte pour la nation canadienne-française, Belcourt, pour sa part, prêche en faveur de l'unité canadienne lorsqu'il s'adresse à l'élite anglophone de l'Ontario, à l'élite francophone du Québec et à l'élite internationale, tout en s'affichant comme un partisan de la diplomatie tranquille.

Cet appel en faveur de l'unité canadienne montre que Belcourt croit toujours en la viabilité de la Confédération qui permet l'existence et l'épanouissement des Canadiens français et des Canadiens anglais en toute égalité. Pour lui, le Canada constitue une fin en soi qu'il faut à tout prix sauvegarder, d'où l'importance de mettre un terme aux politiques assimilatrices qui visent à éliminer les minorités françaises et qui, en même temps, nuisent à l'unité nationale. À l'opposé, les groulxistes estiment plutôt que le Canada constitue un moyen qui doit permettre le développement et l'existence du Canada français. Si la Confédération éprouve des difficultés et, par conséquent, ne peut se maintenir, la situation ne sera pas aussi tragique pour eux puisque le Canada français saura poursuivre son existence à l'extérieur du cadre fédéral, d'où l'idée d'un État français indépendant, tel qu'anticipé en 1922 par *L'Action française* de Montréal⁴⁷.

S'il se distingue des nationalistes groulxistes durant cette période, Belcourt se distingue aussi d'Henri Bourassa. Au cours des années 1920, ce dernier dénonce ce qu'il considère comme le nationalisme « outrancier », en réaction à l'encyclique pontificale *Ubi arcano dei* de

⁴⁶ Au sujet de l'évolution de la résistance franco-ontarienne contre le Règlement XVII, voir M. Bock, « Le germe d'un divorce », *loc. cit.*

⁴⁷ Au sujet de Groulx, voir M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, *op. cit.*

1922 sur « l'amour immodéré de la nation » ou encore la condamnation papale de *L'Action française* de Paris en 1926. Il croit que cette doctrine est en contradiction avec l'ordre hiérarchique de l'Église catholique et l'ordre social. Par conséquent, il s'éloigne de la thèse de l'union de la langue et de la foi, ce qui déçoit les nationalistes groulxistes. C'est sans doute pour cette raison qu'il dénonce le projet d'État français indépendant à la suite de l'enquête de *L'Action française* sur l'avenir politique du Canada français. Qualifiant le projet de «séparatiste», Bourassa est d'avis que sa création va, entre autres, amener le Québec à abandonner les minorités françaises, attitude qui déçoit Groulx et ses alliés. Même s'il affirme avoir appuyé les Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII jusqu'à la fin de la crise scolaire, Bourassa condamne toutefois en 1929 les sentinellistes du Rhode Island qui combattent leur évêque qui souhaite utiliser leurs fonds paroissiaux pour financer la construction d'un collège de langue anglaise. Selon lui, il ne s'agit pas d'une lutte pour la défense de la langue française, mais plutôt d'un refus de l'autorité ecclésiastique⁴⁸. Ainsi, les prises de position papales sur le nationalisme « immodéré » et le nationalisme « outrancier » durant les années 1920 n'empêchent pas Belcourt de poursuivre sa lutte contre le Règlement XVII. Elles ne l'empêchent pas non plus de revendiquer des effectifs cléricaux de langue française dans les paroisses et les diocèses où les Franco-Ontariens sont majoritaires, comme nous le verrons sous peu.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 309-310 ; Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 54-55 ; Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, *op. cit.*, p. 160-164 ; Y. Roby, *op. cit.*, p. 259-260 ; Henri Bourassa, « Le problème constitutionnel III : droits des minorités françaises », *Le Devoir*, 30 décembre 1927, p. 1.

Les rapports avec les nationalistes groulxistes au moment du Règlement XVII

Le rôle de chef de la résistance que joue Belcourt dans la lutte contre le Règlement XVII lui vaut l'admiration et la sympathie des nationalistes groulxistes. Alors que ces derniers cherchent à faire du sénateur un héros de la nation canadienne-française en récompensant son dévouement dans le combat que mènent les Franco-Ontariens contre la politique scolaire du gouvernement ontarien, Belcourt continue, pour sa part, de placer sa foi dans la Confédération. Bien qu'il partage certaines caractéristiques de la pensée groulxiste, le sénateur exprime toutefois ses inquiétudes face au projet d'État français indépendant qu'anticipe en 1922 *L'Action française* de Montréal dans une étude sur l'avenir politique du Canada français.

L'appel de la race

Pendant qu'il poursuit sa lutte contre le Règlement XVII au cours des années 1920, Belcourt devient, bien malgré lui, le sujet d'une polémique alimentée par le roman *L'appel de la race* publié en 1922⁴⁹. Rédigé par Lionel Groulx sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres, ce roman raconte l'histoire de Jules de Lantagnac, un avocat et un député fédéral canadien-français d'Ottawa, qui hésite dans un premier temps à intervenir à la Chambre des communes en faveur de la lutte de ses compatriotes franco-ontariens contre le Règlement XVII, même s'il est favorable au mouvement. Lantagnac craint qu'une telle intervention nuise à ses relations d'affaires avec l'élite anglophone de la capitale et à son avenir politique. De plus, il craint la rupture de sa relation avec son épouse, Maud Fletcher, une Canadienne anglaise. Conseillé par le père Fabien, il finit par se rallier à la cause scolaire franco-ontarienne, ce qui fera de lui un des

⁴⁹ Cette polémique concernant le personnage de Jules de Lantagnac est aussi analysée dans M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit., p. 277-282. Au sujet de *L'appel de la race*, voir également Pierre Hébert, avec la collaboration de Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx et L'appel de la race*, Montréal, Éditions Fides, 1996, 204 p. ; Yves Saint-Denis, *Une édition critique de L'appel de la race de Lionel Groulx*, Thèse de doctorat (lettres françaises), Université d'Ottawa, 1991, 1422 p.

principaux chefs de la résistance au Règlement XVII. Cependant, ce qu'il appréhendait au départ se produit. Son épouse le quitte en compagnie de deux de leurs enfants les plus anglicisés, alors que les deux autres décident de demeurer avec leur père⁵⁰.

Croyant reconnaître Belcourt dans le personnage central du roman, certains contemporains critiquent Groulx. Parmi ceux-ci, il y a René du Roure, professeur de littérature à l'Université McGill, qui accuse ce dernier d'avoir violé la vie intime d'une figure importante de la crise scolaire franco-ontarienne, en l'occurrence Belcourt, quoiqu'il ne mentionne pas son nom⁵¹. De son côté, Louvigny de Montigny, traducteur au Sénat, partage l'avis de du Roure. Il affirme également que Groulx n'a pas bien interprété le rôle du sénateur qui, selon lui, ne cherchait qu'à favoriser l'harmonie entre les Canadiens français et les Canadiens anglais au moment de la lutte scolaire franco-ontarienne. Par conséquent, Belcourt, dont il ne mentionne pas le nom, ne peut pas, selon lui, être un nationaliste canadien-français « intransigeant⁵² ». Pour sa part, Groulx démentira les attaques portées contre son roman, prétextant que les ressemblances entre Lantagnac et Belcourt ne sont qu'une pure coïncidence et qu'il ignorait totalement l'histoire personnelle du sénateur. Inquiet des rumeurs selon lesquelles Belcourt aurait été chagriné et choqué par le roman et qu'il aurait même été jusqu'à féliciter du Roure, Groulx se tourne vers le père oblat Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve d'Ottawa. Ce dernier tente de le rassurer en lui disant que, selon le secrétaire de l'ACFEO, Edmond Cloutier, Belcourt n'en voulait aucunement à Alonié de Lestres. Le sénateur reproche cependant à Groulx le rôle « directeur » qu'il a attribué au père Fabien dans le roman, ce qui explique pourquoi, d'après lui, les loges orangistes accusent les Canadiens français de faire de l'obscurantisme religieux. Les propos de Belcourt à ce sujet amènent Villeneuve à affirmer que si le sénateur est véritablement

⁵⁰ Alonié de Lestres, *L'appel de la race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.

⁵¹ René du Roure, « L'appel de la Race. Critique littéraire », *La Revue moderne*, 4^e année, n^o 2 (janvier 1923), p. 9.

⁵² Louvigny de Montigny, « Un mauvais livre », *La Revue moderne*, 4^e année, n^o 3 (janvier 1923), p. 9.

Lantagnac, sa conversion française n'est pas encore achevée. Quoi qu'il en soit, l'abbé affirmera dans ses mémoires qu'il a maintenu son amitié avec Belcourt jusqu'à la mort de ce dernier. L'allocution qu'il a prononcée en 1924 dans le cadre de la remise du Grand Prix d'Action française en témoigne⁵³. Même s'il est critiqué par du Roure et de Montigny, Groulx reçoit toutefois des éloges de la part du sénateur libéral Laurent-Olivier David. Saluant la publication de *L'appel de la race*, David croit plutôt que l'abbé a voulu rendre « un hommage bien mérité » à Belcourt qui, depuis plusieurs années, se dévoue à la cause de la langue française⁵⁴.

Le Grand Prix d'Action française

Afin de récompenser le rôle de chef de la résistance que joue Belcourt dans la lutte contre le Règlement XVII, *L'Action française* de Montréal décide en 1924 de lui attribuer, le jour de la fête de Dollard des Ormeaux, son premier et seul Grand Prix d'Action française⁵⁵. Le sénateur reçoit ce prix grâce à la recommandation du révérend père provincial des oblats, Georges-E. Villeneuve. Cependant, ce n'est pas la première fois que la revue exprime son admiration et sa sympathie envers le sénateur. Quelques mois avant la remise du prix, la revue avait déjà publié un texte élogieux sur Belcourt et rédigé par Fulgence Charpentier, journaliste au *Droit*. Ce dernier le présentait comme un « apôtre infatigable de l'irrédentisme français dans sa province⁵⁶ ».

⁵³ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (dorénavant BAnQ), Fonds Lionel Groulx (dorénavant FLG), CLG-1, P1/A, 3696, Lionel Groulx à Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, 11 septembre 1922 et 10 janvier 1923 ; Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, 15 septembre 1922, 13 janvier 1923 et 20 janvier 1923 ; Lionel Groulx, *Mes mémoires*, Tome II : 1920-1928, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 88-90.

⁵⁴ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 3 : « Notes personnelles de 1906 à août 1925 », Laurent-Olivier David, «Hommage au Sénateur Belcourt», [*Le Droit*], 23 juillet 1923.

⁵⁵ Cet événement est aussi analysé dans M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit., p. 265-270. En plus d'être décoré par *L'Action française* de Montréal, Belcourt est aussi fait officier de la Légion d'honneur par le gouvernement français la même année.

⁵⁶ « Le sénateur Belcourt », *L'Action française*, vol. XI, n° 3 (mars 1924), p. 141-145.

Dans un éditorial publié le jour de la décoration, Omer Héroux, rédacteur au *Devoir*, salue l'œuvre du sénateur. Il estime que le Québec doit être reconnaissant envers le travail de celui qui non seulement défend les intérêts des Franco-Ontariens, mais aussi ceux des Canadiens français du Québec. Selon lui, il tente de faire disparaître des préjugés et l'ignorance dont les deux groupes sont victimes :

Au jour de la victoire il faudra, dans le calcul des facteurs heureux, faire une large part à cet incessant travail de pénétration ; et les Franco-Ontariens ne seront point les seuls à devoir au tenace propagandiste une grosse dette de reconnaissance. Car, tout ce qu'il fait pour la cause dont il a la charge immédiate, il le fait pour nous – non seulement parce que les deux groupes sont solidaires, mais parce qu'il dissipe des préjugés et des ignorances dont nous sommes particulièrement victimes.

Il était deux fois convenable qu'on saluât avec éclat, en terre québécoise [*sic*], le dévouement et la générosité de ce magnifique soldat d'une grande cause⁵⁷.

Lors de la célébration qui rassemble l'élite politique, religieuse et intellectuelle canadienne-française, Lionel Groulx, directeur de *L'Action française*, se permet de louer celui qui, dans son combat contre le Règlement XVII, lutte, selon lui, pour la préservation de la nation canadienne-française. Il va même jusqu'à élever Belcourt au rang des héros de la nation canadienne-française, en faisant des parallèles entre l'œuvre du sénateur et les exploits de Dollard des Ormeaux :

Quand plus tard encore, cette civilisation de nouveau menacée, vous avez résolu de la défendre, dans l'âme de votre peuple comme dans la nôtre, croyez-le bien, c'était la même volonté qui s'affirmait. Le drapeau que vous tenez dans vos mains, si parfois il vous paraît lourd à porter, c'est qu'il a traversé cette lointaine et merveilleuse histoire et que ses plis en sont tout chargés. Et si la hampe a des frémissements qui vous émeuvent, n'en soyez pas trop étonné, c'est que vous l'avez ramassé quelque part vers le Long-Sault⁵⁸.

Il n'y a pas seulement Groulx qui associe Belcourt à Dollard des Ormeaux ; il y a aussi Charles Casgrain, comme en témoigne un discours prononcé au cours d'un rassemblement qui se déroule

⁵⁷ Omer Héroux, « M. Belcourt : notes et souvenirs », *Le Devoir*, 24 mai 1924, p. 1.

⁵⁸ Lionel Groulx, « Allocution pour le "Grand Prix d'Action française" », dans *Dix ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 216.

à Windsor au même moment que la remise du Grand Prix d'Action française et qui souligne aussi la fête de Dollard :

Il y en a un dans notre province et dans tout le Canada, qui donne le bon exemple et qui se comporte en Dollard et celui-là c'est le sénateur Belcourt. C'est grâce au travail et au dévouement du sénateur Belcourt, si, aujourd'hui nous pouvons espérer que bientôt tous nos droits seront respectés⁵⁹.

Cette représentation de Belcourt, que se font les nationalistes groulxistes, ne fait pourtant pas l'unanimité parmi les membres de l'élite canadienne-française. Nous avons déjà démontré que Philippe Landry, Jules Fournier, Joseph Ulric Vincent et *L'Événement* reprochaient au sénateur son esprit partisan. C'est aussi le cas de l'abbé Sylvio Corbeil, l'ancien directeur de conscience de Groulx et directeur de l'École normale de Hull. Qualifiant le sénateur d'« esprit malfaisant » et le Grand Prix d'Action française de « mensonge historique », Corbeil reproche à Belcourt d'avoir fait preuve d'indulgence à l'égard du gouvernement de Wilfrid Laurier qui, en 1896 et 1905, a permis l'abolition des droits scolaires des minorités françaises dans les provinces de l'Ouest, sans oublier le fait que les libéraux fédéraux ont refusé d'intervenir dans la crise scolaire franco-ontarienne. De plus, il l'accuse d'avoir, à titre d'avocat, exploité la CESO qu'il a représentée devant les tribunaux, en plus d'avoir fondé deux foyers anglais à la suite de ses deux mariages avec une Canadienne anglaise. Quelques années plus tard, il reprochera à Groulx d'avoir été trop élogieux à l'égard de Belcourt dans le deuxième tome de son étude intitulée *L'enseignement français au Canada* paru en 1925⁶⁰.

Si Landry, Fournier, Vincent, *L'Événement* et Corbeil reprochent à Belcourt son esprit partisan, alors pourquoi les nationalistes groulxistes le considèrent-ils comme un des leurs,

⁵⁹ AD, FNAB, HH 6019 .B42C, album 7 : « Grand Prix de l'Action française », « Fête de Dollard des Ormeaux à Windsor, Ont. », *Le Droit* [26 mai 1924].

⁶⁰ BAnQ, FLG (CLG-1), P1/A, 849, Sylvio Corbeil à Lionel Groulx, 17 mai 1924, 29 décembre 1927 et 1934. D'après nos recherches, la première épouse de Belcourt était une Canadienne française et non une Canadienne anglaise, comme le laisse entendre Corbeil. Nos recherches ont aussi démontré que Belcourt insistait sur l'utilisation du français à la maison et sur l'importance d'une éducation française pour ses trois fils. À ce sujet, voir le deuxième chapitre.

sachant que Groulx dénonce l'esprit de parti qui imprègne les hommes politiques canadiens-français? Cette attitude s'explique peut-être par le fait que le sénateur se réfère à des principes qui sont chers aux nationalistes groulxistes dans sa lutte contre le Règlement XVII. Parmi ceux-ci, il y a l'ancienneté des Canadiens français, la solidarité nationale, la thèse de l'union de la langue et de la foi, de même que le Québec comme foyer du Canada français et les minorités françaises comme les « avant-postes ». De plus, Groulx est convaincu à l'époque que la nation canadienne-française a besoin d'un chef qui saura la guider vers son apogée. Selon lui, ce chef doit être en mesure de s'élever au-dessus de la partisanerie politique, afin de privilégier les intérêts de la nation canadienne-française. Il va même jusqu'à considérer Belcourt comme l'un des hommes politiques qui réussit à faire passer les intérêts de la nation avant ceux des partis politiques, à l'instar de Louis-Hippolyte La Fontaine et d'Henri Bourassa⁶¹. Étant donné le rôle important que joue Belcourt dans la lutte scolaire franco-ontarienne, il est possible que Groulx ait préféré ignorer le côté partisan du sénateur et sa volonté de travailler en faveur de l'unité canadienne dans le contexte de la crise scolaire franco-ontarienne, afin de l'élever au rang des chefs de la nation canadienne-française.

Recevant le Grand Prix des mains de Groulx, de même qu'un médaillon en bronze à son effigie, Belcourt remercie *L'Action française* qui, par ce geste, récompense toute la population franco-ontarienne. Dans son discours, Belcourt exprime le fait qu'il considère le Québec comme le foyer de la nation canadienne-française. Il soutient que la province a reçu des ancêtres la mission de répandre la langue et la civilisation françaises aux générations futures, de même qu'aux autres communautés francophones du Canada. En tant que gardien de la foi, de la langue et des traditions ancestrales, le Québec, affirme Belcourt, doit servir de lieu d'inspiration pour les minorités françaises, ce qui permettra à la nation canadienne-française de poursuivre l'œuvre des

⁶¹ M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit., p. 145.

ancêtres et, par conséquent, d'assurer sa survie sur le continent nord-américain. Il félicite d'ailleurs *L'Action française* d'avoir compris le rôle que doit jouer le Québec dans le maintien et l'existence de la nation canadienne-française :

L'Action [f]rançaise, de tout temps depuis sa fondation, a compris et mesuré la part que chacun des groupes français peut et doit jouer dans l'exécution de la mission (pour donner à la chose son vrai nom) qui a été confiée à la race française sur le continent nord-américain.

La province de Québec doit et devra toujours assumer la plus large part de cette mission. C'est dans cette grande province que la semence française a été le plus abondamment jetée en terre ; c'est là que l'arbre du génie français a été planté et qu'il a grandi, pour prolonger ses racines sur les autres parties du continent américain que nos ancêtres parcoururent de toutes parts. C'est de Québec que s'est déversé dans l'Ontario, dans les provinces de l'Ouest et aux [É]tats-Unis, le surplus de la moisson française. C'est à la source mère que les rameaux doivent puiser leurs forces et leur vie ; c'est là qu'ils doivent chercher et trouver l'inspiration, l'espérance, l'exemple, le courage dont ils ont besoin pour remplir leur part de la mission commune.

Vous avez compris que votre rôle principal est d'épurer, de perfectionner et de répandre le verbe français ; de pratiquer la culture plus intense des humanités, des sciences et des beaux-arts ; d'assurer l'éclosion et la propagation du génie français et de ses œuvres.

Vous n'avez jamais, vous de l'Action [f]rançaise, oublié que c'est la province de Québec qui a été et doit rester la dépositaire, la gardienne principale de la foi, de la langue et des traditions ancestrales, et que sur elle repose tout d'abord la responsabilité première d'en assurer la conservation et la transmission aux générations futures⁶².

Afin d'assurer l'existence de la nation canadienne-française, Belcourt fait également appel à la solidarité nationale de tous les groupes français au Canada et aux États-Unis. Il les invite à suivre la mission que se sont donnés les pionniers de la Nouvelle-France, soit de maintenir et de répandre la civilisation française sur le continent nord-américain :

Puissent tous les groupes français du Canada et des [É]tats-Unis accomplir avec une égale constance et un même succès, la tâche moins brillante, il est vrai, mais plus ardue, qui leur incombe dans l'œuvre commune, celle d'assurer la survivance française partout où nous nous sommes fixés, et de contribuer ainsi à l'achèvement de la mission que se sont donnée les pionniers de la Nouvelle France. [...]

⁶² « La race canadienne-française rend un digne hommage à l'un de ses dévoués chefs l'hon. sén. Belcourt », *Le Droit*, 26 mai 1924, p. 8.

Puisque les fondateurs de la Nouvelle[-]France n'ont imposé aucune limite à leurs activités, à leurs espérances sur le continent nord-américain, dans tous les domaines, surtout dans les sphères spirituelles, ce serait mal interpréter leur conception de la part que devait et que doit encore prendre la France dans la civilisation moderne. Si nous nous contentions de restreindre à la grande province française le champ de notre rôle en Amérique, nous renoncerions aux espérances qu'ils avaient conçues et que nous avons, nous leurs descendants, le droit et le devoir de conserver ; nous abandonnerions l'idéal de la France en maints endroits de la terre américaine.

Si la France n'a pas réussi à fonder un grand État franco-américain, elle est en droit d'espérer que nous, ses fils d'Amérique, ne renoncerons point à la tâche de perpétuer sur notre continent, dans la pleine mesure de nos moyens, l'action civilisatrice qu'elle a répandues de par le monde⁶³.

Ainsi, après avoir prêché en faveur du rapatriement des Canadiens français qui ont émigré aux États-Unis, Belcourt inclut désormais les Franco-Américains dans la grande famille canadienne-française. Il leur demande, tout comme à leurs compatriotes au Canada, de poursuivre l'œuvre des ancêtres. À ce sujet, il est possible que Belcourt soit confronté au même dilemme que les groulxistes. Précisons que ces derniers perçoivent d'un mauvais œil l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis, mais ne rejettent pas pour autant les Franco-Américains. Ils saluent tout de même leur volonté de préserver la langue française, la foi catholique et les institutions canadiennes-françaises en terre américaine⁶⁴.

Cette première partie du discours de Belcourt est étonnamment groulxiste puisqu'il invoque des principes qui sont chers à Groulx et à ses disciples : le Québec comme foyer de la nation canadienne-française et l'importance de la solidarité nationale. Bien qu'il s'y réfère vraisemblablement dans le but de plaire à ceux qui souhaitent le récompenser, il n'en demeure pas moins que le sénateur adhère à ces principes. En effet, lors du Premier Congrès de la langue française au Canada qui s'est tenu en 1912 à Québec, Belcourt a affirmé qu'il considérait le

⁶³ *Ibid.*, p. 8.

⁶⁴ Michel Bock, « “Suicide de race” ou “Vocation apostolique” ? La représentation des Franco-Américains dans *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 175-200.

Québec comme la « province mère », alors que les minorités françaises étaient, selon lui, les «avant-postes» du Canada français. Il avait d'ailleurs souligné la nécessité pour la province voisine de consacrer des efforts à assurer l'existence du fait français au Canada. C'est visiblement pour cette raison qu'il a demandé l'appui du Québec dans la lutte contre le Règlement XVII au cours des premières années de la crise scolaire, tout en faisant appel à la solidarité nationale. De plus, ce qui est particulier avec la première partie du discours de Belcourt, c'est qu'il renferme une version, quoique édulcorée, du messianisme. Il s'agit d'un autre principe qui est cher aux nationalistes groulxistes, mais qui est généralement absent dans les discours du sénateur. À notre connaissance, il s'agit de la première et de la seule fois qu'il s'y réfère. Il le fait sans doute pour plaire à ceux qui souhaitent le récompenser.

Même s'il essaie d'aller plus loin dans la logique groulxiste, Belcourt place néanmoins sa foi en la Confédération. Dans la deuxième partie de son discours, il réitère l'idée que le pacte fédéral est un pacte qui a été conclu entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Selon lui, les Pères de la Confédération ont promu la coopération entre ces deux communautés dans l'espoir d'établir un État démocratique. Il croit qu'il est important de travailler en faveur de l'unité nationale, tout en rappelant l'importance de poursuivre l'œuvre des ancêtres pour le bien du Canada :

Aussi faut-il admettre que le devoir qui s'impose à tous les individus, comme aux groupes qui ont fondé la Confédération, malgré la différence de caractère, d'origine, de religion, de langue, de génie, en dépit des heurts, des difficultés et des vicissitudes qui devaient en résulter, en dépit des déceptions et des découragements qui se sont produits ou qui se produiront dans l'avenir, est de travailler sans relâche et avec espoir à la création et au maintien de l'unité nationale canadienne. [...]

Puisque les pionniers français se sont toujours inspirés du génie, de la logique et des gestes français, et se sont appliqués à jouer sur ce continent le rôle que la France a rempli dans le vieux monde, nous devons, nous leurs descendants et leurs successeurs, nous rappeler que noblesse oblige, que nous [*sic*] sommes les gardiens des traditions, de la culture et des enseignements français. En travaillant de tous nos efforts à préserver notre

intégrité française, notre action française, nous contribuerons efficacement à assumer le progrès, la grandeur et l'intégrité de la nation bilingue qu'est le Canada⁶⁵.

Bien qu'il demeure optimiste quant à l'avenir et à l'existence de la nation canadienne-française au sein de la Confédération, Belcourt tient néanmoins à préciser, lors de la cérémonie, qu'il croit qu'elle saura survivre à l'effondrement de la Confédération, le cas échéant, peu importe sa destinée politique. Ce faisant, il fait un clin d'œil au projet d'État français indépendant :

Si malheureusement l'édifice national miné dans sa base par le matérialisme, ébranlé par des intérêts commerciaux en conflit ou par des querelles de race ou de religion, s'écroule un jour, nous Canadiens-Français, aurons donné à la culture et à la civilisation françaises la plénitude de nos efforts et nous aurons réussi à en assurer la survivance, quelque que soit notre destinée politique.

La civilisation française qui, au Canada, a survécu à tous les obstacles, à toutes les épreuves, survivra au Canada et même en Amérique, comme elle a survécu en Europe⁶⁶.

L'État français indépendant

Cette idée d'un État français indépendant inquiète Belcourt et semble avoir créé un malaise entre ce dernier et Groulx⁶⁷. En effet, l'abbé a demandé au sénateur, par l'entremise d'Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO, de modifier un extrait du discours que le sénateur allait prononcer dans le cadre de cette cérémonie. Il croit que l'extrait en question était trop dur à l'égard de *L'Action française*, ce que Belcourt a accepté de faire⁶⁸. Bien que Charles Charlebois, directeur du *Droit*, ait tenté d'expliquer à Groulx qu'il n'existait pas de divergence essentielle entre Belcourt et *L'Action française*, le père oblat lui a toutefois laissé savoir que le sénateur croit que la revue s'était prononcée trop rapidement sur la question. Selon Charlebois,

⁶⁵ « La race canadienne-française rend un digne hommage à l'un de ses dévoués chefs l'hon. sén. Belcourt », *Le Droit*, 26 mai 1924, p. 8.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 8.

⁶⁷ Michel Bock analyse aussi ce malaise dans *Quand la nation débordait les frontières*, *op. cit.*, p. 313-314.

⁶⁸ BAnQ, FLG (CLG-1), P1/A, 818, Lionel Groulx à Edmond Cloutier, 19 mai 1924. Il nous a été impossible de trouver la version originale du discours de Belcourt. Ses archives personnelles ne contiennent qu'une version anglaise de la nouvelle version, vraisemblablement destinée aux journaux de langue anglaise. À ce sujet, voir AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 31 : « Sans titre », [1924], 17 p.

Belcourt estime que la Confédération est le seul cadre qui puisse permettre, pour le moment, la survie et l'expansion de la culture et de la civilisation françaises au Canada. Ainsi, celui qui incarne l'intransigeance dans la lutte contre le Règlement XVII et la pensée groulxiste prend la défense de celui qui incarne la modération et le sentiment en faveur de la Confédération. Même s'il a accepté de modifier un extrait de son discours, Belcourt demeure toujours préoccupé par le projet d'État français et, par conséquent, demandera à rencontrer les directeurs de la revue pour discuter de la question. Cette rencontre qu'exigera le sénateur n'aura vraisemblablement pas lieu, compte tenu de l'horaire surchargé des directeurs de la revue ; il s'agit sans doute d'un prétexte pour éviter une discussion entre les deux partis. Puisque le sénateur n'a pas encore lu l'enquête au complet, Groulx est d'avis que la rencontre aurait été infructueuse⁶⁹.

Quelques mois plus tard, Belcourt revient à nouveau sur la question de l'État français indépendant lors du banquet de la ULO qui se tient à Toronto et où il affiche son opposition à l'indépendance et à l'annexion⁷⁰. Il y revient aussi en 1926 dans le cadre du Congrès général du Conseil national d'éducation au Canada qui se tient à Montréal. Malgré les difficultés qu'a connues le Canada depuis 1867, le sénateur affirme ne pas croire à la faillite de la Confédération, contrairement à certains, dont il ne mentionne pas le nom, mais étant sans doute les groulxistes, qui souhaitent établir sur ses ruines un ou plusieurs États indépendants qui reflèteraient soit l'élément canadien-français ou l'élément canadien-anglais⁷¹. De plus, il exprime son désaccord face à l'État français indépendant à John Hampden Burnham, un avocat de Peterborough et un ancien député conservateur et unioniste à la Chambre des communes, qui soutient que les Canadiens français cherchent à supplanter les Canadiens anglais dans leur lutte en faveur du

⁶⁹ *Ibid.*, P1/A, 746, Charles Charlebois à Lionel Groulx, 20 mai 1924 et 4 juin 1924 ; Lionel Groulx à Charles Charlebois, 11 juin 1924.

⁷⁰ « Denounces Regulation 17 As Great Obstacle to Unity », *The Toronto Daily Star*, 12 novembre 1924, p. 4.

⁷¹ AD, FNAB, HH 6020 .B42R, document 40 : « Conseil national d'éducation au Canada à son Congrès général tenu à Montréal, 5 au 10 avril 1926. La formation de l'esprit canadien au moyen de l'éducation », p. 7.

bilinguisme au Canada. Dans une correspondance qu'il échange en 1927 avec Burnham, Belcourt tente de lui faire comprendre qu'il n'y a qu'une minorité qui caresse ce projet, vraisemblablement les nationalistes groulxistes, quoiqu'il ne les nomme pas⁷². À ce sujet, le sénateur exprime des propos sévères à l'égard de ces derniers dans une lettre adressée à G.N. Gordon, un avocat de Peterborough. Il indique qu'un tel projet n'est pas souhaité par une majorité de Canadiens français non seulement au Québec, mais aussi ailleurs au Canada :

I have tried to point to him [Burnham] that French-Canadians have no such ideals, and that whilst a very small group of hot heads, unthinking and unexperienced young fellows have spoken of an independent French-Canadian nation, I have never seen the foolish thought expressed that this would be a French nation within the Canadian state. These young people have stated not that they are ready for the creation of such an independent French-Canadian nation but, in the event of Confederation breaking up they should be ready then to have a French-Canadian nation. This idea has made no advance whatever in the province of Ontario and the overwhelming majority of French-Canadians in Quebec and the different provinces want the maintenance and progress of Confederation within the British Empire⁷³.

Ainsi, en s'opposant à l'État français indépendant, Belcourt place sa foi en la Confédération. Il faut préciser que le séparatisme des groulxistes est une thèse qui est discutable⁷⁴.

Les droits religieux des Franco-Ontariens au moment du Règlement XVII

Au cours des années 1920, Belcourt se porte à la défense des droits religieux des Franco-Ontariens. Précisons que ce n'est pas la première fois qu'il agit de la sorte. En effet, il avait revendiqué en 1909 un successeur canadien-français à M^{gr} Duhamel au siège archiépiscopal d'Ottawa, en plus d'avoir sollicité en 1914 l'appui du pape dans le but d'obtenir la protection des droits religieux et scolaires des Franco-Ontariens. Nous avons également mentionné que cette

⁷² AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 1409 : Napoléon-Antoine Belcourt à John Hampden Burnham, 14 décembre 1927 ; lettre 1417 : Napoléon-Antoine Belcourt à John Hampden Burham, 21 décembre 1927.

⁷³ *Ibid.*, lettre 1421 : Napoléon-Antoine Belcourt à G.N. Gordon, 27 décembre 1927. C'est Belcourt qui souligne.

⁷⁴ Pour une analyse approfondie de la querelle autour du débat sur l'État français indépendant, voir M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit. ; Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

attitude contrastait avec celle que Belcourt avait adoptée dans le cadre du règlement de la question scolaire du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et du Keewatin, où la minorité catholique s'était vu priver de ses droits scolaires. À ce sujet, il faut rappeler que Belcourt avait décidé de suivre la ligne de parti. En revendiquant des effectifs cléricaux de langue française dans les paroisses et les diocèses où ses compatriotes forment la majorité de la population catholique et en dénonçant l'attitude du clergé catholique irlandais, Belcourt cherche visiblement à sauvegarder l'avenir de l'institution au Canada français, d'autant plus que les intérêts partisans ne sont pas en jeu. Cependant, il faut rappeler qu'à cette époque, la hiérarchie vaticane préconise la séparation de la question religieuse de la question politique et de la question nationale. Après avoir refusé d'intervenir en faveur des Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII, comme en témoignaient les encycliques *Commisso Divinitus* (1916) et *Litteris Apostolicis* (1918), la hiérarchie vaticane condamne, au cours des années 1920, le nationalisme «immodéré» dans l'encyclique *Ubi arcano dei*, de même que le nationalisme «outrancier» de *L'Action française* de Paris⁷⁵. L'attitude du Vatican ne semble pas empêcher Belcourt d'invoquer la thèse de l'union de la langue et de la foi, afin de convaincre le souverain pontife de la justesse des droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens.

La nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa

À la suite du décès de M^{gr} Charles-Hugh Gauthier, Belcourt, en compagnie de représentants des associations nationales de langue française d'Ottawa et de Hull, s'adresse en 1922 au pape Pie XI dans le but de le convaincre de l'importance de nommer un archevêque canadien-français au siège d'Ottawa. Ce n'est pas la première fois qu'il s'intéresse à la

⁷⁵ Michel Bock, « Le Vatican et l'ACFEO au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les archives du Vatican : pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-275.

succession de M^{gr} Gauthier. En 1917, il avait joint sa voix à celle des catholiques de langue française pour convaincre le pape Benoît XV de séparer le diocèse d'Ottawa en deux sections, soit une française et une anglaise, advenant que la nomination d'un archevêque canadien-français ne soit pas possible⁷⁶. Afin d'obtenir un successeur de langue française, Belcourt et ses alliés invoquent le caractère francophone de la portion ontarienne du diocèse, étant donné que les Franco-Ontariens forment la majorité des catholiques, sans oublier le fait que la majorité des effectifs cléricaux sont de langue française. Tout en faisant référence à la menace protestante, ils estiment qu'une telle nomination assurerait le maintien de la foi chez les fidèles franco-ontariens⁷⁷. Ainsi, Belcourt réitère son adhésion à la thèse de l'union de la langue et de la foi, c'est-à-dire que l'assimilation peut entraîner l'apostasie. Quoi qu'il en soit, Rome pose finalement son choix sur l'évêque de Valleyfield, M^{gr} Joseph-Médard Émard. Cette nomination réjouit le sénateur qui s'empresse de féliciter le nouvel archevêque⁷⁸, même si ce dernier n'est pas un fervent nationaliste⁷⁹.

Au cours de cette période, Belcourt s'intéresse également à la succession de M^{gr} Émard, dont l'état de santé laisse présager le pire. Comme l'épiscopat de langue anglaise a déjà entrepris des démarches pour nommer un des siens, soit l'évêque d'Alexandria, M^{gr} Félix Couturier, le sénateur se tourne en 1927 vers l'archevêque de Regina, M^{gr} Olivier-Elzéar Mathieu et l'archevêque de Saint-Boniface, M^{gr} Arthur Béliveau pour leur demander de faire valoir les doléances des Franco-Ontariens d'Ottawa auprès de Rome. Bien qu'il maîtrise le français, M^{gr} Couturier est plutôt anglais de « mentalité », estime-t-il, sans oublier le fait que

⁷⁶ Bibliothèque de l'Université d'Ottawa, « Requête des catholiques français au sujet d'un archevêque canadien-français adressée à Sa Sainteté Benoît XV », 1917, 81 p.

⁷⁷ UO, CRCCF, FACFO, C2/153/8, « Les associations catholiques canadiennes-françaises du diocèse d'Ottawa, Canada, à Sa Sainteté le Pape Pie XI », 20 février 1922. La question de la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa est aussi abordée dans M. Bock, « Le Vatican et l'ACFEO », *loc. cit.*, p. 269-270.

⁷⁸ AD, FNAB, HH 6016 .B42M, lettre 30 : Napoléon-Antoine Belcourt à Joseph-Médard Émard [1922].

⁷⁹ M. Bock, « Le Vatican et l'ACFEO », *loc. cit.*, p. 270.

l'évêque ne s'est jamais préoccupé de la situation des Franco-Ontariens des comtés de Glengarry et de Stormont qui constituent pourtant les deux tiers de la population du diocèse d'Alexandria. Pour Belcourt, une telle nomination nuirait à l'unité de l'Église catholique dans le diocèse d'Ottawa et même à l'extérieur⁸⁰. À la suite du décès de M^{gr} Émard, Belcourt décide d'adresser au pape une requête en compagnie de représentants des associations nationales de langue française d'Ottawa et de Hull⁸¹. Dans sa démarche, le sénateur sollicite également l'appui du sénateur libéral Raoul Dandurand, des ministres canadiens-français, du premier ministre William Lyon Mackenzie King et du cardinal Raymond-Marie Rouleau⁸². C'est M^{gr} Guillaume Forbes qui est finalement désigné par Rome. Lorsqu'il apprend la nouvelle, Belcourt adresse ses félicitations au nouvel archevêque qui, selon lui, a appuyé, les Franco-Ontariens dans leur lutte scolaire⁸³.

Dénonciation de l'attitude du clergé catholique irlandais

En plus de chercher à convaincre le pape de l'importance de nommer un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa, Belcourt lui fait également part en 1926 de l'existence d'une politique d'élimination du clergé de langue française en Ontario. Dans son mémoire, le sénateur exprime son inquiétude face au recrutement du clergé chez les jeunes franco-ontariens qui, à son avis, est entravé par l'attitude des autorités religieuses irlandaises qui appuient les orangistes dans leur croisade contre l'utilisation de la langue française dans les écoles. En effet, il croit que cette attitude contribue à retarder le cheminement scolaire des enfants franco-

⁸⁰ AD, Fonds Canada : Histoire locale par diocèse – Ottawa (dorénavant FCHLDO), HP 3701 .H67R, lettre 52 : Napoléon-Antoine Belcourt à Olivier-Elzéar Mathieu, 11 février 1927 ; lettre 54 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 22 février 1927.

⁸¹ UO, CRCCF, FACFO, C2/153/9, « Requêtes des sociétés nationales », 25 avril 1927.

⁸² AD, FCHLDO, lettre 55 : Napoléon-Antoine Belcourt à Raoul Dandurand, 3 janvier 1928 ; lettre 56 : Napoléon-Antoine Belcourt à Raymond-Marie Rouleau, 3 janvier 1928.

⁸³ *Ibid.*, lettre 59 : Napoléon-Antoine Belcourt à Guillaume Forbes, 6 février 1928.

ontariens, étant donné que ceux-ci doivent composer avec un enseignement qui ne se fait pas dans leur langue maternelle, de sorte que peu d'entre eux décident, par la suite, de poursuivre leurs études au niveau secondaire. Bien que ces jeunes n'aient pas tous la chance de recevoir une formation sacerdotale dans les collèges du Québec, certains d'entre eux réussissent tout de même à parvenir au sacerdoce grâce à la formation acquise dans les collèges de langue anglaise de l'Ontario, alors que d'autres s'en voient refuser l'admission puisqu'on leur préfère plutôt les candidats de langue française qui se sont anglicisés. Belcourt s'inquiète aussi du fait que ceux qui font leurs études dans les collèges de langue française soient obligés de faire leur cours de philosophie dans les collèges de langue anglaise, ce qui prolonge leurs études de deux ans. Selon lui, grâce à la formation qu'ils reçoivent des collèges de langue anglaise, ces jeunes prêtres ne demeurent français que de nom ; ils n'ont plus la même mentalité, les mêmes sentiments, les mêmes goûts et la même langue que leurs compatriotes. Belcourt note d'ailleurs que cette situation n'est pas rare dans le diocèse de London où les jeunes prêtres ne sont plus reconnus par leurs compatriotes et ne sont plus en mesure de leur transmettre adéquatement la foi. De plus, le sénateur reproche aux institutions d'enseignement religieux de la province de ne pas offrir une bonne formation en français aux prêtres de langue anglaise qui sont assignés à des paroisses franco-ontariennes. Leur français reste misérable et incompréhensible, de sorte que leurs fidèles ont de la difficulté à les comprendre. Belcourt dénonce également l'attitude des évêques irlandais qui refusent d'accepter des prêtres de langue française des autres diocèses qui s'offrent à desservir des paroisses franco-ontariennes dans leur diocèse⁸⁴.

Cette politique d'élimination du clergé canadien-français entreprise par le clergé irlandais en Ontario amène à nouveau Belcourt à associer la langue et la foi. Dans sa requête, le sénateur

⁸⁴ UO, CRCCF, FACFO, C2/150/4, « Requête de l'honorable N.A. Belcourt à Sa Sainteté Pie XI, Pape, 8 septembre 1926 », p. 9-12.

reproche, entre autres, aux prêtres irlandais de ne pas s'adapter au genre de vie, aux mœurs, aux habitudes et à la langue des différents groupes ethniques dont ils ont la responsabilité, ce qui, à son avis, compromet l'efficacité de l'enseignement religieux, en plus d'affaiblir la foi des Franco-Ontariens. Étant donné que ces prêtres refusent de dire la messe en français, particulièrement dans les paroisses franco-ontariennes qui sont situées dans les diocèses de Pembroke, Alexandria, London et Sault-Sainte-Marie, les fidèles franco-ontariens ne sont pas en mesure de bien interpréter la parole de leurs guides puisqu'ils ne sont pas familiers avec le vocabulaire de la prédication qui leur est entièrement transmis en anglais. S'il est froissé par le fait que les documents épiscopaux et pastoraux sont souvent rédigés en anglais, Belcourt désapprouve aussi les confessions et les retraites paroissiales qui sont faites également en anglais dans les paroisses franco-ontariennes. Ainsi, Belcourt croit que les hommes d'Église de langue anglaise ne cherchent qu'à entraîner leurs paroissiens franco-ontariens à parler leur langue, malgré le fait que certains d'entre eux connaissent le français. Il tient toutefois à préciser que les prêtres canadiens-français qui desservent les paroisses irlandaises, s'adressent sans difficulté en anglais à leurs fidèles et que ceux-ci les comprennent⁸⁵.

Dans sa requête, Belcourt soutient également que l'organisation paroissiale canadienne-française est différente de celle qui régit les paroisses irlandaises. Selon lui, la paroisse canadienne-française incarne davantage le modèle de la famille, dont le prêtre est le chef principal. Il estime que ce dernier joue non seulement un rôle religieux, mais aussi un rôle de confident et de conseiller, de sorte qu'il acquiert facilement la confiance et le respect de ses ouailles. Belcourt note d'ailleurs que ces prêtres partagent la même origine, la même mentalité, les mêmes sentiments et les mêmes goûts que leurs fidèles, ce qui facilite les rapprochements :

⁸⁵ *Ibid.*, p. 6, 15-17, 19-20.

Le prêtre canadien-français se fait tout à tous, et il intéresse son peuple à la vie paroissiale jusque dans ses détails. C'est ainsi qu'il gagne sa confiance et c'est de lui par excellence qu'on peut dire que « ayant la même origine, la même mentalité, les mêmes sentiments et les mêmes goûts que ses compatriotes », il a « une merveilleuse puissance pour insinuer la foi dans leur esprit »; bien mieux que tout autre, il connaît les méthodes de persuasion [*sic*] de ses paroissiens. Trois siècles de cette vie ont créé entre le peuple canadien-français et son clergé, des liens de sympathie et d'union qu'on ne peut briser sans ébranler jusque dans leurs fondements ses convictions religieuses⁸⁶.

Ainsi, le sénateur croit que lorsque les Franco-Ontariens se voient imposer des prêtres de langue et de mentalité étrangères, ils ne possèdent plus de confidents naturels et, par conséquent, leurs difficultés morales et matérielles demeurent sans solution, sans compter le fait que la paroisse se retrouve désorganisée. Il va même jusqu'à croire que cette situation va inciter les Franco-Ontariens à abandonner la religion catholique au profit de la religion protestante⁸⁷. Pour Belcourt, sa requête est d'autant plus justifiée par le fait que les ancêtres de ses compatriotes sont les pionniers de la civilisation et de la foi catholique en Amérique du Nord, de même qu'au Canada :

Il ne s'agit pas d'étrangers au pays récemment émigrés d'Europe, tels que les Ukranien[sic], Polonais, Allemands, etc., que les évêques irlandais traitent généralement selon l'esprit et la charité de l'Église. Il s'agit des fondateurs et découvreurs catholiques de ce pays, qui ont acquis devant la loi, même sous la domination anglaise, en matière de religion et de langue, des droits égaux [*sic*] à ceux que possède [*sic*] le protestantisme et la langue anglaise. Il s'agit des pionniers de la foi et de la civilisation, non seulement dans la province de Québec, mais dans toutes les provinces de la Confédération canadienne, voire de toute l'Amérique, qui malgré l'insidieux travail d'adversaires acharnés, grâce à leur attachement inaltérable au Saint-Siège, à la pratique de leur religion, à leur organisation paroissiale et à la conservation providentielle de leur idiome national si propre à les grouper en une même famille, ont résisté depuis la cession de leur pays à la dénationalisation et à l'emprise du protestantisme. Il s'agit de ceux à qui l'Église doit la fondation de presque tous les diocèses au Canada. Il s'agit du groupe ethnique catholique le plus nombreux et le plus complet au Canada et dans chacune des 9 provinces de la Confédération, la Colombie[-]Britannique exceptée, et sans lequel, l'Église canadienne n'aurait peut-être jamais pu se conserver dans son intégrité⁸⁸.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 24-25.

Encore une fois, Belcourt laisse entendre que la conquête britannique a été un obstacle à la langue française. Cette fois-ci, il ajoute qu'elle a même été un obstacle à la foi catholique.

En somme, cette défense que fait Belcourt de la thèse de l'union de la langue et de la foi au cours des années 1920 dans sa lutte pour faire respecter les droits religieux des Franco-Ontariens le rapproche de Groulx. En effet, ce dernier refuse de séparer le national du religieux puisque la rupture du lien qui unit les deux éléments ne peut qu'être désastreuse pour la nation canadienne-française⁸⁹. En même temps, le sénateur se distingue de Bourassa sur cette question, comme nous l'avons indiqué plus haut. Bien qu'il défende l'union de la langue et de la foi au cours des années 1910, Bourassa modifie toutefois sa position au cours des années 1920 à la suite des positions papales sur le nationalisme « immodéré » et le nationalisme « outrancier », ce qui l'amène à accorder davantage d'importance à la foi qu'à la langue⁹⁰. Ainsi, contrairement à Bourassa, Belcourt est demeuré fidèle à la thèse de l'union de la langue et de la foi non seulement durant les années 1910, comme nous l'avons démontré dans les chapitres quatre et cinq, mais aussi au cours des années 1920, du moins tant et aussi longtemps que le Parti libéral ne l'empêchera pas de le faire. Il est possible de croire que l'attitude du souverain pontife ne contribue pas à modifier la pensée du sénateur sur l'union de la langue et de la foi durant cette période. En effet, dans son mémoire, il affirme que l'assimilation peut entraîner l'apostasie, sans oublier ses démarches, en 1922 et en 1927, pour faire nommer un archevêque canadien-français pour les mêmes raisons. Pourtant, la hiérarchie vaticane a déjà critiqué Philippe Landry, président de l'ACFEO de 1915 à 1919, qui invoquait la même thèse dans le but d'obtenir son appui dans la lutte contre le Règlement XVII. Selon elle, il n'existait pas de lien entre l'assimilation linguistique et l'apostasie et, par conséquent, l'existence des écoles catholiques

⁸⁹ M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit., p. 105 ; Susan Mann, *Lionel Groulx et l'Action française. Le nationalisme canadien-français dans les années 1920*, Montréal, VLB Éditeur, 2005 (1975), p. 156.

⁹⁰ Y. Lamonde, *Histoire sociale*, vol. II, op. cit., p. 160-164.

n'étaient pas menacée⁹¹. Contrairement à Landry qui incarnait davantage l'aile intransigeante du mouvement de résistance, Belcourt incarne plutôt la modération. Il se peut alors que le sénateur ne se sente pas particulièrement visé par l'encyclique *Ubi arcano dei* et la condamnation de *L'Action française* de Paris. Sa défense de la thèse de l'union de la langue et de la foi n'empêche pas la hiérarchie vaticane de lui décerner en 1930 l'Ordre de Saint-Grégoire-Le-Grand pour les services qu'il a rendus à l'Église catholique et à son pays. Il obtient cette décoration à la suite de la recommandation de l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Forbes⁹².

L'après-Règlement XVII

Toujours actif sur la scène politique fédérale en tant que sénateur, Belcourt, qui n'est pas limité par sa loyauté partisane, poursuit son engagement nationaliste au sein de l'ACFEO, dont il occupe toujours la présidence. Alors qu'un climat de paix règne sur la population francophone d'Ottawa depuis le règlement de la question scolaire franco-ontarienne et que les luttes nationalistes se font davantage dans l'ombre à la suite de l'intervention du pape contre le nationalisme « outrancier », le sénateur, qui a joué un rôle important dans la lutte contre le Règlement XVII, est appelé à subir le même sort que les chefs de la résistance, soit l'évincement.

Henri Bourassa, la Constitution et la crise scolaire franco-ontarienne

Durant la période qui suit le règlement de la crise scolaire franco-ontarienne, Belcourt se lance dans un débat constitutionnel avec Henri Bourassa. Ce débat montre que le sénateur diffère de ce dernier au sujet de la Constitution et de l'appel au Comité judiciaire du Conseil privé en ce qui concerne le règlement de la crise scolaire franco-ontarienne. Favorable à la

⁹¹ M. Bock, « Le Vatican et l'ACFEO », *loc. cit.*

⁹² « Le Saint-Siège décore trois citoyens éminents d'Ottawa », *Le Droit*, 10 décembre 1930, p. 1.

proposition du ministre canadien de la Justice, Ernest Lapointe, d'accorder au Parlement canadien le pouvoir d'amender la Constitution, Bourassa soutient, dans deux éditoriaux intitulés « L'apprentissage de la liberté » et « La Constitution "intangible" » et publiés dans *Le Devoir*, que la situation constitutionnelle du Canada stagne, ce qui l'inquiète au plus haut point. Alors que les autres Dominions et l'Irlande évoluent sur le plan constitutionnel, le Canada, quant à lui, préfère le *statu quo* ou encore la stagnation, sous prétexte de vouloir sauvegarder l'œuvre des Pères de la Confédération, dont l'esprit est, selon Bourassa, méconnu des défenseurs de la constitution. Le directeur du *Devoir* explique qu'il y a deux catégories de Canadiens qui souhaitent préserver le *statu quo* constitutionnel. D'abord, il y a les impérialistes qui cherchent par tous les moyens à retarder l'indépendance du Canada. Puis, il y a les « colonialistes apeurés de toute responsabilité » qui préfèrent garder intacte la Constitution et préserver l'appel au Comité judiciaire du Conseil privé, afin de sauvegarder les droits provinciaux et ceux des minorités. Quant à lui, Bourassa ne partage pas la vision de ce deuxième groupe puisque des injustices ont été perpétrées depuis 1867 par les gouvernements provinciaux à l'égard des minorités au nom de l'autonomie provinciale. En d'autres mots, l'article 93, qui est sensé protéger les droits des minorités catholiques et protestantes sur le plan scolaire, est inefficace. De plus, Bourassa affirme que les garanties constitutionnelles et la protection de la mère patrie n'ont absolument rien donné dans les différents conflits scolaires qui ont secoué la Confédération depuis sa création. Si la situation des minorités s'est quelque peu améliorée au fil des années, c'est plutôt en raison des campagnes de persuasion qui ont été menées auprès de la majorité anglophone et non pas en raison des « avocats-politiciens » qui, d'après Bourassa, cherchaient à tirer profit des disputes légales⁹³.

⁹³ Henri Bourassa, « L'apprentissage de la liberté », *Le Devoir*, 30 novembre 1927, p. 1 ; « La Constitution intangible », *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1927, p. 1.

Les propos de Bourassa font réagir Belcourt. Dans une lettre qu'il lui a adressée et qui a été publiée dans *Le Devoir* à sa demande, le sénateur se porte à la défense de la Constitution et de l'appel au Comité judiciaire du Conseil privé. Il soutient que le plus haut tribunal de l'Empire britannique a offert des munitions à la minorité franco-ontarienne dans sa lutte contre le Règlement XVII puisqu'il a invalidé en 1916 la loi créant la « Petite commission ». C'est parce que le ce tribunal a confirmé leur droit de gérer leurs écoles et les revenus de leurs taxes scolaires, tel que garanti par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que les Franco-Ontariens ont pu, d'après le sénateur, établir un système d'enseignement bilingue et poursuivre la lutte contre le Règlement XVII jusqu'à la victoire. C'est pour cette raison que Belcourt se porte à la défense de la Constitution, quoiqu'il reconnaisse cependant certaines lacunes, qu'il ne nomme pas. Selon lui, l'article 93 vaut beaucoup mieux que le pouvoir d'amender avec ou sans restriction la Constitution qui, s'il était obtenu, amènerait la fin des recours auprès des tribunaux, ce qui pourrait nuire aux minorités. Partisan du *statu quo*, Belcourt se sent particulièrement visé lorsque Bourassa affirme que seuls les impérialistes et les colonialistes désirent maintenir cet état des choses. À ce sujet, il tient à rappeler au directeur du *Devoir* qu'il ne fait partie d'aucun de ces groupes :

Autant que vous, je veux donner libre cours à une évolution naturelle et raisonnée ; je tiens à ce que mon pays grandisse et devienne de plus en plus puissant, libre et maître de ses destinées. Je veux qu'il prenne une part légitime dans toutes les questions mondiales susceptibles d'affecter son avenir, ses intérêts présents et futurs. Je ne suis pas, veuillez le croire, un impérialiste dans le sens que vous donnez à ce mot ; je ne suis pas non plus un « colonialiste » apeuré de toute responsabilité, et encore moins un partisan du servage colonial. Je n'appartiens à aucune de ces catégories que vous avez désignées à l'aide d'adjectifs et de superlatifs⁹⁴.

⁹⁴ BAC, Fonds Henri Bourassa (dorénavant FHB), MG27-IIE1, bobine M-721, p. 13-13L, Napoléon-Antoine Belcourt à Henri Bourassa, 10 décembre 1927. C'est Belcourt qui souligne. Ce dernier apportera quelques modifications à sa lettre à la suite des explications de Bourassa. Elle sera publiée, le 28 décembre 1927, dans *Le Devoir* sous le titre « Autour de la Constitution. Une lettre de l'honorable M. Belcourt ».

Lorsqu'il aborde la question des « avocats-politiciens », le sénateur croit que Bourassa se trompe sur les motivations des chefs de la résistance face à la crise scolaire franco-ontarienne, dont lui-même. Il lui affirme que cette dernière n'a jamais été pour lui une source de bénéfices ou d'avantages politiques⁹⁵.

Ainsi, pour Belcourt, les changements constitutionnels que réclament Bourassa ne constituent pas la solution pour assurer la construction nationale du Canada. Il faut rappeler que le sénateur avait déjà exprimé, quelques mois auparavant, son opposition à l'idée d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'amender seul la Constitution, du moins tant et aussi longtemps qu'il n'y aurait pas une unité nationale canadienne stable et permanente. Il souhaitait éviter que la majorité anglophone élimine les droits de la minorité francophone. Voulant rassurer Belcourt sur le fait qu'il ne le considère pas comme un « avocat-politicien », Bourassa croit plutôt qu'il faut donner au Parlement fédéral et aux provinces le pouvoir d'amender ou de modifier les dispositifs constitutionnels qui touchent à leurs champs de compétence respectifs. En attendant qu'une entente de base soit parvenue sur cette question, Bourassa reconnaît cependant la nécessité de maintenir l'article 93 et l'appel au Conseil privé, quoiqu'il trouve leurs bienfaits illusoire⁹⁶. Le directeur du *Devoir* poursuit sa réflexion sur la lettre de Belcourt dans un éditorial rédigé en quatre parties dans son journal et intitulé « Le problème constitutionnel ». Contrairement au sénateur, il n'attribue pas la victoire des Franco-Ontariens contre le Règlement XVII à l'article 93, ni à une décision favorable du Comité judiciaire du Conseil privé, qui a affirmé la constitutionnalité de la politique scolaire ontarienne, mais plutôt à leur ténacité de résister à la loi et à leur persévérance de convaincre l'opinion de la population anglophone. Il salue d'ailleurs le travail du sénateur à ce sujet. Bien qu'il appuie l'idée d'obtenir pour le

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*, p. 15-15B, Henri Bourassa à Napoléon-Antoine Belcourt, 13 décembre 1927.

gouvernement fédéral le pouvoir d'amender la Constitution, seulement pour les champs de compétence fédéraux, Bourassa croit néanmoins qu'il faut d'abord établir des balises, comme par exemple sauvegarder les droits des minorités. Il profite aussi de l'occasion pour exprimer son désir de mettre un terme à la tutelle impériale⁹⁷.

Quelques jours plus tard, Belcourt répond par une lettre à l'éditorial de Bourassa. Réaffirmant sa foi en la Constitution, surtout au sujet de l'article 93, le sénateur croit que les Canadiens français doivent d'abord s'assurer d'une reconnaissance pleine et totale des Canadiens anglais à leur égard avant de quémander le pouvoir d'amender la Constitution, surtout que les articles 93 et 133 ne garantissent pas l'enseignement de la langue française à l'extérieur du Québec, ce qui vient contredire étonnamment sa plaidoirie devant les tribunaux. À cet effet, Belcourt critique le manque de vision et de prudence des chefs du Bas-Canada qui n'ont pas exigé une reconnaissance suffisante et explicite des droits religieux et linguistiques des Canadiens français au moment de l'élaboration de la Constitution. Selon lui, il était prévisible qu'une partie de la population du Québec aille un jour se déverser dans les autres provinces. Encore une fois, le sénateur modifie sa position puisqu'il a à maintes reprises affirmé, au cours de la crise scolaire franco-ontarienne, que les Pères de la Confédération ont voulu l'égalité entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, d'où sa défense de la thèse des deux peuples fondateurs. Même si, d'après lui, les garanties de l'article 93 sont insuffisantes, le sénateur répète néanmoins qu'elles valent beaucoup plus que celles qui pourraient être obtenues si le gouvernement fédéral avait le pouvoir d'amender la Constitution⁹⁸.

⁹⁷ Henri Bourassa, « Le problème constitutionnel I : principes généraux – droits des provinces », *Le Devoir*, 28 décembre 1927, p. 1 ; « Le problème constitutionnel II : droits des minorités », *Le Devoir*, 29 décembre 1927, p. 1 ; « Le problème constitutionnel III : droits des minorités françaises », *Le Devoir*, 30 décembre 1927, p. 1 ; « Le problème constitutionnel IV : vue d'ensemble – le passé et l'avenir », *Le Devoir*, 31 décembre 1927, p. 1.

⁹⁸ BAC, FHB, MG27-IIIE1, bobine M-721, p. 20-20G, Napoléon-Antoine Belcourt à Henri Bourassa, 12 janvier 1928. La lettre de Belcourt sera publiée, le 21 janvier 1928, dans *Le Devoir* sous le titre « À propos de la Constitution. Une deuxième lettre de M. le sénateur Belcourt ».

Ainsi, ce sont aux Pères canadiens-français de la Confédération que Belcourt impute l'absence de garanties dont souffrent les minorités françaises hors Québec et non à la Grande-Bretagne, comme le laisse entendre Bourassa. Il tient à préciser à ce dernier que la mère patrie n'est pas responsable des difficultés religieuses ou raciales qui ont secoué le pays au fil des années. Selon lui, la Grande-Bretagne n'est pas l'auteur de la Constitution, ni de l'article 93, sans oublier le fait qu'elle n'est pas non plus responsable du manque de justice dont sont victimes les minorités françaises. Il va encore plus loin en indiquant que la Grande-Bretagne n'a pas non plus imposé au Canada la participation à la guerre sud-africaine et à la Grande Guerre, ni la conscription et encore moins le Règlement XVII. Par conséquent, Belcourt ne croit pas que le Canada souffre de la tutelle impériale, contrairement à Bourassa. Il estime que, tant qu'il n'y aura pas d'unité nationale au Canada, le maintien du lien impérial sera nécessaire. Il est toutefois conscient que l'atteinte de cet idéal n'est pas pour bientôt :

En attendant, monsieur le directeur, je crois que nous ne souffrirons pas sérieusement de la « tutelle impériale ». Je vais même plus loin. Je crois que, tant que nous n'aurons pas au Canada une mesure d'union nationale suffisante, le lien britannique nous sera plutôt utile, pour ne pas dire nécessaire. [...]

N'ai-je pas raison, monsieur le directeur, de vouloir écarter cet écueil jusqu'à ce que nous ayons acquis la confiance, la bonne volonté de nos compatriotes de langue anglaise et leur désir de nous rendre justice, en accord avec le droit naturel, le droit historique, les dictées élémentaires de la justice et les nécessités d'une fédération comme la nôtre? Comme vous, je crois que nous pouvons espérer – et nul ne le désire plus que moi – que, avec le temps, la patience et l'expérience, nous pourrions créer une mentalité commune qui nous permettra un jour d'établir une fédération cosmopolite solide, unie et harmonieuse, quoique composée d'éléments disparates. Mais ce jour me paraît encore lointain⁹⁹.

Les propos du sénateur amènent à nouveau Bourassa à rédiger un éditorial en deux parties et intitulé « Encore la Constitution » dans lequel il réitère son propos d'origine sur la Constitution, le Comité judiciaire du Conseil privé et sa volonté d'obtenir l'indépendance du

⁹⁹ *Ibid.* C'est Belcourt qui souligne.

Canada¹⁰⁰. Pour sa part, Belcourt ne répondra pas aux derniers éditoriaux de Bourassa. Quelques semaines plus tard, il réaffirmera au Sénat l'importance de créer un véritable sentiment national et des conditions saines d'unité nationale, avant d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'amender la Constitution. Pour le moment, il croit que cette dernière suffit aux besoins du pays¹⁰¹.

L'ACFEO et la collaboration avec les catholiques irlandais

Belcourt continue de vaquer à ses fonctions de président de l'ACFEO au cours des années qui suivent le règlement de la crise scolaire franco-ontarienne. Bien que cette dernière soit terminée, le sénateur invite néanmoins les pères de famille à poursuivre le mandat de l'Association, c'est-à-dire d'assurer le maintien des traditions religieuses et de la langue française en Ontario. C'est ce qu'il exprime, en avril 1928, lors du septième congrès de l'ACFEO. Selon lui, il faut chercher à consolider et à maintenir les positions acquises, en plus de travailler à acquérir de nouveaux avantages qui doivent tenir compte des besoins actuels et futurs¹⁰². Si elle poursuit sa mission envers la défense des intérêts religieux et linguistiques des Franco-Ontariens, l'ACFEO de Belcourt se dote également d'un nouveau mandat : la colonisation et l'agriculture. Afin de discuter des problèmes reliés à la terre et des moyens pour la faire fructifier, l'Association organise en 1929 le premier Congrès des agriculteurs franco-ontariens que préside le sénateur. C'est lors de cet événement qu'est créée l'Union des

¹⁰⁰ Henri Bourassa, « Encore la Constitution I : rectifications et malentendus – accord et désaccord », *Le Devoir*, 21 janvier 1928, p. 1 ; « Encore la Constitution II : la vraie question – erreur des Pères de la Confédération – bienfaits de l'Angleterre », *Le Devoir*, 23 janvier 1928, p. 1.

¹⁰¹ *Débats du Sénat du Canada, 1928. Rapport officiel*, 2^e session, 16^e Parlement, Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1928, p. 45.

¹⁰² UO, CRCCF, FACFO, C2/7/13, « Texte du discours de bienvenue aux congressistes par M. le sénateur Belcourt, 17 avril 1928 ».

agriculteurs franco-ontariens¹⁰³. Pour bien préparer les Franco-Ontariens à la vie agricole, le sénateur sollicite en 1931 la collaboration de l'Université d'Ottawa en vue de fonder une école d'agriculture. Cependant, son projet ne reçoit pas l'aval du recteur pour des raisons financières¹⁰⁴.

Alors qu'il poursuit ses activités au sein de l'ACFEO, Belcourt décide de joindre sa voix à celle de ses coreligionnaires irlandais dans le but de demander au gouvernement ontarien de modifier la loi de la répartition des impôts scolaires pour permettre aux écoles séparées d'obtenir leur part légitime des revenus provenant des impôts payés par les corporations d'utilité publique et les sociétés industrielles. Cette collaboration entre les catholiques canadiens-français et irlandais de l'Ontario montre que leurs relations ont évolué depuis le début de la crise scolaire franco-ontarienne. Elle est vraisemblablement le résultat de l'intervention de Rome qui a demandé aux catholiques de cesser de s'attaquer les uns les autres. Au début des années 1920, Belcourt avait déjà été approché par M^{gr} Neil McNeil, l'archevêque de Toronto, dans le but d'obtenir l'appui des Franco-Ontariens dans ses démarches visant à modifier la loi scolaire. À l'époque, le sénateur lui avait assuré sa coopération, pourvu que la lutte contre le Règlement XVII ne soit pas reléguée à l'arrière-plan. De plus, il lui avait demandé de s'engager à combattre la politique scolaire et à intervenir en faveur des Franco-Ontariens auprès du gouvernement ontarien¹⁰⁵. Quoi qu'il en soit, Belcourt participe, en décembre 1928, à la fondation du Comité des modifications à la loi d'évaluation des écoles séparées, dont il occupe la présidence. Ce comité est aussi composé de l'archevêque de Toronto, M^{gr} Neil McNeil, l'archevêque d'Ottawa,

¹⁰³ « Plus de cinq cents fermiers et fermières canadiens-français d'Ontario se réunissent en congrès », *Le Droit*, 16 avril 1929, p. 1 et 8 ; « Le 1^{er} congrès agricole franco-ontarien s'est terminé brillamment », *Le Droit*, 18 avril 1929, p. 1 et 2.

¹⁰⁴ AD, FNAB, HH 6016. B42M, lettre 552 : Napoléon-Antoine Belcourt à Gilles Marchand, 29 juin 1931; lettre 533 : Gilles Marchand à Napoléon-Antoine Belcourt, 24 juillet 1931.

¹⁰⁵ UO, CRCCE, FACFO, C2/96/3, Edmond Cloutier à Omer Cloutier, 23 mars 1921.

M^{gr} Guillaume Forbes, le vicaire général de l'archidiocèse d'Ottawa, M^{gr} Joseph Charbonneau, du père J.T. Foley de London et de l'avocat Thomas Battle de Toronto. Il sera redevable envers les commissions scolaires et les contribuables des écoles séparées de la province¹⁰⁶.

Bien qu'il ait accepté la présidence du comité, Belcourt revient toutefois sur sa décision. Dans une lettre adressée à Battle, il reproche à ses confrères anglophones d'avoir organisé la première réunion du comité sous l'égide de la Catholic Educational Council of Ontario (CECO)¹⁰⁷. Si les membres de l'ACFEO avaient compris que les membres anglophones voulaient travailler au sein de cet organisme, ils auraient, affirme le sénateur, refusé de s'y joindre. De plus, il leur reproche d'avoir envoyé la lettre circulaire, qui explique les revendications, à toutes les écoles séparées, incluant les écoles bilingues, sans avoir consulté les membres d'Ottawa. Enfin, il leur reproche d'avoir rédigé cette lettre en anglais et sous l'égide du CECO, ce qui constitue une atteinte à l'autonomie de l'ACFEO. En conséquence, il craint que ces démarches laissent entrevoir le fait que l'Association a été absorbée par le CECO ou qu'elle a tout simplement refusé de joindre le mouvement, d'où l'importance d'avoir un comité complètement indépendant des autres associations. Soucieux de préserver la collaboration de Belcourt, Battle tente de le rassurer en lui disant qu'il travaillera de concert avec M^{gr} McNeil dans le but de revoir les procédures. Il l'assure également que la correspondance avec les écoles bilingues ne se fera que par l'intermédiaire de l'ACFEO. Désormais, le comité sera indépendant de toute organisation et cessera ses activités lorsqu'il obtiendra justice de la part du gouvernement ontarien. Satisfait de la proposition, le sénateur accepte de demeurer à la présidence. Afin d'apaiser les craintes du premier ministre Ferguson face à l'opinion publique sur les revendications des catholiques, Belcourt et ses alliés décident d'entreprendre une

¹⁰⁶ AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 1433 : Thomas Battle à Napoléon-Antoine Belcourt, 28 décembre 1928 ; lettre 1437 : Thomas Battle à ?, 2 janvier 1929.

¹⁰⁷ Il s'agit d'un organisme qui travaille en faveur des droits des écoles séparées de l'Ontario.

campagne de persuasion à travers la province¹⁰⁸. La mort empêchera cependant le sénateur de poursuivre ses démarches au sein de ce comité.

Changements au sein de la CESO

Après avoir été acclamé pour son rôle de chef de la résistance au Règlement XVII, Belcourt est toutefois évincé en 1931 de son poste de conseiller juridique de la Commission des écoles séparées d'Ottawa (CESO). C'est Waldo Guertin, un avocat d'Ottawa, qui est désigné pour lui succéder et à qui est confié le mandat de poursuivre les démarches juridiques qu'avait entamées le sénateur dans le but d'obtenir l'abrogation de l'injonction Mackell qui est toujours en vigueur. Il faut dire que Belcourt subit le même sort que Samuel Genest qui n'est pas réélu la même année à la présidence de la commission scolaire, poste qu'il a occupé sans interruption depuis 1913, alors que Aurélien Bélanger est congédié de son poste d'inspecteur des écoles bilingues d'Ottawa¹⁰⁹. Ce changement, que l'historien Robert Choquette associe à une «révolution de palais», s'explique par le fait que certains commissaires scolaires cherchent à se débarrasser des chefs de la résistance, sous prétexte de vouloir maintenir un climat de paix. Il s'explique aussi par le retour des conservateurs au pouvoir à Ottawa, alors que leurs homologues ontariens dirigent toujours la province¹¹⁰.

Lors d'une réunion de la CESO, T.D. Robichaud, le nouveau président de la commission scolaire, invoque deux raisons pour justifier la mise à l'écart de Belcourt. D'abord, il soutient

¹⁰⁸ AD, FCHPO, HP 361 P96E, lettre 1439 : Thomas Battle à George Howard Ferguson [1929] ; lettre 1440 : Napoléon-Antoine Belcourt à Thomas Battle, 5 janvier 1929 ; lettre 1452 : Napoléon-Antoine Belcourt à Arthur Béliveau, 16 janvier 1929 ; lettre 1453 : Thomas Battle à Napoléon-Antoine Belcourt, 16 janvier 1929 ; lettre 1454 : Napoléon-Antoine Belcourt à Thomas Battle, 17 janvier 1929 ; lettre 1588 : Napoléon-Antoine Belcourt à Thomas Battle, 6 mai 1930 ; lettre 1632 : Napoléon-Antoine Belcourt à Neil McNeil, 2 mars 1930.

¹⁰⁹ Charles Gautier, « Un triste début », *Le Droit*, 15 janvier 1931, p. 3 ; « Me Waldo Guertin est nommé avocat de la commission », *Le Droit*, 28 mars 1931, p. 1 et 2 ; Charles Gautier, « Un autre grand dérangement », *Le Droit*, 28 mars 1931, p. 3.

¹¹⁰ R. Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 197, 217, 219.

que les démarches judiciaires en vue d'obtenir l'abrogation de l'injonction Mackell connaîtraient davantage de succès si la CESO était représentée par un avocat d'allégeance conservatrice. Puis, il accuse Belcourt d'avoir soutiré des honoraires élevés pour ses services juridiques¹¹¹. Pour le sénateur, cette situation n'est qu'une conséquence d'une campagne menée par Louis Côté et les conservateurs de langue française contre leurs homologues libéraux d'Ottawa et des comtés francophones avoisinants. Refusant de croire que la majorité de ses compatriotes d'Ottawa et de l'extérieur de la ville endossent véritablement un tel changement au sein de la CESO, Belcourt croit que l'attitude de certains commissaires scolaires de langue française nuira à la population francophone d'Ottawa¹¹².

La fin d'une vie publique

Malade depuis le mois d'avril, Belcourt s'éteint, le 7 août 1932, à l'âge de 71 ans, entouré des membres de sa famille, à sa résidence d'été au lac Blue Sea, situé dans la Haute-Gatineau dans la province de Québec. Trois jours plus tard, il a droit à d'imposantes funérailles qui sont célébrées par l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Guillaume Forbes, à l'Église du Sacré-Cœur. Plusieurs représentants de l'Église catholique, de la Chambre des communes et du Sénat, des gouvernements provinciaux et étrangers, des différentes cours de justice, des associations nationales canadiennes-françaises, de même que les représentants de toutes les classes de la population y assistent¹¹³. Sa dépouille est inhumée au cimetière Notre-Dame à Ottawa¹¹⁴.

¹¹¹ « Me Waldo Guertin est nommé avocat de la commission », *Le Droit*, 28 mars 1931, p. 2 ; Charles Gautier, « Un vain prétexte », *Le Droit*, 31 mars 1931, p. 3 ; Charles Gautier, « Honoraires et débentures », *Le Droit*, 2 avril 1931, p. 3

¹¹² AD, FCHPO, HP 361 .P96E, lettre 1638 : Napoléon-Antoine Belcourt à John M. Godfrey, 9 avril 1931; AD, FNAB, HH 6016 .B42M, lettre 516 : Napoléon-Antoine Belcourt à R.J. Aubin, 21 avril 1931.

¹¹³ « Le sénateur N.-A. Belcourt, président de l'Association C.F. d'Éducation, est décédé », *Le Droit*, 8 août 1932, p. 1-2 ; « L'Église, l'État et tout le pays sont représentés », *Le Droit*, 10 août 1932, p. 1-2.

¹¹⁴ Jean-Yves Pelletier, *Le cimetière Notre-Dame d'Ottawa. Cimetière historique d'importance nationale créé en 1872*, Québec, Éditions GID, 2009, p. 50-51.

La mort de Belcourt est largement rapportée par les journaux de langue française de l'Ontario et du Québec. Ce qui retient particulièrement leur attention, c'est son rôle de défenseur des droits des Canadiens français, que ce soit en Ontario ou même sur l'ensemble du territoire canadien. Parmi ces journaux, il y a, bien entendu, *Le Droit* d'Ottawa. Dans un éditorial, le rédacteur Charles Gautier exprime son admiration envers Belcourt. Il salue l'œuvre de celui qui, à l'instar de son confrère Philippe Landry, a lutté pour assurer l'existence et le développement des Franco-Ontariens :

Chefs d'une minorité encore faible, mais appelée à grandir et à devenir dans cette province une force numérique, ils ont voulu édifier sur les luttes et les sacrifices d'hier les glorieuses destinées de demain. Ils ont voulu que notre nationalité se développe sans entraves, qu'elle jouisse de tous les privilèges d'un peuple libre, que ses enfants, en se multipliant, gardent leurs âmes catholiques et leurs cœurs français. C'est pourquoi leur plus grand désir était de voir tous les Franco-Ontariens unis sous un même drapeau pour la défense des droits constitutionnels qui leur assureraient le libre usage de leur foi et de leur langue¹¹⁵.

Les propos de Gautier sont également partagés par Thomas Poulin, rédacteur de *L'Action catholique* de Québec :

Le Canada, nos frères ontariens particulièrement, viennent de subir une lourde perte. Le sénateur Belcourt est déjà entré dans l'histoire. Son nom restera synonyme de patriotisme. Il restera aussi attaché à une des plus belles victoires remportées par notre race. Les luttes permettent de découvrir les hommes, de voir où sont les chefs. Au-dessus de la bataille ontarienne quelques noms brilleront d'un éclat particulier. L'histoire fera la [sic] place large à Landry, à Belcourt, à Genest et à [un] certain Père [Charlebois], qui a d'autant plus aidé qu'apparemment il s'effaçait davantage. [...]

Beaucoup de nos lecteurs ont eu l'occasion d'entendre la parole de ce chef des nôtres. Ils ne l'oublieront pas, car il faut avoir bonne mémoire de ceux qui ont su défendre notre héritage¹¹⁶.

De son côté, Omer Héroux, rédacteur du *Devoir* de Montréal, invite les Canadiens français à honorer l'œuvre du sénateur pour la survivance française : « La mémoire de Belcourt – on dira demain *Belcourt*, comme on dit déjà *Landry* – appelle deux hommages : la prière chrétienne, la

¹¹⁵ Charles Gautier, « Feu M. le Sénateur Belcourt », *Le Droit*, 8 août 1932, p. 3.

¹¹⁶ Thomas Poulin, « Un chef vient de disparaître », *L'Action catholique*, 10 août 1932, p. 3.

volonté de continuer la lutte qui fut le grand honneur de sa vie. Sachons lui apporter l'une et l'autre...¹¹⁷ »

Alors que les journaux de langue française le présente comme un lutteur intrépide pour les droits des Canadiens français, les journaux de langue anglaise le présentent plutôt comme un bon-ententiste. Tout en reconnaissant la lutte du sénateur en faveur des droits des Canadiens français, la *Gazette* de Montréal soutient qu'il a été un acteur important du mouvement de la Bonne Entente puisqu'il a favorisé des rapprochements et une meilleure compréhension entre les deux principaux éléments qui constituent la population canadienne :

*He strived unceasingly to make the bonne entente a reality in the Dominion, and no Canadian realized more thoroughly than did the Senator Belcourt how essential a good understanding between the two peoples is to the material progress and social welfare of both. The cause of bilingualism, too, had in him an ardent advocate and a convincing pattern. Both by personal example and by his writings he did much to spread a practical knowledge of the French language in Canada, notably in the Province of Ontario*¹¹⁸.

Le Sénat, par la voix d'Arthur Meighen, de Raoul Dandurand et du Franco-Ontarien Gustave Lacasse, rend également hommage à Belcourt. Quelques semaines plus tard, lors de la rentrée parlementaire, les trois sénateurs saluent celui qui a travaillé à la Chambre haute pendant près de 25 ans et qui a consacré sa vie à la défense des droits des Canadiens français¹¹⁹.

Conclusion

De la fondation de la Unity League of Ontario jusqu'à son décès en 1932, Napoléon-Antoine Belcourt continue de manifester son engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française, d'autant plus que sa loyauté partisane ne l'empêche pas de défendre les intérêts de ses compatriotes franco-ontariens. Dans le cadre de sa lutte contre le Règlement XVII, il tente de

¹¹⁷ Omer Héroux, « M. Belcourt », *Le Devoir*, 8 août 1932, p. 1. Les italiques sont d'Héroux.

¹¹⁸ « Senator N.A. Belcourt », *The Gazette*, 9 août 1932, p. 10.

¹¹⁹ *Débats du Sénat du Canada, 1932-1933. Rapport officiel*, 4^e session, 17^e Parlement, Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1933, p. 3-5.

sensibiliser l'élite anglophone de l'Ontario, l'élite canadienne-française du Québec et l'élite internationale à la justesse des droits scolaires de ses compatriotes franco-ontariens, tout en invoquant le principe d'un Canada fort et uni dans la dualité. De plus, Belcourt obtient l'admiration et la sympathie des nationalistes groulxistes avec qui il ne partage pourtant pas le même avis sur l'avenir politique du Canada français. Au cours de cette période, il se porte également à la défense des droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens, que ce soit pour assurer la nomination d'un Canadien français au siège archiépiscopal d'Ottawa ou encore pour dénoncer l'attitude du clergé catholique irlandais. Au lendemain du règlement du conflit scolaire, Belcourt poursuit ses activités au sein de l'ACFEO à titre de président. En plus de se lancer dans un débat constitutionnel avec Henri Bourassa, le sénateur offre sa collaboration aux catholiques irlandais dans le but de réclamer une modification de la loi sur la répartition des impôts scolaires. Victime du changement de climat au sein de la population francophone d'Ottawa, Belcourt perd en 1931 son titre de conseiller juridique de la CESO, avant de rendre l'âme en 1932.

Celui qui a accordé une place importante à la politique partisane, mais qui est parvenu à manifester un engagement à l'égard de la cause canadienne-française à compter de 1910, lorsque les intérêts du Parti libéral n'étaient pas en jeu, a été à la fois admiré et critiqué tout au long de sa carrière publique. Plusieurs années après sa mort, Belcourt occupe toujours une place importante dans la mémoire des Franco-Ontariens et celle des groulxistes. Lors du 40^e anniversaire de l'ACFEO en 1950, cette dernière souhaite rappeler le rôle de chef de la résistance qu'a joué Belcourt dans le cadre de la lutte contre le Règlement XVII. Selon elle, il constitue un modèle

dans la poursuite du combat pour la survivance¹²⁰. Consacrant un article à Belcourt, *Le Droit* évoque les mêmes souvenirs en 1960 dans le cadre du 50^e anniversaire de l'Association¹²¹. Au moment du 25^e anniversaire du décès de Belcourt, Omer Héroux, qui a largement couvert la crise scolaire franco-ontarienne pour *Le Devoir* et qui a maintes fois applaudi Belcourt, se remémore aussi « celui qui fut le chef de la minorité franco-ontarienne » dans un article publié dans *Le Droit*¹²².

¹²⁰ Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Trifluviens des 19^e et 20^e siècles, FN-0368/014, «Rapport général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario pour les années 1948-1949-1950 et rapport du douzième Congrès général tenu à Ottawa les 14, 15 et 16 novembre 1950», 3 p.

¹²¹ CRCCF, FACFO, C2/173/1, « L'honorable N.-A. Belcourt », *Le Droit*, 21 avril 1960.

¹²² Omer Héroux, « Belcourt et la crise scolaire ontarienne », *Le Droit*, 25 juillet 1957, p. 2.

CONCLUSION

Cette étude du parcours politique et idéologique de Napoléon-Antoine Belcourt, une figure politique franco-ontarienne influente, a permis de poser un regard nouveau sur le rapport entre la question nationale et la question politique au Canada français, de même que sur la diversité du champ idéologique et politique canadien-français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Nous avons démontré que Belcourt est l'un de ceux qui permettent de faire de la question canadienne-française un enjeu au sein de la famille libérale, notamment au cours des années 1920. Durant la période qui précède sa première élection à titre de député libéral de la circonscription d'Ottawa en 1896 et celle qui couvre l'ensemble de sa carrière politique fédérale, Belcourt accorde une place importante aux intérêts partisans, comme en témoignent son appui aux politiques et aux candidats libéraux, de même que sa dénonciation des politiques conservatrices. Cependant, il parvient à manifester un engagement certain vis-à-vis de la cause canadienne-française qui est plus important qu'auparavant à compter de 1910, notamment lorsqu'il est question des enjeux qui touchent la population franco-ontarienne, d'autant plus que ces derniers ne constituent pas, de toute évidence, un obstacle à sa loyauté partisane. Au cours de cette période, Belcourt affiche un nationalisme modéré qui promeut un Canada fort et uni dans la dualité ; il s'agit d'une forme de nationalisme que défend aussi le Parti libéral fédéral à compter des années 1920. L'homme politique invoque abondamment cette conception dans le cadre de la crise scolaire franco-ontarienne, surtout au moment où il s'adresse à l'élite anglophone de l'Ontario.

Durant sa carrière politique fédérale, Belcourt adapte son discours selon les circonstances, ce qui fait en sorte qu'il offre par moments plus d'un point de vue sur un même

enjeu ou sur un même sujet. D'abord, il y a les droits de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération. Lorsque la question des écoles séparées du Manitoba devient en 1896 un enjeu électoral, Belcourt, qui se présente sous la bannière libérale, offre à la fois son appui à la politique de conciliation de Wilfrid Laurier, de même qu'au mandement des évêques canadiens-français qui demande le rétablissement des droits scolaires de la minorité catholique de la province. Ce que revendiquent les prélats, c'est l'adoption de la loi réparatrice des conservateurs, une politique que Belcourt avouera plus tard avoir dénoncée. Son attitude ambivalente sur la question s'explique peut-être par le fait qu'il cherche à assurer son élection.

En tant que député nouvellement élu, Belcourt décide cependant de se rallier à l'accord Laurier-Greenway qui ne rétablit pas les écoles séparées au Manitoba pourtant garanties par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) en vertu de l'article 93 ; il s'agit plutôt d'un compromis qui permet l'enseignement religieux dans les écoles publiques de la province pendant une demi-heure par jour et l'enseignement du français selon le système bilingue s'il y a au moins 10 enfants parlant cette langue. Fidèle à la ligne de parti, Belcourt appuie aussi le compromis au sujet des droits scolaires de la minorité catholique des Territoires du Nord-Ouest et du Keewatin. Il est vrai cependant que Belcourt se porte à la défense de l'article 93 lors du débat sur la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan. Le député le fait essentiellement dans le but d'exprimer sa loyauté envers la politique de son gouvernement et de dénoncer les campagnes antireligieuses que suscite l'article 16. Rappelons que ce dernier ne rétablit pas les écoles séparées de la minorité catholique ; il ne protège que les droits restants.

Quant à la crise scolaire franco-ontarienne, Belcourt adopte un tout autre discours. En fait, il se porte à la défense d'une éducation bilingue dans les écoles fréquentées par les Franco-

Ontariens, quoiqu'il change d'avis sur le statut de la langue française au Canada. D'abord, il affirme en 1910 au premier ministre ontarien James Pliny Whitney que la langue française est, tout comme la langue anglaise, légale et officielle en Ontario, en plus d'être une des deux langues officielles du Canada, d'où l'importance d'obtenir la reconnaissance officielle des écoles bilingues de la province. Cependant, il soutient le contraire en 1912 dans le cadre du Premier Congrès de la langue française au Canada, au moment même où le gouvernement ontarien adopte le Règlement XVII. Il mentionne que l'article 133 de l'AANB n'accorde qu'un statut officiel à la langue française dans le domaine fédéral et au Québec. Quelques mois plus tard, Belcourt emploie toutefois ce même article pour expliquer pourquoi le Règlement XVII n'est pas constitutionnel. Selon lui, l'article 133 fait du français une des deux langues officielles du Canada et, par conséquent, elle doit être reconnue partout au pays. Pourtant, Belcourt avait refusé en 1905 d'appuyer l'amendement de Frederick DeBartzch Monk qui demandait la reconnaissance du bilinguisme en Alberta et en Saskatchewan au moment de la création des deux provinces. Quoi qu'il en soit, Belcourt fait à nouveau volte-face sur le statut de la langue française au Canada à la suite du règlement de la question scolaire franco-ontarienne. Dans le cadre d'un débat constitutionnel avec Henri Bourassa, il indique que l'article 133 ne garantit pas l'enseignement en français à l'extérieur du Québec.

En plus de l'article 133, Belcourt change aussi d'avis sur l'article 93 de l'AANB. Au moment de la crise scolaire franco-ontarienne, le sénateur invoque cet article dans le but de démontrer l'inconstitutionnalité du Règlement XVII. Il croit que l'article 93 protège tous les droits et les privilèges des écoles qui ont été créées en Ontario avant et après la Confédération et dont leur existence a été sanctionnée par la loi, ce qui inclut, selon lui, les écoles françaises et les écoles anglo-françaises. De plus, Belcourt croit que cet article ne permet pas aux provinces de

légiférer en matière linguistique. Lorsqu'il débat de la constitution avec Bourassa, le sénateur soutient cependant que l'article 93 ne garantit pas l'enseignement du français dans les provinces anglophones. Il affirme néanmoins que la Constitution canadienne garantit des droits aux minorités. C'est pour cette raison qu'il s'oppose à l'idée d'obtenir pour le gouvernement fédéral le pouvoir d'amender la Constitution, du moins tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une unité nationale stable au Canada. Belcourt craint d'ailleurs que la majorité canadienne-anglaise fasse table rase en éliminant les droits des minorités. Pourtant, les garanties de l'article 93 de l'AANB n'ont pas empêché les provinces de l'Ouest canadien d'abolir les écoles séparées de la minorité catholique. Il s'agit d'une mesure que Belcourt a approuvée en offrant son appui à l'accord Laurier-Greenway, à la deuxième version de l'article 16 des projets de loi d'autonomie créant l'Alberta et la Saskatchewan ou encore par son refus d'appuyer la motion Mondou demandant la protection des écoles séparées de la minorité catholique du Keewatin. Ainsi, si Belcourt intervient en faveur des droits scolaires des Franco-Ontariens dans la lutte contre le Règlement XVII ou encore en faveur de leurs intérêts religieux, politiques, juridiques économiques et agricoles, c'est parce que les intérêts partisans ne sont pas en jeu, comme dans le cas des crises scolaires des provinces de l'Ouest canadien.

Puis, Belcourt adopte deux discours sur l'œuvre des Pères de la Confédération. Lors de la crise scolaire franco-ontarienne, il explique que ces derniers souhaitaient développer une nation bilingue et biculturelle, d'où son adhésion à la thèse des deux peuples fondateurs. Cependant, Belcourt soutient le contraire lorsqu'il débat de la Constitution avec Bourassa. Il leur reproche désormais de ne pas avoir exigé une reconnaissance suffisante et explicite des droits religieux et linguistiques des Canadiens français.

S'il modifie sa prise de position sur les droits de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération et sur l'œuvre des Pères de la Confédération, Belcourt en fait tout autant face à la conquête britannique. D'abord, il salue cette dernière lors de la campagne électorale fédérale de 1891, prétextant qu'elle a été un bienfait sur le plan idéologique et politique. C'est pourquoi il adhère à la lettre pastorale de l'évêque de Montréal, M^{gr} Édouard-Charles Fabre. Lorsqu'il est appelé à défendre les droits des Canadiens français au cours des années suivantes, Belcourt perçoit cependant la conquête britannique d'un autre œil. Il soutient en 1901, devant le Colonial Institute de Londres, qu'elle a entraîné des répercussions négatives pour les Canadiens français sur le plan économique. À la suite du départ de l'élite française, c'est l'élite britannique qui a pris le contrôle du commerce et des industries de la colonie. C'est ce changement qui, selon le député, permet d'expliquer la lenteur du progrès des Canadiens français dans ce domaine. Quand il se porte à la défense des droits scolaires et religieux des Franco-Ontariens au cours des années 1910 et 1920, Belcourt laisse également entendre que la conquête britannique a été un obstacle à la langue française et à la foi catholique.

L'émigration des Canadiens français vers les États-Unis est un autre sujet sur lequel Belcourt ne présente pas la même opinion. Dans les années 1900 et 1920, il encourage le rapatriement des exilés dans le but de renforcer la nation canadienne-française au Canada et de protéger l'unité nationale canadienne. Cependant, le sénateur inclut les Franco-Américains dans la grande famille canadienne-française au moment où il reçoit le Grand Prix d'Action française. À ce sujet, Belcourt est sans doute confronté au même dilemme que les groulxistes sur l'émigration. Même s'il déplore cette dernière, le sénateur, à l'instar de Groulx et ses disciples, ne va pas jusqu'à dénoncer les Franco-Américains qui ont préservé la langue française, la foi catholique et les institutions canadiennes-françaises. De plus, Belcourt adopte deux prises de

position différentes face à la Ligue de la Bonne Entente (LBE). D'abord, il la perçoit visiblement d'un bon œil à la fin de la Première Guerre mondiale puisqu'elle cherche, selon lui, une solution aux tensions nationales. Puis, il refuse de la lier à la lutte des Franco-Ontariens contre le Règlement XVII. À ce sujet, Belcourt est peut-être conscient que la LBE est mal perçue par les milieux nationalistes canadiens-français, compte tenu de son attitude pro-guerre, d'où la nécessité de créer une nouvelle association, soit la Unity League of Ontario.

Enfin, Belcourt partage deux points de vue différents sur les questions reliées à la guerre et à la paix. D'abord, il croit que le Canada, en tant que membre de l'Empire britannique, a un devoir de prêter main-forte à la mère patrie en cas de danger. C'est pourquoi il appuie la participation canadienne à la guerre sud-africaine, la marine de guerre canadienne, de même que l'effort de guerre du Canada lors de la Première Guerre mondiale. Opposé au militarisme, Belcourt rejette la marine de guerre canadienne, avant de se rétracter par la suite. Même s'il appuie, selon les circonstances, l'effort de guerre de son pays, Belcourt souhaite néanmoins l'instauration de la paix universelle, d'où sa volonté de promouvoir l'élargissement de l'Entente cordiale dans le but d'y faire admettre les États-Unis et le Japon. Partisan de la Société des nations, Belcourt encourage aussi le dialogue et l'arbitrage dans le but de régler les différends entre les nations.

La capacité qu'a Belcourt de naviguer entre les différentes idéologies qui marquent le Canada à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle permet de comprendre pourquoi son œuvre et sa mémoire suscitent diverses représentations de la part de ses contemporains. D'abord, les bon-ententistes ont raison de le considérer comme un des leurs puisque Belcourt est bel et bien un partisan de la Bonne Entente. En effet, le sénateur promet une meilleure compréhension et coopération entre Canadiens français et Canadiens anglais dans le contexte de la crise scolaire

franco-ontarienne et de la Première Guerre mondiale. Il réussit d'ailleurs à convaincre des membres de l'élite anglo-protestante de l'Ontario, regroupés au sein du Comité de Toronto, de la justesse des droits scolaires des Franco-Ontariens, ce qui aboutit en 1922 à la fondation de la Unity League of Ontario. Cette dernière s'inscrit d'ailleurs dans la même voie que la Ligue de la Bonne Entente et de la Better Understanding Association.

En plus d'être un bon-ententiste, Belcourt utilise aussi des arguments qui sont chers aux groulxistes dans le cadre de la lutte contre le Règlement XVII ou encore lorsqu'il défend les droits religieux de ses compatriotes franco-ontariens. C'est le cas notamment de l'ancienneté des Canadiens français, de la thèse de l'union de la langue et de la foi, de la solidarité nationale, du Québec qui est la « province mère », de même que les minorités françaises qui sont les « avant-postes » du Canada français. Lors de la remise du Grand Prix d'Action française, Belcourt invoque même une version, quoique édulcorée, de la thèse de la mission providentielle des Canadiens français. Il n'est donc pas surprenant de voir que Lionel Groulx fait du sénateur un héros de la nation canadienne-française, en comparant sa lutte pour les droits scolaires des Franco-Ontariens aux exploits de Dollard des Ormeaux. Cependant, ce n'est pas parce que Belcourt partage certains éléments de la pensée groulxiste qu'il privilégie nécessairement le Canada français. En fait, ses inquiétudes face au projet d'État français indépendant et sa défense d'un Canada fort et uni dans la dualité montrent qu'il place davantage sa foi dans la Confédération, contrairement à Groulx et ses disciples. Il est possible que l'abbé, qui est à la recherche d'un chef pour la nation canadienne-française, ait préféré ignorer certaines caractéristiques de la pensée de Belcourt, dont sa volonté de travailler en faveur de l'unité canadienne dans le contexte de la crise scolaire franco-ontarienne, afin de l'élever au rang des chefs de la nation canadienne-française.

Tout en partageant certaines caractéristiques de la pensée bon-ententiste et de la pensée groulxiste, Belcourt est aussi un député et un sénateur partisan, comme le démontrent ses prises de position sur les crises scolaires des provinces de l'Ouest canadien, sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale ou encore sur la SDN. Il est aussi actif dans le cadre des campagnes électorales où il travaille à l'élection du Parti libéral et des candidats libéraux. La loyauté qu'il exprime envers son chef et sa formation politique permet de comprendre pourquoi certains sympathisants conservateurs et nationalistes lui reprochent d'être trop partisan. Parmi ceux-ci, il y a Philippe Landry et *L'Événement* qui accusent Belcourt d'avoir privilégié les intérêts libéraux et non ceux de la minorité catholique dans le cadre du règlement de la crise scolaire manitobaine. Il y a également Jules Fournier, Joseph Ulric Vincent, Sylvio Corbeil et *L'Événement* qui perçoivent d'un mauvais œil l'engagement de Belcourt dans la lutte pour les droits scolaires des Franco-Ontariens. Ce sont vraisemblablement des accusations de partisanerie politique qui incitent en 1912 Belcourt à démissionner de son poste de président de l'ACFEO.

Quant au qualificatif d'impérialiste que lui attribuent Henri Bourassa et *Les Débats* au moment de la guerre sud-africaine, il n'est pas tout à fait faux. Il faut dire cependant que Belcourt défend une forme très modérée d'impérialisme. L'homme politique croit que le lien impérial doit être maintenu, mais refuse qu'il soit institutionnalisé. C'est pourquoi il rejette l'idée d'une fédération impériale au profit de l'autonomie canadienne. Il partage d'ailleurs le même point de vue que ses chefs Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King, les bourassistes et les impérialistes modérés sur la question. Étant d'avis que les membres de l'Empire britannique sont des impérialistes, Belcourt reproche aux impérialistes intransigeants de s'être appropriés l'idéologie impériale, afin de faire valoir l'idée d'une fédération impériale et

une course aux armements. Il reconnaît néanmoins l'importance pour le Canada, en tant que membre de l'Empire britannique, de se porter à la défense de la mère patrie si elle est en danger. Pour lui, c'est à cela que doit se limiter les devoirs du Canada. À ce sujet, Belcourt rejoint le nouveau Laurier, Mackenzie King et les impérialistes modérés, mais se distingue des bourassistes.

Compte tenu du fait qu'il réussit à manifester un engagement nationaliste, tout en étant loyal à son chef et à sa formation politique, Belcourt se situe entre Laurier et Bourassa dans le portrait idéologique et politique du Canada français de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. D'abord, il adhère aux prises de position de son chef sur les enjeux qui touchent la minorité catholique de l'Ouest canadien ou encore le statut du Canada au sein de l'Empire britannique. Il se rallie ainsi à la politique du compromis et de la conciliation. Cependant, Belcourt est plus nationaliste que Laurier puisqu'il parvient à défendre ses convictions à l'égard de la cause canadienne-française dans des circonstances où les intérêts partisans ne sont pas en jeu. C'est ce qui permet d'expliquer ses interventions en faveur des intérêts scolaires, religieux, politiques, juridiques, économiques et agricoles de ses compatriotes franco-ontariens à compter des années 1910, et ce, jusqu'à son décès en 1932.

En plus d'adhérer à la politique de conciliation et de compromis de Laurier, Belcourt partage aussi la même conception du Canada que Bourassa. À l'instar de ce dernier, il promeut un Canada bilingue et biculturel à l'intérieur duquel les Canadiens français et les Canadiens anglais travailleraient ensemble pour assurer la construction nationale du pays. Partisan de la Confédération, Belcourt s'oppose, tout comme son confrère, au projet d'État français indépendant. Cependant, il est moins nationaliste que Bourassa dans la mesure où il est plus loyal envers son chef et sa formation politique. Par conséquent, il ne va pas jusqu'à rompre avec

le Parti libéral comme l'a fait Bourassa dans le cadre de la guerre sud-africaine. Les craintes qu'il manifeste envers la marine de guerre canadienne n'amènent pourtant pas Belcourt à aller à l'encontre de son parti sur cette question. Même s'ils rejettent l'annexion aux États-Unis au profit du maintien du lien impérial, en plus de s'opposer à l'idée d'une fédération impériale au détriment d'une plus grande autonomie du Canada au sein de l'Empire britannique, Belcourt et Bourassa ne partagent toutefois pas la même conception de la nature des devoirs du pays à l'égard de la mère patrie. Alors que le premier croit que le Canada, en tant que membre de l'Empire britannique, doit se porter à la défense de la mère patrie si elle est en danger, le deuxième, quant à lui, estime que la contribution du pays doit se limiter à la défense de son territoire. De plus, bien que les deux hommes défendent la thèse de l'union de la langue et de la foi au cours des années 1910, Bourassa se met cependant à privilégier la foi au détriment de la langue à compter des années 1920, tandis que Belcourt y demeure fidèle. Puis, ce dernier se distingue de Bourassa sur le pouvoir d'amender la Constitution. Si le sénateur rejette une telle mesure, le directeur du *Devoir*, quant à lui, la revendique.

Tout compte fait, le parcours politique et idéologique de Belcourt montre que le député et sénateur n'est réductible ni à l'une, ni à l'autre des idéologies et des idées qui marquent son époque, ce qui explique pourquoi il suscite diverses représentations de la part de ses contemporains. Il montre aussi que Belcourt essaie, à l'intérieur des limites de la discipline de parti, de transcender ce frein à son engagement face à la cause canadienne-française. L'homme politique semble y parvenir, du moins en partie, dans les années 1920. En défendant un Canada fort et uni dans la dualité, tout comme sa formation politique au cours de cette période, Belcourt contribue d'une certaine façon au dénouement de la crise scolaire franco-ontarienne. Son approche modérée et sa volonté d'entamer le dialogue lui permet de gagner la sympathie et

l'appui de certains membres de l'élite anglophone de l'Ontario, notamment des sympathisants libéraux, avec qui il fonde en 1922 la Unity League of Ontario. Ensemble, Belcourt et ses alliés tentent de rallier l'opinion publique et le gouvernement ontarien à la cause scolaire franco-ontarienne. Cette campagne de persuasion est vraisemblablement un des facteurs qui convainquent le premier ministre George Howard Ferguson de modifier en 1927 le Règlement XVII, le rendant ainsi acceptable aux yeux de la population franco-ontarienne.

Actif sur la scène fédérale à une époque qui est marquée par les divisions que suscitent les débats sur la place de la minorité catholique et canadienne-française au sein de la Confédération et sur le statut du Canada au sein de l'Empire britannique et sur la scène internationale, Belcourt est soucieux de protéger l'unité du Parti libéral et l'unité nationale canadienne qui sont fragilisées par ces enjeux. Pour y parvenir, il opte pour le compromis, la conciliation, la modération, le dialogue et la diplomatie tranquille. Quoi qu'il en soit, ce député et sénateur libéral, qui parvient à manifester un engagement vis-à-vis de la cause canadienne-française à l'intérieur des limites de la discipline de parti, en défendant un nationalisme modéré qui correspond à celui de sa formation politique à compter des années 1920, contribue à sa manière à la construction nationale du Canada.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives Deschâtelets

Fonds Canada : Histoire locale par diocèse – Ottawa, HP 3701
 Fonds Canada : Histoire profane – Manitoba, HP 277
 Fonds Canada : Histoire profane – Ontario, HP 351 et HP 361
 Fonds Canada : Histoire profane – Saskatchewan, HP 409
 Fonds Napoléon-Antoine Belcourt, HH 6001-6025

Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

Fonds Napoléon-Antoine Belcourt, FN-0260
 Fonds Trifluviens des 19^e et 20^e siècles, FN-0368

Archives publiques de l'Ontario

Fonds Ontario : Premier ministre (1923-1930 : Ferguson) – correspondance du premier ministre Ferguson, RG 3-6
 Fonds James Whitney, F5

Bibliothèque et Archives Canada

Fonds Robert Borden, MG26-H
 Fonds Henri Bourassa, MG27-IIE1
 Fonds Philippe Landry, MG27-IIE4
 Fonds Wilfrid Laurier, MG26-G
 Fonds William Lyon Mackenzie King, MG26-J1
 Fonds Arthur Meighen, MG26-I
 Fonds Charles B. Sissons, MG27-IIIF3
 Journal personnel de William Lyon Mackenzie King, MG26-J13

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (centre de Montréal)

Fonds Lionel Groulx, CLG1
 Fonds Famille Landry, P155

Bibliothèque de l'Université d'Ottawa

« Requête des catholiques français au sujet d'un archevêque canadien-français adressée à Sa Sainteté Benoît XV », 1917, 81 p.

TERRIEN, ESDRAS. « Quinze années de lutte contre le Règlement XVII ». [s.d.], 46 p.

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

Fonds Association canadienne-française de l'Ontario, C2

Registres paroissiaux numérisés

« Massachusetts, Springfield Vital Records, 1638-1887 », image 554. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-267-11694-174866-33?cc=1865477] (1^{er} mars 2014).

« Ontario, Roman Catholic Church Records, 1760-1923, Carleton, Ottawa, Sacré-Coeur, Baptisms, Mariages, Burrials, 1889-1904 », image 275. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1951-24152-70810-14?cc=1927566&wc=M6VY-DPJ:220997901,220997502,221001603,221261301] (1^{er} mars 2014).

« Québec, registres paroissiaux catholiques, 1621-1979, Trois-Rivières, Immaculée Conception, Baptêmes, mariages, sépultures, 1853-1863 », image 341. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1961-28029-6259-58?cc=1321742] (1^{er} mars 2014).

« Québec, registres paroissiaux catholiques, 1621-1979, Trois-Rivières, Immaculée Conception, Baptêmes, mariages, sépultures, 1853-1863 », image 505. *Family Search*, [en ligne], [https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1961-28029-5714-56?cc=1321742] (1^{er} mars 2014).

Sources imprimées

Annuaire municipaux

Caverhill's Toronto City Directory, 1859-1860

Lovell's Montreal Directory, 1886-1890

The Ottawa City and Counties of Carleton and Russell Directory, 1866-1867

The Ottawa City Directory, 1869-1873, 1885-1932

The Province of Ontario Gazetteer and Directory, 1869

The Quebec Directory, 1863-1865

Ouvrage généalogique

Famille Belcourt. Tricentenaire, 1646-1946. [Sudbury], [s.é.], [1947], 54 p.

Comptes rendus de congrès

[Association canadienne-française d'éducation d'Ontario]. *Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario. 1910. Rapport officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910 : question d'éducation et d'intérêt général.* Ottawa, Association canadienne-française d'éducation, 1910, 363 p.

[Association catholique de la jeunesse canadienne-française]. *Le Congrès de la jeunesse à Ottawa en 1910. Rapport officiel du congrès tenu à Ottawa par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, les 24, 25, 26 et 27 juin 1910.* Montréal, Le Semeur, 1910, 146 p.

[Parti libéral du Canada]. *Official Report of the Liberal Convention Held in Response to the Call of Hon. Wilfrid Laurier, Leader of the Liberal Party of the Dominion of Canada, Ottawa, Tuesday, June 20th, and Wednesday, June 21st. 1893.* Toronto, Budget Printing & Publishing Co., 1893, 160 p.

[Société du parler français au Canada]. *Premier Congrès de la langue française au Canada tenu à Québec du 24 au 30 juin 1912 : compte rendu.* Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 1913, 693 p.

Documents officiels

Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada, 1896-1907
Débats du Sénat du Canada. Rapport officiel, 1907-1932

Journaux dépouillés

Le Canada (Ottawa, 1884-1898)
Le Courrier fédéral (Ottawa, 1917-1925)
Le Devoir (Montréal, 1910-1932)
Le Drapeau national (Ottawa, 1891)
Le Droit (Ottawa, 1913-1932)
L'Écho d'Ottawa (Ottawa, 1896)
Le Temps (Ottawa, 1894-1915)

Journaux consultés

L'Action catholique (Québec)
Les Débats (Montréal)
L'Événement (Québec)
Le Nationaliste (Montréal)
La Presse (Montréal)
The Gazette (Montréal)
The Globe (Toronto)
The Ottawa Citizen (Ottawa)
The Ottawa Free Press (Ottawa)
The Evening Journal (Ottawa)

The Toronto Daily Star (Toronto)

Revue consultées

L'Action française (Montréal)

L'Almanach de la langue française (Montréal)

La Revue moderne (Montréal)

The Canadian Bar Review (Ottawa)

The Canadian Forum (Toronto)

The University Magazine (Montréal)

Rapports annuels de la Société historique du Canada (Ottawa)

Publications de contemporains

[Club Laurier]. *Guide des libéraux, 1900, publié sous les auspices du Club Laurier de Montréal.* Montréal, A.L. Garneau éditeur, 1900, 86 p.

BOURASSA, Henri. *Grande-Bretagne et Canada. Questions actuelles, conférence au Théâtre national français, à Montréal, le 20 octobre 1901.* Montréal, Imprimerie du Pionnier, 1902, 42 p.

BOURASSA, Henri. *Religion, langue, nationalité : discours prononcé à la séance de clôture du XXI^e Congrès eucharistique à Montréal, le 10 septembre 1910.* Montréal, Le Devoir, 1910, 30 p.

CHARBONNEAU, Arthur. *L'imbroglia scolaire. Discours prononcé au Monument national, le 24 octobre 1915.* Ottawa, La Cie d'Imprimerie d'Ottawa Limitée, 1915, 36p.

DE LESTRES, Alonié. *L'appel de la race.* Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.

GROULX, Lionel. *Dix ans d'Action française.* Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, 273 p.

GROULX, Lionel. *Mes mémoires. Tome II : 1920-1928.* Montréal, Éditions Fides, 1971, 418 p.

LAFLÈCHE, Louis-François. *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille.* Montréal, E. Sénécal, 1866, 268 p.

MOORE, William Henry. *The Clash! A Study in Nationalities.* Toronto, J.M. Dent & Sons, Limited, 1918, 333 p ; *Le choc. Étude de nationalités.* Montréal, Librairie Beauchemin, 1920 (1918), 469 p.

MOORE, William Henry. *Le Choc (The Clash) : étude des nationalités.* Montréal, Librairie Beauchemin, 1920, 469 p.

MORLEY, Percival Fellman. *Bridging the Chasm. A Study in the Ontario-Quebec Question.* Toronto, J.M. Dent & Sons, LTD., 1919, 182 p.

SISSONS, Charles B. *Nil alienum. The Memoirs of C.B. Sissons*. Toronto, University of Toronto Press, 1964, 260 p.

VINCENT, Joseph Ulric. *La question scolaire*. Ottawa, Ottawa Printing, 1915, 123 p.

Ouvrages et sites internet de référence

HÉTU, Jean. *Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 125 ans*. Montréal, Éditions Thémis, 2003, 406 p.

MADORE, Odette. *La collaboration Canada-UIP. Un centenaire à célébrer*. Ottawa, Bibliothèque du Parlement et Groupe canadien, Union interparlementaire, 2012, 67 p.

PELLETIER, Jean-Yves. *L'Alliance française d'Ottawa, 1905-2005 : un siècle d'histoire*. Ottawa, Alliance française d'Ottawa, 2005, 148 p.

PELLETIER, Jean-Yves. *L'Institut canadien-français d'Ottawa, 1852-2002 : survol historique et biographie des patrons, des présidents d'honneur et des présidents, suivi d'une liste alphabétique des membres*. Ottawa, J.-Y. Pelletier, 2006, 176 p.

PELLETIER, Jean-Yves. *Le cimetière Notre-Dame d'Ottawa. Cimetière historique d'importance nationale créé en 1872*. Québec, Éditions GID, 2009, 187 p.

SYLVESTRE, Paul-François. *Les journaux de l'Ontario français, 1858-1983*. Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1984, 55 p.

« Historique des circonscriptions depuis 1867 : Ottawa (cité d'), Ontario (1867-1933) ». *Parlement du Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [en ligne], [<http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Include=Y&Language=F&rid=518&Search=Det>] (1^{er} février 2013).

« Historique des circonscriptions depuis 1867 : Russell, Ontario (1867-1966) ». *Parlement du Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [en ligne], [<http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Language=F&Search=Det&Include=Y&rid=626>] (1^{er} février 2013).

Études

Synthèses, monographies et thèses

ANCTIL, Pierre, avec la collaboration de Pierrick LABBÉ. *Fais ce que dois. 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa, 1910-1932*. Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 383 p.

ARMSTRONG, Elizabeth H. *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*. Montréal, VLB éditeur, 1998 (1937), 293 p.

BÉLAND, François. *F.D. Monk : le Parti conservateur fédéral et l'idée d'un Canada pour les Canadiens, 1896-1914*. Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1986, 171 p.

BÉLANGER, Damien-Claude. *Prejudice and Pride. Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*. Toronto, University of Toronto Press, 2011, 322 p.

BÉLANGER, Réal. *L'impossible défi. Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux (1902-1918)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 368 p.

BÉLANGER, Réal. *Paul-Émile Lamarche. Le pays avant le parti (1904-1918)*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1984, 439 p.

BÉLANGER, Réal. *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (1986), 450 p.

BÉLANGER, Réal. *Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, 552 p.

BERGER, Carl. *The Sense of Power. Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*. Toronto, University of Toronto Press, 2013 (1970), 277 p.

BOCK, Michel. *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, 452 p.

BOILY, Frédéric. *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*. Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, 234 p.

CASTONGUAY, René. *Le chevalier du roi. Rodolphe Lemieux et le Parti libéral, 1866-1937*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 238 p.

CECILLON, Jack D. *Prayers, Petitions, and Protests. The Catholic Church and the Ontario Schools Crisis in the Windsor Border Region, 1910-1928*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2013, 367 p.

CHOQUETTE, Robert. *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p.

CHOQUETTE, Robert. *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*. Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, 282 p.

CLIPPINGDALE, Richard. *The Power of the Pen. The Politics, Nationalism, and Influence of Sir John Willison*. Toronto, Dundurn, 2012, 435 p.

COOK, Tim. *Warlords. Borden, Mackenzie King, and Canada's World Wars*. Toronto, Allen Lane, 2012, 472 p.

DAFOE, John Wesley. *Laurier : a Study in Canadian Politics*. Toronto, McClelland and Stewart, 1968 (1922), 109 p.

DUPUIS, Jean-Claude. *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*. Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

DUSSAULT, Gabriel. *Le curé Labelle. Messianisme, utopie et colonisation au Québec, 1850-1900*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983, 392 p.

DUTIL, Patrice et David MACKENZIE. *Canada 1911. The Decisive Election that Shaped the Country*. Toronto, Dundurn Press, 2011, 378 p.

FRANCIS, R. Douglas, Richard JONES et Donald B. SMITH. *Destinies. Canadian History Since Confederation*. Toronto, Harcourt Brace & Company Ltd., 1996, 537 p.

FRENETTE, Yves, avec la collaboration de Martin PÂQUET. *Brève histoire des Canadiens français*. Montréal, Éditions du Boréal, 1998, 210 p.

GABOURY, Jean-Pierre. *Le nationalisme de Lionel Groulx : aspects idéologiques*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1970, 226 p.

GAFFIELD, Chad. *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993 (1987), 284 p.

GAGNON, Jean-Pierre. *Le 22^e bataillon canadien-français, 1914-1919 : étude socio-militaire*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, 459 p.

GERVAIS, Gaétan. *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*. Sudbury, Prise de parole, 2003, 230 p.

GOULET, Danièle. *Louis-Philippe Pelletier : un exemple du douloureux mariage du mouvement nationaliste et du Parti conservateur fédéral, 1911-1914*. Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1991, 188 p.

GRAHAM, Roger. *Arthur Meighen. A Biography. Volume 2 : And Fortune Fled*. Toronto, Clarke, Irwin & Company Limited, 1963, 535 p.

GRANATSTEIN, Jack L. et Desmond MORTON. *Canada and the Two World Wars*. Toronto, Key Porter Book Limited, 2003, 360 p.

HÉBERT, Pierre, avec la collaboration de Marie-Pier LUNEAU. *Lionel Groulx et L'appel de la race*. Montréal, Éditions Fides, 1996, 204 p.

JEAN, Michèle. *Pierre-Édouard Blondin : la lourde hypothèque d'un passé nationaliste, 1908-1921*. Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1985, 122 p.

JOHNSTON, Charles M. *E.C. Drury : Agrarian Idealist*. Toronto, University of Toronto Press, 1986, 299 p.

LACOMBE, Sylvie. *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.

LAMONDE, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec. Volume 1 : 1760-1896*. Montréal, Éditions Fides, 2000, 572 p.

LAMONDE, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec. Volume II : 1896-1929*. Montréal, Éditions Fides, 2004, 323 p.

LÉVESQUE, Michel. *Histoire du Parti libéral du Québec. La nébuleuse politique, 1867-1960*. Québec, Éditions du Septentrion, 2013, 809 p.

LEVITT, Joseph. *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec (1900-1914)*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p.

MANN, Susan. *Lionel Groulx et l'Action française. Le nationalisme canadien-français dans les années 1920*. Montréal, VLB Éditeur, 2005, 193 p.

MARTEL, Marcel. *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et dérouté du Canada français*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p.

MARTEL, Marcel et Martin PÂQUET. *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*. Montréal, Éditions du Boréal, 2010, 335 p.

MICHAUD, Nelson. *L'énigme du sphinx. Regards sur la vie politique d'un nationaliste, 1910-1926 : Ésiouff-Léon Patenaude*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1998, 267p.

MILLER, Carman. *Painting the Map Red. Canada and the South African War*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press et Canadian War Museum, 1998 (1993), 541 p.

MILLER, J.R. *Equal Rights. The Jesuits' Estates Act Controversy*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1979, 222 p.

MORTON, Desmond. *Fight or Pay. Soldiers' Families in the Great War*. Vancouver, UBC Press, 2004, 326 p.

MURROW, Casey. *Henri Bourassa and French Canadian Nationalism. Opposition to Empire*. Montreal, Harvest House, 1968, 143 p.

NEATBY, H. Blair. *Laurier and a Liberal Quebec : A Study in Political Management*. Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1973, 244 p.

OLIVER, Michael. *The Passionate Debate. The Social and Political Ideas of Quebec Nationalism, 1920-1945*. Montréal, Véhicule Press, 1991, 284 p.

OLIVER, Peter. *G. Howard Ferguson : Ontario Tory*. Toronto, University of Toronto Press, 1977, 501 p.

PANNETON, Jean. *Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, 1860-2010*. Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 375 p.

PENLINGTON, Norman. *Canada and Imperialism, 1896-1899*. Toronto, University of Toronto Press, 1965, 288 p.

PENNINGTON, Christopher. *The Destiny of Canada. Macdonald, Laurier, and the Election of 1891*. Toronto, Allen Lane Canada, 2011, 336 p.

PERIN, Roberto. *Rome et le Canada. La bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903*. Montréal, Éditions du Boréal, 1993 (1990), 343 p.

ROBILLARD, Denise. *L'Ordre de Jacques Cartier, 1926-1965. Une société secrète pour les Canadiens français catholiques*. Montréal, Éditions Fides, 2009, 541 p.

ROBY, Yves. *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*. Sillery, Éditions du Septentrion, 2000, 526 p.

SAINT-DENIS, Yves. *Une édition critique de L'appel de la race de Lionel Groulx*. Thèse de doctorat (lettres françaises), Université d'Ottawa, 1991, 1422 p.

SAVARD, Pierre. *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, 499 p.

SCHULL, Joseph. *Laurier : The First Canadian*. Toronto, Macmillan of Canada, 1965, 658 p.

SILVER, Arthur I. *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*. Toronto, University of Toronto Press, 1997 (1982), 283 p.

SKELTON, Oscar Douglas. *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier. Volume 1 : 1841-1896*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965 (1921), 181 p.

SKELTON, Oscar Douglas. *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier. Volume 2 : 1896-1919*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965 (1922), 235 p.

SMITH, Allan. *Canada : An American Nation? Essays on Continentalism, Identity and the Canadian Frame of Mind*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, 398 p.

STACEY, Charles P. *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies. Volume 1 : 1867-1921*. Toronto, University of Toronto Press, 1984, 410 p.

STACEY, Charles P. *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies. Volume 2 : 1921-1948 : The Mackenzie King Era*. Toronto, University of Toronto Press, 1981, 491 p.

TALBOT, Robert. *Moving Beyond Two Solitudes. Constructing a Dynamic and Unifying Francophone / Anglophone Relationship, 1916-1940*. Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 2014, 701 p.

TROFIMENKOFF, Susan Mann. *Action française. French Canadian Nationalism in the Twenties*. Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p.

TUCKER, Gilbert Norman. *The Naval Service of Canada. Its Official History. Volume 1 : Origins and Early Years*. Ottawa, King's Printer, 1962, 463 p.

VIGOD, Bernard. *Taschereau*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1996 (1986), 392 p.

WADE, Mason. *Les Canadiens français de 1760 à nos jours. Tome II : 1911-1963*. Ottawa, Cercle du Livre de France, 1963 (1955), 584 p.

WALKER, Franklin A. *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary Study. Volume 2*, Toronto, Thomas Nelson & Sons Limited, 1964, 507 p.

Articles et chapitres

BÉLANGER, Damien-Claude. « L'abbé Lionel Groulx et la crise sentinelliste ». *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 1, n° 1 (automne 2000), p. 7-36.

BÉLANGER, Damien-Claude. « L'abbé Lionel Groulx et la survivance franco-américaine ». *Francophonies d'Amérique*, n° 13 (2002), p. 91-105.

BÉLANGER, Damien-Claude. « L'abbé Lionel Groulx et les conséquences de l'émigration canadienne-française aux États-Unis ». *Quebec Studies*, vol. 33 (printemps/été 2002), p. 53-72.

BÉLANGER, Damien-Claude. « Thomas Chapais, loyaliste ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n° 4 (2012), p. 439-472.

BÉLANGER, Réal. « Le nationalisme ultramontain : le cas de Jules-Paul Tardivel », dans Nive VOISINE et Jean HAMELIN (dir.). *Les ultramontains canadiens-français. Études d'histoire religieuse présentées en hommage au professeur Philippe Sylvain*. Montréal, Éditions du Boréal, 1985, p. 267-303, 323-347.

BÉLANGER, Réal. « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan LAMONDE (dir.). *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*. Montréal, Éditions Fides, 1995, p. 39-72.

BÉLANGER, Réal. « L'élite politique canadienne-française et l'Empire britannique : trois reflets représentatifs des perceptions canadiennes-françaises (1890-1917) », dans Colin. M. COATES (dir.). *Imperial Canada, 1867-1917*. Édimbourg, University of Edinburgh et Centre of Canadian Studies, 1997, p. 122-140.

BOCK, Michel. « “Suicide de race” ou “Vocation apostolique”? La représentation des Franco-Américains dans *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », dans Jean-Pierre WALLOT (dir.), avec la collaboration de Pierre LANTHIER et d'Hubert WATELET. *Constructions identitaires et pratiques sociales*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 175-200.

BOCK, Michel. « Overcoming a National “Catastrophe” : The British Conquest in the Historical and Polemical Thought of Abbé Lionel Groulx », dans Phillip BUCKNER et John G. REID (dir.). *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*. Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 161-185.

BOCK, Michel. « Le Vatican et l'ACFEO au moment du Règlement XVII », dans Martin PÂQUET, Matteo SANFILIPPO et Jean-Philippe WARREN (dir.). *Les archives du Vatican : pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-275.

BOCK, Michel. « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 » (à paraître).

BRYCE, Benjamin. « Linguistic Ideology and State Power : German and English Education in Ontario, 1880-1912 ». *Canadian Historical Review*, vol. 94, n° 2 (juin 2013), p. 207-233.

BUCKNER, Phillip. « The Long Goodbye : English Canada and the British World », dans Phillip BUCKNER et R. Douglas FRANCIS (dir.). *Rediscovering the British World*. Calgary, University of Calgary Press, 2005, p. 181-207.

CAMERON, Brian. « The Bonne Entente Movement, 1916-1917 : From Cooperation to Conscription ». *Revue d'études canadiennes*, vol. 13, n° 2 (été 1978), p. 42-55.

CHOQUETTE, Robert. « Linguistic and Ethnic Factors in the French Irish Catholic Relations in Ontario ». *Canadian Catholic Historical Association Study Session*, vol. 39 (1972), p. 35-43.

COLE, Douglas L. « Canada's “Nationalistic” Imperialists ». *Revue d'études canadiennes*, vol. 5, n° 3 (août 1970), p. 44-49.

CORCORAN, James I.W. « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 18, n° 3 (décembre 1964), p. 343-356 ; vol. 19, n° 1 (juin 1965), p. 84-105 ; vol. 19, n° 2 (septembre 1965), p. 229-337 ; vol. 19, n° 3 (décembre 1965), p. 413-442.

DIONNE, René. « 1910. Une première prise de parole collective en Ontario français », dans *Cahiers Charlevoix 1. Études franco-ontariennes*. Sudbury, Société Charlevoix et Prise de parole, 1995, p. 15-124.

DROLET, Jean. « Henri Bourassa : une analyse de sa pensée », dans Fernand DUMONT *et al.* (dir.). *Idéologies au Canada français, 1900-1929*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 223-250.

DUCHARME, Michel. « Interpreting the Past, Shaping the Present, and Envisioning the Future : Remembering the Conquest in Nineteenth-Century Quebec », dans Phillip BUCKNER et John G. REID (dir.). *Remembering 1759. The Conquest of Canada in Historical Memory*. Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 136-160.

DUPUIS, Jean-Claude. « La pensée économique de *L'Action française* (1917-1928) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993), p. 193-219.

DUPUIS, Jean-Claude. « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) ». *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 2 (été 1994), p. 27-43.

DUROCHER, René. « Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918 ». *Communications historiques* (1971), p. 248-275.

DUTIL, Patrice A. « Against Isolationism : Napoléon Belcourt, French Canada, and “La grande guerre” », dans David MACKENZIE (dir.). *Canada and the First World War. Essays in Honour of Robert Craig Brown*. Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 96-137.

GERVAIS, Gaétan. « L'Ontario français (1821-1910) », dans Cornelius J. JAENEN (dir.). *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 49-124.

GERVAIS, Gaétan. « Le Règlement XVII (1912-1927) ». *Revue du Nouvel-Ontario*, n°18 (1996), p. 123-192.

GOMES, Rolando. « Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918) ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3 (printemps 2008), p. 161-182.

LALONDE, A.-N. « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 2 (septembre 1979), p. 163-185.

LAMONDE, Yvan. « Rome et le Canada : la vocation catholique de l'Amérique française ou de l'Amérique anglaise? », dans Jean-Pierre WALLOT (dir.), avec la collaboration de Pierre LANTHIER et d'Hubert WATELET. *Constructions identitaires et pratiques sociales*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2002, p. 324-343.

LAVALLÉE, Martin. « “Assumer la haute direction de la vie de la race” : la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1915-1924) », *Mens. Revue d’histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 12, n° 1 (2011), p. 7-55.

LEVITT, Joseph. « La perspective nationaliste d’Henri Bourassa (1896-1914) ». *Revue d’histoire de l’Amérique française*, vol. 22, n° 4 (mars 1969), p. 569-582.

LEVITT, Joseph. « Henri Bourassa : The Catholic Social Order and Canada’s Mission », dans Fernand DUMONT *et al.* (dir.). *Idéologies au Canada français, 1900-1929*. Québec, Presses de l’Université Laval, 1973, p. 193-222.

OLIVER, Peter. « The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929 ». *Revue d’études canadiennes*, vol. 7, n° 1 (février 1972), p. 22-45.

PAGE, Robert J.D. « Canada and the Imperial Idea in the Boer War Years ». *Revue d’études canadiennes*, vol. 5, n° 1 (février 1970), p. 33-49.

ROBY, Yves. « Les Canadiens français des États-Unis (1860-1900) : dévoyés ou missionnaires ». *Revue d’histoire de l’Amérique française*, vol. 41, n° 1 (été 1987), p. 3-22.

SAVARD, Pierre. « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. JAENEN (dir.). *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Presses de l’Université d’Ottawa, 1993, p. 231-263.

SMITH, V.C. « Moral Crusader : Henri Bourassa and the Empire, 1900-1916 ». *Queen’s Quaterly*, vol. 76, n° 4 (hiver 1969), p. 635-647.

TALBOT, Robert. « Une réconciliation insaisissable : le mouvement de la Bonne Entente, 1916-1930 ». *Mens. Revue d’histoire intellectuelle de l’Amérique française*, vol. VIII, n° 1 (automne 2007), p. 67-125.

WARREN, Jean-Philippe. « L’invention du Canada français : le rôle de l’Église catholique », dans Martin PAQUÊT et Stéphane SAVARD (dir.). *Balises et références. Acadies, francophonies*. Québec, Presses de l’Université Laval, 2007, p. 21-56.